
Contrat de milieu Dombes Chalaronne Bords de Saône



CONTRAT DE MILIEU DOMBES CHALARONNE BORDS DE SAONE	1
<hr/>	
1. LE TERRITOIRE	3
<hr/>	
1.1. LE SYNDICAT DES RIVIERES DOMBES CHALARONNE BORDS DE SAONE (SRDCBS)	3
1.2. LES COMMUNES ET LES EPCI	5
1.3. LES SOUS BASSINS CONCERNES	7
1.4. LES COURS D'EAU DU TERRITOIRE	7
1.5. LES ETANGS DE LA DOMBES	10
1.6. LE TERRITOIRE ET LES PAYSAGES	12
2. LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE	13
<hr/>	
2.1. LE SDAGE 2016-2021 CONCERNANT LES TERRITOIRES DE CHALARONNE	13
2.2. SDAGE 2022-2027 EN COURS DE CONSTRUCTION	16
2.3. LES AUTRES POLITIQUES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA BIODIVERSITE	17
3. ETAT DES LIEUX ACTUALISE	19
<hr/>	
3.1. OCCUPATION DU SOL	19
3.2. ETAT DE LA QUALITE DES EAUX	22
3.3. ETAT PISCICOLE	28
3.4. ETAT MORPHOLOGIQUE DES RIVIERES	30
3.5. HYDROLOGIE	34
3.6. LES ZONES HUMIDES ET LA TRAME TURQUOISE	37
3.7. INONDATION	43
4. ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES	45
<hr/>	
4.1. ENJEU : QUALITE DE L'EAU	45
4.2. ENJEU FONCTIONNEMENT GEOMORPHOLOGIQUE ET ECOLOGIQUE DES MILIEUX	48
4.3. ENJEU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE	50
4.4. ENJEU INONDATION	51
4.5. ENJEU ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	52
4.6. LA COMMUNICATION ET L'ANIMATION TERRITORIALE	52
5. PROGRAMME DE TRAVAUX	53
<hr/>	
6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	62
<hr/>	
6.1. ENGAGEMENTS DES COLLECTIVITES	62
6.2. ENGAGEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	63
6.3. ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT DE L'AIN	66
6.4. DUREE DU CONTRAT	66
6.5. MODIFICATION ET RESILIATION	66
7. SIGNATAIRES	67
<hr/>	
8. FICHES ACTIONS	77
<hr/>	

1. Le territoire

1.1. Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS)

En conférant de manière obligatoire la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques) aux communautés de communes, la loi MAPTAM a profondément modifié la gouvernance de tout ce qui touche à la gestion des rivières.

Historiquement le syndicat était majoritairement constitué de communes. Il est depuis le 1/01/2018 constitué de 5 communautés de communes, comme le montre la carte suivante.

Ces modifications sont le résultat d'un long processus de concertation engagé depuis 2016. Ces modifications ont conduit les communautés de communes à se questionner sur l'exercice de cette compétence, notamment pour les territoires où aucun syndicat de rivière n'existait. C'est ainsi que le périmètre du SRTC s'est agrandi aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat tous, affluents directs de la Saône. Afin d'intégrer ce changement de périmètre, le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est devenu depuis le 9 août 2018, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Le SRDCBS assure désormais la gestion de 10 affluents rive gauche de la Saône appartenant tous au sous bassin SDAGE Chalaronne SA_04_03 : l'Avanon, le Romaneins, la Chalaronne et ses affluents, le Jorfond, la Petite Calonne, le Râche, la Calonne, l'Appéum, la Mâtre et le Rougeat.

Les compétences exercées à ce jour par le syndicat et telles que rédigées dans ses statuts sont :

Sur la base de l'article L211-7 du code de l'environnement, les membres du SRDCBS donnent compétence au syndicat pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins versants de la Chalaronne, de la Calonne, de la Petite Calonne, de l'Avanon, du Râche, du Jorfond, du Romaneins, de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat ainsi que sur leurs affluents :

Relevant de la compétence Gestion des milieux Aquatique et Préventions des inondations (GEMAPI)

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, au sens de l'alinéa 1 de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau, au sens de l'alinéa 2 de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

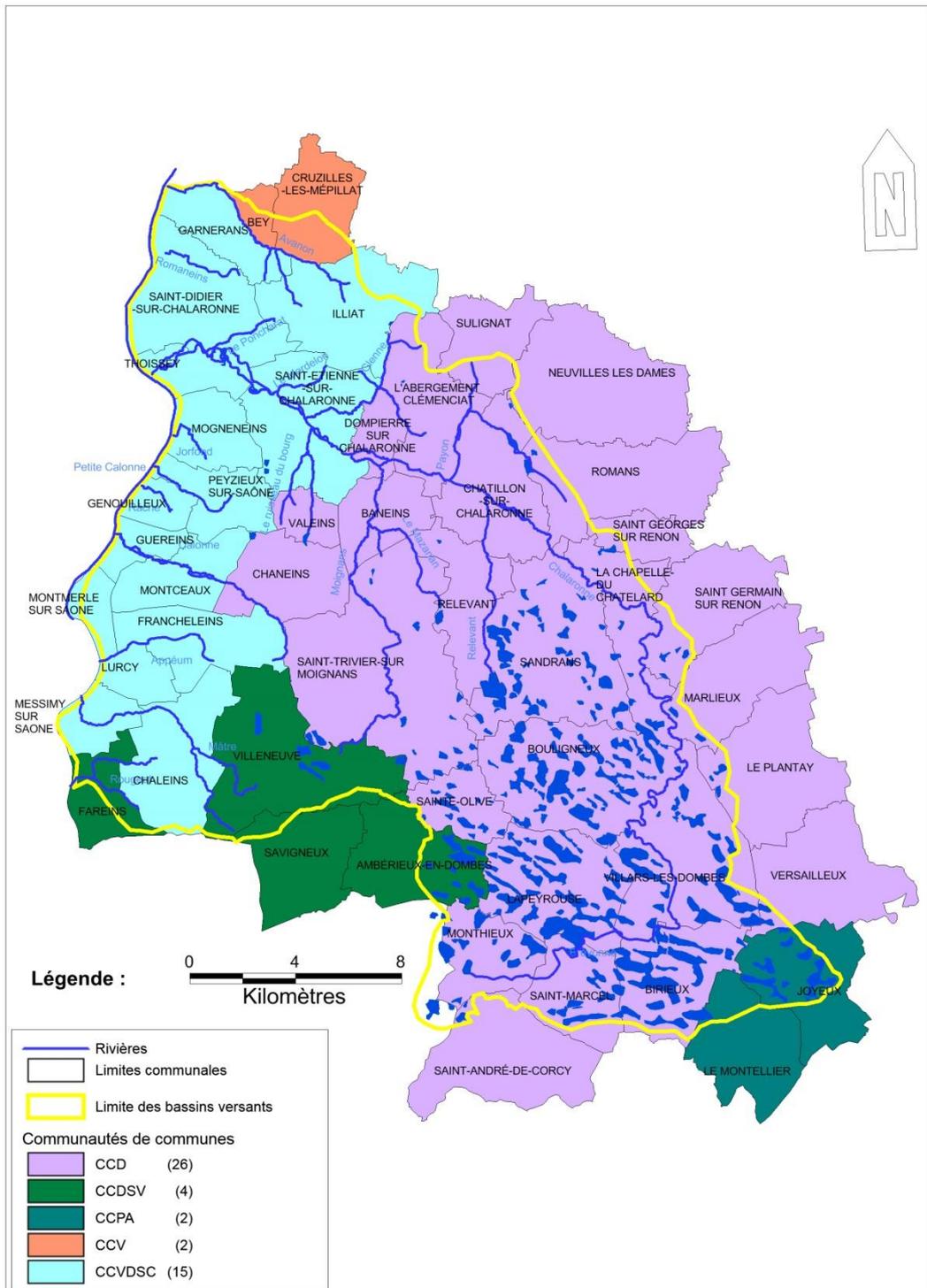
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, au sens de l'alinéa 8 de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

- La défense contre les inondations et contre la mer, au sens de l'alinéa 5 de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Relevant des missions complémentaires :

- Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;

- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;



Carte 1 : Périmètre du SRDCBS et communautés de communes membres

- La protection et la conservation des eaux superficielles, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ;

- L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; au sens de l'alinéa 10 de l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Le Syndicat étudiera également les filières de valorisation possible des déchets verts produits lors des campagnes d'entretien et de restauration de la ripisylve, et ce lorsque les propriétaires riverains ne souhaitent pas récupérer le bois coupé. Il se réserve donc le droit de commercialiser le produit de ces travaux.

Le Syndicat pourra aussi se voir confier des missions d'étude et de travaux par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée devant faire l'objet d'une convention.

Le champ des compétences du SRDCBS est bien plus large que celui des 4 items de la GEMAPI. Ce champ de compétences élargies permet de répondre aux enjeux des territoires et donne au syndicat les moyens d'actions nécessaires à l'atteinte du bon état écologique.

Le syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône ambitionne par ailleurs de se faire labelliser EPAGE.

Le territoire du syndicat est limité :

- Au Nord, par le bassin de la Veyle,
- A l'Est, par une partie de la Dombes (dont une partie est incluse dans le territoire),
- Au Sud, par les bassins du Formans et du Morbier,
- A l'Ouest par la Saône.

1.2. Les communes et les EPCI

Les territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône intersectent 5 communautés de communes et 49 communes. Le tableau ci-dessous liste les collectivités concernées ainsi que l'exercice des compétences liées au petit cycle de l'eau. La situation sur le territoire est très hétérogène entre les EPCI qui ont déjà les compétences eau et assainissement et celles qui n'ont aucune des 2.

La compétence eau potable est exercée aujourd'hui par 3 syndicats d'eau potable et une commune en régie directe.

Communautés de Communes	Communes	Compétence assainissement	Compétence AEP
CC Val de Saône Centre	Chaleins	CC Val de Saône Centre	CC Val de Saône Centre transférée au SAEP Montmerles et ses environs
	Francheleins		
	Genouilleux		
	Guereins		
	Lurcy		
	Messimy		
	Mogneneins		
	Montceaux		
	Montmerle		
	Garnerans		
	Peyzieux		CC Val de Saône Centre transférée au SAEP Bresse Dombes Saône
	Illiat		
	St Didier s/C		
	St Etienne s/C		
Thoissey			
CC de la Dombes	Chatillon sur Chalaronne	Communale pour l'AC et Intercommunale pour l'ANC	Régie communale
			Communale transférée SAEP Bresse Dombes Saône
	Abergement Clémenciat		
	Baneins		
	Birieux		
	Bouligneux		
	Chaneins		
	Chapelle du Chatelard		
	Dompierre		
	Lapeyrouse		
	Le Plantay		
	Marlieux		
	Monthieux		
	Neuville les Dames		
	Relevant		
	Romans		
	Saint André de Corcy		
	Saint Germain sur Renon		
	Saint Georges sur Renon		
	Saint Marcel		
Sainte Olive			
Saint Trivier			
Sandrans			
Sulignat			
Valeins			
Versailleux			
Villars			
CC Plaine de l'Ain	Joyeux	communale	Communale transférée SIE Faramans - Rignieux le
	Le Montellier		
CC Dombes Saone Vallée	Ambérieux en Dombes	CC DSV	Communale transférée SAEP Bresse Dombes Saône
	Fareins		
	Savigneux		
	Villeneuve		
CC de la Veyle	Bey	CCV à partir du 1/01/2020	CCV à partir du 1/01/2020 transférée SAEP BDS
	Cruzilles-les-Mépillat		

Tableau 1 : Liste des communes et des communautés et de l'exercice des compétences eau et assainissement par sous bassins concernés

1.3. Les sous bassins concernés

Le SRDCBS gère désormais 10 sous bassins versants affluents de la Saône dans l'Ain, tous faisant partie du sous bassin SDAGE SA-04-03. Le territoire s'étend sur 497 km² et plus de 150 km de rivières. Il est caractérisé par la présence de près de 400 étangs de la Dombes sur la tête de bassin.

Le réseau hydrographique est représenté sur la carte 2 et dans le tableau suivant :

Sous bassin versant	Superficie km ²	Linéaire rivière principale	Code SDAGE
Avanon	18	9.5 km	FRDR11414
Chalaronne	333	54 km	FRDR577a/FRDR577b
Jorfond	2	2.4 km	
Petite Calonne	7	4.1 km	
Râche	0.5	1.7 km	
Calonne	36.5	11 km	FRDR11120
Appéum	12.7	6 km	FRDR11362
Mâtre	34	10.5	FRDR10688
Rougeat	10.6	6 km	FRDR10402

Tableau 2 : Caractéristiques principales des sous bassins versants.

1.4. Les cours d'eau du territoire

1.4.1. L'Avanon

L'Avanon prend sa source sur la commune d'Illiat, à une altitude de 221 m NGF et se jette dans la Saône au niveau de Garnerans (171 m NGF). Il s'écoule sur un linéaire de 9,5 km au sein d'un bassin versant d'environ 18 km² traversant à la fois la Bresse et le Val de Saône.

1.4.2. La Chalaronne

La Chalaronne constitue le principal cours d'eau du territoire et résulte de la confluence entre la Brévonne et l'exutoire de l'étang du Petit Glareins, au sud de Villars-les-Dombes (à une altitude de 290 m NGF). Elle traverse ensuite, durant un parcours de 54 km, les régions naturelles de la Dombes et de la Bresse avant de confluer avec la Saône à Thoisse (170 m NGF). Ses principaux affluents, confluant avec la Chalaronne sur sa moitié aval, sont d'amont en aval :

- Le Relevant (affluent en rive gauche), FRDR12108
- Le Payon (affluent en rive droite), FRDR11703
- Le Moignans (affluent en rive gauche), FRDR11722
- La Glenne (affluent en rive droite), FRDR10196.

1.4.3. Le Jorfond

Le Jorfond constitue un petit affluent en rive gauche de la Saône, s'écoulant sur un linéaire d'environ 2,4 km, sur la commune de Mogneneins. Ce cours d'eau a été intégré dans le périmètre du syndicat du fait de sa localisation et de son intérêt dans le Val de Saône (notamment en tant que zone de frayères à Brochets).

1.4.4. La Petite Calonne

La Petite Calonne prend sa source (à une altitude de 240 m NGF) et se jette dans la Saône (à une altitude de 170 m NGF) sur la commune de Peyzieux-sur-Saône. Son bassin versant est situé entre la limite de la Côtière de la Dombes et le Val de Saône.

1.4.5. Le Râche

Le Râche constitue un cours d'eau de faible importance, son linéaire, intégralement inclus dans le périmètre de la commune de Genouilleux, s'élevant à environ 1,7 km. Tout comme le Jorfond, ce cours d'eau a été intégré dans le périmètre du syndicat du fait de sa localisation et de son intérêt dans le Val de Saône (notamment en tant que zone de frayères à Brochets).

1.4.6. La Calonne

La Calonne prend sa source dans la Dombes, sur la commune de Francheleins, à une altitude de 270 m NGF. Elle rejoint la Saône au niveau de Guéreins, après un parcours de près de 11 km (à une altitude de 170 m NGF).

1.4.7. L'Appéum

Le bassin versant de l'Appéum chevauche le territoire de 6 communes (Francheleins, Lurcy et Montmerle-sur-Saône pour sa plus grande part, et à la marge les territoires de Montceaux, Chaleins et Villeneuve).

L'Appéum prend sa source au Nord du Lieu-dit la Croix à une altitude d'environ 234 m sur le territoire de la commune de Francheleins. Il draine un bassin versant de 1274 hectares et conflue avec la Saône en limite des communes de Lurcy et Montmerle-sur-Saône à une altitude de 170 m, environ.

L'Appéum ne présente pas d'affluent majeur, il reçoit deux talwegs à écoulements intermittents sous la Vigne du Pérou (altitude 230 m) et le Château à Francheleins (altitude 228 m).

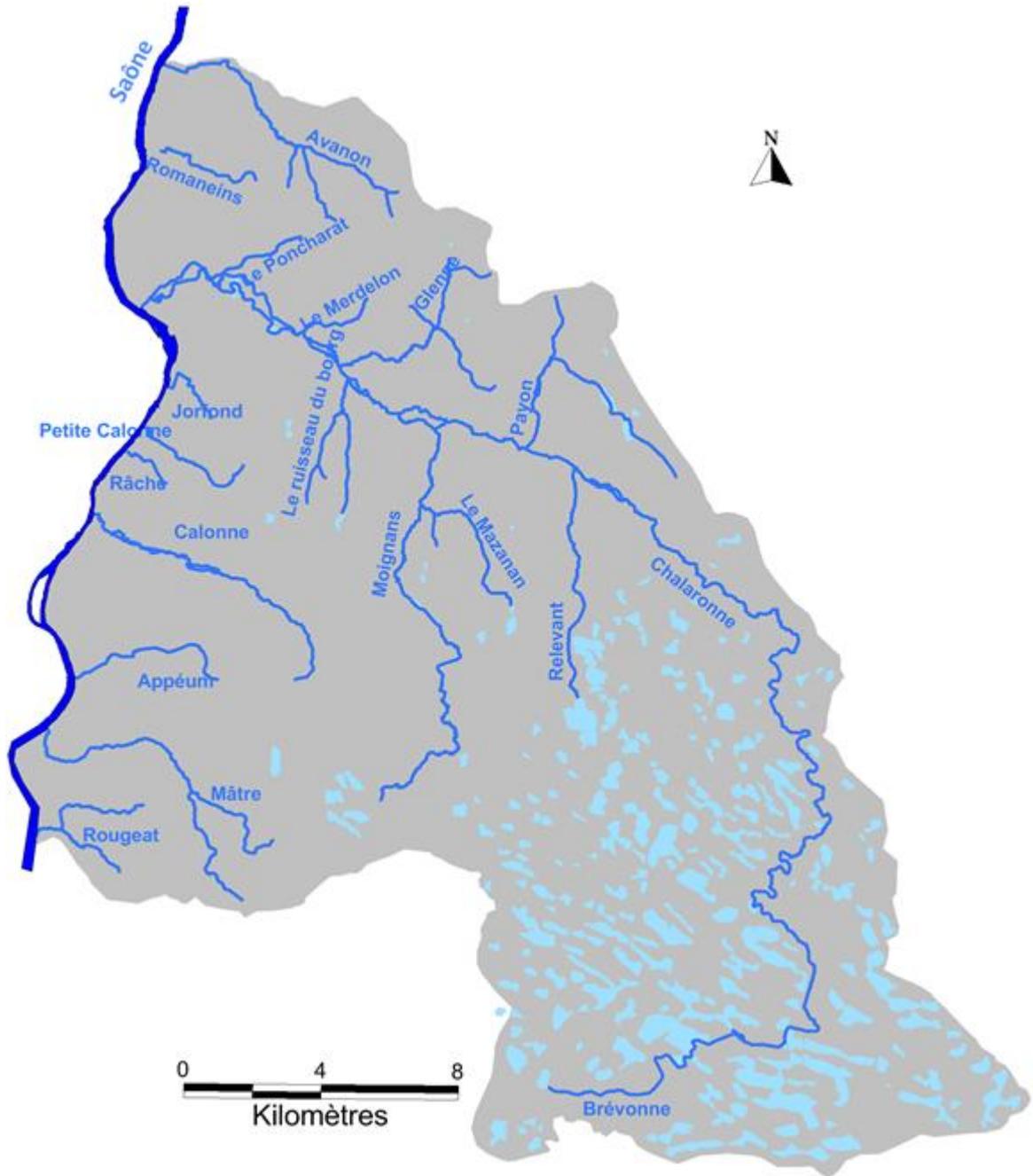
1.4.8. La Mâtre

Le Bassin versant de la Mâtre s'étend sur le territoire de 6 communes (Fareins, Chaleins, Villeneuve, Savigneux, Lurcy et Messimy-sur-Saône) et représente une surface de 34 km² pour un linéaire de cours d'eau principal de 10,5 km (+ 4,1 km pour le ruisseau des Prades, et 5,7 km pour le Némard (ou ruisseau de Boulières) tous deux affluents principaux).

La Mâtre prend sa source sur le territoire de la commune de Villeneuve au Nord-Ouest du bourg à une altitude de 265 m. Elle conflue avec la Saône au nord du lieu-dit Cabanon (Messimy-sur-Saône) à une altitude de 171 m.

Ses principaux affluents sont :

- le Ruisseau des Prades rive gauche à l'aval de la station d'épuration de Chaleins à une altitude de 225 m ;
- le Némard (ou Ruisseau des Boulières) en rive droite sous le hameau de St-Jean-de-Vaux à Chaleins à une altitude de 222 m ;
- le fossé des Tullés en rive gauche à Messimy-sur-Saône vers le chemin des Tullés à une altitude de 175 m



Carte 2 : Sous bassin Chalaronne SA-04-03 et rivières concernées.

1.4.9. Le Rougeat

Le bassin versant du Rougeat est présent sur le territoire de 3 communes (Chaleins, Fareins, et une portion exigüe de Messimy-sur-Saône) et représente une surface de 10,6 km² pour un linéaire de cours d'eau principal de 3,4 km (+ 3,4 km pour le ruisseau des Combes affluent principal).

Le Rougeat prend sa source dans la Creuse de Montfray à une altitude de 247 m, il se dénomme alors Ruisseau d'Haleins, il prend le nom de Rougeat au niveau du lieu-dit « Le Perrat » à une altitude de 190 m après avoir recueilli les eaux du talweg du Neyprat.

Le Rougeat reçoit ensuite comme deuxième affluent le ruisseau des Combes au Sud du Château de Fléchères avant le passage sous le pont de la RD75E à une altitude de 177 m. Il poursuit enfin son parcours jusqu'à la Saône pour confluer avec elle au Sud du camping de Fareins à une altitude de 170 m, après avoir drainé un bassin versant de près de 1064 ha.

Le ruisseau des Combes, son affluent principal, présente un linéaire de 3,45 km et prend sa source sur la commune de Chaleins au niveau du lieu-dit Villette à une altitude de 222,5 m.

Il est important de noter que le bassin versant du Rougeat est alimenté par plusieurs Creuses (Talwegs temporairement en eau) qui alimentent indirectement le Rougeat via des réseaux de fossé (Creuse de Groie, Creuse sous le Champ Perrier qui devient le talweg de Neyprat branche d'alimentation secondaire du Rougeat).

Les principales caractéristiques physiques, hydrauliques et hydrologiques de ces cours d'eau sont décrites dans les paragraphes suivants.

Précisons toutefois que l'hydrologie des bassins versants prenant naissance dans la Dombes (notamment celle de la Chalaronne) est conditionnée par la présence des étangs occupant ce secteur (cf. paragraphe suivant).

1.5. Les étangs de la Dombes

1.5.1. Une densité importante d'étangs

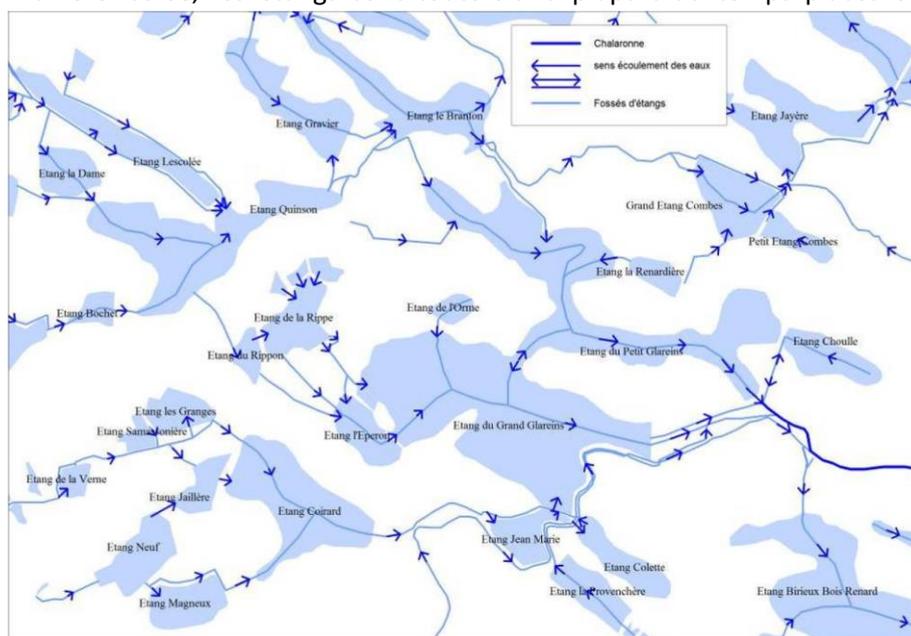
Sur la partie amont, les caractéristiques hydrographiques du territoire sont marquées par la présence de **nombreux étangs**, dans le **secteur de la Dombes** qui constituent à la fois un élément marquant du paysage et du patrimoine local, mais qui conditionne aussi fortement le fonctionnement hydrologique du territoire.

Sur le territoire de Chalaronne, près de 400 étangs sont recensés. Les étangs de la Dombes sont de forme et de dimension très variées ; la taille moyenne est d'environ 9 ha mais elle varie entre moins de 5 ha et, pour les plus grands 118 ha (étang de Glareins, dont 109,5 ha en eau) voire 162 ha (étang du Grand Birieux). Ces étangs sont généralement de faible profondeur (de 0,5 à 1 m). Les pentes des rives sont souvent inférieures à 2 %.

1.5.2. Un fonctionnement « en chapelet »

Parfois disposés de manière isolée, les étangs sont toutefois la plupart du temps placés en superposition ou en chapelet, la queue d'étang n'étant séparée de la tête du précédent que par la digue de celui-ci. Ainsi, par exemple, le chapelet des étangs de Glareins compte un enchaînement de 17 étangs (cf. illustration ci-contre).

350 km de fossés viennent donc compléter le complexe hydrographique particulier de la Dombes.



Carte 3 : Exemple d'une chaîne d'étangs Dombistes.

Pour la grande majorité de ces étangs, les précipitations demeurent la seule source d'approvisionnement en eau même si certains bénéficient d'apports de la nappe. En année moyenne, la pluviométrie est insuffisante pour assurer le remplissage de l'ensemble des étangs, d'où le développement de ce système en chapelets d'étangs, se vidant les uns dans les autres, ayant une grande importance hydrologique. L'eau d'un étang est ainsi le plus souvent recyclée (plusieurs fois) dans les étangs en aval.

Ce fonctionnement particulier induit un ensemble complexe de droits d'eau ayant évolué durant les siècles, mais restant toujours d'une grande importance.

1.5.3. Les usages passés et actuels

Ces étangs ont été créés à partir du XIII^{ème} siècle lorsque la Dombes constituait un vaste marécage. Ils sont alors exploités à des fins piscicoles. C'est à cette même époque que naît un système d'exploitation agro-piscicole alternant assec et évolage, tradition encore respectée aujourd'hui en Dombes.

La phase d'évolage consiste en la mise en eau des étangs pendant deux à quatre ans pour la pisciculture. Une vidange annuelle permet la pêche de l'étang d'octobre à mars.

La phase d'assec consiste à assécher l'étang pendant un an pour cultiver des céréales, historiquement l'avoine remplacée actuellement par le maïs.

L'alternance des phases d'assec et d'évolage permet d'une part de limiter le comblement de l'étang par la vase et la végétation et d'entretenir les ouvrages relatifs au fonctionnement de l'étang, et d'autre part de limiter les apports d'engrais grâce à une terre bien fertilisée par la matière organique déposée par l'étang.

La pisciculture extensive caractérisant la Dombes n'est plus une activité rémunératrice comme elle a pu l'être au cours des siècles passés (concurrence étrangère, prédation aviaire). Toutefois, elle demeure une pratique qui fonde l'identité de la Dombes.

Aujourd'hui, la production piscicole varie entre 1 500 et 2 000 tonnes par an sur l'ensemble de la Dombes, représentant 21% de la production nationale, soit la première région française productrice de poissons d'étangs. Les principales espèces de poissons élevés sont des cyprinidés (carpe, tanche, gardon, rotengle) et dans une moindre mesure le brochet car les étangs dombistes sont peu profonds, avec une température de l'eau assez élevée et un fond plus ou moins vaseux. La productivité d'un étang peut osciller entre 0 et plus de 700 kg de poissons à l'hectare selon les étangs et les années.

Au travers du livre blanc piscicole et l'association de promotion des poissons des étangs de Dombes, la filière piscicole tend à se professionnaliser et se dynamiser.

Dans 20 % des cas, c'est un agriculteur fermier qui assure l'exploitation de l'étang. Le restant appartient à d'autres propriétaires qui ne vivent généralement pas en Dombes.

Actuellement, l'activité cynégétique supplante l'activité piscicole. Essentiellement privée, elle contribue à un flux financier important mais difficilement quantifiable, qui tend à alimenter une forte pression sur le foncier et à favoriser la remise en eau d'anciens étangs. La chasse constitue donc le troisième revenu de l'étang après la pisciculture et l'agriculture, mais c'est de loin l'activité la plus rentable. Elle contribue également à diminuer la fréquence des assecs puisque les étangs doivent être maintenus plus longtemps en eau pour maintenir le gibier d'eau. Les conséquences sont visibles, notamment en termes d'envasement et de développement facilité d'espèces invasives.

1.6. Le territoire et les paysages

Les bassins de la Chalaronne s'inscrivent en tant que territoire de transition des régions naturelles de la Dombes et de la Bresse dont les altitudes entre l'amont du bassin et à l'aval, aux abords de la Saône varient d'environ 120 m (moins de 300 m NGF en amont et de l'ordre de 175 m en aval).

Plusieurs unités géographiques et paysagères se distinguent sur ce territoire :

- La partie ouest du territoire, correspondant à l'aval du bassin, constitue le territoire du **Val de Saône**, marqué par la présence de ce cours d'eau et de son corridor alluvial, de peupleraies et de zones bocagères. Il se développe dans ce secteur, caractérisé par la présence de plusieurs zones humides hébergeant plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, une agriculture traditionnelle adaptée à ce contexte de plaine inondable ;
- En s'éloignant, en direction de la Dombes, le relief devient légèrement vallonné et boisé pour déboucher sur le territoire de la **Côtière ouest du val de Saône et de la Dombes**, véritable transition entre ces deux secteurs. Le paysage est fortement marqué par l'agriculture, avec une alternance de champs de grande taille où les haies et clôtures ont tendance à disparaître, et à des secteurs où l'aspect rural traditionnel et les haies bocagères sont conservés.
- Sur une faible superficie, en marge nord-ouest du territoire se trouve la partie sud du plateau de Bresse, notamment traversé par un affluent de la Saône, la Veyle, dont le bassin versant est contigu au territoire de la Chalaronne ;
- Sur une large partie amont se trouve le secteur des **étangs de la Dombes**. Ce secteur de relief doux se caractérise par un paysage de champs cultivés (culture céréalière notamment), de zones d'élevage (prairies pâturées), d'étangs et de boisements, marqué par l'omniprésence de l'eau, élément structurant de ce paysage.

2. Les politiques en faveur de l'eau et de la biodiversité

2.1. Le SDAGE 2016-2021 concernant les territoires de Chalaronne

2.1.1. Rappel des objectifs des masses d'eau du territoire et mise en perspective vis-à-vis de l'état actuel des masses d'eau

Le périmètre du contrat compte 8 masses d'eau « cours d'eau », dont 2 masses d'eau principales correspondant à la Chalaronne. Toutes sont des masses d'eau naturelles.

Les objectifs assignés à l'ensemble de ces masses d'eau par le SDAGE 2016-2021, ainsi que les raisons d'éventuels reports d'échéance d'atteinte de ces objectifs, figurent dans le tableau n°4. Ce tableau présente aussi l'état des masses d'eau tel que défini dans l'état des lieux du SDAGE.

LEGENDE

Etat écologique		Etat chimique	
	Très bon		Bon
	Bon		Mauvais
	Moyen	Indice de confiance	
	Médiocre	1	Elevé
	Mauvais	2	Moyen
		3	Faible

La principale masse d'eau affleurante du territoire correspond aux **formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes (FRDG177)**. L'état actuel (2013) et les objectifs assignés à ces masses d'eau sont reportés dans le tableau suivant.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	SDAGE 2016-2021				
		Etat quantitatif (2013)	Échéance état quantitatif	Etat chimique (2013)	Échéance état chimique sans / avec ubiquiste	Cause du report et paramètres associés
FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes	1	2015	2	2027	Faisabilité technique : nitrates

Tableau 3 : Etat actuel des masses d'eaux souterraines et objectifs assignés.

Le tableau suivant présente les différentes masses d'eau et les échéances fixées pour chacune d'entre elles dans le SDAGE ainsi que les paramètres sur lesquels il convient d'agir pour atteindre le bon état écologique.

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat écologique 2017	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Etat chimique 2017	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste
FRDR10196	bief de la Glenne		2027	pesticides, morphologie		2015	2015
FRDR10402	ruisseau le Rougeat		2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie		2015	2015
FRDR10688	ruisseau la Mâtre		2027	pesticides, morphologie, continuité		2015	2015
FRDR11120	ruisseau la Callonne		2027	continuité, pesticides, matières organiques et oxydables		2015	2015
FRDR11362	ruisseau l'Appéum		2021	matières organiques et oxydables		2015	2015
FRDR11414	ruisseau l'Avanon		2027	pesticides, morphologie		2015	2015
FRDR11703	bief de Vernisson		2027	pesticides, morphologie		2015	2015
FRDR11722	ruisseau le Moignans		2015			2015	2015
FRDR12108	ruisseau le Relevant		2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie		2015	2015
FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant		2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides		2015	2015
FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône		2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides		2015	2027

Tableau 4 : Etat actuel des masses d'eaux superficielles et objectifs assignés.

2.1.2. Enjeux et priorités identifiés par le SDAGE 2016-2021 pour le territoire Dombes Chalaronne Bords de Saône

Les enjeux et priorités suivants ont été identifiés par le SDAGE 2016-2021 pour le territoire de Chalaronne :

- Le territoire est compris dans une vaste zone identifiée en tant que **bassin vulnérable nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique** pour les enjeux « Biodiversité » et « Niveau trophique des eaux » (OF 0) ;
- La Chalaronne (masses d'eau FRDG577a et b) constitue un **milieu aquatique fragile vis-à-vis des phénomènes d'eutrophisation** ; pour ces milieux, des mesures doivent être prises pour assurer leur non dégradation à long terme et pour mettre en œuvre des programmes de restauration adaptés (OF 5B) ;
- Le territoire est identifié en tant que **sous-bassin nécessitant des mesures de lutte contre les pollutions par les pesticides** pour restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions au titre du programme de mesures 2016-2021 (OF 5D) ;
- La masse d'eau des **Formations plioquaternaires et morainiques de la Dombes** (FRDG177) constitue une **masse d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable et une ressource d'enjeu départemental à régional à préserver**, pour laquelle des zones de sauvegarde ont déjà été identifiées (OF 5E) ;
- Plusieurs tronçons de cours d'eau du territoire sont classés en tant que **réservoirs biologiques** (OF 6A) ; il s'agit de :
 - La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à la confluence avec le bief de Poncharat et le Bief de la Glenne, les biefs de Valeins et de Collonges,
 - La Calonne du barrage du stade de Football de Guéréins à l'aval du seuil du lieu-dit Quartier.

2.1.3. Mesures complémentaires prévues pour le territoire par le SDAGE 2016-2021

SDAGE 2016-2021														
Pression à traiter	Mesure	Objectifs environnementaux	Masses d'eau superficielle										Masse d'eau souterraine	
			FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	FRDR10402	FRDR11362	FRDG135	
			La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	Ruisseau le Rougeat	Ruisseau de l'Appéum	Formations plioquaternaires Dombes - sud	
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	BE											
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	BE											
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	BE											
Pollution diffuse par les nutriments	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)	BE											
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC	BE											
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	BE											
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	BE											
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives	BE											
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	BE											
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	BE											
	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	BE											
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	BE											
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE											
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	BE											
Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	RZP											
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates	RZP											
	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates	RZP											
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates	RZP											
	BE :	Mesures pour atteindre les objectifs de bon état												
	RZP :	Mesures spécifiques du registre des zones protégées												

Tableau 5 : Mesures complémentaires SDAGE 2016-2021 pour les masses d'eau

Lors de la rédaction du SDAGE 2016-2021, les diagnostics des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat n'avaient pas encore été conduits. Aussi faute de données et de connaissances sur ces territoires, les pressions exercées sur ces rivières n'ont pas été recensées dans le SDAGE 2016-2021. En conséquence, aucune mesure n'avait été inscrite à l'époque dans le PDM. Cette absence de mesures dans le PDM ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de pressions et de problèmes sur ces bassins versants. Grâce au diagnostic conduit en 2016-2017 par le SRDCBS, ces derniers pourront être pris en compte dans le prochain SDAGE et PDM.

2.2. SDAGE 2022-2027 en cours de construction

Il est prévu la mise en place d'un nouveau SDAGE pour la période 2022-2027. Le contrat de milieu étant sur la période 2020-2022, il sera à cheval sur les 2 schémas. Le prochain SDAGE est actuellement en cours de construction. La phase d'identification des pressions sur les masses d'eau et d'état des lieux est terminée. Elle est présentée de manière synthétique dans le tableau suivant.

La phase d'élaboration du programme de mesures est en cours. Des réunions de concertation avec les différents acteurs sont prévues pour les territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône à l'automne 2019.

Comme le montre le tableau ci-dessous des pressions sur les bassins de l'Appéum de la Mâtre et du Rougeat, ainsi que sur certains affluents de la Chalaronne seront bien identifiés dans ce nouveau SDAGE, justifiant ainsi l'inscription d'actions portant sur ces masses d'eau dans le présent contrat.

PRESSION SDAGE 2022-2027													
Pression à traiter	Masses d'eau superficielle											Masse d'eau souterraine	Masse d'eau souterraine
	FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	FRDR10402	FRDR11362	FRDR10688	FRDG177	FRDG225
	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	Ruisseau le Rougeat	Ruisseau de l'Appéum	Ruisseau de la Mâtre	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes	Sables et graviers pliocènes du Val de Saône
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	3	2	2	1	3	1	1	3	1	2	3		
Pollutions par les nutriments agricoles	1	1	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	1
Pollutions par les pesticides	3	3	3	3	3	1	3	1	2	2	3	2	2
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prélèvements d'eau	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1	1	1
Altération du régime hydrologique	1	1	1	1	1	1	2	1	1	2	1		
Altération de la morphologie	3	2	3	3	2	2	3	1	3	3	3		
Altération de la continuité écologique	1	3	2	2	1	1	1	2	1	2	3		

Légende impact de la pression

3

2

1

Tableau 6 : Impact des pressions identifiées dans l'état des lieux du SDAGE 2022-2027

2.3. Les autres politiques en faveur des milieux aquatiques et de la biodiversité

2.3.1. Le 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2019-2024) est construit en déclinaison des cinq objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer à la mise en œuvre des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse et leurs programmes de mesures.
- Accompagner l'adaptation des territoires face au changement climatique.
- Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement (patrimoine et performances) dans le cadre de la restructuration des territoires à l'échelle de gestion supra-communale.
- Poursuivre un dispositif de rattrapage structurel (assainissement et eau potable) au titre de la solidarité des territoires, en complément de la solidarité intracommunautaire prévue par la loi.
- Contribuer à la reconquête de la biodiversité et aux actions relatives aux milieux marins (territoire non concerné).

La politique partenariale de l'agence de l'eau établie dans le cadre du 11ème programme a pour objectifs :

- d'impulser l'émergence de projets en réponse aux enjeux prioritaires pour atteindre le bon état des eaux, en référence au SDAGE RM et son programme de mesures,
- d'inciter les maitres d'ouvrage à s'engager sur les priorités de l'agence de l'eau,
- de garantir une gestion cohérente et planifiée des actions, au vu d'objectifs clairs et partagés par les acteurs locaux.

Ce partenariat est fondé sur l'établissement de contrat,

- développé avec les collectivités structurées à un niveau supra communal (EPCI) exerçant les compétences du grand cycle et/ou petit cycle de l'eau, à des échelles territoriales adaptées,
- avec des engagements financiers pour la réalisation de projets suffisamment matures sur une période de l'ordre de 3 ans,
- et intégrant des modalités de suivi et d'évaluation des résultats obtenus.

2.3.2. Le contrat de territoire Dombes Saône 2017-2021

Le contrat de territoire Dombes Saône est un contrat spécifique signé entre la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ain et 3 communautés de communes du territoire : la CC DSV, la CCD et la CCVDSC.

Ce contrat mobilise des engagements financiers de la Région et du Département pour soutenir des projets d'investissement répondant à 4 axes :

- Axe 1 : Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles,
- Axe 2 : Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local,
- Axe 3 : Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée,
- Axe 4 : Développer un tourisme à la hauteur des potentialités.

Les actions portées par le SRDCBS s'inscrivent dans les orientations 1 et 2 de l'axe 3.

La Région Auvergne Rhône Alpes s'est en effet engagée à soutenir les actions suivantes :

- Réduire l'érosion des sols et le transfert des polluants dans les milieux aquatiques (plantations de haies, réfection de mares...)

- Gestion quantitative et préservation de la ressource en eau (restauration du réseau des fossés) ;
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau ;
- Restaurer les berges et la ripisylve des cours d'eau.

Le Département s'est engagé à financer les actions qui s'inscrivent dans le cadre de sa politique de l'eau et de son plan nature.

2.3.3. Les politiques de l'eau et en faveur des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Ain

Le Département de l'Ain a fait le choix de maintenir une politique de l'eau forte au travers d'aide sur l'assainissement collectif, la réhabilitation des assainissements non collectifs et la restauration des milieux aquatiques.

Les travaux d'aménagements de cours d'eau sont aidés si et seulement si le territoire concerné est inclus dans une gestion concertée, un document de planification et une maîtrise d'ouvrage intercommunale.

En accompagnant les études, les travaux de restauration de cours d'eau, de lutte contre les crues, les travaux d'hydrauliques, et les investissements innovants de lutte contre les pollutions diffuses, le Département de l'Ain permet l'émergence de projets sur le périmètre du syndicat. Il est un de ses partenaires historiques.

En complément, la politique en faveur des Espaces Naturels et Sensibles a été formalisée dans le cadre d'un important programme d'actions : le plan nature 2016-2021.

Il comporte 4 grands axes, répondant à 4 objectifs :

Axe 1 « Un Patrimoine Naturel d'Exception » : renforcer la qualité des sites, des paysages et des espaces naturels par l'aménagement des sites naturels d'exception.

Axe 2 « Une Nature à vivre et à découvrir » : valoriser le patrimoine naturel de l'Ain en favorisant l'ouverture au public et l'appropriation locale.

Axe 3 « Une ressource économique d'avenir » : conforter la dimension économique des ressources naturelles, par une gestion durable et un soutien aux acteurs économiques.

Axe 4 « L'innovation et le soutien aux acteurs ruraux » : appuyer la prise en compte des paysages de la nature et de la biodiversité par le biais des acteurs locaux au plus près des territoires.

Le plan Nature a permis entre autre d'accompagner depuis plusieurs années la plantation de haies, et la lutte contre les espèces invasives telles que la Jussie ou la Rénouée sur le territoire du SRDCBS.

Le périmètre du syndicat compte plusieurs ENS étangs de la Dombes.

2.3.4. Le programme LEADER Dombes Saône 2014-2020

Leader est un axe du FEADER, programme européen destiné à soutenir des projets innovants en zones rurales. Les élus et les acteurs du territoire ont fait le choix de s'orienter vers le changement de pratiques avec une stratégie déclinée dans 4 domaines : l'économie, l'environnement, l'agriculture et la pisciculture, et le tourisme.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le GAL dispose d'une enveloppe initiale de 1 995 800 € répartie entre 4 fiches actions :

- Fiche action 1 : Produire et Produire mieux
- Fiche action 2 : Favoriser la consommation de produits Dombes Saône
- Fiche action 3 : Préserver le patrimoine agro-environnemental et le savoir-faire lié à l'eau
- Fiche action 4 : Valoriser le tourisme autour de l'eau.

Au travers de ses fiches actions n°1 et n°3, le programme LEADER permet l'accompagnement de plusieurs opérations portées par le syndicat.

3. Etat des lieux actualisé

3.1. Occupation du sol

3.1.1. L'occupation du sol en 2016

Nota : Les bases de données les plus récentes relatives à l'occupation des sols sur le territoire datent de 2016 ; il s'agit des éléments issues de la base de données du Registre Parcellaire Graphique (RPG), pour les parcelles agricoles, et de la base de données d'occupation des sols Corine Land Cover. Les éléments présentés ci-après sont issus de l'analyse de ces deux bases de données.

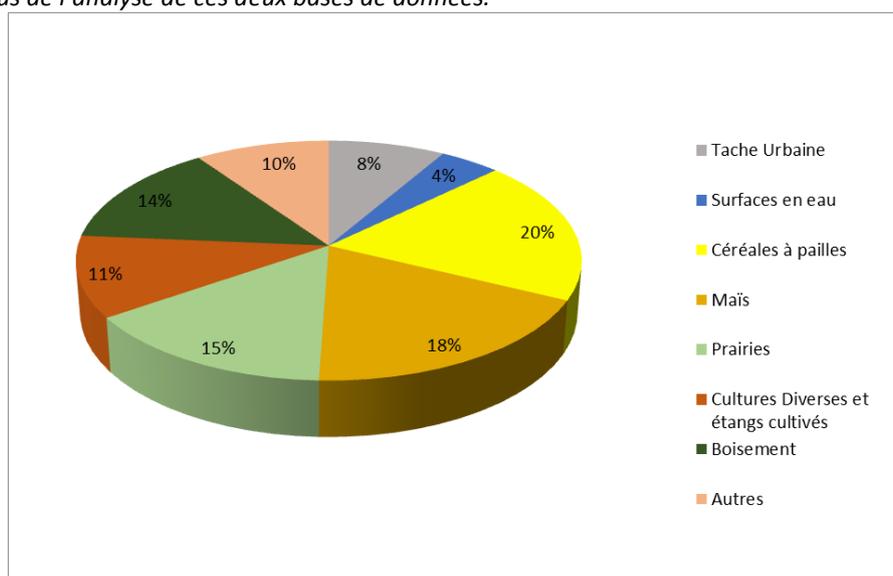


Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol des bassins versants du SRDCBS.

Le territoire du SRDCBS est très **majoritairement agricole** : les activités agricoles occupent en effet **85 % de la superficie**. Les principales surfaces correspondent aux **cultures céréalières** (plus de 29 000 ha, soit environ 58 % de la surface totale) et aux parcelles de prairies et de fourrages (15 % de la surface totale).

Les cultures céréalières sont dominées par le maïs et le blé tendre, représentant à eux deux plus de 18 000 ha de superficie sur le territoire de la Chalaronne. Ces cultures sont globalement bien réparties sur l'ensemble du bassin. Les prairies et fourrages sont notamment présents dans la partie aval de la Dombes, la Côtière et, en particulier, le Val de Saône.

Ce territoire est **peu urbanisé** : les surfaces urbaines représentent seulement 8 % de la surface globale ; elles se concentrent notamment **au niveau des principales communes** (Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes et Montmerles/Saône), ainsi que sur les bords de Saône.

Les **surfaces en eau** (cours d'eau et plans d'eau) occupent environ 4 % de la superficie globale, dont une part importante correspond aux étangs de la Dombes. Cette surface étant variable au fil du temps, notamment en fonction des cycles de gestion de ces étangs (succession d'assecs et d'évolage, tel que décrit au paragraphe 1.5 page 10).

Enfin, le reste des superficies est occupé par des zones boisées, à hauteur de 14 % de la surface globale du territoire.

3.1.2. L'évolution de l'occupation du sol entre 2009 et 2016

La figure 2 nous présente les données moyennées à l'ensemble du territoire (500 km² environ) issues des RGA 2009 et 2016.

Sur l'ensemble du territoire, on observe, entre 2009 et 2016 une légère augmentation de la tâche urbaine et des surfaces en eau, passant respectivement de 7,3 à 8,4% (+1.1% soit environ 545 ha) et de 3,4 à 4.4% (+1% soit environ 500 ha).

Les bassins versants indiquant la plus grande augmentation de la tâche urbaine sont les bassins du bord de Saône (zone attractive car proche de Lyon, Mâcon et bien desservie), ainsi que les bassins comprenant déjà les plus grosses villes (Villars les Dombes avec 4548 habitants en 2015, Châtillon sur Chalaronne avec 5128 habitants en 2015). On compte +147 habitants entre 2007 et 2015 à Châtillon sur Chalaronne, +132 habitants à Villars les Dombes et +348 habitants à Saint Didier sur Chalaronne/Thoissey. On assiste donc à un renforcement des zones déjà urbanisées sur le territoire du SRDCBS.

L'augmentation des surfaces en eau peut notamment s'expliquer par la création d'étangs dans la Dombes (partie amont du territoire).

Les surfaces agricoles cultivées totales sont en légère diminution, 48,3% en 2009 contre 46.3% en 2016 (-2% soit environ 1000 ha). Cette diminution s'est donc opérée en faveur de l'urbanisation et de la création d'étangs.

La figure 2 nous informe plus en détail sur l'occupation du sol par les cultures annuelles. On observe une transformation de certaines prairies temporaires en prairies permanentes. Cela peut s'expliquer par un changement de la législation liée à la nouvelle PAC depuis 2014. Celle-ci a mis en place dans les sites Natura 2000 des prairies sensibles qui ont l'obligation d'être des prairies permanentes. Avant 2014, certaines d'entre elles étaient déclarées en prairies temporaires.

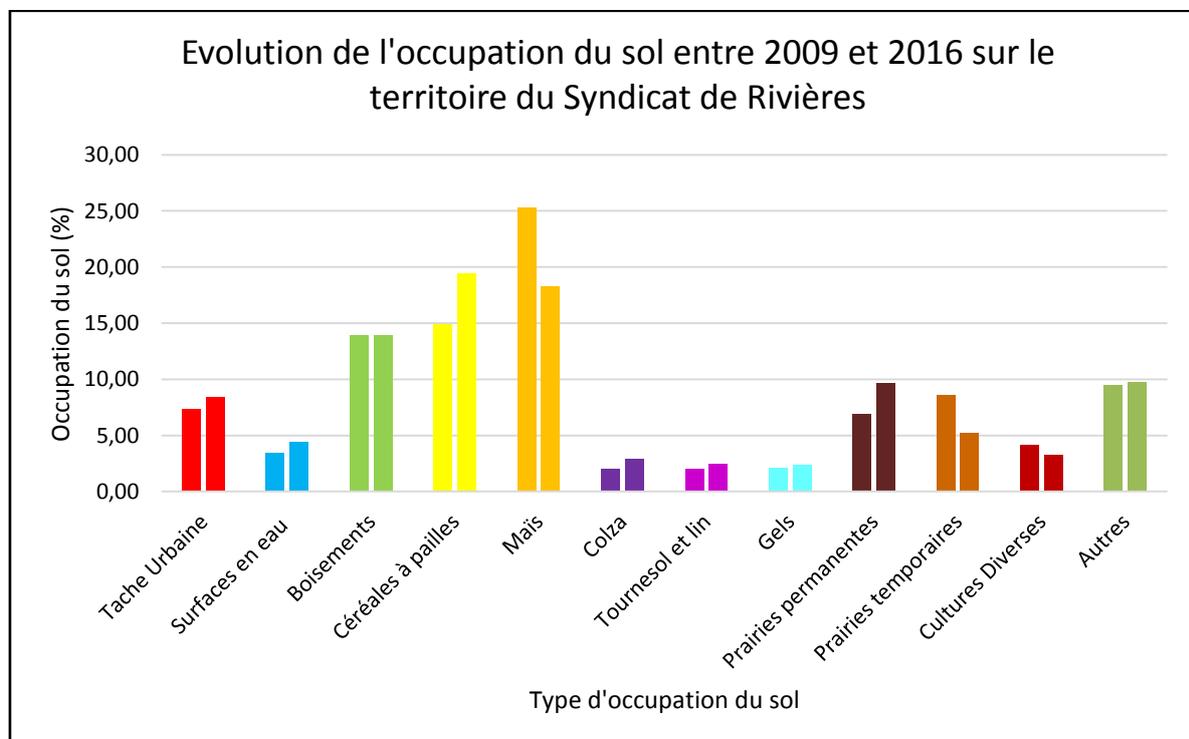
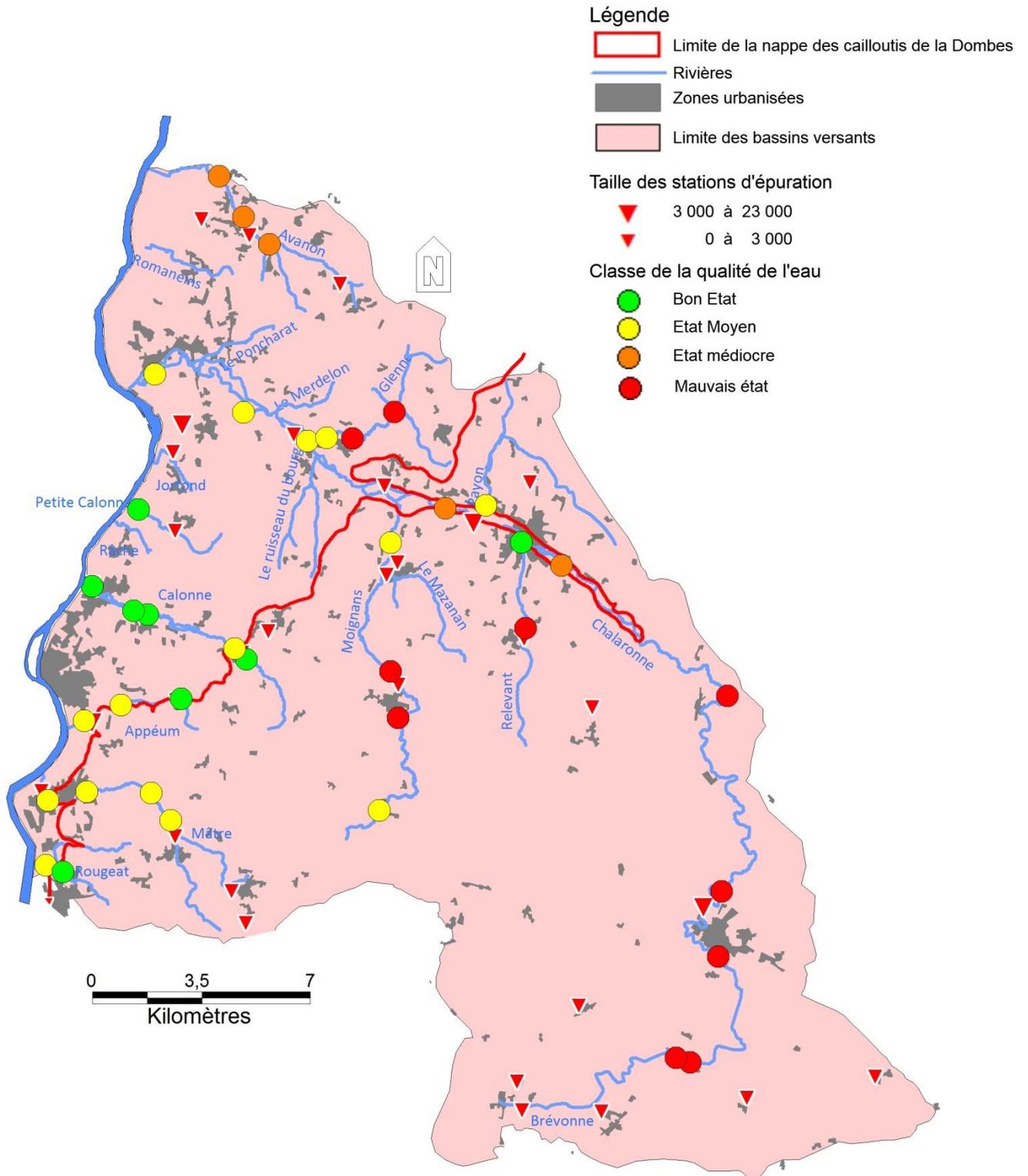


Figure 2 : Evolution de l'occupation du sol entre 2009 et 2015 sur le territoire du SRDCBS. Sources: Taches Urbaines (2009 et 2016), BD TOPO (2009 et 2016), OSCOM (2016), Réseau Parcellaire Graphique (2009 et 2016). Traitements SDCBS.

L'évolution principale de l'occupation du sol sur le territoire du SRDCBS réside dans la transition de la culture du maïs vers la culture des céréales à pailles. En effet, on observe une augmentation de l'occupation du sol dédiée à la culture des céréales à pailles passant de 14.9% à 19.4% (+4.5% soit environ 2240 ha), au détriment de la culture du maïs passant de 25,3% à 18.3% (-7% soit environ 3480 ha). Bien que ce rapport ne traite pas de l'état quantitatif de l'eau, cette transition est plutôt une bonne nouvelle. En effet, la culture du maïs se déroule lorsque les quantités d'eau disponibles sont les plus faibles (en été) contrairement à la culture du blé qui se déroule durant l'hiver. Le climat sec des étés 2017 et 2018 peut nous laisser penser que cette tendance va se confirmer et que les quantités d'eau disponibles seront encore plus faibles à l'avenir pour la culture du maïs.

3.2. Etat de la qualité des eaux

Carte 4 : Qualité physico-chimique mesurée en 2015 et 2017 – SAB du CD01 et du SRDCBS.



3.2.1. La Qualité des eaux de la Chalaronne et de ses affluents

3.2.1.1. La Chalaronne

Les résultats présentés ci-après sont issus de campagnes de mesures réalisées dans le cadre du suivi allégé de bassin du CD01 et du SRTC en 2015 et complétés par les données de suivi de l'AERMC.

Cours d'eau	la Chalaronne								
Code étude	CHAL 0050	CHAL 0100	CHAL 0200	CHAL 0250	AERMC 1	AERMC 2	CHAL 0450	AERMC 3	AERMC 4
Code national	06810110	06580483	06580484	06050450	06580485	06050800	06050810	06050820	06800002
Localisation	Aval étang de Glareins	Piscine de Villars les Dombes - Amont N83	Aval StEp Villars les Dombes	Lieu-dit La Baleine	Amont Châtillon/Chalaronne	L'Abergement-Clémenciat	Pont Blanc à St Etienne/Chalaronne -	St-Didier/Chalaronne	Thoissey
Bilan de l'oxygène	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MED	MOY	MOY	MOY
Bilan des nutriments	MAUV	MOY	MAUV	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
Thermie	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Acidification	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	B
Etat physico-chimique	MAUV	MAUV	MAUV	MAUV	MED	MED	MOY	MOY	MOY
Invertébrés	MED	-	MED	MED	MOY	MOY	MOY	B	TB
Diatomées	MOY	MED	MOY	MOY	MOY	B	MOY	MOY	B
Etat biologique	MED	-	MED	MED	MOY	MOY	MOY	MOY	B
Etat écologique	MED	-	MED	MED	MOY	MOY	MOY	MOY	MOY
Etat chimique "Pesticides"	MAUV	-	-	-	MAUV	MAUV	-	MAUV	MAUV
Qualité Métaux	-	-	-	-	-	-	MOY	-	-

États écologiques et « chimiques » de la Chalaronne

Tableau 7 : Etats écologiques et « chimiques » de la Chalaronne (extrait SAB CD01-SRTC)

Du point de vue de la **qualité physico-chimique générale**, la Chalaronne présente :

- Un **état mauvais** sur sa **partie amont** (jusqu'à La Chapelle-du-Châtelard),
- Un **état médiocre** depuis **Châtillon-sur-Chalaronne à l'Abergement-Clémenciat**,
- Un **état moyen** sur sa **partie aval** (de Saint-Didier-sur-Chalaronne à Thoissey).

Cette amélioration progressive est sans doute due à des phénomènes de dilution liés à l'augmentation des débits et l'alimentation en eau par la nappe des cailloutis de la Dombes (limite rouge symbolisée sur la carte n°4).

Les paramètres déclassant de cette qualité sont ceux représentatifs :

- du **bilan de l'oxygène**, avec de faibles concentrations en oxygène dissous dans les eaux, notamment en amont de Châtillon-sur-Chalaronne en période estivale, couplées à des concentrations élevées en Carbone Organique Dissous (COD) et en demande biologique en oxygène (DBO₅). Ce bilan est fortement influencé par des débits quasi nuls lors des prélèvements estivaux.
- des **nutriments** (présence locale de nitrites à des concentrations élevées en aval de l'étang de Glareins puis en aval de Saint-Etienne-sur-Chalaronne, présence de nitrates en aval de Châtillon-sur-Chalaronne, présence d'orthophosphates et de phosphore en amont du territoire et en aval de la station d'épuration de Villars-les-Dombes).

La qualité biologique est quant à elle :

- **Médiocre jusqu'à La Chapelle-du-Châtelard** en raison d'une faune d'invertébré fortement altérée, la flore diatomique indiquant également une perturbation notable,
- **Moyenne de Châtillon-sur-Chalaronne à Saint-Étienne-sur-Chalaronne** en raison d'une perturbation notable de la flore diatomique et/ou de la faune d'invertébrée,
- **Bonne sur la partie aval**, les indicateurs suivis (diatomées et invertébrés) n'indiquant pas de perturbations notables.

La pollution par les produits phytosanitaires

La Chalaronne présente un niveau de contamination très important, ne satisfaisant pas aux objectifs de la DCE, qui culmine au niveau du bassin médian de la Chalaronne entre l'amont de Châtillon-sur-Chalaronne et Saint-Didier-sur-Chalaronne. L'état chimique, évalué sur la seule présence de pesticide, est **mauvais** pour ces stations.

Les principaux contaminants sont l'AMPA/glyphosate, le métolachlore, l'atrazine-2-hydroxy, l'isoproturon, le chlortoluron et le diflufenican. Parmi les 35 molécules détectées, 8 sont interdites en France dont 2 figurent dans les plus détectées : le métolachlore et l'atrazine-2-hydroxy.

3.2.1.2. Les affluents de la Chalaronne

Cours d'eau	la Brevonne	le Vernisson	la Glenne			Relevant		Moignans			
	BREV0100	VERN 0200	GLEN 0100	GLEN 0200	GLEN 0300	CHAL 0700	CHAL0750	CHAL 0775	CHAL 0800	CHAL 0900	CHAL 1000
Code national	06079187	06047185	06079191	06079190	06079189	06580488	06079188	06079182	06580489	06580490	06580491
Localisation	Amont immédiat Chalaronne	Amont immédiat D7	Bois du village	Gué de Ville Solier	Amont D7 à St Etienne	Aval de Relevant	Amont Chalaronne	Tête du bassin du Moignans	Pont D27b - Amont de St Trivier/M.	Pont D66 - aval St Trivier/M.	Pont à "Les Souches"
Bilan de l'oxygène	MAUV	MOY	MAUV	MAUV	B	MED	B	MOY	MAUV	MAUV	B
Bilan des nutriments	MAUV	MOY	MED	MED	MOY	MAUV	B	MOY	MED	MAUV	MOY
Thermie	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Acidification	TB	TB	TB	TB	TB	TB	B	TB	B	TB	B
Etat physico-chimique	MAUV	MOY	MAUV	MAUV	MOY	MAUV	B	MOY	MAUV	MAUV	MOY
Invertébrés	-	MED	MED	-	B	MED	MED	-	-	MOY	TB
Diatomées	-	MOY	MOY	-	B	MOY	MOY	-	MOY	MOY	B
Etat biologique	-	MED	MED	-	B	MED	MED	-	-	MOY	B
Etat écologique	-	MED	MED	-	B	MED	MED	-	-	MOY	MOY
Etat chimique "Pesticides"	-	MAUV	-	-	B	MAUV	-	MAUV	-	-	MAUV
Qualité Métaux	-	-	-	-	-	-	MOY	-	-	-	-

États écologiques et « chimiques » des affluents de la Chalaronne

Tableau 8 : Etats écologiques et « chimiques » des affluents de la Chalaronne (extrait SAB CD01-SRTC)

La qualité physico-chimique générale des affluents de la Chalaronne n'est pas meilleure que celle de la Chalaronne. Elle est également largement influencée par les très faibles débits estivaux quasi nuls lors de certains prélèvements, qui provoquent une diminution des concentrations en oxygène et une augmentation des concentrations en nutriments. Elle est la suivante, par affluent :

- Sur la **Brévonne** : mauvaise, (paramètre déclassant $Po4^{2-}$)
- Sur le Payon (**Vernisson**) : moyenne, (paramètre déclassant $Po4^{2-}$)
- Sur la **Glenne** : mauvaise sur la partie amont et médiane puis moyenne sur la partie aval. (paramètres déclassant : Phosphore et oxygène dissous).
- Sur le **Relevant** : mauvaise sur la partie amont puis bonne sur la partie aval. (paramètres déclassant : phosphore total, $Po4^{2-}$, bilan oxygène et COD.)
- Sur le **Moignans** : mauvaise au niveau de Saint-Trivier-sur-Moignans, moyenne en amont et en aval. L'aval de St-Trivier-sur-Moignans est marqué par de fortes concentrations en nitrite, et phosphore.

La qualité biologique est quant à elle :

- **Médiocre** sur le **Vernisson**, la **Glenne amont** et le **Relevant** sur l'ensemble de son cours, en raison d'une faune d'invertébré fortement dysfonctionnelle, la flore diatomique indiquant également une perturbation notable,
- **Moyenne** sur le **Moignans aval**, la faune invertébrée et la flore étant convergentes et déclassantes,

- **Bonne** sur la **Glenn**e et le **Moignans aval**, la faune invertébrée et la flore diatomique indiquant l'absence de perturbation notable.

La pollution par les produits phytosanitaires

Les affluents de la Chalaronne présentent un niveau de contamination très important, ne satisfaisant pas, **excepté la Glenn**e, aux objectifs de la DCE. Parmi ceux-ci, le **Relevant** se distingue par des quantités de contaminants élevés, en particulier en période estivale.

L'état chimique, évalué sur la seule présence de pesticide, est **mauvais** pour le **Relevant**, le **Payon** (Vernisson) et le **Moignans**. Il est **bon** pour la **Glenn**e.

Les principaux contaminants sont - comme sur la Chalaronne - l'AMPA/glyphosate, le métolachlore et l'atrazine-2-hydroxy.

Enfin parmi les 43 molécules, 13 sont interdites en France dont 2 figurent dans les plus détectées : le métolachlore et l'atrazine-2-hydroxy.

En résumé, l'état écologique des affluents de la Chalaronne apparaît :

- **Médiocre** sur le Vernisson, la Glenn amont et l'ensemble du Relevant,
- **Moyen** sur le Moignans en aval de Saint-Trivier-sur-Moignans,
- **Bon** sur la Glenn Aval.

3.2.2. La Calonne et la Petite Calonne

Cours d'eau	Bassin versant de la Saône					
	Calonne					Petite Calonne
Code étude	CALO 0100	CALO 0200	CALO 0300	CALO 0400	CALO 0500	PCAL 0100
Code national	06079185	06079183	06079184	06079186	06580493	06580492
Localisation	LD La Verne	Beybleu	Amont seuil de La Poipe	Aval StEp Montceaux	Gué du Simon - aval Guereins	Pont D933 - amont Saône
Bilan de l'oxygène	B	B	B	B	TB	B
Bilan des nutriments	B	MOY	B	B	B	B
Thermie	TB	TB	TB	TB	TB	TB
Acidification	TB	TB	B	B	B	TB
Etat physico-chimique	B	MOY	B	B	B	B
Invertébrés	MOY	MOY	MOY	TB	B	B
Diatomées	B	B	B	B	B	B
Etat biologique	MOY	MOY	MOY	B	B	B
Etat écologique	MOY	MOY	MOY	B	B	B
Etat chimique "Pesticides"	B	-	-	-	B	-

États écologiques et « chimiques » des Calonne

Tableau 9 : Etats écologiques et « chimiques » de la Calonne et de la Petite Calonne (extrait SAB CD01-SRTC).

La qualité physico-chimique générale de la **Calonne** est globalement **bonne** sur les stations suivies, hormis sur la station de Beybleu, en aval du rejet de la station d'épuration de Chaneins, impactée par la présence de **nutriments**. Ce cours d'eau est toutefois impacté par des concentrations en **nitrate**s relativement élevées (entre 35 et 50 mg/l sur la partie amont), bien que non déclassantes, traduisant ainsi une pression anthropique, supposée agricole. Vers l'aval, les concentrations décroissent (20 à 25 mg/l), mais demeurent significatives. La qualité biologique est quant à elle **moyenne** sur la partie amont (invertébrés) ; elle devient **bonne** à partir de Montceaux.

La qualité physico-chimique et biologique de la **Petite Calonne** est quant à elle **bonne**.

La pollution par les produits phytosanitaires

La Calonne présente un niveau de contamination faible satisfaisant aux objectifs de la DCE. L'état chimique, évalué sur les pesticides seuls, est **bon** pour ce cours d'eau. Les principaux contaminants sont le métolachlore, l'atrazine déséthyl, l'AMPA/glyphosate et l'atrazine déséthyl déisopropyl.

Enfin dans ce cours d'eau aussi, 6 molécules interdites ont été recensées.

En résumé, l'état écologique apparaît :

- Pour la Calonne : **Moyen** sur la partie amont (jusqu'à Montceaux) puis **bon** en aval,
- Pour la Petite Calonne : **Bon**.

3.2.3. L'Avanon

Les résultats présentés ci-après sont issues de campagnes de mesures réalisées dans le cadre du suivi allégé de bassin du CD01 en 2013.

		Eléments de l'Etat Physico-chimique			
		Température	Acidification	Bilan oxygène	Nutriments
AVA10	L'Avanon				
AVA20	L'Avanon				
AVA30	L'Avanon				

Tableau 10 : Etats physico-chimique et biologique de l'Avanon (extrait SAB CD01)

		IBGN		
Code étude	Cours d'eau	Groupe indicateur (valeur/9)	Diversité faunistique (Nbre taxons)	IBGN (note/20)
AVA10	L'Avanon	Baetidae (2)	11	6
AVA20	L'Avanon	Hydropsychidae (3)	17	8
AVA30	L'Avanon	Hydropsychidae (3)	14	7

La **qualité physico-chimique** de l'Avanon, en 2013, est apparue bonne à très bonne suivant les paramètres.

La **qualité biologique** est quant à elle altérée (qualité médiocre pour l'Indice Biologique Global Normalisé, portant sur les invertébrés aquatiques).

La pollution par les produits phytosanitaires

En 2013, les eaux de l'Avanon sont modérément contaminées par les pesticides, mais avec un nombre relativement important de 8 molécules détectées. Il s'agit d'herbicides avec les teneurs les plus importantes pour le Métolachlore et l'Acétochlore. Rappelons que, tel que précisé auparavant, l'Atrazine et le Métolachlore sont des pesticides interdits d'utilisation en France.

Au bilan, l'état écologique de l'Avanon est **médiocre** en raison de la mauvaise qualité biologique qui souligne l'impact :

- de la dégradation physique du cours d'eau avec notamment une incision du lit qui réduit fortement l'habitabilité du milieu,
- d'une qualité physico-chimique vraisemblablement dégradée (bien que cela ne transparaisse pas dans les analyses réalisées) : contamination par les nutriments, conséquence des pratiques agricoles (nitrates, produits phytosanitaires).

3.2.4. L'Appéum, la Mâtre et le Rougeat

Les résultats présentés ci-après sont issues de campagnes de mesures réalisées dans le cadre d'un diagnostic global des bassins versants à cheval sur 2015 et 2016.

Tronçons cours d'eau	Correspondance tronçons GEOPEKA	Identifiants Stations	Paramètres														Etat écologique zéro (2017)
			TC	Acidification	Bilan de l'oxygène	PAES	Nutriments N	Nutriments P	Polluants spécifiques non synthétiques	Polluants spécifiques synthétiques	Indice Biologique Diatomée	Indice Biologique Généralisé	Indice Poissons de Rivières	Macrophytes	Hydromorphologie	Pressions hydromorphologique	
Appéum aval	Appéum - THH1	Station A1	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	MOY	Ind	MOY	BE	TBE	MAUV	Ind	Mauvais	Fortes	MAUV
Appéum intermédiaire (Bourg Francheleins)	Appéum - THH2	Station A2	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	MOY	Ind	MOY	BE	MOY	MAUV	Ind	Moyen	Fortes	MAUV
Appéum amont	Appéum - THH4	Station A3	TBE	Ind	TBE	BE	BE	BE	Ind	BE	TBE	MED	Ind	Ind	Bon	Nulles	MED
Mâtre aval	Mâtre - THH1	Station M1	TBE	Ind	TBE	BE	BE	MOY	Ind	MOY	MOY	BE	MAUV	Ind	Mauvais	Fortes	MAUV
Mâtre aval (Bourg Messimy)	Mâtre - THH2	Station M2	TBE	Ind	TBE	BE	BE	MOY	Ind	MOY	BE	MED	MED	Ind	Moyen	Fortes	MED
Mâtre intermédiaire (aval Boullières)	Mâtre - THH4	Station M3	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	MOY	Ind	MOY	BE	MOY	MED	Ind	Bon	Nulles	MED
Mâtre amont (Chaleins)	Mâtre - THH5	Station M4	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	MOY	Ind	MOY	MOY	MED	Ind	Ind	Bon	Nulles	MOY
Rau d'Haleins	Rau d'Haleins - THH1	Station R1	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	BE	Ind	MOY	BE	MOY	MAUV	Ind	Moyen	Moyenne	MAUV
Rougeat	Rougeat - THH1	Station R2	TBE	Ind	TBE	TBE	BE	BE	Ind	BE	BE	MOY	MAUV	Ind	Bon	Nulles	MED

Tableau 11 : Etat écologique et physico-chimique de la Mâtre, de l'Appéum et du Rougeat.

La qualité physico-chimique

- **de l'Appéum** est bonne sur l'amont puis moyen sur sa partie médiane et l'aval. Les paramètres qui déclassent sa qualité sont les phosphates dès l'aval de Francheleins.
- **de la Mâtre** est moyenne sur l'ensemble de son linéaire. Le paramètre phosphore total la décline en niveau moyen à presque toutes les campagnes. Les matières azotées sont globalement élevées et oscillent entre 20 mg/l et 39 mg/l selon les stations et la période de prélèvement. Les nitrites déclassent à 2 reprises la qualité de la Mâtre sur l'amont.

- Du Rougeat et du ruisseau d'Haleins sont bonnes.

Ces plutôt « bons » résultats sont à mettre en regard de la faible pluviométrie pendant l'année de prélèvements qui a limité l'entraînement des polluants des parcelles agricoles vers les rivières.

La qualité biologique

A l'exception de l'Appéum et de la Mâtre aval, la qualité biologique de ces 3 rivières est moyenne à mauvaise. Les peuplements reflètent la qualité moyenne de l'eau, ils sont dominés par des espèces résistantes et peu exigeantes.

La pollution par les produits phytosanitaires

Pour l'Appéum, il a été retrouvé 18 substances polluantes de la famille des pesticides, dont 5 présentes sur la liste des polluants spécifiques synthétiques entrant dans la définition de l'état écologique dans le bassin Rhône-Méditerranée à savoir l'AMPA, le Chlorotoluron, le Diflufénican, le Glyphosate et le Nicosulfuron. Hormis pour l'AMPA, le Diflufénican et le Métolachlor, les concentrations des différentes substances détectées dépassent faiblement les seuils de détection, et se trouvent bien en deçà des Normes de qualité Environnementales proposées par l'INERIS ou des Valeurs Guide Environnementale. C'est surtout l'effet cocktail du cumul de ces composés qui renforce l'écotoxicité de ces produits et la sensibilité induite des milieux.

Pour la Mâtre, les analyses pesticides mettent en évidence la présence de 53 substances phytosanitaires, dont 9 polluants spécifiques synthétiques déterminants pour l'état écologique, et 5 polluants spécifiques rentrant dans la définition de l'état chimique. L'état chimique évalué par la seule présence des pesticides est mauvais. C'est le diflufénican qui est à l'origine de ce déclassement.

Sur le Rougeat, les analyses pesticides réalisées mettent en évidence la présence de 25 substances phytosanitaires, dont 5 polluants spécifiques synthétiques déterminants pour l'état écologique, et 2 polluants spécifiques rentrant dans la définition de l'état chimique.

Tout comme dans le cas de la Mâtre, l'Atrazine (et ses métabolites), ainsi que le Métolachlor sont retrouvés alors qu'il est rappelé que ceux-ci sont interdits à l'utilisation depuis 2003 pour l'Atrazine et septembre 2013 pour le Métolachlor. L'Acétochlore (molécule également interdite en 2013) a été retrouvé à l'état de trace sur les 2 stations.

Parmi les 5 polluants spécifiques synthétiques rentrant dans la définition de l'état écologique mis en évidence, seul le Diflufénican décline la station R1.

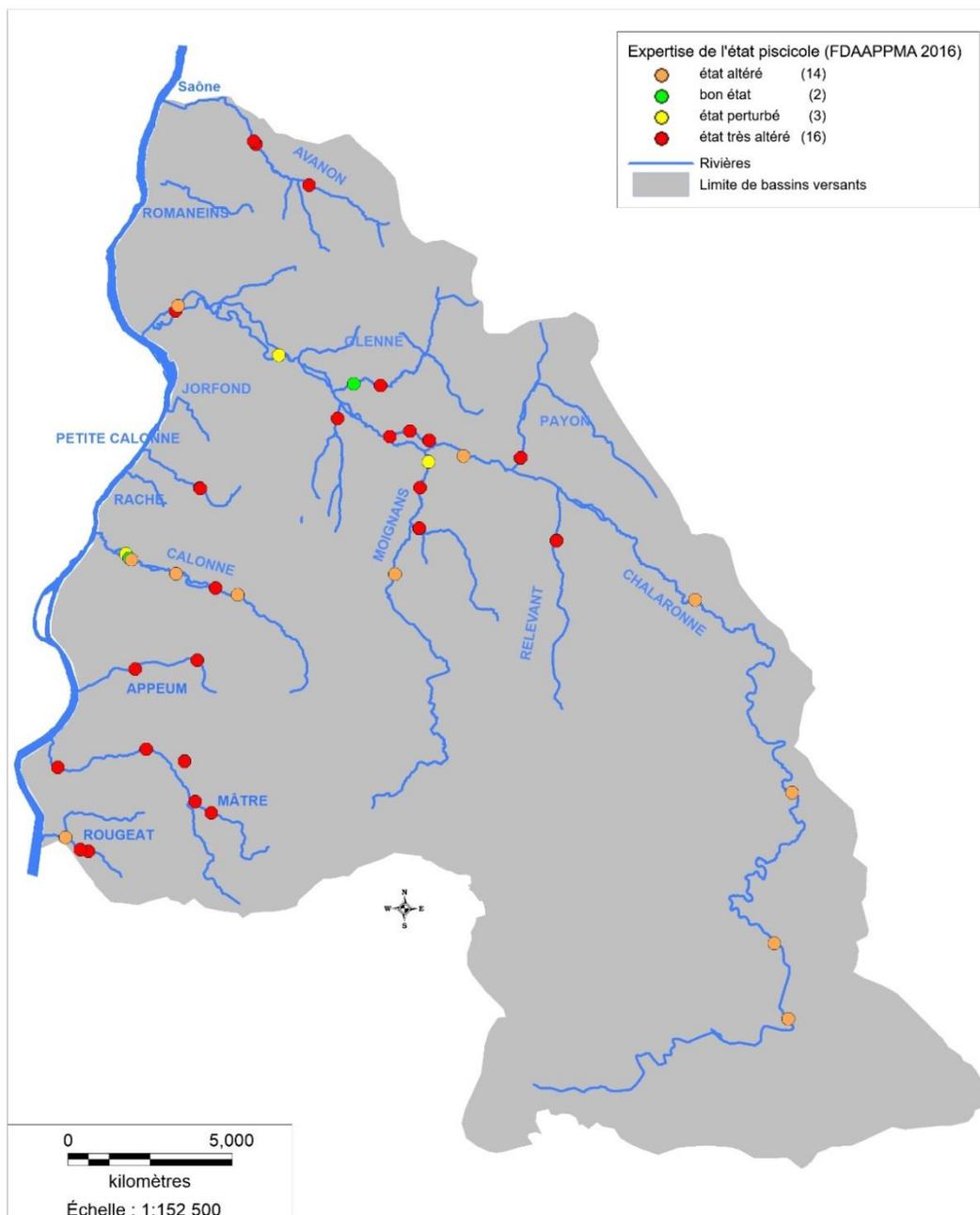
3.3. Etat piscicole

La qualité piscicole des cours d'eau du territoire a été évaluée par la fédération de pêche de l'Ain en 2016 par l'intermédiaire d'une quarantaine de pêche électrique d'inventaire. La carte ci-dessous présente le résultat de l'expertise de la Fédération de pêche.

Hormis la Calonne et la Glenne, l'état piscicole des cours d'eau des territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône est altéré voir très altéré.

Dans le bassin versant de la Chalaronne, sur les têtes de bassins, où la qualité habitacionnelle du lit et la qualité de l'eau sont mauvaises, les rivières sont principalement peuplées d'espèces issues des étangs de la Dombes ou bien par des espèces peu exigeantes. La quantité de poissons observée (nombre d'individus/ nombre d'espèces) est très faible en comparaison à ce qu'il pourrait être attendu pour ce type de rivière.

Sur les secteurs médians et grâce aux apports de sources et de la nappe des cailloutis de la Dombes, on note une prépondérance des cyprinidés rhéophiles mais l'absence de certaines espèces comme le barbeau, la Bouvière ou la Vandoise sur la Chalaronne, entre Châtillon et St Etienne, ne permettent pas de gagner de classe de qualité.



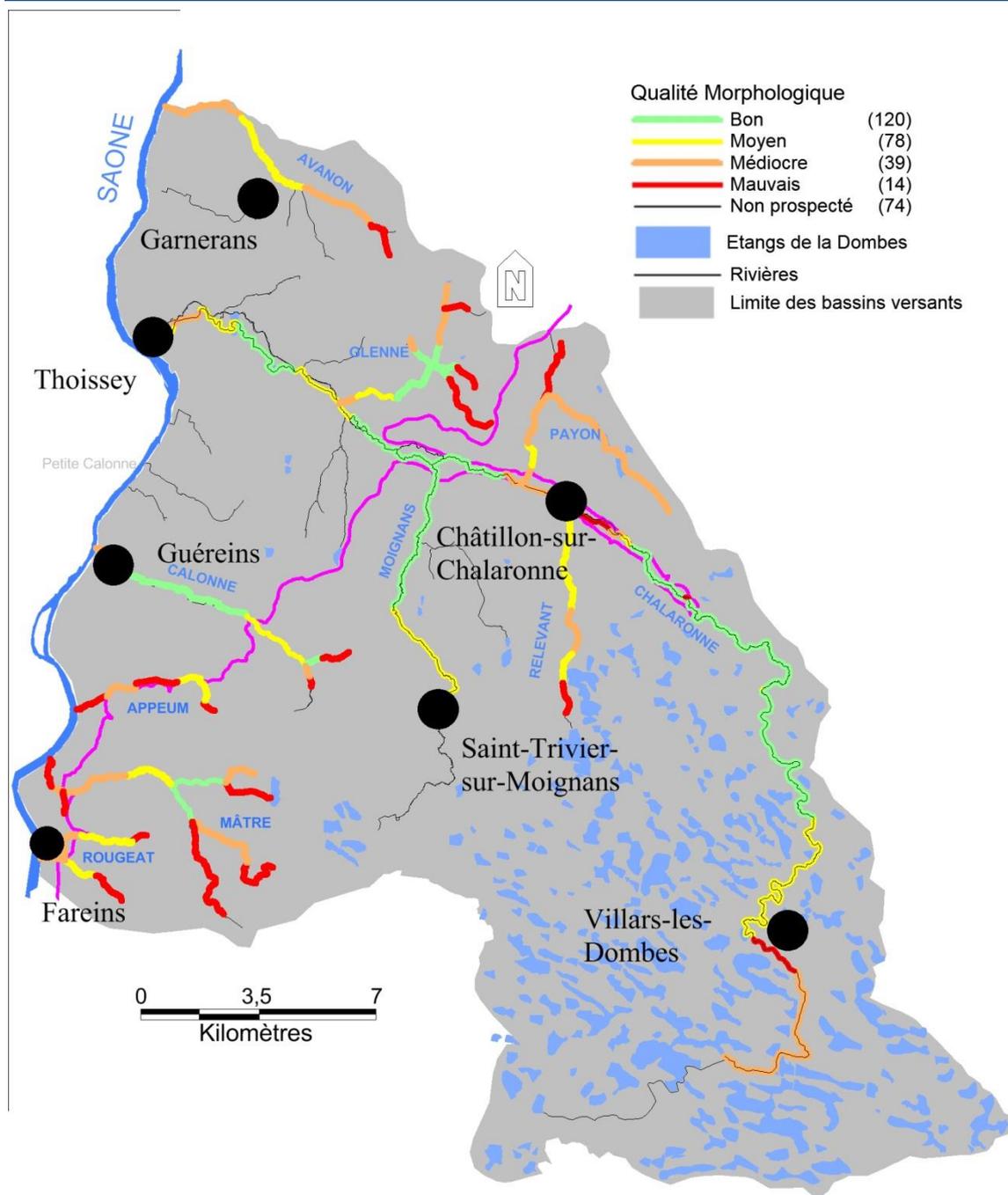
Carte 5 : Qualité piscicole des différents cours d'eau du territoire (Données FDAAPPMA ; 2016)

La qualité piscicole de la Chalaronne, à l'aval de St Etienne s'améliore du fait d'habitats moins colmatés et d'une qualité de l'eau moins dégradée. Le peuplement de bonne qualité observé sur la Glenne est lié à une abondance et une diversité centrées sur le référentiel. La biomasse de certaines espèces reste cependant très influencée par la gravité des étiages.

Les bassins de l'Avanon, de la Petite Calonne, de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat sont marqués par une faible diversité et abondance d'espèces largement dominés par la loche et le pseudorasbora. Il est à noter cependant la présence de truites sur la Mâtre. Les nombreux seuils, l'agriculture intensive observée sur les têtes de bassins et la faiblesse des débits entraînent une dégradation de la qualité de l'eau et un colmatage du lit à l'origine de ce constat.

La Calonne reste une exception sur le territoire et confirme l'amélioration de ces peuplements qui se recentrent vers le cœur de son référentiel (Truite, Blageon, Chabot) grâce à l'amélioration de la qualité de l'eau et aux travaux sur la continuité. Elle a récemment été classée en 1^{ère} catégorie. Les efforts sur la tête de bassin et les apports de limons des versants agricoles doivent cependant être poursuivis.

3.4. Etat morphologique des rivières



Carte 6 : Etats morphologiques des masses d'eau

3.4.1. Etat morphologique de la Chalaronne et de ses affluents

3.4.1.1. Etat morphologique de la Chalaronne

La Chalaronne amont de sa source à la confluence avec le Relevant : FRDR577 a

L'état morphologique de la Chalaronne amont entre sa source et la traversée de Villars les Dombes est dégradé. Il est particulièrement mauvais dans la traversée de Villars- les-Dombes où la Chalaronne est très aménagée (nombreux seuils et protections de berge). Sur ce secteur d'environ 7.7 km, la Chalaronne présente une dynamique globale faible, une charge sédimentaire composée d'éléments fins, une faible pente qui induit une faible diversité d'habitats benthiques et des faciès peu diversifiés.

A l'aval de Villars-les-Dombes, la pente de la Chalaronne augmente progressivement. La dynamique de la Chalaronne augmente, tout en restant faible. Petit à petit, les faciès d'écoulement se diversifient, la qualité des habitats benthiques s'améliore. Les débits de la Chalaronne deviennent pérennes et alimentés par la nappe des Cailloutis de la Dombes dont la limite apparaît en violet sur la carte n°3.

Dans la traversée de Châtillon, la qualité morphologique de la Chalaronne se dégrade fortement pour devenir mauvaise. Ceci est dû à la fois à sa rectification, et aux nombreuses protections sur l'amont du bourg puis sur le fait que le lit est bétonné ensuite dans toute la traversée de la ville. Il est noté en particulier l'absence de bancs alluvionnaires sans doute liée à la rétention dans les nombreux seuils successifs.

La Chalaronne de sa confluence avec le Relevant à la Saône : FRDR577b

De la sortie de l'agglomération de Châtillon-sur-Chalaronne à l'aval de la confluence avec le Payon (Vernisson), la qualité de la Chalaronne est médiocre. En cause, une dynamique latérale faible en raison des aménagements (protections de berges et 2 seuils). Les faciès sont principalement lotiques.

A l'aval du Payon, la qualité morphologique s'améliore pour devenir bonne. La dynamique latérale peut s'exprimer librement en raison de l'absence de protections. Les bancs et la charge solide en transit augmentent, les faciès sont plus diversifiés, les boisements ont un intérêt écologique.

La confluence avec le Moignans apporte un changement significatif dans la taille du lit, sa dynamique et l'augmentation de la pente. Ce linéaire qualifié en bon état jusqu'à l'amont de la traversée de St Etienne est cependant marqué par le retour des protections de berges et des seuils.

De la traversée de St Etienne/Chalaronne à la Saône, la Chalaronne alterne entre des secteurs en état moyen, médiocre et bon. A l'amont du barrage de Tallard, la qualité morphologique de la Chalaronne redevient moyenne du fait des nombreuses protections (1/3 du linéaire est protégé) et la présence d'une ripisylve limitée. Du barrage de Tallard au seuil du plan d'eau de Vanans, elle est plutôt bonne avec une diversité de faciès et une qualité des habitats benthiques plutôt satisfaisantes. Elle se dégrade ensuite progressivement après le plan d'eau de Vanans en raison de la diminution progressive de la pente bloquée par le niveau de la Saône, une incision (liée au blocage des sédiments dans le seuil du camping de St Didier) et un taux de protection important du lit. La dynamique du secteur devrait être meilleure suite au dérasement du seuil du camping même si le taux de protection des berges reste important.

3.4.1.2. Les affluents de la Chalaronne

Le Relevant (FRDR12108)

La qualité morphologique du Relevant est globalement moyenne. Elle est mauvaise sur sa partie amont, à la sortie du plateau de la Dombes où il a été géré plus comme un fossé qu'une rivière. La traversée du village est plutôt médiocre (nombreuses protections et remblais).

En rejoignant Châtillon, la qualité du Relevant reste moyenne en raison d'un colmatage important du fond du lit lié au piétinement et aux vidanges d'étangs sur sa partie médiane, puis à ses nombreuses protections dans son arrivée dans Châtillon. Sa partie apicale est bétonnée et constituée de plusieurs seuils successifs justes avant de confluer avec la Chalaronne.

Le Payon ou Vernisson (FRDR11703)

Le Payon présente sur ses 2/3 amont une morphologie dégradée : lit plutôt rectiligne, colmaté ou essentiellement constitué de sédiments fins hérités de la géologie. 20% de son linéaire présente une absence de ripisylve. Son 1/3 aval est de meilleure qualité même s'il reste moyen à médiocre. 7 seuils infranchissables empêchent les échanges avec la Chalaronne et dégrade sa qualité piscicole.

Le Moignans (FRDR11722)

La partie amont du Moignans avant d'arriver à St Trivier/Moignans est à l'image de la Chalaronne amont. Sa pente et sa dynamique sont faibles, les habitats uniformes, les écoulements lenticques et intermittents. Le Moignans amont est assec quasiment tous les étés. Sa qualité morphologique est mauvaise.

A partir de St Trivier sur Moignans, le Moignans commence à s'encaisser dans le plateau de la Dombes pour rejoindre la Chalaronne. Sa pente augmente, ainsi que sa capacité érosive. Les fonds restent cependant colmatés et des incisions témoignent de curages passés. Les écoulements et les habitats restent peu diversifiés. La qualité morphologique est moyenne sur environ 4.2 km. Le secteur le plus à l'aval de ce tronçon est corseté par la digue d'étangs et un talus morainique.

A l'aval de l'endiguement, le fond de vallée s'élargit. La forte pente du lit se traduit par des dynamiques longitudinales et érosives importantes. La qualité morphologique du Moignans évolue vers un niveau bon. Le seuil de l'ancien lavoir de Baneins vient dégrader cependant sa qualité morphologique sur environ 250m. Après sa confluence avec le Mazanan, le Moignans gagne en débit et en énergie même si elle reste modérée. Les érosions signalées en 2005 sur sa partie aval se poursuivent et pourraient avoir 2 origines : successions de seuils, érosions régressives.

La Glenne (FRDR10196)

L'amont de la Glenne ainsi que ses affluents ont une qualité morphologique très dégradée, liée à une gestion de type « fossé » qui se caractérise par l'absence de ripisylve, une érosion des sols accentuant le colmatage, et une rectification importante des tracés. Sur sa partie médiane, la Glenne traverse de nombreux espaces boisés et retrouve un bon état morphologique malgré la présence persistante de sédiments fins et des assecs quasi systématiques chaque été. La Glenne retrouve un écoulement permanent à partir de Ville Solier (1.5 km avant sa confluence avec la Chalaronne). Sa qualité morphologique se dégrade jusqu'à sa confluence avec la Chalaronne du fait de nombreux seuils (ouvrages routiers ou ancien seuil) et de protections de berges.

3.4.2. Etat morphologique de la Calonne

La qualité morphologique de la Calonne est dégradée sur sa partie apicale (affluents compris) jusqu'au lieu-dit Quartier. Ce mauvais état est lié à plusieurs facteurs cumulés : un colmatage important du lit, lié à l'érosion des grandes parcelles cultivées, le piétinement du bétail et la présence de nombreux seuils. Le Grillet, l'un des principaux affluents de la Calonne est par ailleurs géré plutôt comme un fossé : curage répété par le passé, berge abrupte sans ripisylve, profil rectifié.

La partie médiane de la Calonne de Quartier à Guéreins est le secteur le plus préservé. C'est également la zone où la plupart des aménagements du syndicat se sont concentrés dans le précédent contrat de rivière. La qualité morphologique y est bonne, la zone humide des Vernays permettant par ailleurs une bonne auto-épuration des eaux.

Le secteur aval de Guéreins est de qualité médiocre. Fortement influencé par le débit de la Saône, c'est un secteur favorable à la dépose des fines. Ses berges plutôt hautes sont par ailleurs friables, composées de sables et limons de Saône. La présence de 4 seuils augmente le phénomène de colmatage et dégrade sa qualité morphologique.

3.4.3. Etat morphologique de l'Avanon

L'Avanon présente un linéaire rectiligne sur 50 % de son cours répartis à ses extrémités amont et aval. Cela correspond aux secteurs où le cours d'eau a été fortement recalibré voire déplacé. Sur ces secteurs, les berges sont abruptes, le lit est incisé et la ripisylve perchée.

Sa partie médiane présente des linéaires sinueux et méandriformes de qualité moyenne à bonne. Il est intéressant de noter que le linéaire méandriforme est d'un seul tenant et correspond à une zone d'habitats plus diversifiés (nombreux atterrissements et érosions).

Ce tronçon apparaît comme le plus préservé de l'Avanon.

L'Avanon présente un colmatage important aux particules fines (sables et limons) explicable par la géologie majoritairement sablo-limoneuse des sols, qui favorise par ailleurs l'incision. Ce phénomène est aggravé par la réalisation passée de travaux hydrauliques lourds et par une occupation des sols constituée principalement de grandes cultures.

3.4.4. Etat morphologique de l'Appéum

L'Appéum est un cours d'eau dont le fonctionnement est fortement modifié par les aménagements anthropiques (nombreux seuils, nombreux recalibrages et reprofilages). Son débit est également contrôlé par la gestion du niveau d'eau dans l'étang de la Vigne du Pérou. De ce fait, les dynamiques fluviales et notamment d'érosion/dépôt ne s'expriment pas de manière conforme au fonctionnement théorique de ce cours d'eau.

Sur l'amont et le plateau, l'Appéum a été recalibré et rectifié sur la quasi-totalité de son linéaire. En amont de l'étang, il s'apparente davantage à un fossé qu'à un cours d'eau.

De la traversée de Francheleins au Château d'Amareins, la dynamique fluviale, si elle est limitée par le contrôle du débit par l'étang, est relativement active et le transport sédimentaire effectif. Le taux de protection de berge est anecdotique et le style fluvial est sinueux à méandriforme. Les faciès d'écoulement sont diversifiés. La qualité morphologique est qualifiée de bonne.

Du Château d'Amareins à la Saône, la qualité de l'Appéum oscille entre mauvaise et médiocre du fait de recalibrage passé, l'aménagement de 2 seuils très importants ou bien la présence de nombreux seuils à vocation piscicole qui viennent dégrader un tronçon pourtant plus méandriforme. La présence de grandes cultures aux abords immédiats contribue à l'apport d'important volume de fines.

3.4.5. Etat morphologique de la Mâtre

Le secteur amont de la Mâtre et de ses affluents est de mauvaise qualité géomorphologique, il s'apparente de fait plus à des fossés du fait de l'intervention humaine : recalibrage, absence de ripisylve, associés à une érosion des sols importante. La traversée de Villeneuve est très aménagée. Elle est succédée par une portion encore recalibrée et la présence de nombreux seuils à vocation piscicole qui viennent aggraver les phénomènes de colmatage. Son secteur médian à l'aval de Chaleins plus pentue est de bonne qualité voire de très bonne qualité.

A partir du seuil des Vernay en amont de Messimy/Saône, la qualité redevient moyenne avant de se dégrader à nouveau avant sa confluence avec la Saône. Ce seuil engendre une homogénéisation des faciès amont et aval, tandis que la traversée de Messimy est ponctuée de plusieurs protections de berges.

Enfin, l'aval de Messimy est fortement influencé par les niveaux de la Saône et la présence de deux seuils d'une hauteur de chute relativement importante. La rivière qui cherche à récupérer le niveau de la Saône est pourvue de berges hautes et abruptes et facilement érodables.

3.4.6. Etat morphologique du Rougeat

Le Rougeat est issu de la réunion de 2 plus petits cours d'eau, le ruisseau d'Haleins et le ruisseau des Combes. Sur leurs parties amont, ces derniers s'apparentent plus à des fossés, ils ont été recalibrés, réceptionnent quantité de limons du fait du drainage agricole. Ils sont dépourvus de ripisylve.

Sur sa moitié aval, le ruisseau d'Haleins retrouve une qualité géomorphologique plutôt bonne s'écoulant dans un fond de vallée boisée.

De la D28 au seuil de Grelonge, le ruisseau des Combes s'écoule dans un fond de vallée boisé retrouvant une certaine sinuosité et une diversité de faciès. Du seuil de Grelonge au Rougeat, le ruisseau des Combes est fortement artificialisé. Son lit a été recreusé et il longe une route départementale sur un linéaire important. Le taux de protection de berge est de ce fait relativement élevé. Il comporte également deux seuils importants qui pourraient être à l'origine d'un ralentissement ou d'un blocage de la charge sédimentaire et notamment des fractions les plus grossières.

Le Rougeat quand à lui présente une qualité moyenne. Son taux d'érosion est relativement important notamment au regard du taux de protection, également relativement important. Sa pente de fond de vallée plutôt élevée (de l'ordre de 1 %) et ses débits importants lui permettent de retrouver un style fluvial plus ou moins sinueux.

3.5. Hydrologie

L'hydrologie des territoires est analysable à partir des stations hydrométriques de la DREAL situées respectivement à Villars les Dombes (depuis 48 ans) et Châtillon sur Chalaronne (depuis 38 ans).

Les débits moyens enregistrés mensuellement sur les 2 stations sont repris dans le graphique n° 3 :

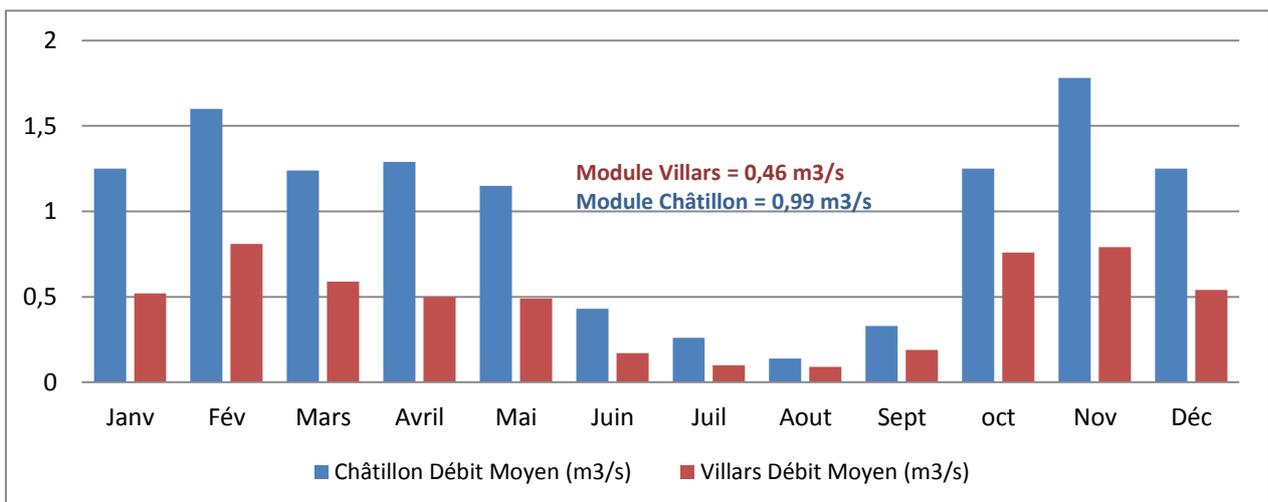


Figure 3 : Evolution des débits moyens mensuels de la Chalaronne.

On constate qu'une année classique, seuls les débits des mois de Juin, Juillet, Août et Septembre possèdent des débits inférieurs aux modules (Débit moyen annuel). La diminution des débits s'enclenche à partir du mois de mai malgré le fait que ce soit le second mois le plus pluvieux de l'année (Cf figure 4). La végétation commence à capter une partie des précipitations.

Après la période estivale, les débits recommencent à augmenter en septembre pour être maximum au mois de Novembre. Cette augmentation progressive est due à trois phénomènes qui se cumulent :

- L'augmentation progressive des moyennes mensuelles de pluies avec un maximum en octobre,
- La période de vidange des étangs de la Dombes qui s'étalent entre le 15/09 et le 15/12
- Une baisse de la demande des végétaux en eau

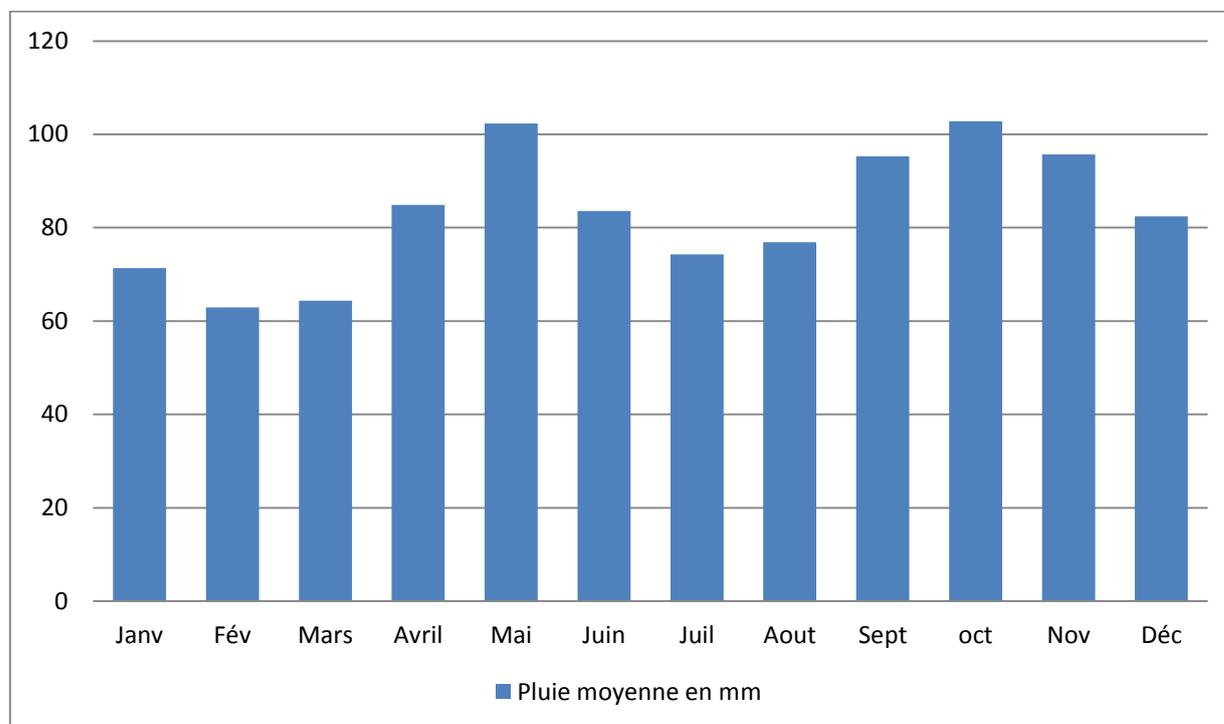


Figure 4 : Moyenne des pluies mensuelles du territoire.

Une année classique, on observe une pluie moyenne mensuelle plus soutenue au printemps en avril-mai et à l'automne en septembre, octobre, novembre.

Si on observe les débits moyens de chaque mois de l'année entre 2008 et 2019, on constate qu'en moyenne 7 des débits moyens mensuels mesurés sur 11 chroniques sont inférieurs aux moyennes de référence du mois.

Ces constatations sont encore plus alarmantes en mai et septembre.

Pour le mois de Mai à Châtillon entre 2008 et 2018, seule une valeur a dépassé le module en 2013, 9 autres sont inférieures de plus de la moitié du débit de référence.

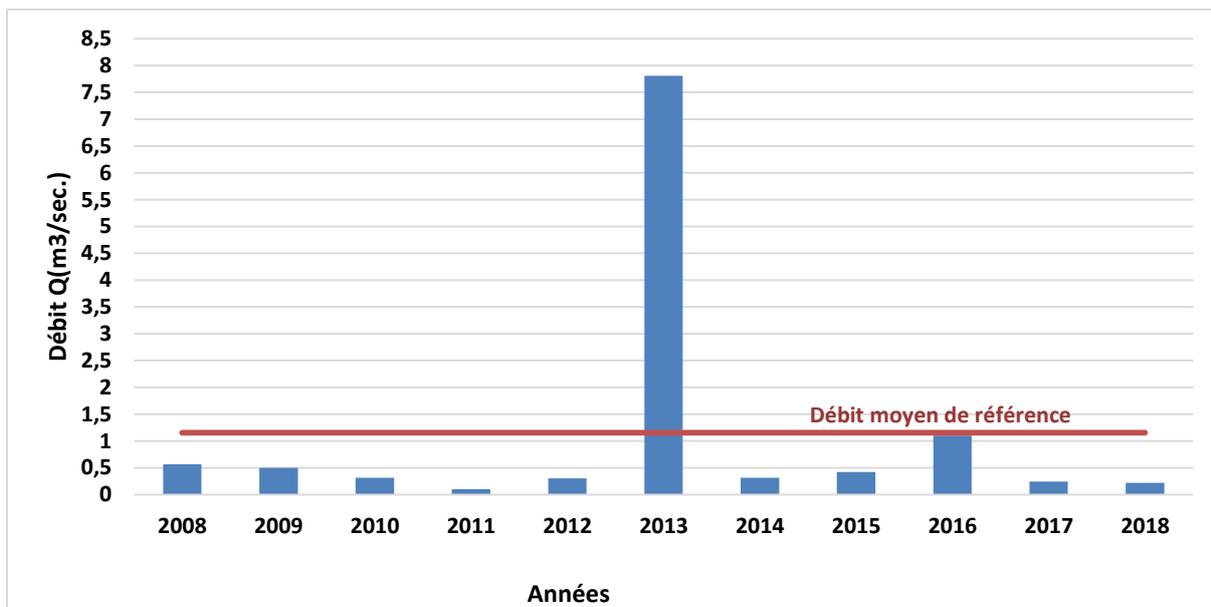


Figure 5 : Débits moyens de Mai (10/11)

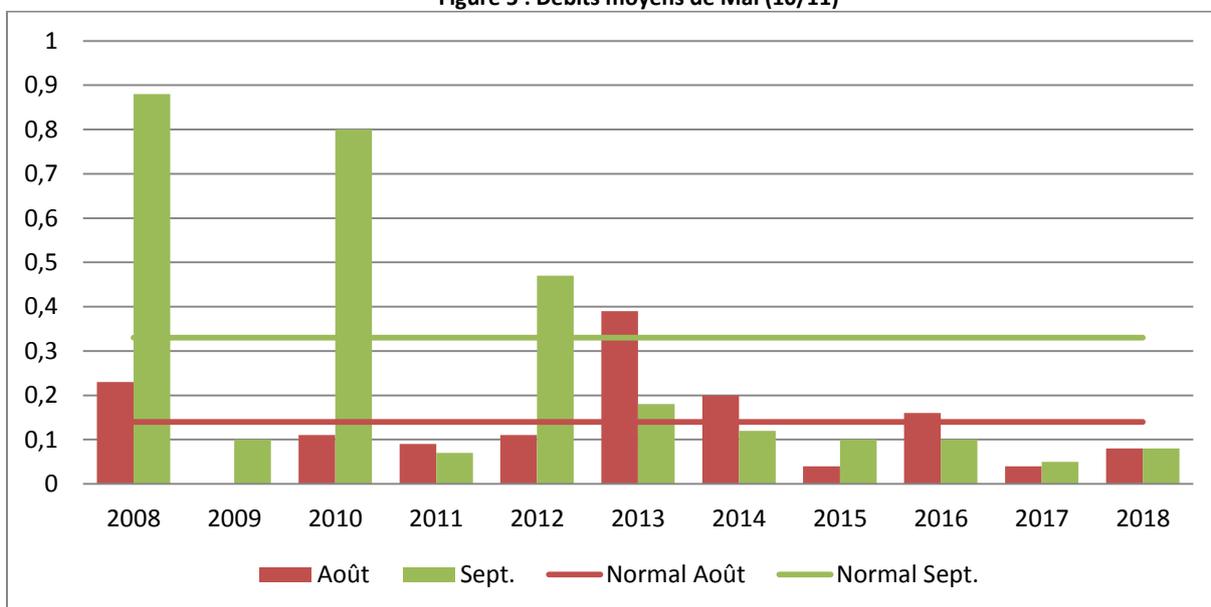


Figure 6 : Evolution des débits moyens d'Août à septembre entre 2008 et 2018

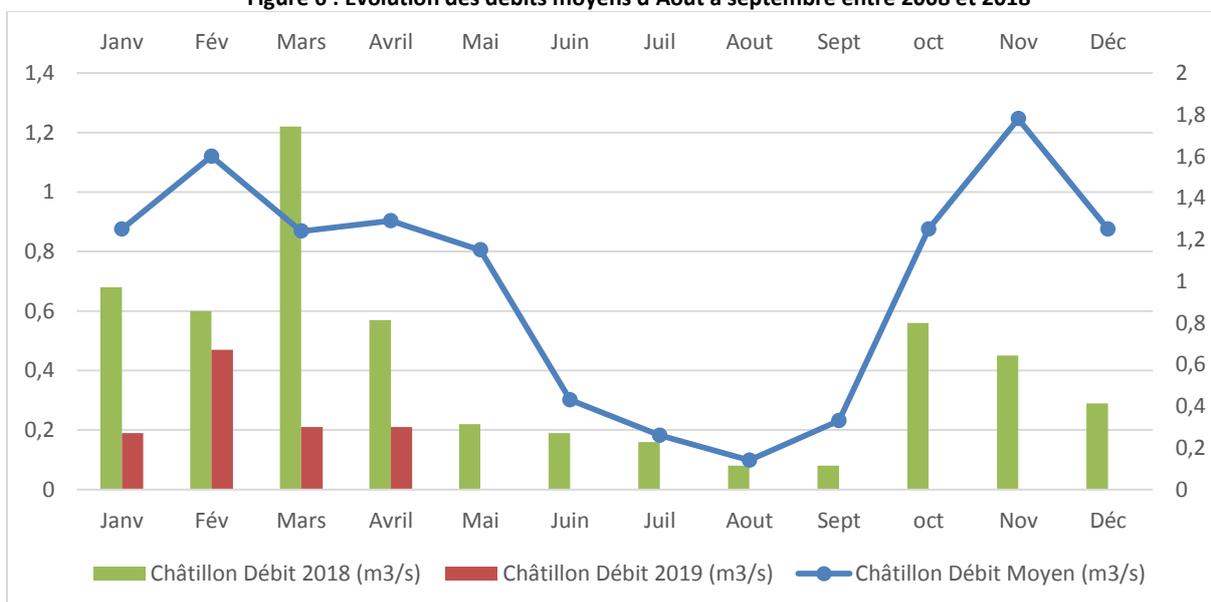


Figure 7 : Comparaison des débits moyens mensuels de 2018 et 2019 aux débits moyens « normaux » à Chatillon sur Chalaronne

Depuis 2013, alors même que l'on devrait constater une augmentation des débits en septembre, on constate qu'ils ont tendance à continuer à baisser. L'été joue les prolongations, les températures restent élevées et les quantités de pluies sont plutôt inférieures à la normale.

En conclusion, les conditions de débits de la Chalaronne sont alarmantes : en janvier 2019 à Châtillon le débit de la Chalaronne était proche de 200l/s alors qu'à cette période de l'année il devrait être proche de 900 l/s. Cette faiblesse des débits hivernaux fait suite à une année 2018 où les débits de la Chalaronne mesurés à Châtillon étaient en dessous des normales à l'exception du mois de mars. Les étiages c'est-à-dire les périodes où les débits de la Chalaronne descendent en dessous de 1m³/s commencent de plus en plus tôt dans l'année (avril au lieu de juin), et les débits continuent à baisser en septembre alors qu'ils devraient commencer à remonter.

Ces observations font sens avec les conclusions de l'observatoire régional sur le climat qui montre une augmentation des températures moyennes sur notre secteur de plus de 2 degrés ces 50 dernières années, ainsi que du nombre de jour de forte chaleur et de canicule. Malgré une quantité d'eau de pluie plutôt stable même si les années 2015/2017 et 2018 ont été déficitaires, ces différents facteurs associés entraînent une augmentation de l'évapotranspiration, un déficit hydrique des sols, une baisse des taux de remplissage des étangs (à ce jour 1/3 sont pleins, 1/3 sont vides et il manque entre 20cm et 50 cm dans le tiers restant), une baisse de quantité d'eau disponible pour les différents usages et notamment l'alimentation en eau potable, les rivières et l'agriculture.

3.6. Les zones humides et la trame turquoise

3.6.1. Des zones humides très diverses

Les différentes zones humides rencontrées sur le territoire assurent un ensemble de fonctions synthétisées ci-dessous :

- Fonction hydrologique (régulation des débits),
- Fonction épuratrice (matières azotées, phosphorées, pesticides...),
- Fonction écologique (trame turquoise),
- Fonction climatique (régulation des microclimats et captation du CO₂)

Elles revêtent différentes formes :

- Sur le Val de Saône et au niveau des autres fonds de vallée, il s'agit de surfaces humides de plus ou moins grande taille occupées par des surfaces prairiales, des boisements de natures diverses ou des grandes cultures. Sur l'aval du périmètre, 4 zones humides principales ont été identifiées :
 - o Les prairies humides du Val de Saône,
 - o Sur la Chalaronne :
 - le secteur de la vieille Chalaronne,
 - la zone humide de Saint Etienne sur Chalaronne,
 - o Sur la Calonne, la zone humide du Vernay,
- Sur la Dombes, ce sont les étangs qui concourent à la formation des zones humides. Au-delà des surfaces en eau qui fluctuent au cours des saisons et des cycles d'assec et d'évolage, l'étang est associé à des surfaces périphériques plus ou moins variées (roselières, bois humides, prairies humides...) accueillant une biodiversité singulière.

Dans la Dombes et le Val de Saône, ces zones humides ont permis le développement d'une flore et d'une faune spécifique : les surfaces les plus remarquables ont permis la mise en place de 3 périmètres Natura 2000 (Cf. carte 5 ci-après) :

- « La Dombes » : environ 1/3 du site est présent au sein du périmètre du SRDCBS,
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône » : pour l'extrémité sud du périmètre au niveau de la commune de St Didier sur Chalaronne,
- « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » : pour l'axe Saône de Genouilleux à Messimy sur Saône,

A l'issue du contrat de rivière, le SRDCBS a souhaité faire le point sur l'évolution des différentes zones humides présentes sur son périmètre, en se basant sur des relevés de terrain internes et sur 2 études des zones humides (réalisées par le CDO1 pour les zones humides de plus de 1 000 m²). De 2006 à 2013, les surfaces des grandes zones humides ont très légèrement augmenté sur le territoire, principalement à cause de la création de nouveaux étangs.

Les petites zones humides de quelques dizaines à quelques centaines de mètre carré sont très nombreuses (1 147 recensées en 2012 à l'exception des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat qui n'ont pas été étudiés).

Moins protégées par les différentes réglementations que les grandes zones humides, ces entités ont vu leur nombre diminuer de près de 6 % entre 2006 et 2012 (1 212 à 1 147, hors bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat) en particulier sur la partie aval du territoire.

Ces zones subissent différentes menaces issues des activités humaines présentes sur notre territoire et mises en place à proximité ou à l'intérieur de ces espaces :

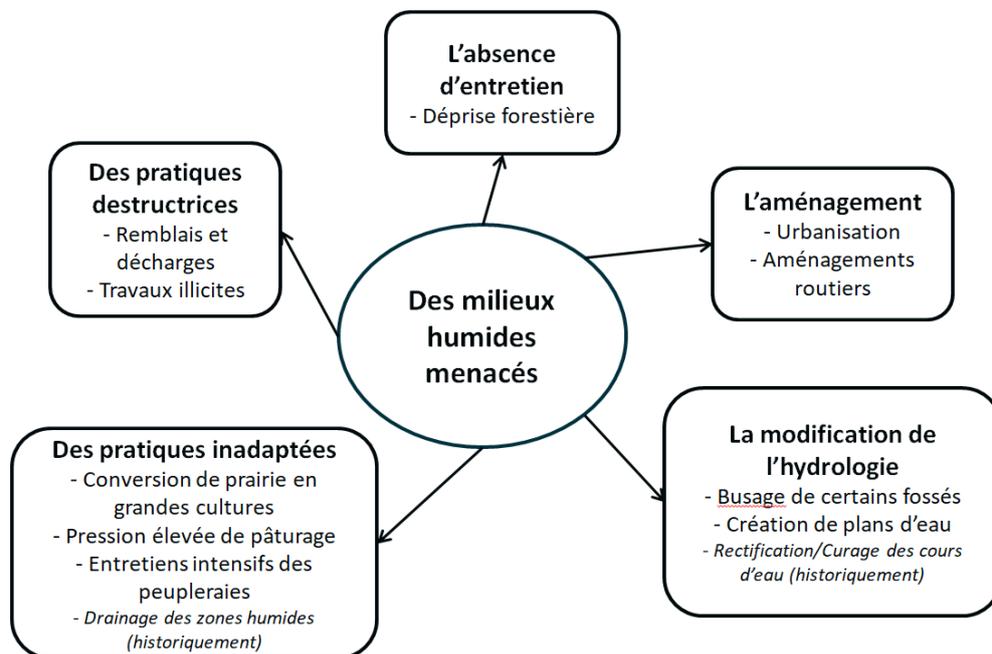
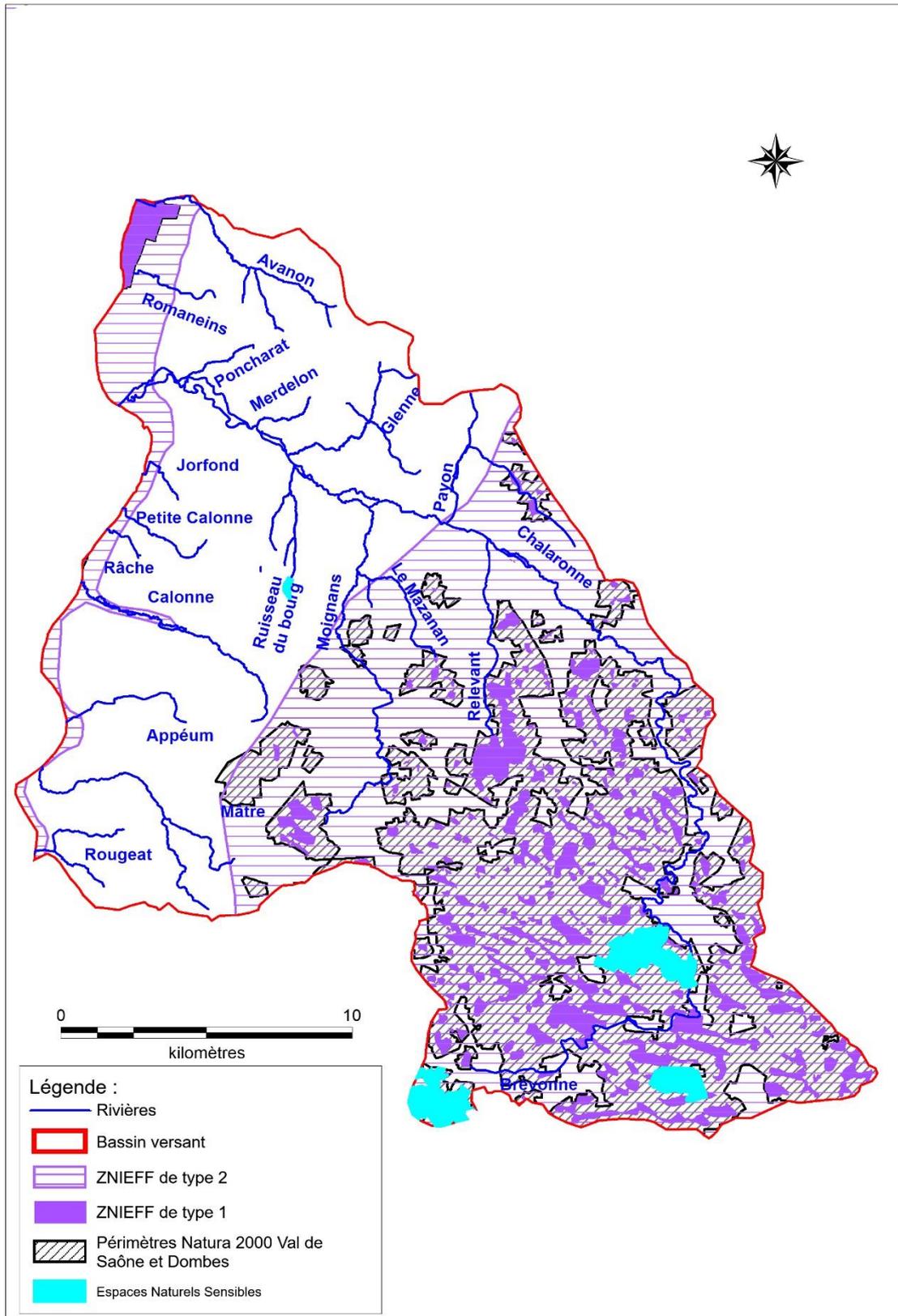


Figure 8: Synthèse des menaces exercées sur les zones humides
Source : SRDCBS



Carte 7 : Périmètres ZNIEFF et Natura 2000 et Espaces naturels Sensibles sur le bassin versant
 Sources : IGN, INPN, CD01, SRDCBS.

3.6.2. Les zones humides et les trames écologiques

Le SRCE de l'ancienne Région Rhône-Alpes (validé courant 2014) constitue un outil de planification territoriale permettant de définir les trames vertes et bleues : elles sont destinées à enrayer la perte de biodiversité. Il identifie des réservoirs (sites à forte qualité écologique riches en biodiversité) et des corridors (espaces reliant les réservoirs) destinés à être préservés et remis en état.

A l'échelle des territoires de Chalaronne, la Saône, l'aval de la Chalaronne et de la Calonne sont identifiés comme des rivières à préserver ou à remettre en bon état. Il en est de même pour les zones humides associées. La Calonne présente notamment des populations naturelles de bouvière et de lamproies de Planer, espèces sensibles à la pollution et nécessitant d'être préservées.

Deux corridors ont également été identifiés sur le territoire, perpendiculairement à la Saône, afin d'assurer une continuité écologique entre les monts du Beaujolais, le Val de Saône et le plateau dombiste. Ces continuités sont notamment utilisées par la chauve-souris qui utilise les haies pour se déplacer du plateau dombiste vers le val de Saône (site de chasse riche en insecte).

Plus généralement, le territoire se situant au carrefour de plusieurs réservoirs de biodiversité (sites Natura 2000 du Val de Saône et de la Dombes), ces corridors permettent à la faune de se déplacer entre ces zones. La préservation et/ou la restauration des réservoirs et des corridors est importante pour la circulation des espèces animales et le bon état des populations.

Les zones humides présentées précédemment (issues de l'atlas des zones humides mené par le Département de l'AIN) contribuent donc très largement à cet enjeu dans la mesure où la Saône et les étangs de la Dombes constituent des réservoirs de biodiversité où l'eau joue un rôle central. L'aval de la Calonne et de la Chalaronne (à partir de Châtillon) constituent des trames bleues qui connectent ces 2 réservoirs au même titre que les trames vertes.

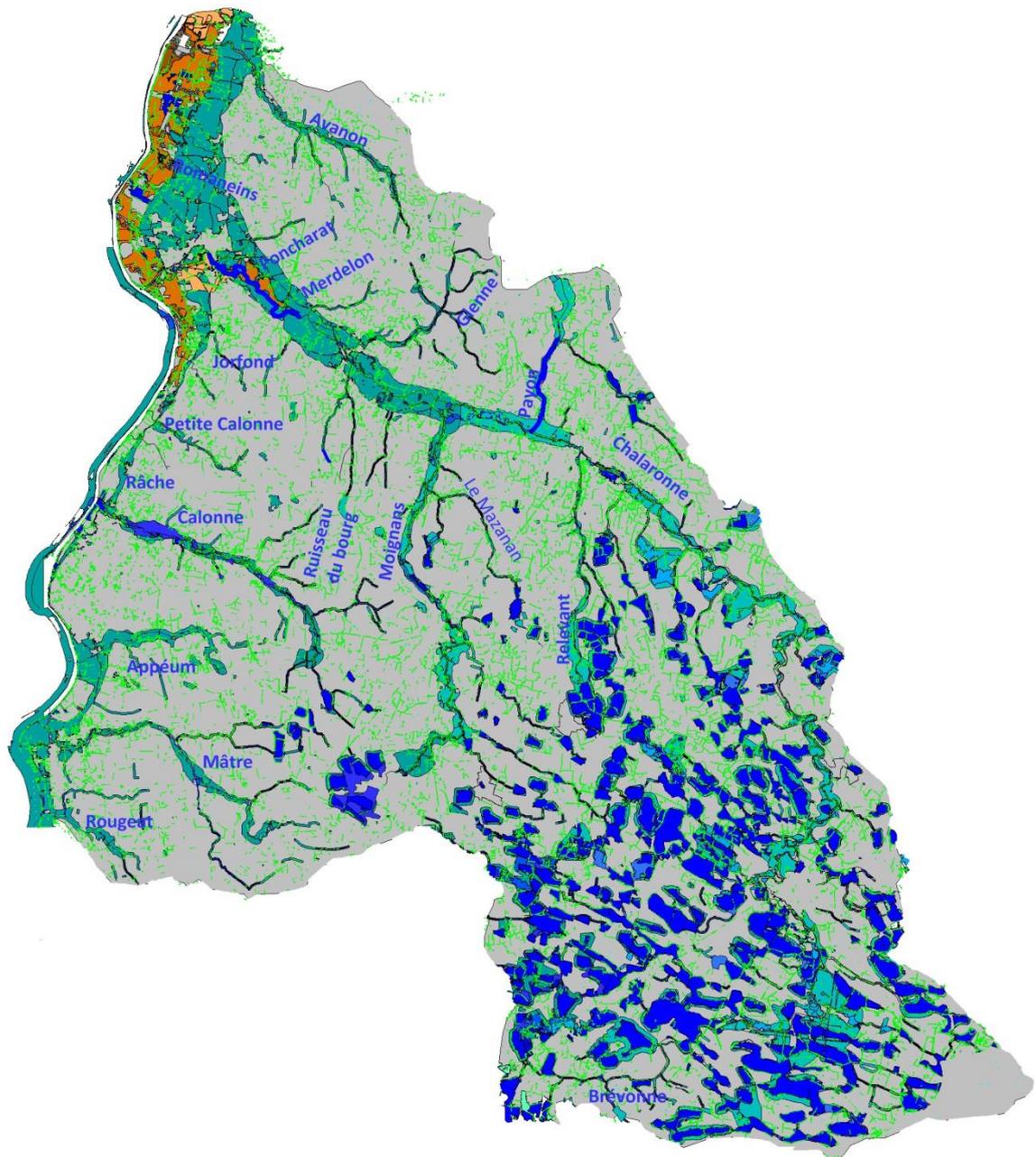
Même si elles ne sont pas identifiées dans le SRCE compte-tenu de l'échelle du schéma, les petites zones humides contribuent également à la formation de ces trames et réservoirs.

Ce travail mené à une échelle régionale a été complété en 2017 par un travail mené par le CEN Rhône Alpes pour le compte du Département de l'Ain. Présentant une échelle plus fine que le travail mené à l'échelle régionale, il permet d'identifier de manière précise les cœurs de biodiversité ainsi que les différentes continuités écologiques associées. A chacune de ces continuités est annexée une dynamique à mettre en œuvre : continuité à maintenir, à favoriser ou à renforcer.

La carte ci-après illustre le travail réalisé. Les 4 cartes présentées ensuite illustrent 4 secteurs différents présentant un intérêt particulier pour la gestion des trames écologiques :

- La vallée de l'Appéum,
- L'aval de la vallée de la Calonne,
- La Chalaronne à sa confluence avec la Saône,
- La Chalaronne en amont de Villars les Dombes.

Ces données serviront de bases aux actions menées sur la plantation de haies, la création ou la restauration de mares, la création ou la restauration de zones humides par exemple.



Zones humides

- 0 - Coeur de biodiversité
- 1 - Continuité à maintenir
- 2 - Continuité à favoriser
- 3 - Continuité à renforcer

Continuités forestières

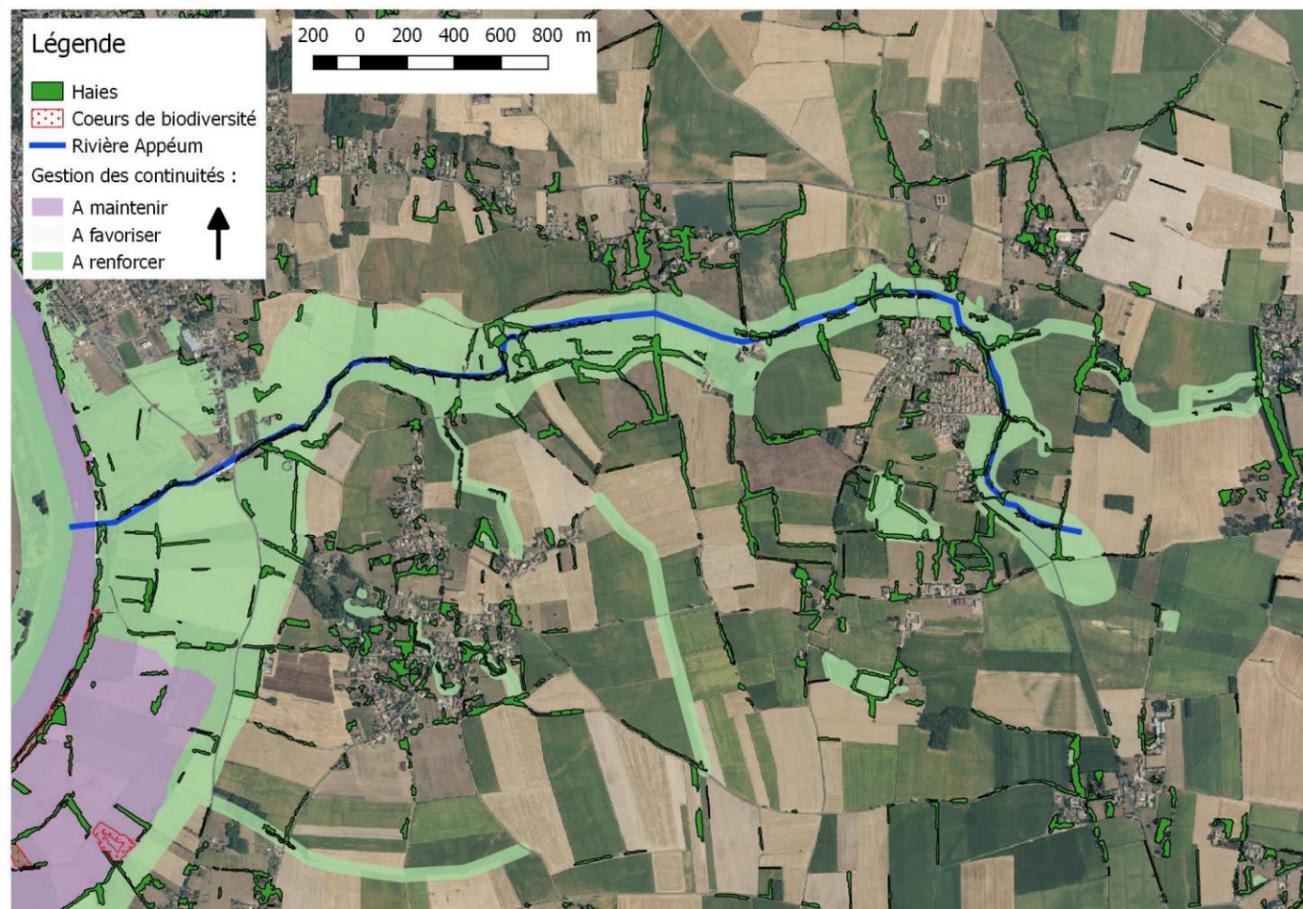
- 0 - Coeur de biodiversité
- 1 - Continuité à maintenir
- 2 - Continuité à favoriser
- 3 - Continuité à renforcer

Continuités bocagères

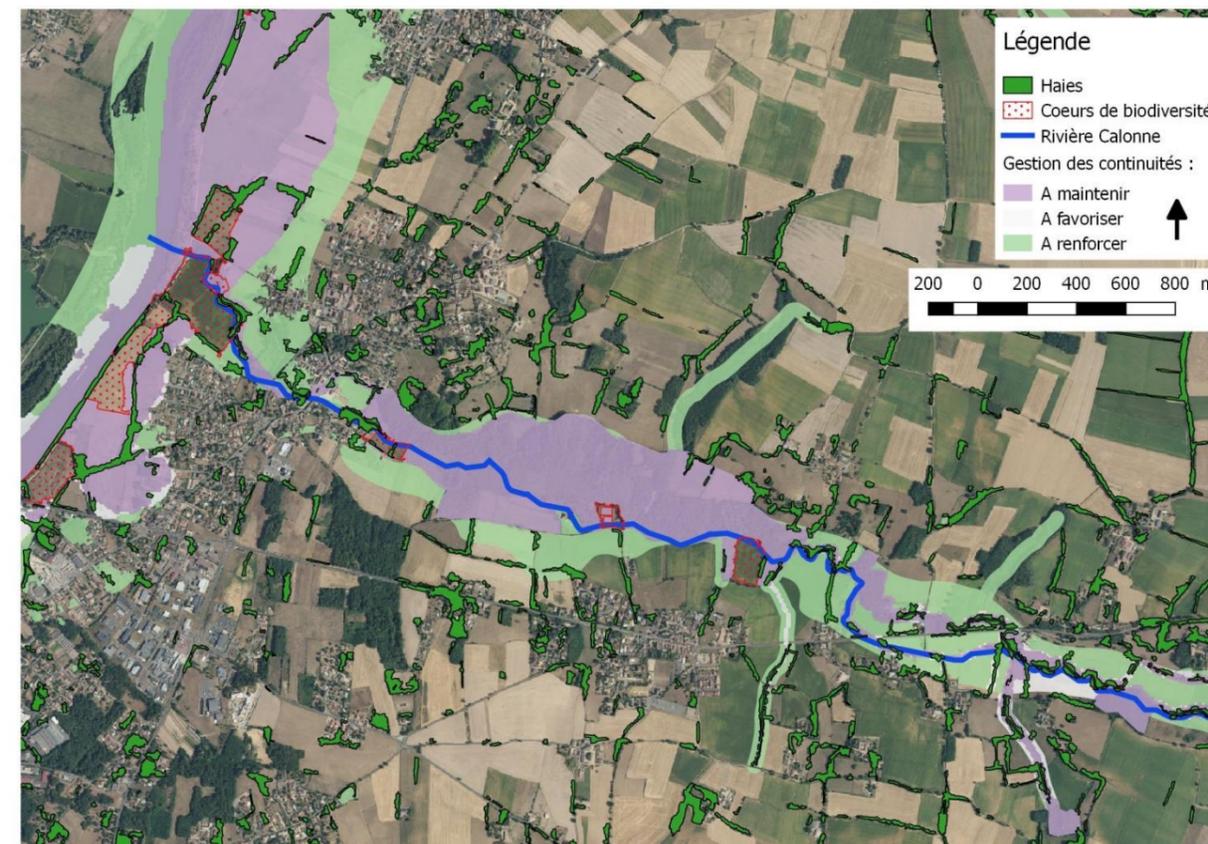
- 0 - Coeur de biodiversité
- 1 - Continuité à maintenir
- 2 - Continuité à favoriser
- 3 - Continuité à renforcer

- Haies
- Petites zones humides

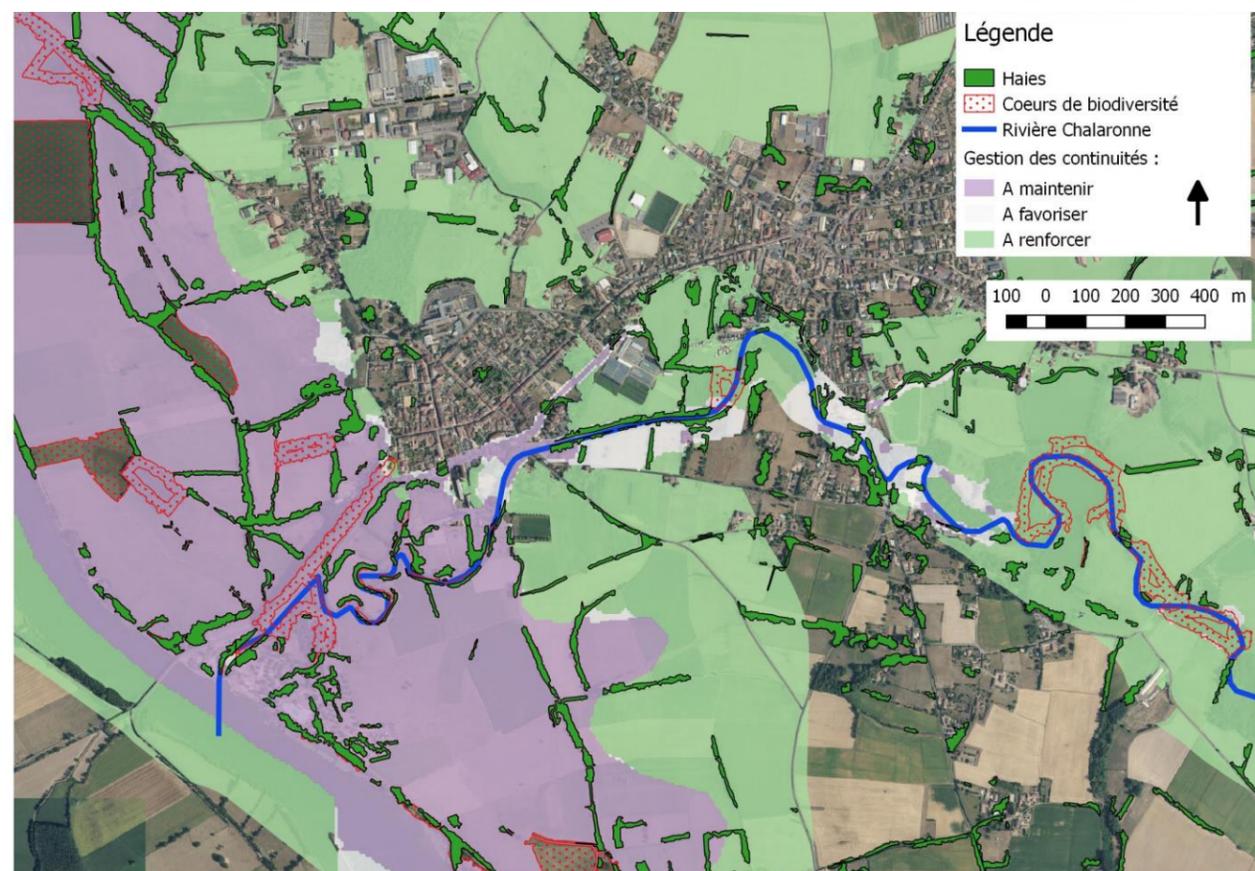
Carte 8 : Trames et continuités éco-paysagères des territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône
 Source : CD01 – SRDCBS.



Carte 9 : Cœurs de biodiversité et gestion des cor
Source: IGN, CD01, SRDCBS



Carte 10 : Cœurs de biodiversité et gestion des continuités dans le Val de Saône : exemple de l'Appéum
Source: IGN, CD01, SRDCBS



Carte 11 : Cœurs de biodiversité et gestion des
Saint Didier sur Chalaronne et Thoisy
Source: IGN, CD01, SRDCBS



Carte 12 : Cœurs de biodiversité et gestion des continuités dans la Dombes : exemple de la Chalaronne à l'amont de Villars
les Dombes / Source : IGN, INPN, CD01, SRDCBS

3.7. Inondation

L'enjeu inondation avait été identifié lors de l'élaboration du contrat de rivière mais ne faisait pas partie des thématiques prioritaires.

Cet état de fait a sensiblement évolué depuis pour deux raisons qui sont détaillées ci-après :

- Les inondations de novembre 2008 et de février 2009 :



**Photo 1 : Crue de la Chalaronne –
Février 2009
Source : SRDCBS**

En novembre 2008 et février 2009, 2 crues importantes ont fortement impacté l'aval des bassins versants de la Calonne et de la Chalaronne provoquant de nombreux dégâts et d'importantes inondations. L'étude post-crue réalisée à la suite de ces événements indique une occurrence de crue comprise entre 50 et 100 ans pour la Calonne et une occurrence inférieure pour la Chalaronne.

Ces épisodes ont été marqués par des pluies intenses dans un contexte de sols déjà gorgés d'eau avec des dégâts causés à la fois par les rivières mais aussi par leurs affluents.

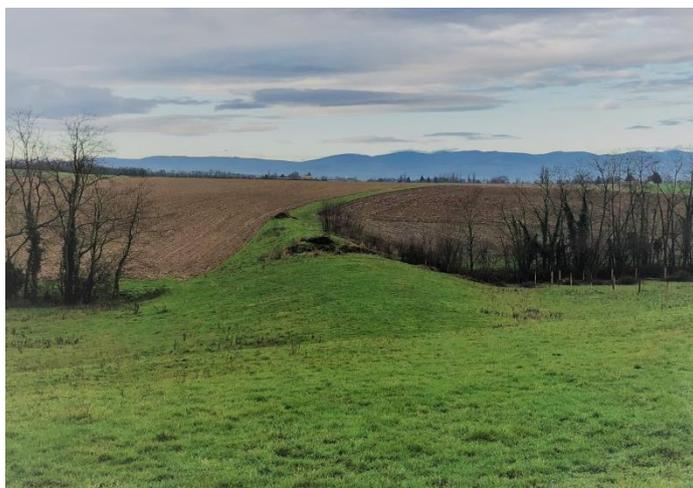
Ces événements ont conduit le syndicat à réfléchir à différents moyens de lutte contre les inondations et les ruissellements érosifs issus des bassins versants.

Compte-tenu des coûts, la mise en place de grands aménagements structurants de type aménagements hydrauliques (digue en travers pour créer une sur inondation temporaire) sur les rivières ou leurs affluents n'ont pas été retenus.

Toutefois, plusieurs actions destinées à ralentir les écoulements diffus ont été mises en œuvre : implantation de haies, restauration/création de mares, certaines MAE répondant à un enjeu érosion (création de bandes enherbées volontaires, conversion de grande cultures en prairies).

- L'extension du périmètre du SRDCBS aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat en août 2018 :

**Photo 2 : Aménagement hydraulique
du ruisseau des Prades (affluent de la
Mâtre) – Décembre 2018
Source : SRDCBS**



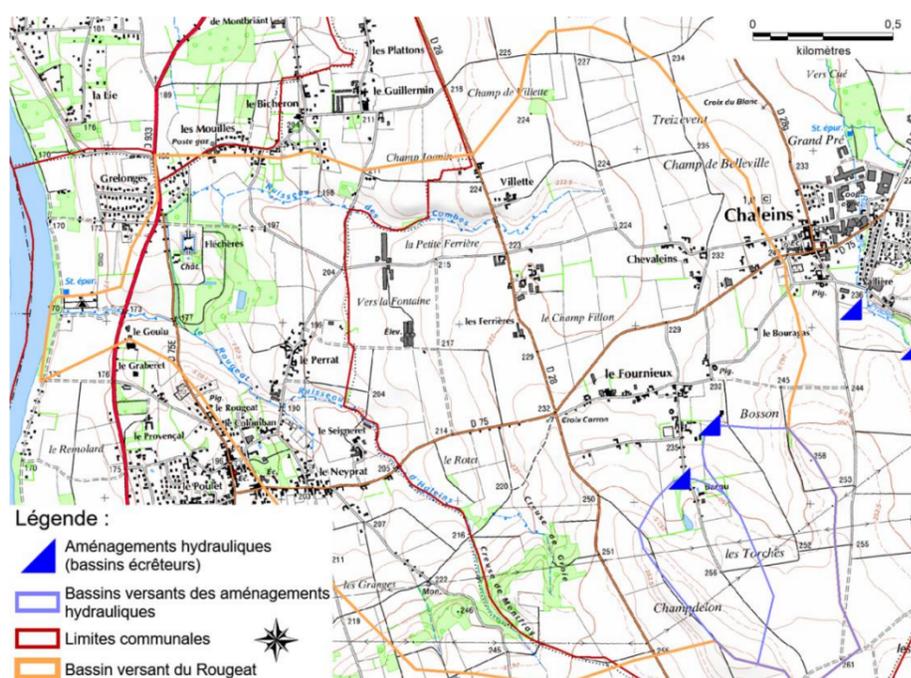
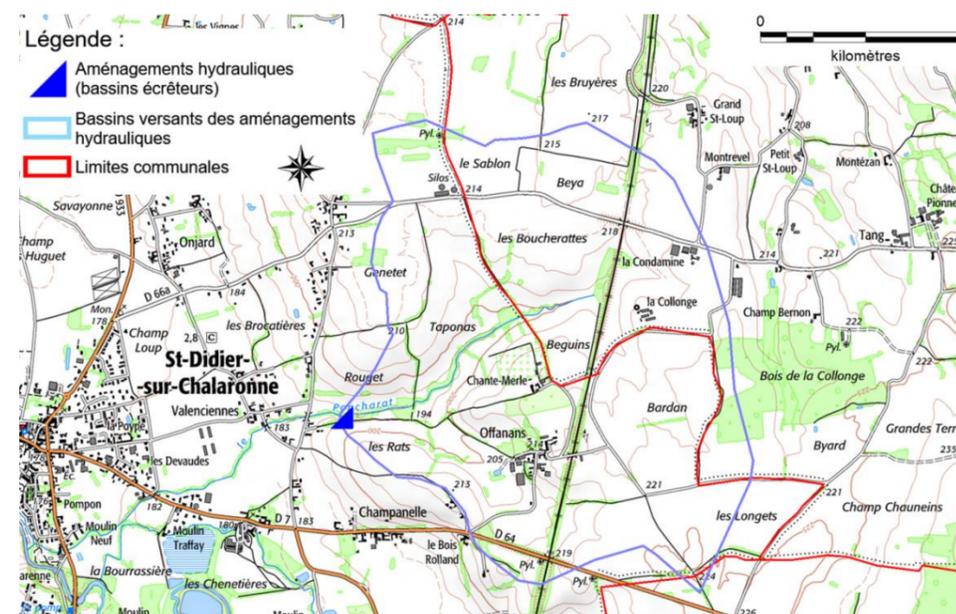
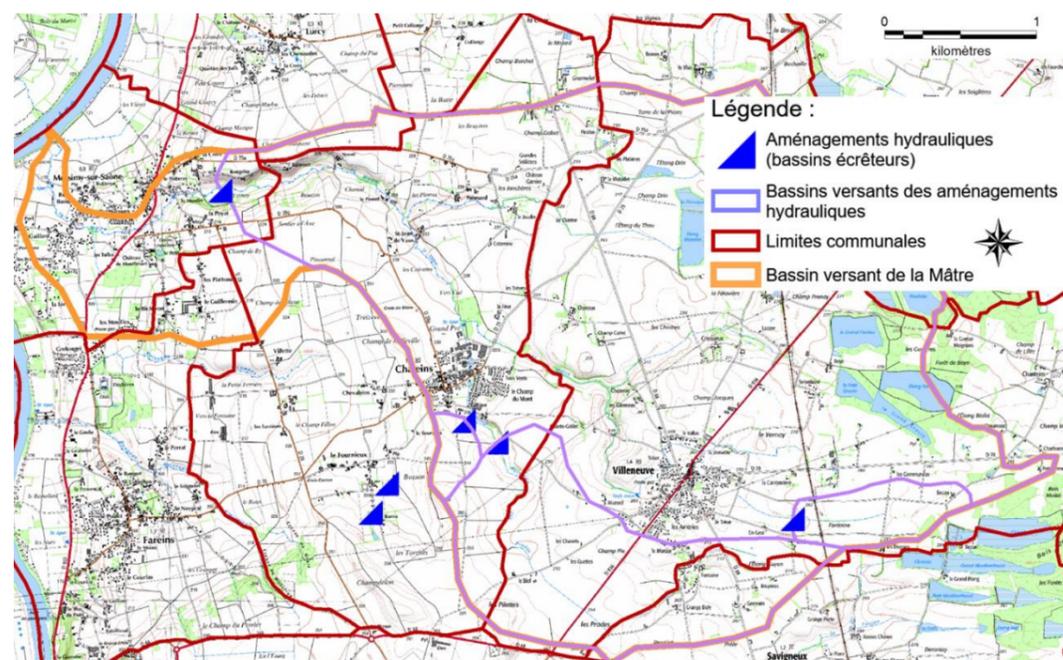
Comme indiqué dans le I-1, le périmètre du syndicat s'est élargi à 3 nouveaux bassins versants au sud-ouest de son périmètre historique.

Cet élargissement s'est opéré dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canton de Saint Trivier sur Moignans (SIAH) compétent sur les bassins versants de la Mâtre et du Rougeat.

Le SRDCBS s'étant substitué aux droits et aux obligations du SIAH, il a repris son actif comportant notamment plusieurs aménagements hydrauliques de sur inondation au niveau des bassins versants de la Mâtre et du Rougeat.

Il dispose à présent de 7 ouvrages hydrauliques de sur inondation sur son périmètre (1 sur le bassin versant du Pontcharat, 4 sur le bassin de la Mâtre et 2 sur celui du Rougeat, Cf. cartes de localisation en annexe). Ces ouvrages sont localisés dans les cartes suivantes.

Dans les mois à venir, un important travail de mise à niveau réglementaire de ces ouvrages devra être mené.



Carte 13, 14 et 15 : Localisation des 7 aménagements hydrauliques du périmètre du SRDCBS
Sources : IGN, SRDCBS, SIAH

4. *Enjeux et orientations stratégiques*

A l'issue des différents bilans techniques, 5 grands enjeux sont ressortis :

- Une qualité de l'eau restant très dégradée ;
- Un fonctionnement géomorphologique et écologique des rivières à améliorer ;
- Un fonctionnement hydrologique préoccupant ;
- Un enjeu inondation localement très prégnant ;
- Des conséquences importantes pour le territoire liées au changement climatique.

Pour répondre à ces enjeux, le SRDCBS se donne comme objectifs stratégiques de :

- Participer à la réduction des sources de pollution ;
- Améliorer le fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Améliorer le partage de la ressource ;
- Gérer les risques liés aux crues ;
- Développer les actions transversales de communication et de sensibilisation. ;
- Concevoir les actions dans un souci systématique d'adaptation du territoire au changement climatique.

Le croisement de ces enjeux avec les objectifs et le programme de mesures du SDAGE 2016-2021, les enjeux issus des autres politiques complémentaires au SDAGE (ENS, Livre blanc piscicole, Natura 2000 etc..) ainsi qu'avec les attentes des acteurs du territoire, ont permis de définir des grandes orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en actions.

4.1. **Enjeu : qualité de l'eau**

Hormis dans les Calottes et à l'aval de la Glène, la qualité des eaux a été qualifiée de mauvaise à moyenne sur l'ensemble des rivières du périmètre du syndicat. A l'inverse de ce qui est classiquement observé, on note une amélioration de la qualité de l'amont vers l'aval, essentiellement due à l'augmentation des débits des cours d'eau et à leur capacité auto-épuratoire.

4.1.1. **Assainissement collectif**

Les suivis de qualité des eaux ont notamment permis de mettre en évidence le fait que certains cours d'eau demeurent impactés par des pollutions domestiques.

4.1.1.1. **Diagnostic de l'assainissement**

Trois systèmes d'assainissement présentent des dysfonctionnements.

Châtillon sur Chalaronne

La station d'épuration de Châtillon sur Chalaronne CN=4 500 EH, aujourd'hui sous dimensionnée et avec un déversoir d'orage en tête de station qui déverse trop fréquemment, est classée non-conforme par les services de l'Etat vis-à-vis de la Directive ERU. La commune de Châtillon sur Chalaronne prévoit de construire un nouvel ouvrage de traitement CN=14 500 EH avec un traitement plus poussé au regard de la très faible capacité de dilution du milieu récepteur (la Chalaronne du Relevant à la Saône) ainsi que sa forte vulnérabilité aux rejets (action inscrite au contrat).

Par ailleurs la collecte par temps de pluie doit également être améliorée. Suite au schéma directeur d'assainissement établi en 2014, la commune a réalisé les travaux identifiés dans cette étude comme prioritaires pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer la quantité d'eaux claires parasites dans les réseaux. Une des dernières actions porte sur la création d'un bassin de stockage, inscrite dans ce contrat.

Villars les Dombes

La station d'épuration de Villars les Dombes CN=6 000 EH présente une surcharge hydraulique importante par temps de pluie qui nécessite d'optimiser son fonctionnement. La commune a finalisé en 2018 un schéma directeur d'assainissement et va mettre en œuvre le programme d'actions qui en découle pour améliorer le système de collecte par temps de pluie. Les actions qui doivent être engagées d'ici 2022 ont été inscrites au contrat.

Saint Trivier sur Moignans

La station d'épuration de cette commune a une capacité nominale de 1 200 EH. Concernant le phosphore, il n'y a actuellement aucune filière de traitement. Les services de la police de l'Eau demande à la commune de mettre en place ce traitement au vu de la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation.

La commune a lancé en juin 2019 un audit de station d'épuration et est en train d'étudier différents scénarii pour répondre aux exigences de l'Etat. Le projet n'étant pas suffisamment avancé et le calendrier de réalisation incertain, le traitement plus poussé du phosphore de cette station d'épuration n'est pas rattaché à ce contrat.

4.1.1.2. Objectifs poursuivis

Le maintien, voire l'amélioration des performances épuratoires globales sur le bassin versant, demeure un enjeu important vis-à-vis de la préservation de l'état des eaux, de même que la résorption des dysfonctionnements des réseaux de collecte. A ce titre, le syndicat a donc inscrit dans son nouveau programme les actions assainissement identifiées dans le PAOT de l'Ain qui seront engagées d'ici fin 2022.

4.1.2. Produits phytosanitaires

4.1.2.1. Constat

Les suivis de qualité des eaux ont aussi mis en évidence la présence de produits phytosanitaires dans les cours d'eau comme dans les eaux souterraines ; la prise en compte de cette problématique apparaît ainsi importante sur le territoire et va dans le sens de la poursuite des actions entreprises dans le cadre du précédent contrat.

Notons que cette poursuite s'effectue déjà indépendamment d'autres démarches. En effet, de nouveaux programmes d'actions (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ont été élaborés et le SRDCBS assure l'animation de tout ou partie des deux PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) du territoire : **PAEC Dombes** et **PAEC Chalaronne aval**.

Les financements sont apportés au SRDCB au titre du PDRR, l'aide apportée pour l'animation est indiquée à titre indicatif dans ce contrat.

Il réalise par ailleurs chaque année des actions participant à l'interception et la dégradation des matières polluantes : plantation de haies, restauration création de mares, plantation de ripisylve... Le maintien de ces programmes d'actions est souhaité par les acteurs locaux.

4.1.2.2. Objectifs poursuivis

Le Syndicat souhaite poursuivre l'animation des deux PAEC en mobilisant des aides PDRR (les actions qui peuvent être financées ne relèvent pas de ce contrat).

Pour aller encore plus loin, le SRDCB souhaite également maintenir une animation propre à ces problématiques de pollutions d'origine agricole d'autant que l'ensemble de son périmètre s'inscrit dans la zone de sauvegarde de l'aquifère Dombiste pour l'alimentation en eau potable. Ses actions pourraient s'orienter vers la conversion à l'agriculture biologique ou le développement de filière bas niveau d'intrants. Par ailleurs, la poursuite des actions à destination des utilisateurs non agricoles de pesticides et fertilisants (collectivités, gestionnaires d'infrastructures, jardiniers amateurs...) apparaît aussi importante.

Enfin, le lien entre l'hydrologie et la qualité des eaux a aussi été souligné à plusieurs reprises : les faibles débits d'étiage impliquent un faible potentiel de dilution des rejets polluants par les cours d'eau et amplifient ainsi leurs impacts. Les changements climatiques visibles depuis 3 années sur la faible recharge hivernale des nappes et des rivières viennent amplifier ces phénomènes. La mise en œuvre d'actions visant l'adaptation du territoire au changement climatique contribuerait à limiter son impact sur les conditions hydrologiques d'étiage et se ferait aussi au bénéfice de la qualité des eaux.

Orientation stratégique	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie
Améliorer les systèmes épuratoires en place et se doter d'installations épuratoires moins impactantes pour les milieux	Mise en œuvre des actions du PAOT notamment sur les systèmes d'assainissement collectifs de Villars-les-Dombes, Châtillon sur Chalaronne.	Communes et CC VDSC
Améliorer les pratiques agricoles et leur impact sur le milieu notamment des pollutions par les phytosanitaires	Poursuivre et pérenniser l'animation auprès des agriculteurs visant des changements de pratiques et la réduction des pollutions diffuses, ponctuelles et à la source.	Animation SRDCBS – MO agriculteurs
Améliorer les pratiques phytosanitaires non agricoles	Poursuivre les actions en terme d'information / formation des utilisateurs non agricoles de pesticides et de fertilisants	Animation SRDCBS - MO communes en lien avec d'autres acteurs le cas échéant
Poursuivre les suivis de qualité des eaux afin de mieux connaître l'impact des pollutions et leurs évolutions	Pérenniser les campagnes régulières de suivi de la qualité des eaux (sur la physico-chimie classique et sur les pesticides) Mieux connaître les processus de transferts entre les parcelles agricoles, les chaînes d'étangs et les rivières	SRDCBS –AE RMC
Poursuivre la mise en place de dispositifs limitant les transferts et favorisant l'épuration	Poursuivre la plantation de haies, la création et la restauration de mares – Proposer la mise en place de petits dispositifs localisés pour limiter les transferts sur les têtes de bassins.	SRDCBS

Orientation stratégique	Actions	Maîtrise d'ouvrage pressentie
Améliorer la capacité auto-épuration des cours d'eau	Créer ou restaurer des zones humides Restaurer la morphologie des cours d'eau	SRDCBS

Tableau 12 : Orientations stratégiques et propositions d'actions répondant à l'enjeu qualité de l'eau.

4.2. Enjeu fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux

Les enjeux liés au fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux touchent à la restauration des différentes fonctionnalités des milieux aquatiques et de leurs milieux annexes :

- La restauration morphologique par la modification des profils du lit et/ou des berges ou par l'aménagement et ou le dérasement d'ouvrages ayant un impact sur la qualité morphologique,
- La restauration des continuités écologiques, des habitats et la diversification des écoulements,
- La restauration et la préservation des milieux annexes et humides à la fois pour leurs rôles de soutien des débits d'étiages, d'épuration de l'eau et de maintien de la biodiversité.

4.2.1. Les enjeux liés au fonctionnement géomorphologique

Les ouvrages prioritaires vis-à-vis de la restauration de la continuité écologique, classés en liste 2 et localisés sur la Calonne, ont été traités ; celui du pont de la RD 17, propriété du département ayant été réalisé à l'automne 2018. Plusieurs ouvrages sont toutefois toujours présents sur les cours d'eau du territoire et perturbent la libre circulation des espèces, des sédiments et des écoulements. Ils perturbent aussi, de ce fait, la qualité des eaux.

Les éléments de diagnostic de l'état géomorphologique ont permis de mettre en évidence des secteurs plus ou moins dégradés (état moyen à mauvais) sur la Chalaronne (sur le tronçon en amont de Villars-les-Dombes puis sur plusieurs secteurs du linéaire entre Châtillon-sur-Chalaronne et la Saône) ainsi que sur le Moignans amont. Le PDM du SDAGE recommande la mise en œuvre d'une « opération de restauration de grande ampleur » sur la Chalaronne aval ; au regard des conclusions de l'état des lieux, le bureau d'étude ne juge pas cette dernière forcément pertinente. Selon l'état des milieux et la référence choisie, une logique de restauration active ou une logique d'amélioration/préservation a été définie.

- Pour l'amont de la Chalaronne très dégradé, il est proposé d'améliorer les connaissances concernant la provenance des sédiments fins (nature des sols, activités agricoles...) dégradant l'état morphologique de la Chalaronne ; mais aussi de restaurer les différentes fonctionnalités de son lit, en travaillant sur sa morphologie, le caractère humide des berges et du lit majeur de manière à faciliter la sédimentation, l'autoépuration, et le soutien des débits d'étiages. Les secteurs visés s'inscrivent dans le zonage des zones humides à renforcer identifiées par le CD01.
- Pour la partie aval de la Chalaronne, il est proposé la restauration morphologique des secteurs dégradés.
- Pour le Moignans, il est proposé de travailler sur la restauration morphologique par l'aménagement d'obstacles à la continuité sédimentaire et biologique.

D'une manière générale, les autres cours d'eau du territoire se caractérisent par des têtes de bassin très dégradées, les rivières sont souvent gérées comme des fossés, dépourvues de ripisylve et rectifiées. Dans les secteurs aval elles restent souvent très anthropisées du fait des usages passés (anciens seuils de moulins etc..). Aussi, il est proposé de travailler à la restauration des habitats et des fonctionnalités écologiques du milieu. Les travaux sur la continuité devront s'accompagner de ce fait de travaux sur la morphologie, la diversification des écoulements etc..

- Pour les autres affluents de la Chalaronne, tel que le Relevant et la Glenne, il est proposé de restaurer les connectivités avec la Chalaronne d'autant que la Glenne est identifiée comme réservoir biologique.
- Pour la Calonne, la Mâtre, l'Appéum et le Rougeat, il est proposé de travailler sur la restauration morphologique par la restauration des habitats et l'aménagement d'obstacles à la continuité sédimentaire et biologique.

4.2.2. Une stratégie spécifique pour les zones humides

Les zones humides les plus menacées du territoire sont celles d'une taille inférieure à 400 m². Pour y faire face, le syndicat souhaite :

- renouveler son partenariat avec les SCOTs et les communes pour qu'un zonage spécifique associé à des prescriptions soit mis en place dans les documents d'urbanisme.
- Restaurer les mares et les réseaux de mares
- Assurer une animation auprès de la profession agricole pour partager les enjeux liés à leur préservation - En effet sur le précédent contrat de rivière de très nombreuses mares ont été remblayées sur le secteur du val de Saône suite à la modification du système d'exploitation, c'est-à-dire à l'arrêt de l'élevage au profit des grandes cultures.

Lors des travaux de rectification de cours d'eau des années 60 à 80, les rivières ont été approfondies et se sont déconnectées de leurs milieux humides annexes. Le syndicat souhaite par ailleurs redonner à la Chalaronne et au Moignans une forme de lit lui permettant de restaurer des milieux annexes humides qui pourront venir également soutenir les débits d'étiages le cas échéant. La définition précise de ces travaux reste encore à établir. Ces derniers s'appuieront dans la mesure du possible sur des solutions fondées sur la nature permettant l'adaptation du milieu au changement climatique.

Les aménagements proposés sur l'amont de la Chalaronne ainsi que la création de zones humides sont des opérations nécessitant des surfaces importantes. Afin de permettre à ces opérations d'aboutir, le syndicat souhaite mettre en place une animation foncière. Cette dernière pourrait être réalisée par l'animateur territorial et complétée par une convention avec la SAFER.

Enfin, de manière transversale, le syndicat souhaite poursuivre :

- la mise en place de clôture, et d'aménagements pour le bétail pour la préservation des sources et des zones humides et la restauration morphologique des cours d'eau
- la lutte contre les espèces invasives et notamment l'Hydrocotyle fausse renoncule présente sur un fossé affluent de la Chalaronne.

Orientation stratégique	Pistes d'actions
<p>Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques et morphologiques des cours d'eau</p>	<p>Améliorer la connaissance sur la provenance des sédiments fins sur la partie amont de la Chalaronne</p> <p>Mettre en œuvre des opérations de diversification des écoulements et des habitats au moyen d'aménagements « légers »</p> <p>Restaurer la morphologie par l'aménagement des obstacles à la continuité sédimentaire et biologique</p>
<p>Poursuivre l'amélioration de la continuité écologique</p>	<p>Poursuivre les actions d'amélioration de la franchissabilité piscicole au niveau des ouvrages non prioritaires</p> <p>Etudier les possibilités de suppression ou d'arasement des ouvrages hydrauliques auxquels ne sont plus associés d'usage</p>
<p>Restaurer et assurer la préservation des milieux et zones humides</p>	<p>Restaurer ou créer des zones humides sur les marges rivulaires des cours d'eau pour favoriser l'autoépuration des eaux</p> <p>Protéger ou aménager les zones de sources</p>

Orientation stratégique	Pistes d'actions
	<p>Protéger les zones humides (notamment les petites) notamment via les documents d'urbanisme</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité (pâturage avec mise en défens, fauche tardive, préservation des bandes végétalisées en bordure des cours d'eau et étangs, création de mares, plantations de haies...)</p>
Lutter contre les espèces envahissantes	<p>Exercer une surveillance visant à éviter le développement de nouveaux foyers d'espèces végétales invasives (renouée du Japon, jussie...) et traiter des foyers dès que possible</p> <p>Traiter les foyers d'espèces végétales invasives répertoriés (et limiter leur expansion)</p>
Se doter d'une stratégie foncière	<p>Réaliser un bilan foncier des secteurs où des opérations de restauration des milieux sont identifiés – Définir et mettre en œuvre une stratégie foncière à l'échelle du territoire permettant leur mise en œuvre.</p>

Tableau 13 : Orientations stratégiques et propositions d'actions répondant à l'enjeu fonctionnement écologique

4.3. Enjeu fonctionnement hydrologique

La pression de prélèvement directement dans les rivières demeure relativement peu importante sur le territoire ; la gestion de la ressource en eau n'a ainsi jusqu'à présent pas été identifiée en tant qu'enjeu prioritaire pour le bassin versant.

Toutefois, cette problématique pourrait devenir plus prégnante à l'avenir ; ceci a été souligné par plusieurs acteurs du territoire (augmentation des assecs, nécessité de prise en compte de la démographie et de son évolution dans la gestion de la ressource en eau...). Les modélisations d'évolution du climat pour le secteur du Val de Saône prévoient notamment une augmentation des températures et une baisse des précipitations. Ces trois dernières années, les linéaires à sec en été sur les têtes de bassin et leur durée n'ont fait qu'augmenter et se sont poursuivis une partie de l'automne. Les débits hivernaux restent très faibles, proches des débits d'étiages de référence. Les étangs de la Dombes ont de plus en plus de difficulté à se remplir en période hivernale compte tenu de la faiblesse des pluies, ce qui conduit à la captation d'une part importante des précipitations. Pour exemple, durant l'hiver 2018, les pluies hivernales ont commencé à contribuer au débit de la Chalaronne à partir du mois de janvier seulement.

Il a par ailleurs été observé des liens entre la nappe d'accompagnement de la Chalaronne et la nappe des cailloutis de la Dombes sur 2 secteurs présentant des captages AEP. En période estivale il a été constaté un à sec localisé de la Chalaronne dû à des pompages importants.

A ce titre, plusieurs axes d'actions sont envisagés :

- en faveur de l'hydrologie et du soutien des débits d'étiages par la préservation et restauration des zones humides, la rationalisation et l'optimisation du remplissage des étangs en Dombes etc....
- en faveur de la gestion de la ressource en eau, en veillant notamment à éviter l'implantation de nouveaux prélèvements susceptibles d'impacter la ressource superficielle,
- En améliorant les échanges avec les syndicats d'alimentation en eau potable pour les sensibiliser notamment aux échanges nappes rivières et à la nécessité d'améliorer le rendement des réseaux de distribution en particulier.

Orientation stratégique	Pistes d'actions
Assurer le respect des débits réservés au niveau des ouvrages hydrauliques	Vérifier le respect des débits réservés au niveau des ouvrages hydrauliques et aménager ces ouvrages pour assurer ce respect
Améliorer la gestion quantitative globale à l'échelle du territoire (y compris en lien avec les étangs et entretien du réseau secondaire de la Dombes)	<p>Etudier plus précisément l'impact du système « Dombes » sur l'hydrologie des cours d'eau</p> <p>Pérenniser l'entretien du réseau secondaire du secteur de la Dombes</p>

Orientation stratégique	Pistes d'actions
Assurer un suivi de l'hydrologie des cours d'eau	Assurer le suivi de l'hydrologie d'étiage au niveau des stations équipées et bancariser les données pour suivre l'évolution dans le temps
Améliorer la connaissance des prélèvements et optimiser les usages de la ressource	Assurer un suivi des prélèvements (collecte et compilation des données « redevables » de l'Agence de l'Eau) Améliorer la connaissance concernant les prélèvements domestiques Maintenir une veille pour éviter l'implantation de nouveaux prélèvements (notamment agricoles) Mettre en place une concertation et une charte d'utilisation du canal des Echudes
Préserver et restaurer les zones humides	Identifier les zones de sources et les protéger Créer des zones humides dans le lit majeur

Tableau 14 : Orientations stratégiques et propositions d'actions répondant à l'enjeu hydrologie.

4.4. Enjeu inondation

Les études spécifiques post-crués de 2008-2009 ont proposé plusieurs interventions et aménagements visant à limiter les risques d'inondation. Toutefois, la pertinence de ces opérations en regard des coûts importants ainsi que leur mise en œuvre reste à analyser.

Face aux montants à engager pour la réalisation d'aménagements « lourds », trois axes d'actions concrètes seront privilégiés :

- l'axe « prévention / anticipation », passant notamment par la réalisation des PCS par les communes pour lesquelles cette procédure a été rendue obligatoire et par l'information préventive et la sensibilisation (visant notamment à maintenir une culture du risque) ;
- l'axe « réduction de la vulnérabilité » des habitations privées, des Etablissement Recevant du Public (ERP) et des activités économiques des zones exposées au risque d'inondation : il est ainsi envisagé de mener des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments concernés (éventuellement sous la forme d'une étude globale coordonnée par le syndicat) puis de réaliser des travaux / aménagements adaptés et localisés (sous maîtrise d'ouvrage des propriétaires de chacun des bâtiments concernés).
- L'axe « amélioration des connaissances et de suivis des débits » par la conduite des études de dangers des 7 ouvrages dont le syndicat a récupéré la gestion avec la prise de la compétence GEMAPI ainsi que la mise en place de nouvelles stations hydrométriques sur le bassin de la Mâtre.

En complément, le syndicat continuera à inciter à la généralisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (à l'échelle des intercommunalités) pour mieux gérer les risques liés au ruissellement pluvial, dont l'impact a été souligné lors des derniers épisodes d'inondation.

Orientation stratégique	Pistes d'actions	Maitrise d'ouvrage
Développer la connaissance des systèmes d'endiguement et des ouvrages hydrauliques du territoire	Réaliser les études de danger des ouvrages hydrauliques identifiés Assurer l'entretien	SRDCBS
Développer une démarche de prévention et d'anticipation vis-à-vis du risque d'inondation	Elaborer et mettre en œuvre les plans communaux de sauvegarde (PCS) a minima pour les communes pour lesquelles ils sont obligatoires Finaliser la révision et l'approbation des PPRI Développer un réseau d'alerte de crue sur le territoire Maintenir la « culture du risque » (sensibilisation des citoyens, poses de repères de crues, exercices de mise en œuvre	Communes Etat SRDCBS Etat, SRDCBS, communes

Orientation stratégique	Pistes d'actions	Maitrise d'ouvrage
	des PCS...)	
Mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité	<p>Mettre en œuvre des actions de connaissance et de réduction de la vulnérabilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)</p> <p>Mettre en œuvre des actions de connaissance et de réduction de la vulnérabilité des habitations privées exposées au risque d'inondation</p>	<p>SRDCBS</p> <p>SRDCBS/particuliers</p>
Mettre en œuvre des actions de réduction de l'aléa	<p>Préserver les zones naturelles d'expansion de crues</p> <p>Améliorer la gestion du ruissellement pluvial (généralisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sur les communes exposées à ce type de risques puis mise en œuvre des actions préconisées par ces schémas)</p>	<p>SRDCBS/communes</p> <p>EPCI/communes</p>

Tableau 15 : Orientations stratégiques et propositions d'actions répondant à l'enjeu inondation.

4.5. **Enjeu adaptation aux changements climatiques**

L'adaptation du territoire au changement climatique est un enjeu transversal. Les changements climatiques observés et à venir ont en effet à la fois un impact sur la qualité des milieux et la quantité d'eau disponible. Le réchauffement des eaux et le déficit hydrique des sols impactent les biocénoses, la biodiversité mais aussi la production agricole et la production piscicole des étangs. Le déficit en eau observé dans les rivières impacte la qualité de l'eau par manque de dilution, la biologie de certaines espèces mais aussi le fonctionnement morphologique des rivières par le déficit de débits permettant une mobilisation des atterrissements.

Aussi, le syndicat souhaite intégrer cette composante à chacune des actions menées afin de doter le territoire d'une plus grande résilience.

4.6. **La communication et l'animation territoriale**

Le SRDCBS est doté à ce jour de 3.8 équivalents temps plein décomposés comme suit :

- Un poste de directrice – chargée de mission à 80%
- Un poste de directeur adjoint – animateur territorial à 100%
- Un poste de technicien rivière à 100%
- Un poste de secrétariat comptabilité à 100%

Compte tenu des enjeux liés à la qualité de l'eau sur le territoire, le syndicat souhaiterait conserver une animation spécifique auprès de la profession agricole pour la réduction de l'usage des pesticides voire la conversion en agriculture biologique. La conversion à 100% restant utopique, le syndicat souhaite par ailleurs poursuivre la mise en place d'actions visant à limiter les transferts.

5. *Programme de travaux*

Le programme de travaux, objet du présent contrat, comprend la réalisation des opérations mentionnées dans les tableaux ci-après, suivant un calendrier précis.

Ces tableaux présentent également le financement des opérations.

Tableau récapitulatif des fiches actions du programme 2020-2022 du SRDCBS

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
An1	Plan de communication et d'éducation à la préservation de l'environnement	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	85 221 €	70%	59 655 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	30%	25 566 €
An2	Missions d'animation : mise en œuvre et coordination technique	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	504 489 €	50%	252 245 €	0%	0 €	0%	13 500 €	6%	30 200 €	41%	208 545 €
An3	Modification statutaire pour labellisation EPAGE	SRDCBS	SRDCBS	2020-2021	animation pm.	AD	AD	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
An4	Bilan de la programmation 2020-2022 / Mise en place d'une nouvelle programmation	SRDCBS	SRDCBS	2022	animation pm.	AD	AD	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
Total général_Animation_AN					589 710 €		311 900 €	0 €		13 500 €		30 200 €		234 111 €	
N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total HT	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT COLLECTIVITE	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
A1	Travaux d'assainissement sur la commune de Villars les Dombes	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2019/2022	1 366 000 €	pm fiche action	419 125 €	15%	204 900,00 €	0%	- €	0%	- €	54%	741 975 €
A2	Travaux d'assainissement sur la commune de Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020/2021	8 072 800 €	pm fiche action	1 778 400 €	A définir	- €	0%	- €	0%	- €	78%	6 294 400 €
A3	Equiper la STEP de Saint Trivier sur Moignans d'un traitement complémentaire	Saint Trivier s/Moignans	Saint Trivier s/Moignans	2020/2021	A définir	pm	pm	A définir							
Total général_Assaint					9 438 800 €		2 197 525 €	204 900,00 €		- €		- €		7 036 375 €	
N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
Bio1	Définir une stratégie de restauration et de préservation de la trame turquoise	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	p.m. animation	0	0	0%	0	0%	0	0%	- €	0%	0
Bio2	Restaurer les mares et les réseaux de mares	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	126 000 €			33%	42 000 €	40%	50 400 €	0%	- €	27%	33 600 €
Bio3	Plantation de haies	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	96 000 €			80%	64 000 €	0%	0 €	0 €	- €	33%	32 000 €
Total enjeu adaptation climatique					222 000 €	0%	0 €	106 000 €		50 400 €		- €		65 600 €	
Total général_CL_BIO					222 000 €		0 €	106 000 €		50 400 €		0 €		65 600 €	

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	ETAT		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
I1	Mettre en œuvre un dispositif de réduction de la vulnérabilité au risque inondation : diagnostics et opération globale de financement de dispositifs de protection individuelle des habitations	communes à PPRI	Particulier	2020/2021	30 000 €		- €		- €		- €		- €	100%	30 000 €
I2	Diagnostic de fonctionnement des différents ouvrages de protection contre les inondations - Etudes de danger	St Didier sur Chalaronne/Vil	SRDCBS	2019/2021	50 000 €		- €		- €		- €		- €	100%	50 000 €
I3	Poursuivre la sensibilisation à la culture du risque et poursuivre la réflexion sur la mise en place de PPRI sur la Chalaronne	BV Chalaronne et Val de	DDT	2020/2022	A déf		- €								
I4	Elaboration des plans communaux de sauvegarde des communes pour lesquelles ils sont obligatoires	Val de Saône	communes à PPRI / CC	2020/2022	animation pm.		- €		- €		- €		- €		
I5	Préserver les zones naturelles d'expansion des crues	tout BV	SRDCBS	2019/2022	animation pm.		- €		- €		- €		- €		
I6	Améliorer la gestion du ruissellement pluvial par la généralisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	Tout BV	communes	2020/2022	-		- €		- €		- €		- €		
Total général Inon					80 000 €		0 €		0 €		0 €		0 €	100%	80 000 €
N° de l'Action	Intitulé de l'action	Lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
A4	Mise en place de petits aménagements de limitation des transferts sur les têtes de bassin versant	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	15 000 €	0%	- €	33%	5 000 €	40%	6 000 €	0%	- €	27%	4 000 €
A5	Suivi des actions du dispositif agro environnemental de la PAC	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	animation pm.	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
A6	Diagnostic agricole des bassins versants de la Mâtre, de l'Appéum et du Rougeat	SRDCBS	SRDCBS	2020	5 000 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	100%	5 000 €
A7	Informier / former des utilisateurs non agricoles de pesticides et de fertilisants	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	animation pm.	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €
A8	Poursuite du partenariat engagé avec la profession agricole	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	animation pm.										
Total Enjeu Qualité de l'eau hors assainissement					20 000 €	0%	0 €		5 000 €		6 000 €		0 €		9 000 €
Total général poldif_A					20 000 €		0 €		5 000 €		6 000 €		0 €		9 000 €

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
R1	Mettre en œuvre des clôtures et abreuvoirs pour empêcher l'accès du bétail au lit mineur et à des ZH menacées et/ou dégradées	Francheleins/ St Etienne / Dompierre/Relavant	SRDCBS	pluriannuel	153 114 €	50%	76 557 €	16,667%	25 519 €	13,33%	20 410 €	0%	0 €	20%	30 628 €
R2	Respecter le principe de non intervention sur les tronçons de cours d'eau pré-identifiés et en bon état	tout BV	SRDCBS	au fil du temps	animation pm.	AD	AD	0	0	0	0	0	0	0	0
R3	Définition de l'espace de bon fonctionnement des rivières dans les secteurs à forte pression d'urbanisation	Villars-les-Dombes- Châtillon/Ch - Saint Etienne/Ch - Saint- Didier /Ch - Thoissey - Guéreins - Lurcy - Montmerles/S - Messimy/S - Villeneuve - Chaleins - Fareins	SRDCBS	2020/2021	animation pm.	AD	AD	0	0	0	0	0	0	0	0
R4	Etude de faisabilité pour l'aménagement du Seuil du Verney (Mâtre)	Messimy/S	SRDCBS	2022	17 000 €	50%	8 500 €	0,000%	0 €	30,00%	5 100 €	0%	0 €	20%	3 400 €
R5	Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mâtre présents sur son cours médian en lien avec les usagers	Chaleins /Messimy	SRDCBS	2020/2022	73 532 €	50%	36 766 €	16,666%	12 255 €	13,33%	9 802 €	0%	0 €	20%	14 709 €
R6	Consolidation de la protection de berge au droit du déversoir d'orage situé en amont du parking de carrefour Market à Châtillon	Châtillon/Ch	Châtillon/Ch / SRDCBS	2022	75 000 €	0%	0 €	0,000%	0 €	0,00%	0 €	0%	0 €	100%	75 000 €
R7	Aménagements des 7 seuils entre la confluence Relevant Chalaronne et le pont de la RD pour diversifier les habitats, créer un lit d'étiage et permettre le franchissement piscicole	Châtillon/Ch	SRDCBS	2020/2021	120 000 €	50%	60 000 €	16,667%	20 000 €	13,33%	15 996 €	0%	0 €	20%	24 004 €
R8	Restaurer l'espace de bon fonctionnement de la Chalaronne en amont et dans la zone d'influence de l'ancienne retenue du Seuil de St Didier	St Didier/Ch	St Didier/Ch - SRDCBS	2020	225 000 €	50%	82 500 €	16,667%	27 500 €	13,33%	21 995 €	0%	0 €	41%	93 006 €
R9	Restauration morphologique du Moignans par l'effacement du passage à gué busé et remplacement par un pont	Baneins	SRDCBS	2020/2021	63 461 €	50%	31 730 €	16,667%	10 577 €	13,33%	8 459 €	0%	0 €	20%	12 694 €
R10	Restauration morphologique du Moignans par la création d'une nouvelle rivière contournant l'ancien seuil du moulin de Baneins	Baneins	SRDCBS	2020/2021	100 000 €	50%	50 000 €	16,667%	16 667 €	13,33%	13 330 €	0%	0 €	20%	20 003 €
R11	Etude des solutions d'aménagements possibles du seuil des îlons compte tenu des contraintes	St Etienne/Ch	SRDCBS	2021	18 000 €	50%	9 000 €	0,000%	0 €	13,33%	2 399 €	0%	0 €	37%	6 601 €
R12	Dérasement du seuil de la STEP de Guéreins	Guéreins	SRDCBS	2019/2020	8 424 €	50%	4 212 €	16,667%	1 404 €	13,33%	1 123 €	0%	0 €	20%	1 685 €
R13	Aménagement ou dérasement du seuil Frèresjean à l'aval du pont de la RD933	Guéreins	SRDCBS	2020/2021	24 360 €	50%	12 180 €	16,667%	4 060 €	13,33%	3 247 €	0%	0 €	20%	4 873 €
R14	Concertation et étude de solutions d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de la pelle du stade de Guéreins	Guéreins	SRDCBS	2020/2021	16 000 €	50%	8 000 €	0,000%	0 €	13,33%	2 133 €	0%	0 €	37%	5 867 €
R15	Dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Bâtie à Chaneins	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	19 980 €	50%	9 990 €	16,667%	3 330 €	13,33%	2 663 €	0%	0 €	20%	3 997 €
R16	Développer des actions de lutte contre les espèces invasives	Tout BV*	SRDCBS	pluriannuel	177 425 €	30%	53 228 €	17%	29 571 €	33%	58 550 €	0 €	0 €	0 €	36 076 €
R17	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des différentes actions de restauration des milieux aquatiques (ZH, Rivière) - conventionnement avec la SAFER	tout BV	SRDCBS	2020/2022	35 000 €	70%	24 500 €	A déf	0 €	0,00%	0 €	0%	0 €	30%	10 500 €
Total général_Rivières					1 126 297 €		467 163 €		150 883 €		165 208 €		- €		343 043 €

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau		CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						taux	Sub	taux sur le HT	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
Zh1	Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du territoire	Tout BV	SRDCBS	2020-2021	animation pm.	AD	AD	0	0	0	0	0	0	0	0
Zh2	Développer un zonage et des prescriptions particulières dans les SCOT et les P	tout BV	SRDCBS	2020/2022	animation pm.	AD	AD	0	0	0	0	0	0	0	0
Zh3	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide "source du château" en vue de la protéger contre le piétinement bovin	Francheleins	SRDCBS	2020	10 000 €	47%	4 668 €	33%	3 333 €	0 €	- €	0	0	20%	1 999 €
Zh4	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la Bâtie sur la Calonne	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	10 000 €	47%	4 668 €	0 €	3 333 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 999 €
		Total Actions Enjeu fonctionnement écologique			20 000 €		9 336 €		6 667 €		0 €		0 €		3 998 €
H1	Identifier et faire reconnaître l'influence du système des étangs de Dombes sur l'hydrologie des cours d'eau en vue de la proposition d'actions	Dombes	SRDCBS	2021	animation pm.	0%	0 €	0	0	0	0	0	0	0	0
H2	Entretien restauration des fossés des étangs de la Dombes associé à la création de petites zones humides en eau libre	tout bv	SRDCBS	pluriannuel	180 000 €	0%	0 €	33%	60 000 €	40%	72 000 €	0%	0 €	27%	48 000 €
H3	Recherche d'une nouvelle ressource pour sécurisation et diversification de l'AEP – Nappe des Cailloutis – secteur Nord-Ouest	tout BV	SRDCBS	pluriannuel	animation pm.	0%	0 €	0	0%	0 €	0	0%	0 €	0%	0 €
H4	Etude de définition d'une zone stratégique de sauvegarde pour l'AEP dans la nappe des Cailloutis de la Dombes	tout BV	SEP BDS	2020/2021/2022	480 000 €	60%	288 000 €	20%	96 000 €	0 €	0	0%	0 €	20%	96 000 €
H4	Bonus AEP - renouvellement de conduite	SEP BDS	SEP BDS	2021	539 210 €	30%	161 763 €	15%	80 882 €	0 €	0	0%	0 €	55%	296 565 €
H5	Etude de l'impact de la retenue située sur l'Appéum au lieu-dit Moine en amont du Bourg de Francheleins	Francheleins	SRDCBS/particulier	2022	25 608 €	0%	0 €	0	0	0	0	0	0	1	25 608 €
H6	Poursuite du travail engagé avec les services de la DDT pour le respect des débits réservés	tout BV	SRDCBS / DDT	pluriannuel	animation pm.	0%	0 €	0	0%	0 €	0	0%	0 €	0%	0 €
H7	Assurer le suivi de l'hydrologie des rivières au niveau des stations équipées et bancariser les données	tout BV	SRDCBS	pluriannuel	10 000 €	0%	0 €	0	0%	0 €	0	0%	0 €	0%	0 €
		Total général ZH_H			1 254 818 €		459 099 €		243 549 €		72 000 €		- €		470 171 €

Tableau récapitulatif des montants et des financements attendus par grand type d'actions.

Thématiques des actions	Montant total	AGENCE DE L'EAU		CD01		R AURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT MO	
		taux	subvention	taux HT	subvention	taux	subvention	taux	subvention	taux	subvention
Animation	589 710 €	53%	311 900 €	0%	0 €	2%	13 500 €	5%	30 200 €	40%	234 111 €
Assainissement	9 362 800 €	23%	2 187 025 €	15%	204 900 €					62%	6 970 875 €
Assainissement bonus	76 000 €	14%	10 500 €	A définir	A définir					86%	65 500 €
Pollution diffuse	20 000 €			25%	5 000 €	30%	6 000 €			45%	9 000 €
Biodiversité	222 000 €	AP	AP	48%	106 000 €	23%	50 400 €			29%	65 600 €
Rivières	1 126 297 €	41%	467 163 €	13%	150 883 €	15%	165 208 €			30%	343 043 €
Grand cycle bonus	48 500 €	30%	14 550 €	17%	8 084 €	33%	16 166 €			20%	9 700 €
Zones humides et hydrologie	715 608 €	42%	297 336 €	34%	243 549 €	10%	72 000 €			14%	102 723 €
Eau potable bonus	694 010 €	30%	208 203 €	12%	80 882 €					58%	404 926 €
Inondation	80 000 €									100%	80 000 €
Total général du contrat	12 934 925 €	27%	3 496 677 €	6%	799 298 €	2%	323 274 €	0,23%	30 200 €	64%	8 285 478 €

Financement agence de l'eau

N° de l'Action	Masse d'eau		Mesure PDM		Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau			Bonifications contractuelles		
	Code	Rivière	Code	Mesures							LP	taux	Sub	Garantie de taux	Majoration de taux	Montant d'aide exceptionnelle
An1	SA_03_04	tout bv			Plan de communication et d'éducation à la préservation de l'environnement	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	85 221 €	85 221 €	34	70%	59 655 €	oui		
An2	SA_03_04	tout bv			Missions d'animation : mise en œuvre et coordination technique	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	504 489 €	504 489 €	24	50%	252 245 €	oui		
An3	SA_03_04	tout bv			Modification statutaire pour labellisation EPAGE	SRDCBS	SRDCBS	2020-2021	animation pm.		24					
An4	SA_03_04	tout bv			Bilan de la programmation 2020-2022 / Mise en place d'une nouvelle programmation	SRDCBS	SRDCBS	2022	animation pm.		24					
Total général Animation_AN									589 710 €	589 710 €			311 900 €			
A1	DR577a	La Chalaronne de sa source au Relevant	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	BC6 - Petits communaux (2095ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2020	1 140 000 €	733 250 €	16	50%	366 625 €	oui		
A1	DR577a	La Chalaronne de sa source au Relevant	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	BC 19 - Mise en séparatif Av des nations (240 ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2021	150 000 €	84 000 €	16	50%	42 000 €	oui		
A2	DR577b	La Chalaronne du Relevant à la Saône	ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Construction d'une nouvelle STEP de 14 500 EH	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	6 082 000 €	2 000 000 €	11	50%	1 000 000 €	oui		
A2	DR577b	La Chalaronne du Relevant à la Saône	ASS0302	Améliorer la collecte par temps de pluie de Châtillon sur Chalaronne.	Construction d'un bassin d'orage enterré de 1400 m3	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	1 680 000 €	1 400 000 €	16	50%	700 000 €	oui		
A2	DR577b	La Chalaronne du Relevant à la Saône	ASS0302	Améliorer la collecte par temps de pluie de Châtillon sur Chalaronne.	Mise en séparatif du réseau boulevard de la résistance sur 250ml	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	218 000 €	87 500 €	16	50%	43 750 €	oui		
A2	DR577b	La Chalaronne du Relevant à la Saône	ASS0302	Améliorer la collecte par temps de pluie de Châtillon sur Chalaronne.	Déconnexion des apports d'eaux pluviales au réseau unitaire Secteur Clos Janin sur 100 ml	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	58 500 €	35 000 €	16	50%	17 500 €	oui		
A2	DR577b	La Chalaronne du Relevant à la Saône			Mise a jour du SIG	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	34 300 €	34 300 €	12	50%	17 150 €	oui		
A3	DR11722	Le Moignans	ASS0501/ASS0502	Equipement d'une STEP - Directive ERU et Hors ERU (agglomérations ≥2000 EH)	Equiper la STEP de Saint Triviers sur Moignans d'un traitement complémentaire	Saint Triviers / Moignans	Saint Triviers / Moignans	2020/2021			11					
Total général Assainissement									9 362 800 €	4 374 050 €			2 187 025 €			
Bio1	SA_03_04	tout bv			Définir une stratégie de restauration et de préservation de la trame turquoise	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	p.m. animation							
Bio2	SA_03_04	tout bv			Restaurer les mares et les réseaux de mares	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	126 000 €	AD	Pour mémoire si réponse à l'appel projet Biodiversité de l'Agence de l'Eau					
Bio3	SA_03_04	tout BV			Plantation de haies	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	96 000 €	AD						
Total enjeu adaptation climatique									222 000 €							

N° de l'Action	Masse d'eau		Mesure PDM		Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau			Bonifications contractuelles		
	Code	Rivière	Code	Mesures							LP	taux	Sub	Garantie de taux	Majoration de taux	Montant d'aide exceptionnelle
R1	FRDR10196 / 577b / 11362 / 12108	Glennes, Bief de Valeins, Appéum, Relevant			Mettre en œuvre des clôtures et abreuvoirs pour empêcher l'accès du bétail au lit mineur et à des ZH menacées et/ou dégradées	Francheleins/ St Etienne / Dompiere/Relevant	SRDCBS	pluriannuel	153 114 €	153 114 €	24	50%	76 557 €	oui		
R2	SA_03_04	tout bv			Respecter le principe de non intervention sur les tronçons de cours d'eau pré-identifiés et en bon état	tout BV	SRDCBS	au fil du temps	animation pm.		24					
R3	SA_03_04	tout bv			Définition de l'espace de bon fonctionnement des rivières dans les secteurs à forte pression d'urbanisation	Villars-les-Dombes - Châtillon/Ch - Saint Etienne/Ch - Saint-Didier/Ch - Thoissey - Guérens - Lurcy - Montmelles/S - Messimy/S - Villeneuve - Chaleins - Fareins	SRDCBS	2020/2021	animation pm.		24					
R4	FRDR10688	Mâtre	SDAGE 2022/2027		Etude de faisabilité pour l'aménagement du Seuil du Verney (Mâtre)	Messimy/S	SRDCBS	2022	17 000 €	17 000 €	24	50%	8 500 €	oui		
R5	FRDR10688	Mâtre	SDAGE 2022/2027		Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mâtre présents sur son cours médian en lien avec les usagers	Chaleins /Messimy	SRDCBS	2020/2022	73 532 €	73 532 €	24	50%	36 766 €	oui		
R6	FRDR577a	Chalaronne amont	MIA0202		Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Châtillon/Ch	Châtillon/Ch / SRDCBS	2022	75 000 €	0 €		0%	0 €			
R7	FRDR12108	Relevant	SDAGE 2022/2027		Aménagements des 7 seuils entre la confluence Relevant Chalaronne et le pont de la RD pour diversifier les habitats, créer un lit d'étiage et permettre le franchissement piscicole	Châtillon/Ch	SRDCBS	2020/2021	120 000 €	120 000 €	24	50%	60 000 €	oui		
R8	FRDR577b	Chalaronne aval	MIA0203		Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	St Didier/Ch	St Didier/Ch - SRDCBS	2020	225 000 €	225 000 €	24	50%	82 500 €	oui		
R9	FRDR11722	Moignans	MIA0202		Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Baneins	SRDCBS	2020/2021	63 461 €	63 461 €	24	50%	31 730 €	oui		
R10	FRDR11722	Moignans	MIA0202		Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	Baneins	SRDCBS	2020/2021	100 000 €	100 000 €	24	50%	50 000 €	oui		
R11	FRDR577b	Chalaronne aval	MIA0203		Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	St Etienne/Ch	SRDCBS	2021	18 000 €	18 000 €	24	50%	9 000 €	oui		
R12	FRDR11120	Calonne	MIA0301		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Dérasement du seuil de la STEP de Guérens	Guérens	SRDCBS	2019/2020	8 424 €	8 424 €	24	50%	4 212 €	oui	
R13	FRDR11120	Calonne	MIA0301		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Aménagement ou dérasement du seuil Frèresjean à l'aval du pont de la RD933	Guérens	SRDCBS	2020/2021	24 360 €	24 360 €	24	50%	12 180 €	oui	
R14	FRDR11120	Calonne	MIA0301		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Concertation et étude de solutions d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de la pelle du stade de Guérens	Guérens	SRDCBS	2020/2021	16 000 €	16 000 €	24	50%	8 000 €	oui	
R15	FRDR11120	Calonne	MIA0301		Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique	Dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Bâtie à Chaneins	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	19 980 €	19 980 €	24	50%	9 990 €	oui	
R16	SA_03_04	tout BV			Développer des actions de lutte contre les espèces invasives	Tout BV*	SRDCBS	pluriannuel	177 425 €	177 425 €	24	30%	53 228 €	oui		
R17	SA_03_04	tout bv	AGRO202/A GRO303/MIA 0203/MIA02 02		Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des différentes actions de restauration des milieux aquatiques (ZH, Rivière) - conventionnement avec la SAFER	tout BV	SRDCBS	2020/2022	35 000 €	35 000 €	24	70%	24 500 €	oui		
Total général_Rivières									1 126 297 €	1 051 297 €			467 163 €			

N° de l'Action	Masse d'eau		Mesure PDM		Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau			Bonifications contractuelles		
	Code	Rivière	Code	Mesures							LP	taux	Sub	Garantie de taux	Majoration de taux	Montant d'aide exceptionnelle
Zh1	SA_03_04	tout bv			Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du territoire	Tout BV	SRDCBS	2020-2021	animation pm.		24					
Zh2	SA_03_04	tout bv			Développer un zonage et des prescriptions particulières dans les SCOT et les PLU visant la préservation des zones humides	tout BV	SRDCBS	2020/2022	animation pm.		24					
Zh3	FRDR11362	Appéum			Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide "source du château" en vue de la protéger contre le piétinement bovin	Francheleins	SRDCBS	2020	10 000 €	10 000 €	24	47%	4 668 €	oui		
Zh4	FRDR11120	la Calonne			Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la Bâtie sur la Calonne	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	10 000 €	10 000 €	24	47%	4 668 €	oui		
						Total Actions Enjeu fonctionnement écologique			20 000 €				9 336 €			
H1	FRDR577a/ 12108/11703 /11722/	Chalaronne/Relevant/ Payon/Moignans			Identifier et faire reconnaître l'influence du système des étangs de Dombes sur l'hydrologie des cours d'eau en vue de la proposition d'actions	Dombes	SRDCBS	2021	animation pm.		24					
H2	SA_03_04	tout BV	AGR0202 - AGR0303- AGR0802- COL0201	limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la directive nitrates / limiter les apports en pesticides agricoles / Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Entretien restauration des fossés des étangs de la Dombes associé à la création de petites zones humides en eau libre	tout bv	SRDCBS	pluriannuel	180 000 €			0%	0 €			
H3	SA_03_04	tout bv			Recherche d'une nouvelle ressource pour sécurisation et diversification de l'AEP – Nappe des Cailloutis – secteur Nord-Ouest	tout BV	SRDCBS	pluriannuel	animation pm.			0%	0 €			
H4	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques de la			Etude de définition d'une zone stratégique de sauvegarde pour l'AEP dans la nappe des Cailloutis de la Dombes	tout BV	SEP BDS	2020/2021/2022	480 000 €	480 000 €	23	60%	288 000 €	oui		
H6	SA_03_04	tout BV			Poursuite du travail engagé avec les services de la DDT pour le respect des débits réservés	tout BV	SRDCBS / DDT	pluriannuel	animation pm.							
						Total général ZH_Hydrologie			715 608 €	480 000 €			297 336 €			

Aides exceptionnelles :

N° de l'action	Aide exceptionnelle « petit cycle »	Lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau		
							LP	taux	subvention
A1	S9 - Raccordement STEP (100 ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2021	76 000 €	35 000 €	16	14%	10 500 €
A2	Renforcement du réseau d'eau potable route de St Trivier DN 125 mm - 900ml (6)	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	154 800 €	154 800 €	25	30%	46 440 €
H4	Renforcement-renouvellement du réseau d'eau potable	tout BV	SEP BDS	2021	539 210 €	539 210 €	25	30%	161 763 €
	TOTAL				770 010 €	729 010 €			218 703 €
N° de l'action	Aide exceptionnelle « grand cycle »	Lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau		
							LP	taux	subvention
R10	Aménagement paysager du site	Baneins	SRDCBS/commune	2021	24 250 €	24 250 €	24	30%	7 275 €
R15	Aménagement paysager du site	Chaneins	SRDCBS / commune	2021	24 250 €	24 250 €	24	30%	7 275 €
	TOTAL				48 500 €	48 500 €			14 550 €

Synthèse :

Thématiques des actions	Montant total	Montant assiette	Aide agence de l'eau		
			LP	taux	subvention
Animation	504 489 €	504 489 €	24	50%	252 245 €
Communication	85 221 €	85 221 €	34	70%	59 655 €
Assainissement	9 362 800 €	4 374 050 €			2 187 025 €
Biodiversité	222 000 €	AD	0	AD	AD
Grand cycle	1 126 297 €		24		476 499 €
Ressource stratégique	480 000 €	480 000 €	0	60%	288 000 €
Total général du contrat hors bonus	12 699 317 €				3 263 424 €
Total aide petit cycle					2 187 025 €
Bonus 10% petit cycle maximum					218 703 €
Bonus petit cycle accordé					218 703 €
Total aide grand cycle					728 744 €
Bonus 2% valorisation maximum					14 575 €
Bonus grand cycle accordé					14 550 €
Total général du contrat avec bonus	13 517 827 €				3 496 677 €

6. Engagements contractuels

Considérant :

- la nécessité d'accompagner le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), les communes de Châtillon sur Chalaronne et Villars les Dombes, le Syndicat d'Eau Bresse Dombes Saône pour la mise en œuvre d'actions contribuant au programme de mesure du SDAGE 2016-2021.

Le contrat est convenu entre :

- **Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS)**, représentée par sa Présidente, Madame Mérand, agissant en vertu de la délibération du,
- **La commune de Châtillon sur Chalaronne**, représentée par son Maire, Monsieur Mathias, agissant en vertu de la délibération du,
- **La commune de Villars les Dombes**, représentée par son Maire, Monsieur Larrieu, agissant en vertu de la délibération du,
- **Le Syndicat d'Eau Bresse Dombes Saône**, représenté par son Président, Monsieur Muneret, agissant en vertu de la délibération du,

Et

- **L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**, représentée par son Directeur général, Monsieur Laurent ROY, agissant en vertu de la délibération d'application XXXXX du Conseil d'Administration de l'agence,
- **Le Conseil Départemental de l'Ain**, représenté par son Président, Monsieur Deguerry, agissant en vertu de la délibération du,

6.1. Engagements des collectivités

Les Syndicats et les communes désignés ci avant s'engagent à réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'article 6.4.

En outre, le titulaire des futures aides s'engagent à faire connaitre sous une forme appropriée que l'opération est aidée avec la participation financière de l'Agence de l'eau :

- Pour toutes les actions d'information et de communication du maître d'ouvrage : apposition du logo et référence à l'aide de l'Agence ;

- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 150 000 € : mise en place d'un panneau d'affichage temporaire comportant l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les études : faire figurer en première page du rapport l'apposition du logo et la référence à l'aide de l'Agence ;
- Pour les travaux d'un montant d'aide supérieur à 600 000 € : obligation d'organiser une inauguration avec la presse (le carton d'invitation devra avoir été validé par l'Agence), et d'apposer sur les ouvrages un panneau permanent comportant le logo et la référence à l'aide de l'Agence de l'eau.

Ces conditions sont inscrites dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide et dans les accords cadre et contrats signés par l'agence. En cas de non-respect l'Agence se réserve le droit d'appliquer des sanctions par réfaction définitive forfaitaire de 10% du montant de l'aide, entraînant éventuellement une demande de remboursement.

6.2. Engagement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat sur une période couvrant les années 2020 à 2022 *selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide* et sous réserve des disponibilités budgétaires.

Les montants et les taux d'aide de l'Agence sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur au vu des éléments techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau sur la période 2020 - 2022 ne pourra excéder un montant total d'aide de 3 496 677 €, réparti de la manière suivante :

Assainissement hors bonus	2 187 025 €
Assainissement bonus	10 500 €
Eau potable bonus	208 203 €
Milieux aquatiques	476 499 €
Grand cycle bonus	14 550 €
Ressource stratégique	288 000 €
Animation	252 245 €
Communication	59 655 €

L'assiette de l'aide sera déterminée à partir des données techniques du projet.

Pour les travaux, les conditions de sélectivité du programme s'appliquent (prix de l'eau minimum, indice de connaissance, remplissage de l'observatoire des services SISPEA).

Les montants indiqués sont sous réserve des coûts plafonds prévus par les modalités en vigueur du programme à la date de chaque décision d'aide, la dérogation aux coûts plafond étant exceptionnelle et soumise au cas par cas à la Commission des Aides de l'agence de l'eau.

Les taux affichés pour l'animation, la communication / l'éducation à l'environnement, les acquisitions foncières seront appliqués sur les assiettes éligibles retenues par l'agence de l'eau sur la base des dossiers de demandes d'aides.

Dans le cadre du présent contrat, l'Agence de l'eau s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- Financement des aides contractuelles exceptionnelles

N° de l'action	Aide exceptionnelle « petit cycle »	Lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau		
							LP	taux	subvention
A1	S9 - Raccordement STEP (100 ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2021	76 000 €	35 000 €	16	14%	10 500 €
A2	Renforcement du réseau d'eau potable route de St Trivier DN 125 mm - 900ml (6)	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	154 800 €	154 800 €	25	30%	46 440 €
H4	Renforcement-renouvellement du réseau d'eau potable	tout BV	SEP BDS	2021	539 210 €	539 210 €	25	30%	161 763 €
	TOTAL				770 010 €	729 010 €			218 703 €

N° de l'action	Aide exceptionnelle « grand cycle »	Lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau		
							LP	taux	subvention
R10	Aménagement paysager du site	Baneins	SRDCBS/commune	2021	24 250 €	24 250 €	24	30%	7 275 €
R15	Aménagement paysager du site	Chaneins	SRDCBS / commune	2021	24 250 €	24 250 €	24	30%	7 275 €
	TOTAL				48 500 €	48 500 €			14 550 €

- Garantie de financement et de taux d'aides

Compte tenu des objectifs d'atteinte du bon état des eaux fixés dans le cadre du SDAGE Rhône méditerranée, le contrat de milieu Dombes Chalaronne Bords de Saône identifie des actions prioritaires. Pour ces actions identifiées et listées ci-dessous, engagées (ordre de service) avant le 31/12/2022, l'agence de l'eau garantit le financement aux taux prévus à l'article 5, dans la limite des montants d'aide prévus au contrat.

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant de l'opération	Assiette de l'opération	Aide agence de l'eau		
							LP	taux	Sub
An1	Plan de communication et d'éducation à la préservation de l'environnement	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	85 221 €	85 221 €	34	70%	59 655 €
An2	Missions d'animation : mise en œuvre et coordination technique	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	504 489 €	504 489 €	24	50%	252 245 €
A1	BC6 - Petits communaux (2095ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2020	1 140 000 €	733 250 €	16	50%	366 625 €
A1	BC 19 - Mise en séparatif Av des nations (240 ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2021	150 000 €	84 000 €	16	50%	42 000 €
A2	Construction d'une nouvelle STEP de 14 500 EH	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	6 082 000 €	2 000 000 €	11	50%	1 000 000 €
A2	Construction d'un bassin d'orage enterré de 1400 m3	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	1 680 000 €	1 400 000 €	16	50%	700 000 €
A2	Mise en séparatif du réseau boulevard de la résistance sur 250 ml	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	218 000 €	87 500 €	16	50%	43 750 €
A2	Déconnection des apports d'eaux pluviales au réseau unitaire Secteur Clos Janin sur 100 ml	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	58 500 €	35 000 €	16	50%	17 500 €
A2	Mise a jour du SIG	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	34 300 €	34 300 €	12	50%	17 150 €
R1	Mettre en œuvre des clôtures et abreuvoirs pour empêcher l'accès du bétail au lit mineur et à des ZH menacées et/ou dégradées	Francheleins / St Etienne / Dompiere/Relevant	SRDCBS	pluriannuel	153 114 €	153 114 €	24	50%	76 557 €
R4	Etude de faisabilité pour l'aménagement du Seuil du Verney (Mâtre)	Messimy/S	SRDCBS	2022	17 000 €	17 000 €	24	50%	8 500 €
R5	Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mâtre présents sur son cours médian en lien avec les usagers	Chaleins /Messimy	SRDCBS	2020/2022	73 532 €	73 532 €	24	50%	36 766 €
R7	Aménagements des 7 seuils entre la confluence Relevant Chalaronne et le pont de la RD pour diversifier les habitats, créer un lit d'étiage et permettre le franchissement piscicole	Châtillon/Ch	SRDCBS	2020/2021	120 000 €	120 000 €	24	50%	60 000 €
R8	Restaurer l'espace de bon fonctionnement de la Chalaronne en amont et dans la zone d'influence de l'ancienne retenue du Seuil de St Didier	St Didier/Ch	St Didier/Ch - SRDCBS	2020	225 000 €	225 000 €	24	50%	82 500 €
R9	Restauration morphologique du Moignans par l'effacement du passage à gué busé et remplacement par un pont	Baneins	SRDCBS	2020/2021	63 461 €	63 461 €	24	50%	31 730 €
R10	Restauration morphologique du Moignans par la création d'une nouvelle rivière contournant l'ancien seuil du moulin de Baneins	Baneins	SRDCBS	2020/2021	100 000 €	100 000 €	24	50%	50 000 €
R11	Etude des solutions d'aménagements possibles du seuil des îlons compte tenu des contraintes	St Etienne/Ch	SRDCBS	2021	18 000 €	18 000 €	24	50%	9 000 €
R12	Dérasement du seuil de la STEP de Guéreins	Guéreins	SRDCBS	2019/2020	8 424 €	8 424 €	24	50%	4 212 €
R13	Aménagement ou dérasement du seuil Frèresjean à l'aval du pont de la RD933	Guéreins	SRDCBS	2020/2021	24 360 €	24 360 €	24	50%	12 180 €
R14	Concertation et étude de solutions d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de la pelle du stade de Guéreins	Guéreins	SRDCBS	2020/2021	16 000 €	16 000 €	24	50%	8 000 €
R15	Dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Bâtie à Chaneins	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	19 980 €	19 980 €	24	50%	9 990 €
R16	Développer des actions de lutte contre les espèces invasives	Tout BV*	SRDCBS	pluriannuel	177 425 €	177 425 €	24	30%	53 228 €
R17	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des différentes actions de restauration des milieux aquatiques (ZH, Rivière) - conventionnement avec la SAFER	tout BV	SRDCBS	2020/2022	35 000 €	35 000 €	24	70%	24 500 €
Zh3	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide "source du château" en vue de la protéger contre le piétinement bovin	Francheleins	SRDCBS	2020	10 000 €	10 000 €	24	47%	4 668 €
Zh4	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la Bâtie sur la Calonne	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	10 000 €	10 000 €	24	0 €	4 668 €
H4	Etude de définition d'une zone stratégique de sauvegarde pour l'AEP dans la nappe des Cailloutis de la Dombes	tout BV	SEP BDS	2020/2021/2022	480 000 €	480 000 €	23	60%	288 000 €

6.3. Engagement du Département de l'Ain

Le Département de l'Ain s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2020-2022, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Département de l'Ain figurent à titre indicatif dans le plan de financement du contrat. Ils ont été établis sur la base de la version définitive du contrat de milieux Dombes Chalaronne Val de Saône. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrages concernés feront l'objet de votes en commission permanente du Conseil départemental. Toutes les actions liées aux milieux naturels, aux espaces sensibles et à la restauration écologique des milieux ainsi qu'à leur valorisation s'inscrivent dans le cadre du « Plan Nature » voté en septembre 2016.

Le Département s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat. Notamment, il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage.

6.4. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu sur la période 2020-2022. Il prendra effet au **01/01/2020** et se terminera le **31/12/2022**.

6.5. Modification et résiliation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'Agence de l'eau se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

7. *Signataires*

Châtillon sur Chalaronne, le

**Madame La Présidente du
Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône**

Madame XX

Monsieur le Maire de la Commune de Châtillon sur Chalaronne

Monsieur XX

Monsieur Le Président du syndicat d'Eau Bresse Dombes Saône

Monsieur

**Monsieur Le Directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**

Monsieur Laurent ROY

Monsieur le Maire de la commune de Villars les Dombes

Monsieur XX

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain

Monsieur

Annexe 1 : Grille de portée à connaissance

Annexe 1 : Grille PAC

Annexe 1 : Grille PAC															
Masses d'eau superficielle														Masse d'eau souterraine	
Libellé masse d'eau	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	Ruisseau le Rougeat	Ruisseau de la Mâtre	Ruisseau de l'Appéum			Formations plioquaternaires Dombes - sud	
Code masse eau	FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	FRDR10402	FRDR10688	FRDR11362			FRDG135	
Statut	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle	ME naturelle			ME souterraine	
Etat écologique actuel - indice de confiance (élevé / moyen / faible)	faible	Moyen	élevé	élevé	faible	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé			Bon	
Etat chimique (sans les ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon			Médiocre	
Objectif d'état écologique (ou état quantitatif pour les eaux souterraines)	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2015	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027			BE quantitatif 2015	
Objectif d'état chimique (sans les ubiquistes)	Bon 2015	Mauvais 2027	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015			BE qualitatif 2027	
Motifs de dérogation - Paramètres	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie, Benzo (g,h) pérylène + indeno (1,2,3-cd)pyrène	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie	faisabilité technique - pesticides, morphologie		faisabilité technique - pesticides, morphologie	faisabilité technique - pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Continuité, Mox, pesticides	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Continuité, pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Mox			Faisabilité technique - nitrates	
Pression à traiter	Commentaires	Code mesure	Mesure	Contribution à l'adaptation au changement climatique (*)	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs (bon état, zones protégées etc...)										
OF 5 Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé / OF5A/OF5B et OF5C															
Pollution diffuse par les nutriments		AGRD041	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)												
		AGRO503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC											X	
Pollution diffuse par les pesticides	Programme de restauration de mares et de plantation de haies	AGRO202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates		A4/H2	A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4			
	MAET mises en place - mesure PAOT / Programme de restauration de mares et de plantation de haies	AGRO303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire /		A4/A5/H2	A4/A5	A4/A5	A4/A5	A4/A5	A4/A5	A4/A5	A4/A5	A6	A6	A6
	Mesure	COLO201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives		A7	A7	A7	A7	A7	A7	A7	A7	A6	A6	A6
	MAET mises en place - mesure PAOT	AGRO802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles		A4	A4	A4	A4	A4	A4	A4				
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	Programme de restauration de mares et de plantation de haies	AGRO301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, dans le cadre de la Directive nitrates										A6	A6	A6
	Programme de restauration de mares et de plantation de haies	AGRO201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive nitrates										A6	A6	A6
	Programme de restauration de mares et de plantation de haies	AGRO803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive nitrates												
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances	Mesure PDM et PAOT abandonnée	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	oui									Problème EP résolu		
	PAOT / SDA CCVDSC EN COURS	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement			SDA CCVDSC en cours			X		SDA CCVDSC en cours			X	
	PAOT	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)	oui					A3						
	PAOT	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	oui	A1	A2									
	PAOT	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	oui		A2									
Contribution du contrat à la mise en oeuvre des mesures				Précisions											
: masse d'eau non concernée				X											
: masse d'eau concernée par une disposition du SDAGE ou le programme de mesures 2016 - 2021				Nom de la fiche action											
: masse d'eau concernée par des actions d'initiative locale inscrites au contrat				0 ou commentaire											
				: ce qui a été fait											
				: ce qui va être fait											
				: ne sera pas fait dans le cadre du contrat ou retardé											

				Masses d'eau superficielle										Masse d'eau souterraine		
				Libellé masse d'eau	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Ruisseau le Relevant	Bief de Vernisson	Ruisseau le Moignans	Bief de la Glenne	Ruisseau l'Avanon	Ruisseau la Calonne	Ruisseau le Rougeat	Ruisseau de la Maître	Ruisseau de l'Appéum	Formations plioquaternaires Dombes - sud
				Code masse eau	FRDR577a	FRDR577b	FRDR12108	FRDR11703	FRDR11722	FRDR10196	FRDR11414	FRDR11120	FRDR10402	FRDR10688	FRDR11362	FRDG135
Classes d'état	Très bon état					Statut	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME naturelle cours d'eau	ME souterraine
Bon état	Etat moyen					Etat écologique actuel - indice de confiance (élevé / moyen / faible)	faible	Moyen	élevé	élevé	faible	élevé	élevé	élevé	élevé	Bon
Etat médiocre	Mauvais état					Etat chimique (sans les ubiquistes)	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Médiocre
				Objectif d'état écologique (ou état quantitatif pour les eaux souterraines)	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2015	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2027	BE 2021	BE quantitatif 2015
				Objectif d'état chimique (sans les ubiquistes)	Bon 2015	Mauvais 2027	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	Bon 2015	BE qualitatif 2027
				Motifs de dérogation - Paramètres	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie, Benzo (g,h) pérylène + Indeno (1,2,3 - cd)pyrène	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie	faisabilité technique - pesticides, morphologie		faisabilité technique - pesticides, morphologie	faisabilité technique - pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Continuité, Mox, pesticides	Faisabilité technique - Mox, pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Continuité, pesticides, morphologie	Faisabilité technique - Mox	Faisabilité technique - nitrates
Pression à traiter	Commentaires	Code mesure	Mesure	Contribution à l'adaptation au changement climatique (*)	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs (bon état, zones protégées etc...)											
OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides																
Altération de la continuité	4 Seuils liste 2 déjà aménagés	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	oui			R7						R12/R13/R14/R15		R4	
Altération de la morphologie		MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau	oui	0		R7		R9/R10						R5	
	Dérasement du seuil de St Didier réalisé en 2019	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	oui			R8/R11									
Préservation de la biodiversité	Plan de gestion des espèces insaisies	MIA0703	mener d'autres actions diverses pour la biodiversité		R16	R16					R16				R16	R16
Préservation de la biodiversité des sites NATURA 2000	Prévu au PAOT mais action non identifiée	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	oui			En attente PSZH									
Dégradation des zones humides		MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	oui								ZH4			ZH3	
	Plan de gestion stratégique (disposition 6B01 du SDAGE)		Etablir un plan de gestion stratégique des zones humides	oui	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1	Zh1
Altération de l'hydrologie		RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	oui	H6	H6							H6		H6	
Action d'accompagnement OF 1, 2,3 et 4																
Gouvernance	GEMAPI y compris EPAGE et EPTB prioritaires (dispositions 4-07, 4-08 et carte 4B du SDAGE)															
Concertation	Dispositif d'animation du comité de rivière (ou autre)															
Intégration de la problématique eau dans l'aménagement du territoire et non dégradation	Dispositions 4-09 et 2-03 du SDAGE															R2
Ressource en eau potable	5E-A : Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable (zones de sauvegarde déjà délimitées) (p. 127)			oui												H3
Contribution du contrat à la mise en oeuvre des mesures				Précisions												
: masse d'eau non concernée				X												
: masse d'eau concernée par une disposition du SDAGE ou le programme de mesures 2016 - 2021				Nom de la fiche action												
: masse d'eau concernée par des actions d'initiative locale inscrites au contrat				0 ou commentaire												
				: ce qui a été fait												
				: ce qui va être fait												
				: ne sera pas fait dans le cadre du contrat ou retardé												

Annexe 2 : Première ébauche de composition de comité de rivière

PRESIDENT : Président du Syndicat Des rivières des Territoires de Chalaronne

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

- Le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de l'Ain ou son représentant,
- 4 Conseillers Départementaux désignés par le Conseil Départemental, ou leurs suppléants,
- Le Président de la CC de la Dombes ou son représentant
- Le Président de la CC Dombes Saône Vallée ou son représentant
- Le président de la CC de la Plaine de l'Ain ou son représentant
- Le Président de la CC Val de Saône Centre ou son représentant
- Le Président de la CC de la Veyle ou son représentant
- Le Président de l'EPTB Saône et Doubs ou son représentant,
- Le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante ou son représentant,
- Un représentant des Syndicats d'alimentation en eau potable
- Les maires de Villars-les-Dombes et de Châtillon-sur-Chalaronne,
- Deux maires de communes rurales, désignés par l'Association Départementale des Maires,
- Le Président du Syndicat Dombes Val de Saône, ou son représentant (SCOT)

Les représentants des collectivités locales seraient au nombre de 20 (en incluant le Président).

Collège des usagers

Chambre consulaire	<ul style="list-style-type: none"> ● la Chambre d'Agriculture de l'Ain, ● la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Ain, ● la Chambre des métiers de l'Ain.
Représentants des pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> ● la Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Ain, ● Les associations de pêche et les amicales de pêche du territoire.
Représentants des chasseurs	<ul style="list-style-type: none"> ● la fédération départementale des chasseurs de l'Ain,
Associations de protection de la nature	<ul style="list-style-type: none"> ● la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature de l'Ain,
Représentants des pisciculteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Syndicat des exploitants et propriétaires des étangs de la Dombes, ● l'association de promotion du poisson des étangs de la Dombes.
Représentants du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ● Aintourisme
Représentants des propriétaires fonciers.	<ul style="list-style-type: none"> ● la Fédération départementale des propriétaires fonciers ou représentant
Protection du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ● le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) de l'Ain ou son représentant ● Un représentant de l'association initiatives communes ● Un représentant de l'association du patrimoine de la Dombes ● Un représentant de l'association des moulins de l'Ain ● Les associations de défenses du patrimoine du territoire

Les représentants des usagers seraient au nombre de 17.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- le Préfet de l'Ain ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires (DDT) de l'Ain ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Équipement (DDE) de l'Ain ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agence Régional de la Santé (ARS) de l'Ain ou son représentant,
- le Directeur de l'Agence de l'Eau RMC ou son représentant,
- le Directeur du Service de Navigation ou son représentant,
- le Directeur de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- Le Directeur de l'Office Nationale de la Forêt ou son représentant,

Les représentants des administrations et établissements publics seraient au nombre de 9.

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 5 juillet 2017
(Date de la convocation : 28 juin 2017)

Nombre de membres élus : 40
Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres votants : 24

DELIBERATION N° 17.17 DU 5 JUILLET 2017
LETTRE D'INTENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Madame Sandrine MERAND, Présidente du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne,

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
ABERGEMENT CLEMENCIAT	Noël TEPPE	/	
BANEINS	Jean-Marc DUBOST	/	
BEY	Michel GADIOLET	Karyl THEVENIN	
BIRIEUX	Annelise MONCEAU	Pascale LESCUYER	
BOULIGNEUX	/	/	
CHANEINS	Tanguy MESSON	/	
CHATILLON S/ CHALARONNE	Guy MONTRADE	/	
CHATILLON S/CHALARONNE	/	Lucette LEVERT	
CRUZILLES LES MEPILLAT	Georges-Laurent HYVERNAT	/	
DOMPIERRE S/CHALARONNE	/	/	
FRANCHELEINS	Jean-Michel LUX	/	
GENOUILLEUX	/	/	
GUEREINS	Daniel MICHEL	/	
JOYEUX	/	/	
LAPEYROUSE	/	/	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	/	Jacqueline CUTIVET	
MARLIEUX	Eliane ROGNARD	/	
MONTCEAUX	/	/	
LE MONTELLIER	/	/	
MONTHIEUX	/	/	
RELEVANT	Bernard JARAVEL	/	
SAINT ANDRE DE CORCY	Jean-Marie GIRARD	/	
ST ETIENNE S/CHALARONNE	Edouard BREVET	Dominique ALGA	
SAINT MARCEL	Jacky NOUET	/	
SAINTE OLIVE	/	/	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	/	/	
SANDRANS	/	Jean-François MORELLET	
VALEINS	/	/	
VILLARS LES DOMBES	/	/	
VILLARS LES DOMBES	Bernard GUILLEMAUD	/	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GARNERANS	Roger RIBOLLET	/
	ILLIAT	Anne-Marie BOUCHY	/
	MOGNENEINS	Jean-Pierre CHAMPION	Michel AUBRUN
	PEYZIEUX	/	/
	ST DIDIER/CHAL	/	/
	ST DIDIER/CHAL	/	/
	ST ETIENNE/CHAL	Sandrine MERAND	/

Secrétaire de Séance :

NOEL TEPPE

OBJET : VOTE DE LA LETTRE D'INTENTION A L'AGENCE DE L'EAU

Depuis la fin officielle du contrat de rivière en février 2015, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne n'est plus engagé dans une procédure contractuelle avec l'Agence de l'Eau et le Département de l'Ain. Afin de connaître notre décision de poursuivre ou non nos actions sur le territoire et d'assurer le financement des postes pendant la période d'élaboration d'un nouveau programme d'actions, l'Agence de l'Eau souhaite que le SRTC lui fasse part de ses intentions.

Compte tenu du fait que l'Agence de l'eau prévoit la mise en place d'un nouveau programme d'interventions au 1/01/2019, aucun nouveau document contractuel ne pourra être signé avec elle d'ici là.

Le bureau du syndicat ne souhaite pas, pour autant, arrêter de mener des actions et souhaite engager la construction d'un nouveau programme d'actions sur la base des échanges qui ont eu lieu lors de l'élaboration du bilan du contrat de rivière. En effet, les différents acteurs du territoire réunis lors des derniers groupes de travail se sont tous accordés sur la nécessité de poursuivre le travail engagé.

La lettre d'intention qui pourrait être envoyée à l'Agence de l'Eau doit selon le modèle fourni, présenter l'organisme porteur et les sous bassins concernés, ainsi que sa motivation et sa légitimité. Puis, les grandes orientations du projet autrement dit les enjeux du territoire et les pistes d'actions envisagées.

Par ailleurs, et pour répondre à la volonté des élus de continuer à agir pendant l'élaboration de la nouvelle programmation, l'Agence de l'Eau souhaiterait avoir une liste des actions que le SRTC envisage de mener et qu'elle serait susceptible d'accompagner.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser la Présidente à porter à l'intention de l'Agence de l'Eau la volonté du SRTC de poursuivre son action et la mise en place d'un nouveau document contractuel.

Après présentation, il est proposé au comité syndical de retenir les enjeux suivants :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Améliorer le fonctionnement global des milieux
- Améliorer l'hydrologie des cours d'eau
- Inondation : réduction de la vulnérabilité, de l'aléa et protection

Après présentation, il est proposé au comité syndical de retenir les pistes d'actions suivantes :

- Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissements collectifs et non collectifs
- Actions visant la réduction à la source de l'utilisation des produits phytosanitaires et la réduction de leurs transferts
- Actions de restauration morphologique favorisant l'autoépuration des eaux
- Actions de restauration des formes du lit et des berges ; de diversification des habitats ;
- Actions de restauration ; création de zones humides ;
- Définition et protection des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Actions visant une meilleure répartition de la ressource entre les usages ;
- Actions de lutte contre le ruissellement ;

- Accompagnement des communes pour la mise en place de schéma de gestion des eaux pluviales ;
- Préservation des zones inondables
- Création ou restauration des champs d'expansion de crue
- Etat des lieux des ouvrages de protection des inondations existants

Après présentation, il est proposé au comité syndical de valider la liste des actions qui pourrait être proposée à l'Agence de l'eau pour une mise en œuvre dans les 2 années à venir. Il s'agit à la fois de la poursuite d'actions pluriannuelles déjà engagées mais aussi de nouvelles opérations proposées à l'issues des études diagnostiques menées en 2016 et 2017 sur les territoires de Chalaronne et sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat :

- Plantations de haies
- Aménagements de mares et d'abreuvoirs
- Programme de restauration des fossés d'intérêt collectif de la Dombes n°2
- Accompagnement des communes pour la mise en place de plan de désherbages communaux ou de gestion différenciée et l'acquisition de matériel de désherbage alternatif
- Mise en place d'un groupe de travail avec des agriculteurs volontaires pour une meilleure gestion de l'interculture et de la destruction des cultures intermédiaires ; Pour cette action spécifique, il est rappelé que la Chambre d'Agriculture a déjà beaucoup avancé sur ce sujet.
- Conduite d'un diagnostic agro environnemental sur les bassins de l'Appéum, de la Mâtre et Rougeat ;
- Travaux d'effacement du seuil du camping de St Didier/Chalaronne et travaux de retalutage des berges
- Poursuite des travaux contre les espèces invasives ;
- Démarrage de la concertation sur la continuité écologique du Moignans
- Démarrage d'une action sur les bassins de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat ;
- Poursuite de la surveillance des débits ;
- Mise en place d'une concertation autour de la régulation des débits des Echudes ;
- Etat des lieux des ouvrages de protection contre les inondations existants sur le périmètre du SRTC, clarification des obligations réglementaires.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de lettre d'intention pour l'agence de l'eau

VALIDE les enjeux, et les actions proposés ci-dessus,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,
Sandrine MERAND

8. *Fiches actions*



Recueil des fiches actions "Animation"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude du fonctionnement hydrogéomorphologique de la Chalaronne et Moignans (GEOPEKA, 2016)
- Le Diagnostic global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat (Réalité environnement et Géopéka, 2017)
- le diagnostic géomorphologique de l'Avanon, de la Glenne, du Vernisson, du bief de Valeins, du Relevant et de la Calonne (SRDCBS 2018)
- l'inventaire des zones humides de plus de 1000 m² du Département de l'Ain (CEN, 2013)
- l'inventaire des zones humides de moins de 1000 m² du SRDCBS (SRDCBS, 2007)
- le bilan de l'évolution des zones humides sur le périmètre du SRDCBS (SRDCBS 2017)
- Suivi Allégé de Bassin de la Chalaronne du Département de l'Ain et du SRDCBS (Gay environnement, 2015)
- Bilan de l'intervention du SRDCSB sur les espèces invasives entre 2008 et 2017 (SRDCBS, 2018)
- Bilan piscicole du Contrat de rivière Chalaronne et des bassins adjacents (FDAAPPMA01, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Alévation de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Alévation de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

Tableau récapitulatif des actions Animation du SRDCBS 2020-2022

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau			CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						LP	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
An1	Plan de communication et d'éducation à la préservation de l'environnement	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	85 221 €	34	70%	59 655 €		0 €		- €		0 €	30%	25 566 €
An2	Missions d'animation : mise en œuvre et coordination technique	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	504 489 €	24	50%	252 245 €		0 €	3%	13 500 €	6%	30 200 €	41%	208 545 €
An3	Modification statutaire pour labellisation EPAGE	SRDCBS	SRDCBS	2020-2021	animation pm.											
An4	Bilan de la programmation 2020-2022 / Mise en place d'une nouvelle programmation	SRDCBS	SRDCBS	2022	animation pm.											
Total général					589 710 €			311 900 €		0 €		13 500 €		30 200 €		234 111 €

Action n°	An1	Plan de communication et d'éducation à la préservation de l'environnement			
Enjeu	Communication sensibilisation	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv	
Objectif	Sensibiliser la population du territoire sur les questions liées aux milieux aquatiques	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		SRDCBS			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	OF4	COM - EPMA	85 221 €	pluriannuel	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La sensibilisation sur les questions liées aux milieux aquatiques et à la communication autour des actions menées constitue l'une des prérogatives du SRDCBS.

La présente fiche-action se focalise sur 2 grands types de cibles et déploie des outils différents pour chacune d'elles :

- pour les enfants : le SRDCBS souhaite privilégier les animations scolaires sur les thématiques du contrat et qui ont très bien fonctionné lors du programme précédent,
- pour le grand-public (habitants du territoire) : le journal du SRDCBS mis en place depuis 2003 et dans une moindre mesure, la participation à des événements locaux en lien avec la thématique des milieux aquatiques

1.2. Descriptif de l'action

Pour les animations scolaires, le SRDCBS sous-traitera la réalisation des interventions en classe ou en extérieur à des animateurs agréés par l'éducation nationale. Elles porteront sur les enjeux prioritaires du contrat. Le syndicat s'occupera en interne de l'inscription des différentes classes de fin août à fin octobre et de la promotion du dispositif à partir de l'année scolaire 2020/2021. Les animations se dérouleront de février à juin selon les thématiques choisies par les enseignants.

Pour le journal et les autres outils :

- insertion d'articles dans des publications existantes (journaux communaux ou intercommunaux notamment),
- journal du SRDCBS édité environ une fois par an et distribué aux habitants du territoire dans les boîtes aux lettres à l'échelle de 49 communes,
- panneaux ou brochures sur des thématiques particulières liées aux milieux aquatiques.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Pour les animations scolaires il s'agira de sensibiliser le public scolaire (de la maternelle au collège, cible à définir précisément ultérieurement) aux problématiques liées à l'eau:

- comment agir sur les pollutions de l'eau
- comment préserver et restaurer les rivières et les zones humides
- comment faire des économies d'eau etc...

Pour le journal du SRDCBS et les autres outils :

- sensibiliser la population et les différents usagers aux problématiques liées à l'eau,
- communiquer avec les partenaires techniques, institutionnels et financiers du syndicat,
- valoriser le patrimoine lié à l'eau.

3- Indicateurs

- Nombre de documents édités et distribués par type et par an,
- Nombre d'animations scolaires réalisées par an et pour chaque type de public (maternelle, primaires, collège).

4- Plan de financement

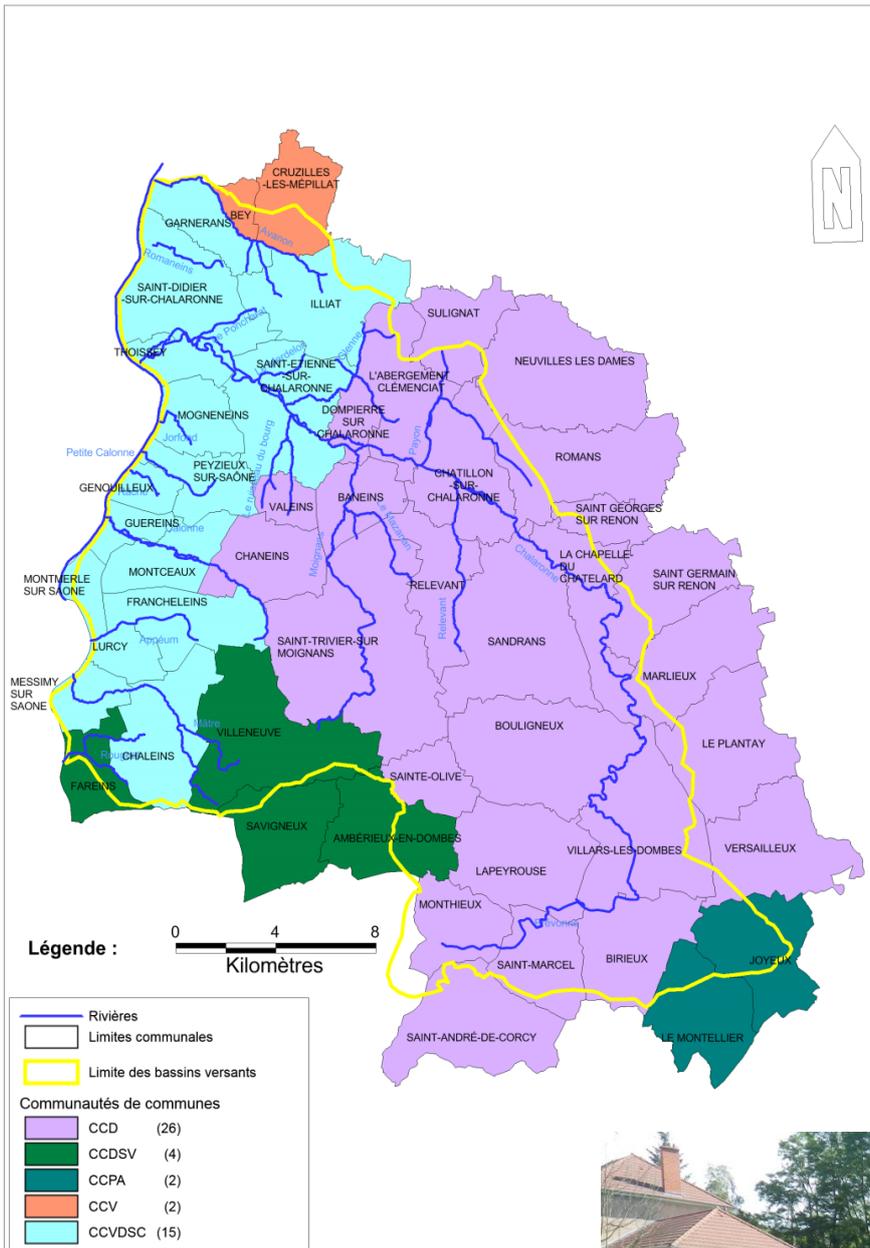
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Animations scolaires	SRDCBS	36 000 €	Agence de l'eau RMC	70%	59 655 €
Journal du SRDCBS		9 000 €	CD01		
Rapport d'activités		2 000 €	AURA		
Autres outils de sensibilisation et de communication (panneaux, brochures...)		1 000 €	SRDCBS	30%	25 566 €
Temps com animateur (108 jours)		37 221 €			
	Total	85 221 €			

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animations scolaires																																				
Journaux																																				
Rapports d'activité																																				
Autres outils																																				
Temps com animateur																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Partenaires techniques pour les animations scolaires : FRAPNA, Fédération de Pêche de l'Ain



**Ci-contre : Animation scolaire
"les petites bêtes de la rivière"**
(Illiat - Juin 2013)



PLAN DE SITUATION

Action n°	An2	Missions d'animation : mise en œuvre et coordination technique			
Enjeu	Animation territoriale	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv	
Objectif	Mettre en œuvre les projets du contrat - Assurer une transversalité	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		SRDCBS			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	OF4	ANIMATION	504 489 €	2020-2022	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La mise en place et la réalisation d'un programme d'actions nécessitent une animation quotidienne et des contacts privilégiés avec les riverains, les élus locaux et les partenaires institutionnels. Sans cette présence sur le terrain, aucune action ne pourrait être concrétisée. Le SRDCSB dispose à ce jour de 4 ETP dont 2 postes d'animateur territoriale et 1 poste de technicien qu'il souhaite conserver pendant toute la durée du contrat.

1.2. Descriptif de l'action

Les postes d'animateurs territoriales et de technicien assureront les missions suivantes:

Missions d'animations

- Répondre aux sollicitations et apporter une aide technique, conseiller et sensibiliser les différents acteurs du territoire: agriculteurs, usagers, riverains, pêcheurs, élus
- Veiller à la prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques dans les différents documents de programmation du territoire : SCOT, PLU, Natura 2000, PCAET etc...
- Assurer une veille auprès des cours d'eau
- Négocier avec les riverains et les usagers pour permettre la réalisation des opérations
- Animer les réunions des organes délibérants du SRDCBS

Prestations d'Ingénierie interne

- Concevoir et suivre des opérations de travaux,
- Concevoir et mettre en oeuvre des stratégies d'actions,
- Concevoir et animer un programme d'actions.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Animation territoriale - réalisation des actions prévues au contrat

3- Indicateurs

Poste pourvu - nombre d'actions réalisées

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Missions d'animation : mise en œuvre et coordination technique	SRDCBS	504 489 €	Agence de l'eau RMC	50%	252 245 €
			Europe	6%	30200
			AURA	3%	13500
			SRDCBS	41%	208 545 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat de territoires Dombes Saône jusqu'en 2021 - Programme LEADER jusqu'en 2021

PLAN DE SITUATION

Action n°	An3	Modification statutaire pour labellisation EPAGE		
Enjeu	Animation territoriale	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Péréniser la structure GEMAPIENNE à l'échelle des bassins versants	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF4	ETUDE	animation pm.	2020-2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le SRDCBS a fait évoluer en 2018 ses statuts afin d'intégrer les nouvelles compétences GEMAPI dans ses compétences mais également de formaliser ses compétences hors GEMAPI. Un important processus de concertation avec les intercommunalités et un travail d'harmonisation de la rédaction des compétences à l'échelle du département de l'Ain ont permis que toutes les communautés de communes présentes sur le périmètre du SRDCBS se substituent au sein du périmètre du SRDCBS à ses communes membres, et ce, pour l'ensemble des compétences exercées. Le périmètre du SRDCBS agit désormais à l'échelle de 10 bassins versants affluents de la Saône correspondant au sous bassin SDAGE SA_03_04, il est donc éligible à la labellisation EPAGE.

1.2. Descriptif de l'action

Le SRDCBS souhaite engager après les élections municipales de 2020 le processus de labellisation EPAGE :

- saisine du comité de bassin
- modification statutaire associée

La rédaction des nouveaux statuts et l'animation de la procédure seront assurées par le responsable de structure.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Labellisation EPAGE

3- Indicateurs

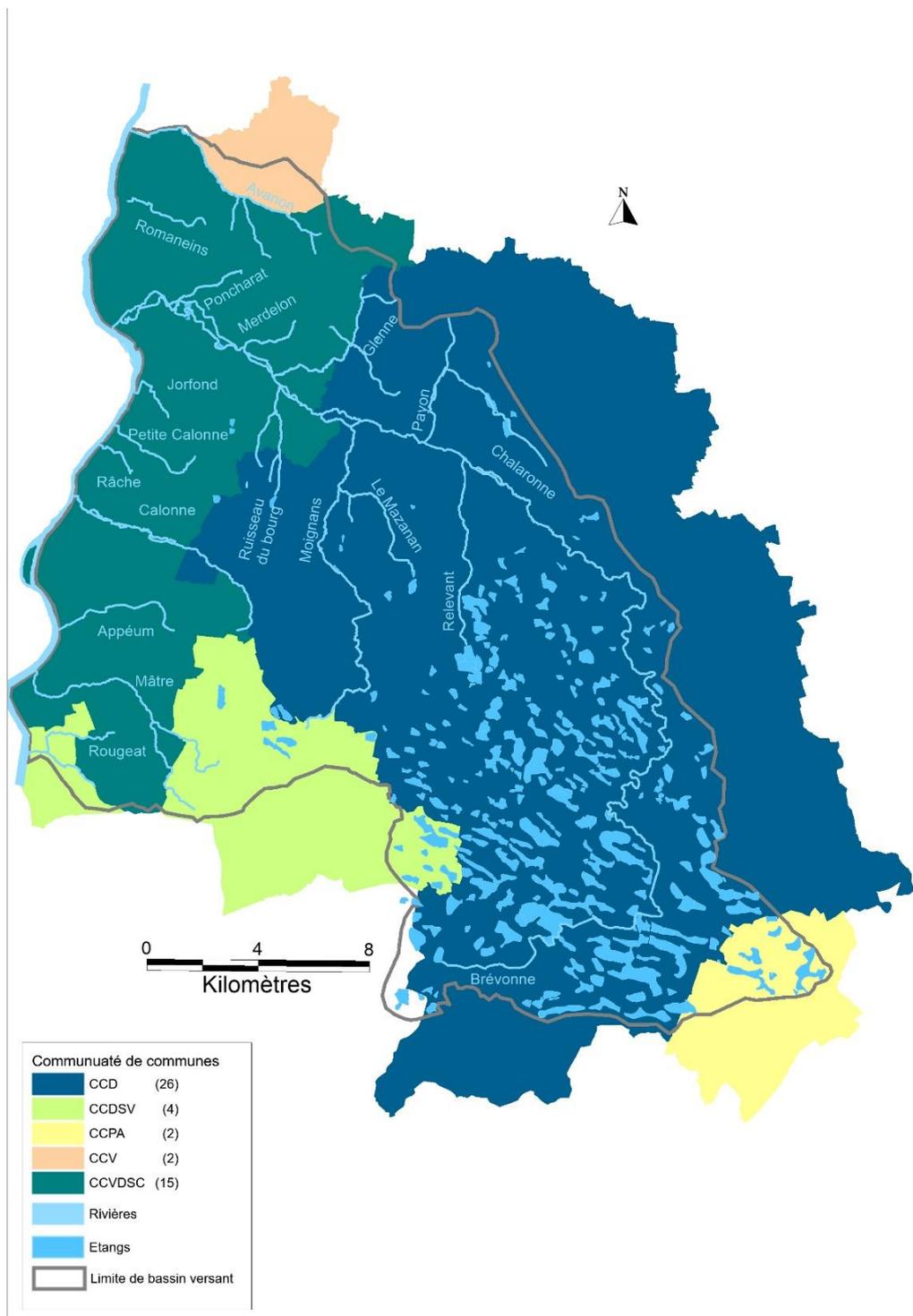
Labellisation EPAGE

4- Plan de financement

Animation pour mémoire

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020												Année 2021												Année 2022												
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Modification Statutaire																																					



Carte : Périmètre et communautés de communes membres du SRDCBS



Recueil des fiches actions "Assainissement"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Villars les Dombes (2018)
- le schéma directeur d'assainissement de la commune de Châtillon de 2014 et actualisé en 2019
- le schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Châtillon (Réalités Environnement 2019)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Alévation de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Alévation de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total HT	Aide agence de l'eau		CD 01		AUTOFINANCEMENT COLLECTIVITE	
						taux*	Sub	taux*	Sub	taux	Montant
A1	BC6 - Petits communaux (2095ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2020/2021	1 140 000 €	32%	366 625 €	15%	171 000	53%	602 375 €
A1	BC 19 - Mise en séparatif Av des nations (240 ml)	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2020/2021	150 000 €	28%	42 000 €	15%	22 500	57%	85 500 €
A1	S9 - Raccordement STEP (100 ml) - BONUS	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2020/2021	76 000 €	14%	10 500 €	15%	11 400	71%	54 100 €
A2	Construction d'une nouvelle STEP de 14 500 EH	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	6 082 000 €	50	1 000 000 €	A définir	84%	5 082 000 €	
A2	Construction d'un bassin d'orage enterré de 1400 m3	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2021	1 680 000 €	50	700 000 €		58%	980 000 €	
A2	Mise en séparatif du réseau boulevard de la résistance sur 250 ml	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	218 000 €	50	43 750 €		80%	174 250 €	
A2	Déconnection des apports d'eaux pluviales au réseau unitaire Secteur Clos Janin sur 100 ml	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020	58 500 €	50	17 500 €	A définir	70%	41 000 €	
A2	Mise a jour du SIG	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020-2021	34 300 €	30	17 150 €	A définir	50%	17 150 €	
A2	Renforcement du réseau d'eau potable route de St Trivier DN 125 mm - 900ml (6) - BONUS	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2020-2021	154 800 €	30	46 440 €	A définir	70%	108 360 €	
A3	Equiper la STEP de Saint Trivier sur Moignans d'un traitement complémentaire	Saint Trivier s/Moignans	Saint Trivier s/Moignans	2020/2021		50		A définir		- €	

Total général

9 438 800 €		2 197 525 €		204 900,00 €		7 036 375 €
-------------	--	-------------	--	--------------	--	-------------

*Montant travaux AEP soustrait

*Sub AEP soustraite

Action n°	A1	Travaux d'assainissement Commune de Villars les Dombes			
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu	Code masse d'eau	DR577a	La Chalaronne de sa source au Relevant	
Objectif	Améliorer la collecte des usées et le fonctionnement des réseaux d'assainissement	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		Villars les Dombes			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature des travaux	Coût € HT	Année (s) de réalisation	
Villars les Dombes	ASS0302	TRA	1 366 000 €	2020/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La commune de Villars les Dombes a finalisé en 2018 un Schéma Directeur d'Assainissement qui conclut à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites permanentes arrivant à la station d'épuration. La régulation et la maîtrise des déversements en milieu naturel des déversoirs d'orage par temps de pluie est aussi un objectif. La station d'épuration ne présente pas de surcharge polluante, et permet d'absorber la prochaine évolution de la population; en revanche elle présente une surcharge hydraulique importante par temps de pluie qui nécessite d'optimiser son fonctionnement.

Le système de collecte par temps de pluie de la commune de Villars les Dombes est par ailleurs visé dans le programme opérationnel territorialisé du SDAGE.

1.2. Descriptif de l'action

Il convient avant tout de résorber la surcharge hydraulique arrivant à la station d'épuration à travers la réduction des eaux claires parasites permanentes, la mise en séparatif des secteurs à fort apport, et la mise en cohérence du système de collecte afin d'améliorer la qualité de l'eau traitée. Les opérations sont les suivantes :

- réhabilitation réseau des petits communaux (Bassin de collecte 6)
- réhabilitation réseau avenue des nations (Bassin de collecte 19)
- Renouveau raccordement STEP (secteur 9)

2- Objectifs visés/gains escomptés

Le programme de travaux intègre la réduction d'eaux claires parasites à travers la réhabilitation / renouvellements ponctuels de tronçons de canalisations en fonction des anomalies pondérées détectées. Grâce à ce programme il est envisagé une diminution de 24% des eaux claires parasites permanentes à la station, et une réduction de 15% des déversements en milieu naturel.

3- Indicateurs

Les indicateurs pris en comptes sont le débit des ECPP, le linéaire de réseau renouvelé, ainsi que les volumes deversés aux différents DO du réseau équipés de surveillance.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financier	%	Montant € HT
BC6 - Mise en séparatif Petits communaux (2095ml)	Villars les Dombes	1 140 000 €	Agence de l'eau RMC	31%	366 625 € BC6 42 000 € BC19 10 500 € S9 (BONUS) TOTAL 419 125 €
BC 19 - Mise en séparatif Av des nations (240 ml)	Villars les Dombes	150 000 €	CD01	15%	204 900
S9 - Raccordement STEP (100 ml) (financement sur bonification AE)	Villars les Dombes	76 000 €	AURA		
		1 366 000 €	Villars les Dombes	54%	741 975

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Nécessité d'une étude loi sur l'eau à programmer

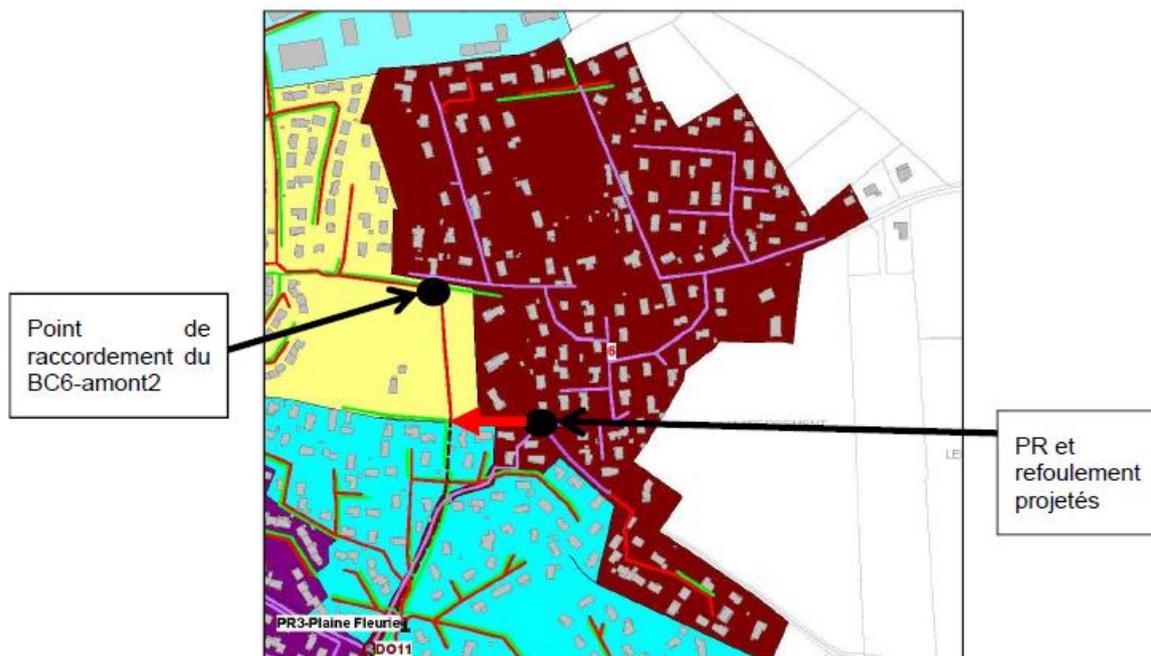


Figure 3-4 : Bassin unitaire actuel – BC6

La mise en séparatif du BC6 devra être complète (c'est-à-dire concerner les 3 sous-bassins) pour atteindre l'objectif de réduction de surface active connectée au système d'assainissement. Les travaux pourront néanmoins s'envisager selon un phasage par sous-bassin et aboutiront à la reconfiguration du DO11 qui deviendra un exutoire de réseau EP strict dès que le réseau UN actuel ne collectera plus d'eaux usées (fermeture du tronçon de débit conservé – cf. schéma ci-dessous).

Ces travaux devront également être combinés au renouvellement du réseau UN existant (cf. § travaux de réduction des apports d'ECPP et de renouvellement patrimonial).

La conversion des réseaux UN en réseaux EP est prévue à ce stade sans renforcement capacitaire compte tenu de l'absence de points noirs relevés par la commune dans ce secteur.

Ce secteur intègre un tronçon de l'avenue Charles de Gaulle (entre l'avenue des Nations et la rue de Dombes) dont la mise en séparatif est jugée trop complexe (densité urbaine + trafic routier) ; seuls les tronçons de l'avenue des Nations et de la rue des Autières pourraient être mis en séparatif si un exutoire EP est créé en bordure est du terrain de tennis couvert jusqu'à la Chalaronne ; la création de cet exutoire permettra de soulager le réseau UN aval surchargé ; mais la contrainte foncière peut être un frein ;



Figure 3-3 : Bassin unitaire actuel – BC19

Action n°	A2	Travaux d'assainissement de la commune de Châtillon sur Chalaronne			
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu	Code masse d'eau	DR577b	La Chalaronne du Relevant à la Saône	
Objectif	Améliorer le traitement des eaux usées	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		Châtillon sur Chalaronne			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature des travaux	Coût € HT	Année (s) de réalisation	
Châtillon sur Chalaronne	ASS0302 ASS0402	TRA	8 227 600,00 €	Châtillon sur Chalaronne	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La commune de Châtillon sur Chalaronne a finalisé en 2014 un Schéma Directeur d'Assainissement qui conclut à une liste d'actions pour améliorer la collecte des eaux usées et diminuer les eaux claires parasites arrivant à la station d'épuration. Sur les 8 actions inscrites en priorité une, 7 ont été réalisées. La huitième consiste à la création d'un bassin d'orage enterré en amont de la Station. Il doit être construit de manière concomitante à la nouvelle STEP. Le SDA a été mis à jour en 2019 et une nouvelle liste d'actions actualisée a été par ailleurs produite.

La STEP actuelle située sur la commune de Châtillon collecte et traite les EU des communes de l'Abergement Clémenciat et Châtillon sur Chalaronne. Construite en 1982 et réhabilitée en 2010, elle a été dimensionnée pour traiter 4500 EH. Le diagnostic de la Station réalisé en 2018 a conclu qu'elle était rapidement saturée entraînant un By passe d'eaux usées par le DO en tête de station trop fréquent. A ce jour la STEP est classée comme non conforme par les services de l'état, Il convient donc d'en construire une nouvelle.

Enfin, la très faible capacité de dilution du milieu récepteur ainsi que sa forte vulnérabilité aux rejets, imposent au nouvel ouvrage des normes de traitements très poussées.

Le système d'assainissement ainsi que la collecte par temps de pluie ont été identifiées dans le PAOT du SDAGE

1.2. Descriptif de l'action

Les travaux consistent en plusieurs points :

- 1/ Construction d'une nouvelle station d'épuration de 14 500 EH pour être aux normes environnementales et être en phase avec l'augmentation de la population et de l'activité industrielle
- 2/ Construction d'un bassin d'orage enterré d'une capacité de 1400m³
- 3/ mise en séparatif du réseau boulevard de la résistance, deconnexion de fossé du réseau unitaire sur 250 ml environ pour mise en séparatif du réseau existant
- 4/ création d'un ouvrage de rétention sur le do en aval de la route de relevant, en amont du boulevard de la résistance
- 5/ Secteur Clos janin : deconnexion des bchts et raccordements d'eaux pluvial + gainage réseau sur 100 ml environ

6- Partenaire et/ou procédures associées

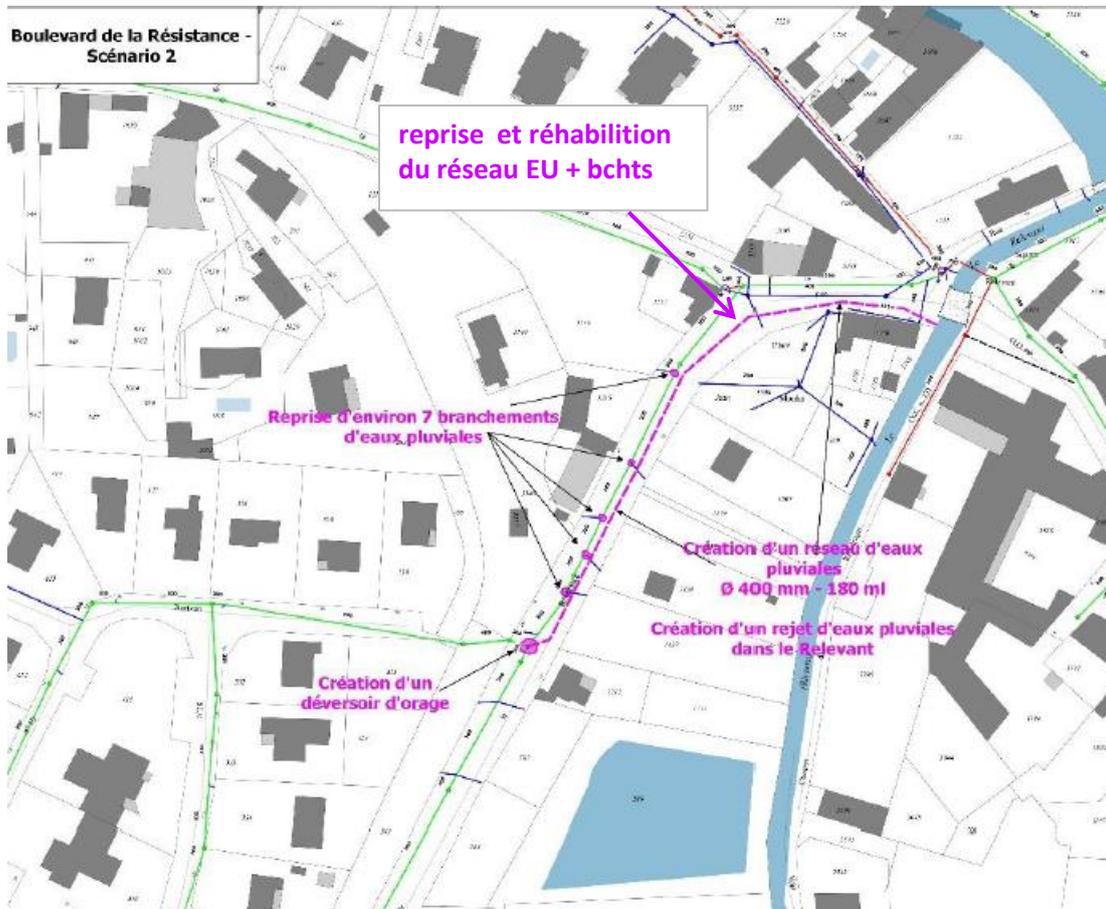
DDT - CD01 - Agence de l'Eau - PAOT SDAGE



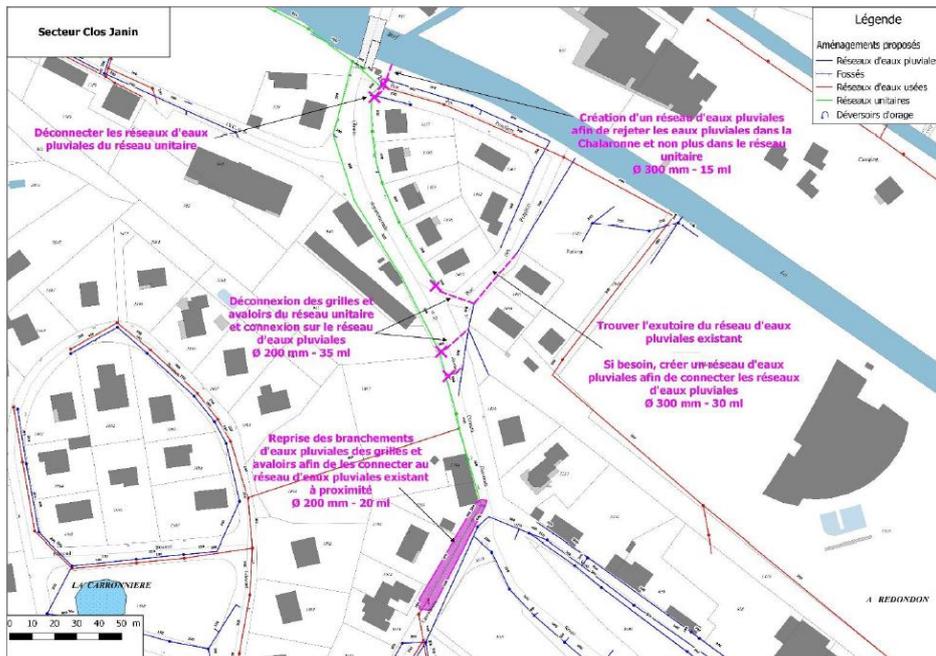
Emplacement Step Actuelle



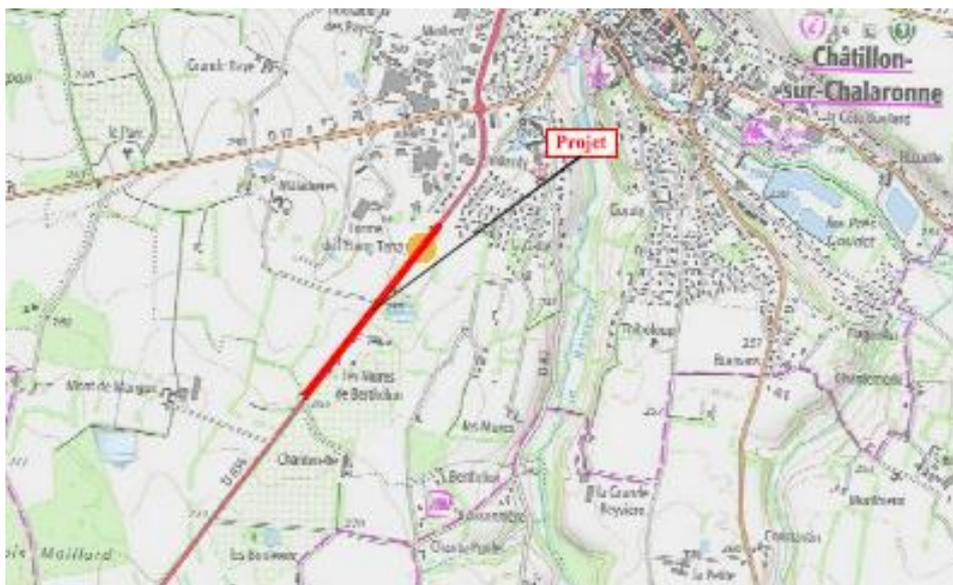
création d'un bassin d'orage



mise en séparatif Boulevard de la Résistance



secteur Clos Janin



route de St Trivier



Recueil des fiches actions "Biodiversité"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude du fonctionnement hydrogéomorphologique de la Chalaronne et Moignans (GEOPEKA, 2016)
- Le Diagnostic global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat (Réalité environnement et Géopéka, 2017)
- le diagnostic géomorphologique de l'Avanon, de la Glenne, du Vernisson, du bief de Valeins, du Relevant et de la Calonne (SRDCBS 2018)
- l'inventaire des zones humides de plus de 1000 m² du Département de l'Ain (CEN, 2013)
- l'inventaire des zones humides de moins de 1000 m² du SRDCBS (SRDCBS, 2007)
- le bilan de l'évolution des zones humides sur le périmètre du SRDCBS (SRDCBS 2017)
- Suivi Allégé de Bassin de la Chalaronne du Département de l'Ain et du SRDCBS (Gay environnement, 2015)
- Bilan de l'intervention du SRDCSB sur les espèces invasives entre 2008 et 2017 (SRDCBS, 2018)
- Bilan piscicole du Contrat de rivière Chalaronne et des bassins adjacents (FDAAPPMA01, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuellles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieeux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Alétration de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Alétration de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

Tableau des actions "Biodiversité" du SRDCBS 2010-2022

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau			CD01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						LP	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
Bio1	Définir une stratégie de restauration et de préservation de la trame turquoise	SRDCBS	SRDCBS	2020-2022	p.m. animation											
Bio2	Restaurer les mares et les réseaux de mares	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	126 000 €				33%	42 000 €	40%	50 400 €		0 €	27%	33 600 €
Bio3	Plantation de haies	SRDCBS	SRDCBS	pluriannuel	96 000 €				80%	64 000 €	0%	0 €		0 €	33%	32 000 €
Total enjeu Biodiversité					222 000 €	0 €	0%	0 €	0 €	106 000 €	0 €	50 400 €		0 €		65 600 €

Action n°	5	Bio 1	Définir une stratégie de restauration et de préservation de la trame turquoise		
Enjeu	Biodiversité		Sous bassin SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Restaurer et préserver la trame turquoise		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF6B		ETUDE	p.m. animation	2020-2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône ont supporté ces 50 dernières années une importante mutation liée à la modification de l'occupation du sol d'une manière générale (augmentation des surfaces urbanisées - diminution des prairies au profit des terres cultivées). Celle-ci a conduit entre autres, à la disparition des haies et des réseaux de mares, au drainage ou au remblaiement des zones humides et à l'érosion progressive de la biodiversité.

Pour autant, les territoires Dombes Chalaronne Bords de Saône sont à cheval sur plusieurs sites natura 2000 et zone d'intérêt écologique du fait de la présence de nombreuses espèces protégées ou menacées comme le triton crêté, la leuchorrine à gros thorax, l'agrion de Mercure, le martin pêcheur etc...

1.2. Descriptif de l'action

Le département de l'Ain aidé du CEN Rhône Alpes, a réalisé un travail de cartographie des corridors et identifié les secteurs et les milieux à renforcer, à favoriser et à maintenir. Sur la base de ce travail et de sa connaissance du terrain, le SRDCBS s'attachera à définir une stratégie de restauration et de préservation de la trame turquoise de son territoire.

Cette stratégie sera ensuite déclinée en programme d'actions en partenariat avec les animateurs des sites natura 2000 notamment.

En fonction des actions identifiées et de leur localisation, le syndicat pourra être amené à mobiliser les appels à projet de l'Agence de l'eau, ou bien encore des financements européens.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restaurer et préserver la trame turquoise.

Action n°	6	Bio 2	Restaurer les mares et les réseaux de mares		
Enjeu	Biodiversité		Sous bassin SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Restaurer et préserver la trame turquoise		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF6		TRA	126 000 €	SRDCBS

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les mares constituent des petites zones humides d'une grande richesse biologique en plus de constituer des corridors écologiques lorsqu'elles sont en réseaux.

En effet, ces petites retenues d'eau abritent une faune et une flore remarquables, tout aussi bien terrestres qu'aquatiques.

Hors, avec les changements d'occupation des sols et les sécheresses chroniques, les mares sont plus que jamais laissées à l'abandon quand elles ne sont pas tout simplement comblées.

Leur restauration et leur création sont donc des actions majeures qui permettent de maintenir et préserver la biodiversité en plus d'épurer les eaux de ruissellement.

Le SRDCBS a réalisé des actions de restauration de mares ainsi que quelques créations en 2016, 2018 et bientôt en 2019.

1.2. Descriptif de l'action

L'objectif principal de cette action est la reconquête et la préservation de la biodiversité en ciblant des secteurs avec un réseau de mares qui sort du lot du point de vue de leur valeur biologique et de la circulation des espèces et notamment les batraciens en premier lieu. L'espèce cible est le Triton crêté.

Un inventaire cartographique qui fera suite à un repérage / diagnostic de terrain sera réalisé au préalable. Une fois ce travail réalisé les propriétaires et exploitants des mares à restaurer et à créer seront contactés pour envisager des travaux.

Une fois les accords obtenus, les travaux consisteront à :

- mettre en lumière les mares en réalisant le débroussaillage, les abattages et l'égavage,
- curer les mares et régaler les vases sur le pourtour ou sur une culture à proximité,
- retaluter les berges en pentes douces et adoucir les angles lorsque c'est possible,
- agrandir les mares si nécessaire,
- redonner des contours irréguliers lorsque c'est possible,
- réaliser la mise en défens et un système d'abreuvement (bac gravitaire ou pompe à nez uniquement) si les troupeaux ont accès à l'eau pour l'abreuvement,
- créer les mares sur le même principe que pour la restauration avec une profondeur maximale de 1,50 m.

Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction des batraciens et en dehors des périodes où les parcelles sont trop humides, donc entre le 15 août et début novembre.

L'entretien ultérieur des mares et des aménagements sera ensuite réalisé par l'exploitant et/ou le propriétaire.

Une convention tripartite est signée à chaque fois entre le propriétaire, l'exploitant et le SRDCBS pour cadrer les travaux et acter les engagements de chacun.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Recréer les réseaux et chaînes de mares,
Maintenir les mares,
Maintenir et préserver la biodiversité,

3- Indicateurs

Nombre de mares restaurées et créées,
En interne, inventaire batraciens avant après (N-1, N+1, N+2, N+3).

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Restaurer les mares et les réseaux de mares	SRDCBS	126 000 €	Agence de l'eau RMC	0	Appel à projet
			CD01	33%	42 000 €
			AURA	40%	50 400 €
			SRDCBS	27%	33 600 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020					Année 2021					Année 2022													
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux																								

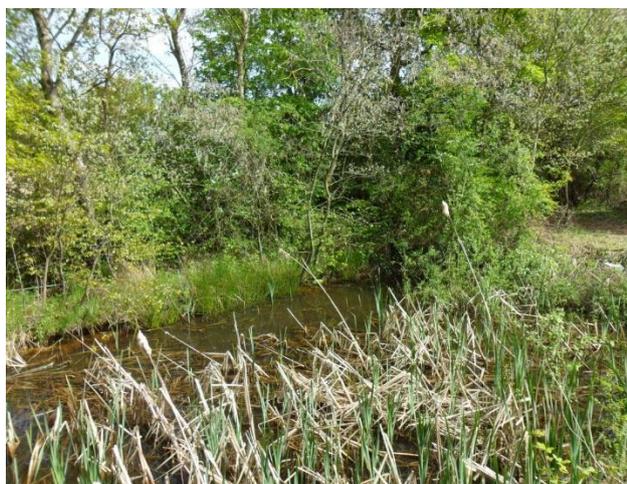
6- Partenaire et/ou procédures associées

CC de la Dombes et site natura 2000 - La LPO

Exemple de création de mare avant/après



Exemple de restauration de mare avant/après



Action n°	7	Bio 3	Plantation de haies		
Enjeu	Biodiversité		Sous bassin SDAGE	SA_03_04	tout BV
Objectif	Restaurer et préserver la trame turquoise		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF6		TRA	96 000 €	SRDCBS

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

De 2012 à 2017, le SRDCBS plantait environ 4 km de haies bocagères par an. Un appel à projet auprès des propriétaires et exploitants de parcelles agricoles permettait de recenser les projets, puis de sélectionner les plus intéressants.

L'entrée principale de cette action était la lutte contre l'érosion des sols mais aussi la lutte contre les pollutions diffuses.

Des essences arbustives et arborescentes locales et la plupart du temps fruitières, de manière à couvrir la totalité de l'année pour les besoins de la petite faune, étaient plantées.

Le SRDCBS souhaite désormais faire évoluer cette action en agissant sur des bassins versant ciblés et non plus par opportunisme.

Il s'agit donc de recenser les sous-bassins avec une forte pression agricole de type grandes cultures et de proposer des plantations de haies sur un même secteur, afin d'augmenter l'efficacité de l'action.

1.2. Descriptif de l'action

Une fois les secteurs où un intérêt à planter est démontré, les agriculteurs et propriétaires concernés seront contactés afin de leur proposer des plantations de haies bocagères, en accord avec leurs méthodes de travail.

Si le travail de concertation abouti, une convention tripartite est signée avec le propriétaire, l'exploitant et le SRDCBS afin d'acter le contenu des travaux, l'implantation des haies et l'entretien ultérieur qui sera du ressort de l'exploitant et/ou du propriétaire.

Les haies pourront être plantées sur une seule ligne, une double ligne voir une double ligne en quinconce rapprochée.

La plantation pourra être réalisée avec un travail du sol superficiel ou sur un talus enherbé qui aura été créé. Le talus permet de mieux retenir les fines issues de l'érosion des sols et de mieux filtrer les eaux de ruissellement.

Les essences seront locales et composées d'arbustes ou d'arbres et arbustes. Les bâches, toiles coco et protection anti-gibier biodégradables ne seront pas mis en place, sauf si une forte présence de rongeurs est signalée.

Un secteur est déjà identifié. Il s'agit de la tête de bassin de la Calonne sur la commune de Chaneins. La prédominance des grandes cultures entraîne une forte érosion des sols. C'est pourquoi un fort colmatage des fonds est constaté sur ce secteur ainsi qu'une eau très chargée lors des coups d'eau.

En effet, la Calonne abrite des espèces piscicoles très sensibles au colmatage des fonds comme la Truite fario et le Chabot.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Création d'un réseau de haies et en particulier sur les têtes de bassin,
- Limiter l'érosion et le lessivage des parcelles,
- Filtrer les eaux de ruissellement en provenance des parcelles,
- Maintenir et favoriser la biodiversité.

3- Indicateurs

Linéaire de haies plantées.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Plantation de haies	SRDCBS	96 000 €	Agence de l'eau RMC	0	Appel à projet
			CD01	80%	64 000 €
			AURA		
			SRDCBS	33%	32 000 €

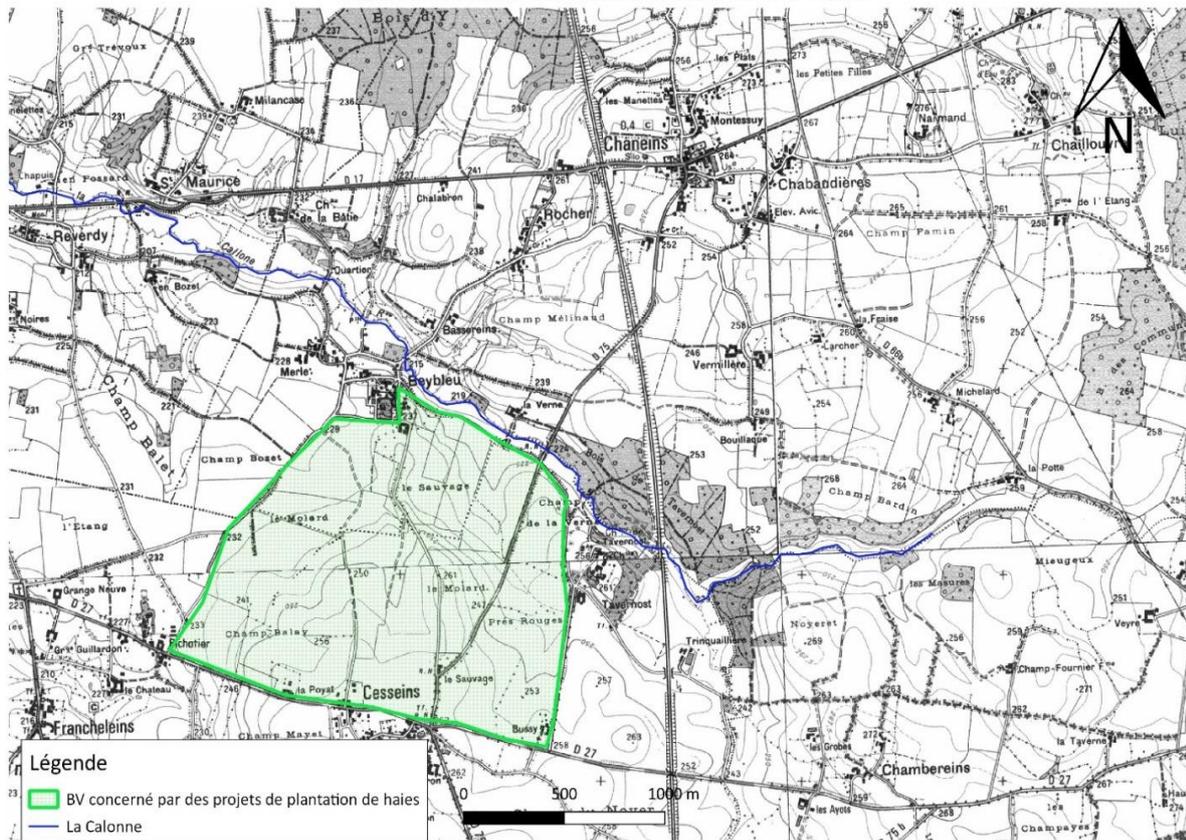
5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Site natura 2000 - CC de la Dombes - Appel à projet Biodiversité

Localisation du BV avec projet de plantation de haies - Chaneins - Calonne



Exemple de plantation de haies déjà réalisées.





Recueil des fiches actions "Inondations"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude du fonctionnement hydrogéomorphologique de la Chalaronne et Moignans (GEOPEKA, 2016)
- Le Diagnostic global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat (Réalité environnement et Géopéka, 2017)
- le diagnostic géomorphologique de l'Avanon, de la Glenne, du Vernisson, du bief de Valeins, du Relevant et de la Calonne (SRDCBS 2018)
- l'inventaire des zones humides de plus de 1000 m² du Département de l'Ain (CEN, 2013)
- l'inventaire des zones humides de moins de 1000 m² du SRDCBS (SRDCBS, 2007)
- le bilan de l'évolution des zones humides sur le périmètre du SRDCBS (SRDCBS 2017)
- Suivi Allégé de Bassin de la Chalaronne du Département de l'Ain et du SRDCBS (Gay environnement, 2015)
- Bilan de l'intervention du SRDCSB sur les espèces invasives entre 2008 et 2017 (SRDCBS, 2018)
- Bilan piscicole du Contrat de rivière Chalaronne et des bassins adjacents (FDAAPPMA01, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gestion durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Alévation de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Alévation de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

Action n°	11	Mettre en œuvre un dispositif de réduction de la vulnérabilité au risque inondation : diagnostics et opération globale de financement de dispositifs de protection individuelle des habitations			
Enjeu	Inondation	Sous BV SDAGE	SA_03_04	Communes à PPRI	
Objectif	Réduire les risques humains	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		communes à PPRI			
Maître d'ouvrage	Mesures PGRI 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
Particulier	D1-3	ETUDES ET TRAVAUX	30 000 €	2020/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

L'ensemble des communes riveraines de la Saône présentent des risques d'inondation par des débordements directs du cours d'eau. Ces enjeux, concernant principalement des habitations et dans une moindre mesure des entreprises, sont existants dès une crue vingtennale à cinquantenale selon les secteurs considérés.

Sur la base des événements passés, plusieurs communes sont particulièrement concernées : Guéreins (crues de la Saône et de la Calonne), Montmerle sur Saône (crues de la Saône), Thoissey et Saint Didier sur Chalaronne (crues de la Saône et de la Chalaronne), Messimy sur Saône (crues de la Saône et de la Mâtre).

Compte-tenu du nombre limité d'enjeux et des fréquences de débordement globalement peu importantes à l'heure actuelle, il a été décidé d'orienter la stratégie de gestion du risque inondation à l'échelle de la parcelle, de sorte à aboutir néanmoins à une diminution de la vulnérabilité de la population sans avoir recours à la création de grands aménagements collectifs très coûteux..

Cette fiche-action se focalise sur les communes disposant d'un PPRI, car ce document rend fréquemment obligatoire la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité et la mise en oeuvre de mesures associées afin de protéger les biens et les personnes concernées face à ce type de risque.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste en plusieurs phases distinctes :

- la proposition de la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité auprès des habitations ou entreprises potentiellement inondables qui sont volontaires après communication autour du dispositif,
- la réalisation effective de diagnostics de ces bâtiments sous maîtrise d'ouvrage publique : ils visent, en s'appuyant sur une visite et un échange avec le propriétaire/locataire, à appréhender la vulnérabilité humaine, structurelle, fonctionnelle et matérielle des enjeux potentiellement exposés. Le diagnostic comporte notamment un lever altimétrique afin de rattacher les cotes du bâtiment à celles définies dans le PPRI. A la suite de la visite, il est produit un rapport de synthèse de ces différents types de vulnérabilités (points forts/points faibles) mais aussi des mesures organisationnelles et structurelles pertinentes pour les réduire,
- la mise en place d'équipement de dispositifs adaptés de réduction des entrées d'eau (batardeau, clapet anti-retour, barrière souple anti-inondation, sur-élévation de chaudière...) sous maîtrise d'ouvrage privée (particuliers et entreprises) donc en dehors de cette fiche-action,
- le suivi des enjeux de manière annuelle de sorte à vérifier la réceptivité des personnes aux propositions émises lors du diagnostic.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Réduire la vulnérabilité des habitations soumises au risque inondation,
- Réduire la vulnérabilité des entreprises soumises au risque inondation,
- Concourir à la sensibilisation à la culture du risque pour les diagnostics de vulnérabilité qui ne se traduiraient pas par des travaux.

3- Indicateurs

- Nombre de diagnostics réalisés (au total et par commune),
- Nombre d'habitations équipées de dispositifs de protection individuelle (au total et par commune).

4- Plan de financement

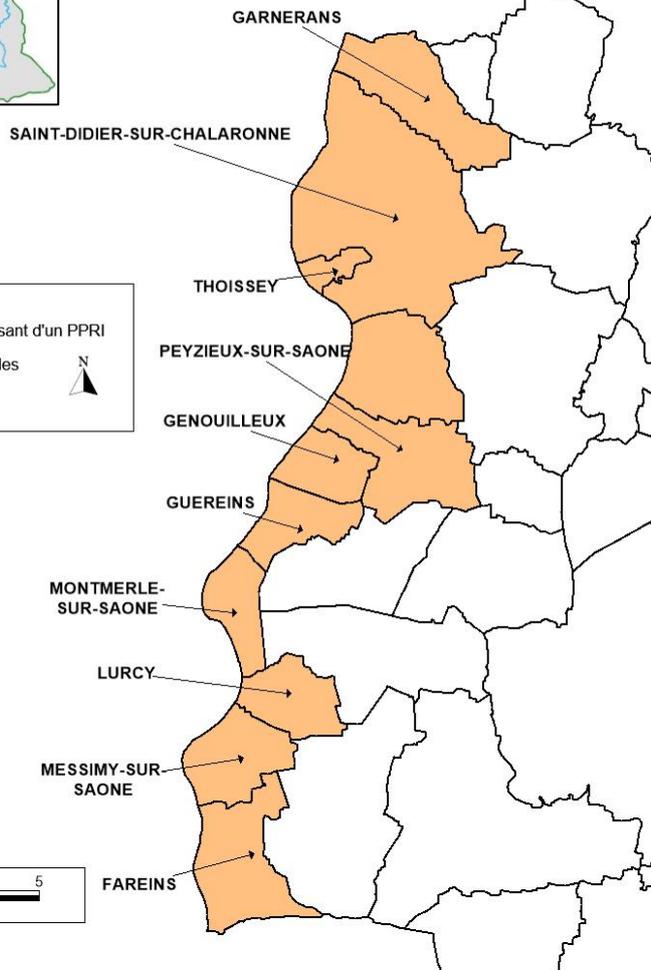
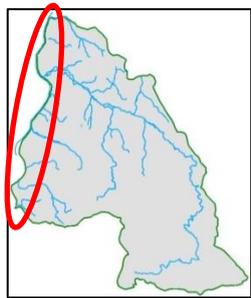
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeur	%	Montant € TTC
Identification des bâtiments concernés et animation autour du dispositif (envoi de courriers, réunions d'information...)	Particulier	Animation PM	ETAT	0	- €
			CD01	0%	- €
30 000 €		AURA	0%	- €	
Total		30 000 €	Particulier	100%	30 000 €
Réalisation des diagnostics sous MO publique (SRDCBS et EPTB selon les rivières concernées)					

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation																																				
Réalisation des diagnostics																																				
Travaux (MO privée pour mémoire)																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Partenaires techniques : EPTB Saône-Doubs, DDT de l'Ain et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Ci-dessus : exemples de dispositifs individuels de diminution des entrées d'eau
Barrière souple anti-inondation (à gauche) et batardeau amovible (à droite)

Action n°	12	Diagnostic de fonctionnement des différents ouvrages de protection contre les inondations - Etudes de danger			
Enjeu	Inondation	Code masse d'eau	FRDR577b 10688/10402	Poncharat/Mâtre/Rougeat	
Objectif	Amélioration de la connaissance	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		St Didier sur Chalaronne/Villeneuve/Messimy sur Saône/Chaleins			
Maître d'ouvrage	Mesures PGRI 2016-2021	Nature des travaux	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	D 2-14	ETUDE	50 000 €	2019/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Depuis le 9 août 2018, le périmètre du syndicat s'est élargi aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat. Cette extension s'est opérée dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canton de Saint Trivier sur Moignans (SIAH), compétent sur les bassins versants de la Mâtre et du Rougeat.

Le SRDCBS s'étant substitué aux droits et aux obligations du SIAH, il a repris son actif comportant notamment plusieurs aménagements hydrauliques de sur-inondation (retenues sèches) au niveau des bassins versants de la Mâtre et du Rougeat. Il dispose à présent de 7 ouvrages hydrauliques de sur-inondation sur son périmètre (1 sur le bassin versant du Pontcharat, 4 sur le bassin de la Mâtre et 2 sur celui du Rougeat, Cf. carte en troisième page) dont la propriété est détenue par les communes de Villeneuve, Chaleins, St Didier sur Chalaronne et par le SRDCBS.

Suite à la mise en œuvre du décret « digues » du 12 mai 2015, le SRDCBS devra déposer d'ici à fin 2021, un dossier réglementaire de déclaration pour certains de ces ouvrages. Il permettra notamment :

- la reconnaissance du risque d'inondation des zones concernées,
- d'exonérer la responsabilité du SRDCBS à raison des dommages que ces ouvrages n'ont pas permis de prévenir (sécurité juridique sous réserve que les ouvrages soient bien entretenus),
- de bénéficier du dispositif de prévention des endommagements des ouvrages par des tiers (DT et DICT).

Le dépôt d'un tel dossier nécessite la réalisation au préalable d'une Etude de Dangers (EDD). Le nombre d'EDD à réaliser sera déterminé après parution de 2 nouveaux décrets concernant ces ouvrages et attendus courant 2019.

1.2. Descriptif de l'action

Chaque EDD comportera les étapes suivantes :

- la définition du périmètre d'études,
- la recherche et l'analyse des connaissances existantes (conception de l'ouvrage, données topographiques, données géotechniques, inondations subies...),
- la réalisation d'investigations complémentaires,
- le traitement et l'analyse des données sur la base d'un modèle source-transfert-cible,
- l'estimation du risque de venues d'eau et notamment celles qui seront dangereuses (choix de différents scénarios),
- la définition complète du système de l'aménagement hydraulique et notamment le territoire protégé par l'ouvrage pour un certain niveau de crues,
- la définition d'un plan de gestion de l'ouvrage en période de crise.

PLAN DE SITUATION :

2- Objectifs visés/gains escomptés

L'objectif principal de l'étude est de connaître pour chaque aménagement hydraulique identifié, son niveau de sûreté, sur la base d'un diagnostic approfondi de tous les éléments le constituant. Elle constitue une base objective pour :

- situer le rôle des aménagements hydrauliques dans la politique locale de prévention des risques d'inondation,
- définir et mettre en œuvre des mesures d'amélioration continue de la politique de réhabilitation, d'entretien et de surveillance des ouvrages.

La connaissance du niveau de sûreté permettra de disposer d'éléments d'information sur les performances et limites des aménagements hydrauliques. Ces données pourront ainsi être transmises aux services de l'état, aux élus des communes concernés et aux services de secours afin d'anticiper la gestion des crises liées aux inondations.

3- Indicateurs

- Nombre d'études de danger réalisées,
- Nombre d'aménagements hydrauliques ayant fait l'objet d'une procédure de déclaration.

4- Plan de financement

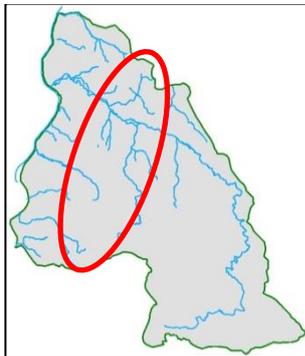
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC
Diagnostic de fonctionnement des différents ouvrages de protection contre les inondations - Etudes de danger	SRDCBS	50 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etudes de danger																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Partenaires techniques : DDT de l'Ain (service risque), DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (contrôle des ouvrages)



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE



Légende :

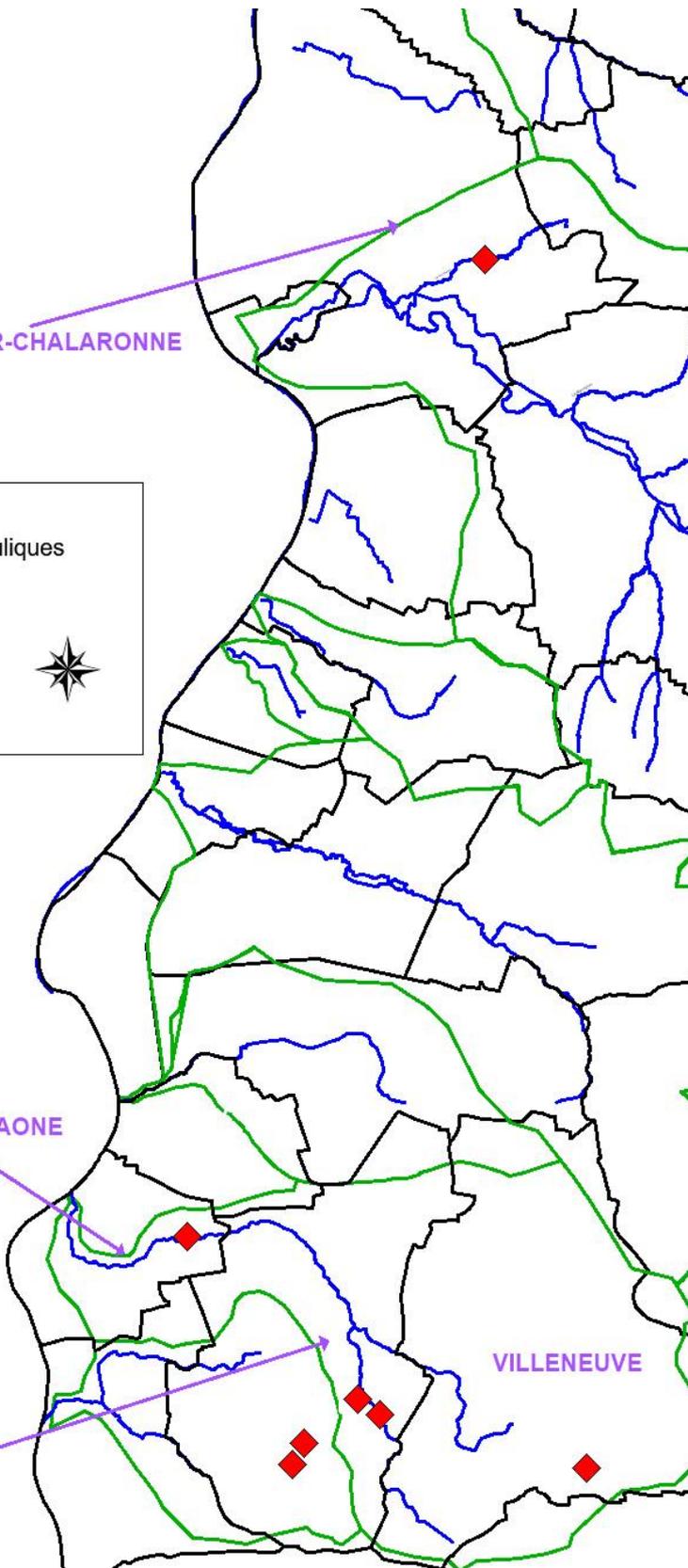
- ◆ Aménagements hydrauliques (bassins écrêteurs)
- ▭ Limites communales
- Rivières
- ▭ Bassins versants



MESSIMY-SUR-SAONE

CHALEINS

VILLENEUVE



Action n°	13	Poursuivre la sensibilisation à la culture du risque et poursuivre la réflexion sur la mise en place de PPRI sur la Chalaronne			
Enjeu	Inondation	Code masse d'eau	FRDR577a/577b	Chalaronne amont et aval	
Objectif	Réduire les risques humains	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		St Etienne/Ch; Châtillon/Ch; Villars-les-Dombes			
Maître d'ouvrage	Mesures PGRI 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
DDT	D 1 -1 /D 1-6	ETUDE	A déf	2020/2022	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les épisodes de crue étant par nature peu fréquents, il est nécessaire de maintenir sur le territoire une culture du risque pour que chaque habitant potentiellement concerné par l'aléa inondation ait conscience de cette problématique et adopte les bons comportements en période de crise.

Cette sensibilisation concerne à la fois les habitants implantés depuis un certain temps sur le territoire mais, également les habitants récemment installés qui n'ont pas connu d'épisodes de crues dans leurs nouveaux lieux de résidence.

Par ailleurs, des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ont été mis en place le long de l'axe Saône. Pour la Chalaronne, des PPRI sont établis progressivement sous maîtrise d'ouvrage de la DDT : les deux premières communes concernées ont été Thoissey et Saint Didier sur Chalaronne : pour cette dernière, la révision de son PPRI a été approuvée fin 2017.

Sur cette commune, le PPRI concerne à la fois les crues de la Saône, de la Chalaronne et du Poncharat (affluent rive droite de la Chalaronne). Les risques de ruissellement ont également été pris en compte dans ce plan. Cette étude s'est notamment appuyée sur le schéma de gestion des eaux pluviales réalisé sur la commune et sur une étude complémentaire de modélisation des crues du Poncharat sur son secteur aval.

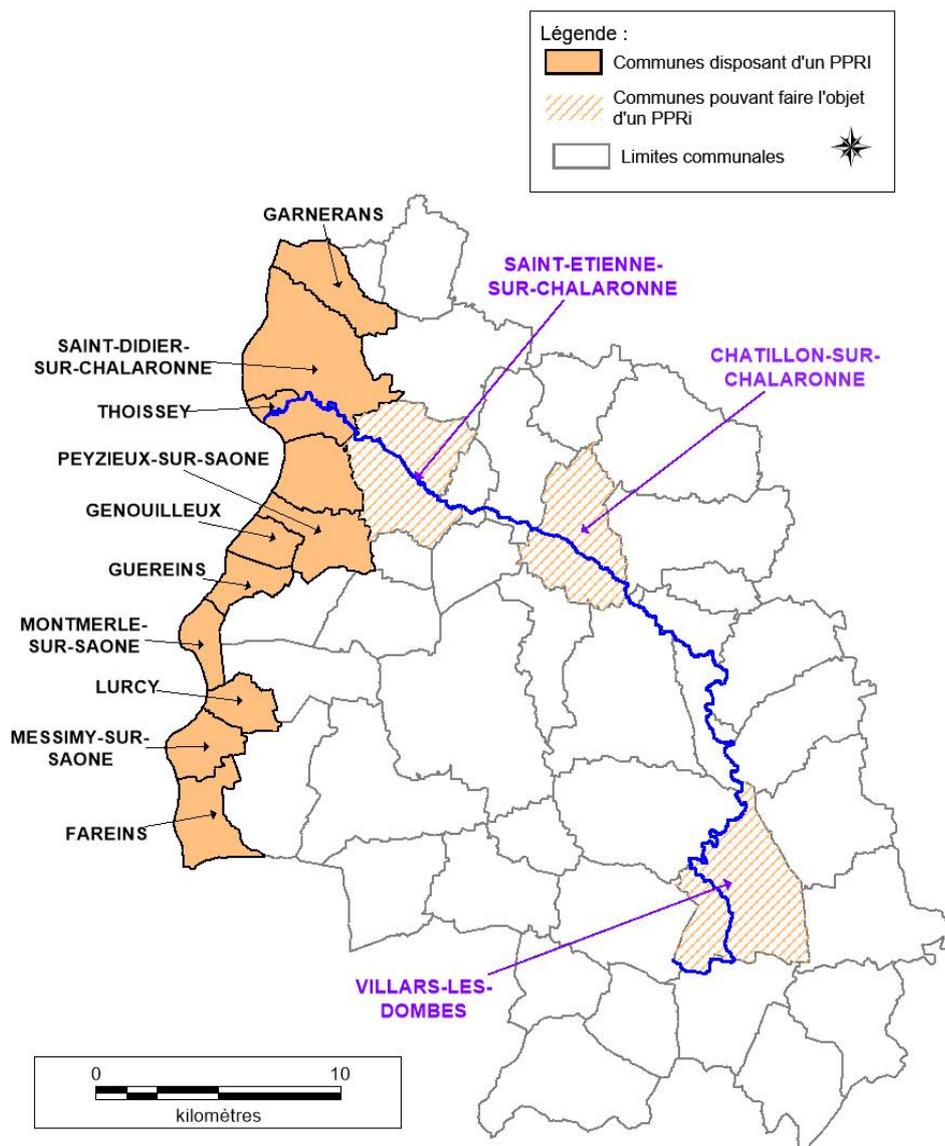
L'objet de cette fiche est de poursuivre le déploiement des PPRI sur la rivière Chalaronne pour les communes les plus peuplées et présentant le plus d'enjeux.

1.2. Descriptif de l'action

La sensibilisation pourra prendre de nombreuses formes tout au long de la mise en oeuvre du contrat de milieu :

- Participation à des événements locaux,
- Pose de nouveaux repères de crue (Cf. photos en fin de fiche-action),
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité (cités ici pour mémoire, Cf. fiche-action I1)...

La mise en place de nouveaux PPRI sur les communes de St Etienne sur Chalaronne, Châtillon sur Chalaronne et Villars les Dombes sera définie par la DDT01 en fonction des moyens techniques et financiers disponibles. Le SRDCBS sera associé à ces études et pourra notamment apporter différents éléments techniques (données issues de schémas de gestion des eaux pluviales (Cf. fiche-action dédiée), historique des crues...).



Exemple d'actions de sensibilisation à la culture du risque : à gauche opération "fil bleu" organisée à Macon en 2016 et à droite repère de crue de la Saône

(Source : EPTB Saône-Doubs)

Action n°	14	Elaboration des plans communaux de sauvegarde des communes pour lesquelles ils sont obligatoires		
Enjeu	Inondation	Code masse d'eau	SA_03_04	Tout BV
Objectif	Réduire les risques humains	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		Val de Saône		
Maître d'ouvrage	Mesures PGRI 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
communes à PPRI / CC	D3 -5	ETUDE	animation pm.	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Saône a connu au fil du temps de nombreuses inondations caractérisées par un profil de crues lentes, la plus célèbre étant celle de 1840. Pour faire face à ce risque, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) concerne l'ensemble des communes du nord-ouest du bassin-versant.

Selon le décret 2005-1156, "le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations". Pour la présente fiche-action, c'est le risque inondation qui est concerné.

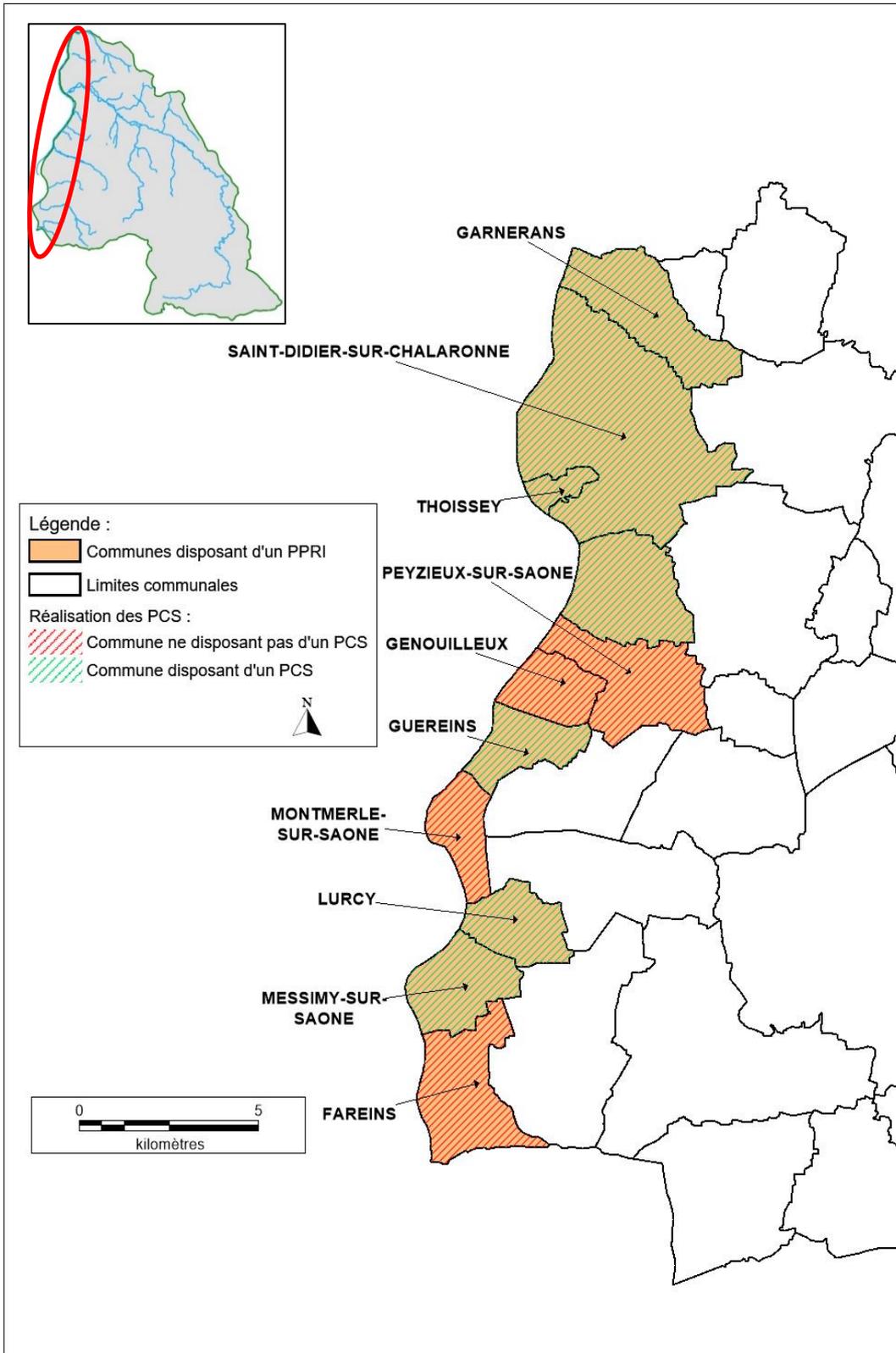
Par ailleurs, le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire de chaque commune. Il est obligatoire pour les communes couvertes par un PPRI.

Sur l'axe Saône, 7 communes disposent d'ores et déjà d'un PCS. 4 communes n'en sont pour l'heure pas dotées et sont donc l'objet de cette fiche action. Ce PCS peut également être établi à l'échelle intercommunale si les communes membres de l'EPCI le souhaitent.

1.2. Descriptif de l'action

A la demande des communes ou communautés de communes concernées, le SRDCBS réalisera un accompagnement technique qui prendra la forme suivante :

- Rédaction de la partie technique du dossier de consultation des bureaux d'étude et appui technique pour le choix du prestataire,
- Participation au suivi du prestataire pendant les différentes phases de l'élaboration du PCS :
 - Elaboration du document d'information communal sur les risques majeurs ;
 - Diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
 - Organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure d'alerter et d'informer à tout moment la population et de recevoir une alerte émanant des autorités ;
 - Modalités de mise en oeuvre de la réserve communale de sécurité civile le cas échéant.



Action n°	15	Préserver les zones naturelles d'expansion des crues		
Enjeu	Inondation	Code masse d'eau	SA_03_04	Tout BV
Objectif	Réduire les risques humains	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		tout BV		
Maître d'ouvrage	Mesures PGRI 2016-2021	Nature des travaux	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS/COMMUNES/CC	D 2-1	ANIMATION	animation pm.	2019/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Au cours des dernières années, le périmètre du SRDCBS a connu différentes inondations de temps de retour très variables, les épisodes récents les plus intenses ayant été les crues de novembre 2008 et de février 2009. Sur la base de ces épisodes, l'aval des bassins de la Mâtre, de la Calonne et de la Chalaronne ont été les plus impactés avec des débordements constatés en zone forestière, agricole et urbanisée. Ces débordements ont généré des dégâts plus ou moins importants selon les secteurs considérés.

A la lumière de ce constat, il est important que les différentes échelles de documents d'urbanisme (PLU, PLUi et SCOT) prennent en compte cette problématique sur la base des connaissances existantes pour que l'urbanisation de certaines surfaces n'aggrave pas l'aléa inondation et préserve les enjeux associés.

Le syndicat est régulièrement sollicité pour protéger certains espaces naturels ou urbanisés riverains des cours d'eau ou pour des conseils avant la réalisation de travaux à proximité d'un cours d'eau.

Des protections sauvages en enrochement ou par des techniques rudimentaires sont installées.

Par ailleurs, le syndicat est souvent confronté à des problèmes de remblaiement de zones humides au niveau du lit majeur des cours d'eau. Ces remblais posent problème, car ils soustraient des zones potentiellement inondables et peuvent augmenter le risque inondation de secteurs situés à l'aval.

Les zones naturelles d'expansion de crues sont donc soumises à différentes pressions. L'objet de cette fiche est de poursuivre l'animation engagée autour de cette thématique.

1.2. Descriptif de l'action

La protection de secteurs urbanisés passe tout d'abord par la non-aggravation de l'aléa inondation actuel. Il est donc nécessaire de gérer l'espace de façon à interdire toute augmentation de l'aléa. La protection contre les inondations des milieux non urbanisés n'est pas compatible avec une gestion globale et durable de la rivière. En effet, la préservation de ces espaces inondables est importante afin de conserver un écrêtement des crues.

Si les collectivités concernées le souhaitent, le syndicat pourra être amené à donner des avis sur les projets de PLU, PLUi et SCOT (Dombes et Val de Saône Dombes) au niveau des thématiques zones humides et zones inondables.

Pour les remblaiements de zones humides, le syndicat privilégiera la discussion avec les personnes concernées afin de trouver une issue positive en lien étroit avec les services de l'Etat en charge du respect de la réglementation (AFB, DDT de l'Ain).



**Ci-dessus et ci-dessous : Débordements
de la Chalaronne**

(Février 2009)



Action n°	16	Améliorer la gestion du ruissellement pluvial par la généralisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales			
Enjeu	Inondation	Code masse d'eau	SA_03_04	Tout Bv	
Objectif	Amélioration de la connaissance	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		Tout BV			
Maître d'ouvrage	Mesures PGRI 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
communes	D2-4	ETUDES	-	2020/2022	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

En période de pluies intenses, il est fréquemment constaté sur les réseaux d'eaux usées unitaires d'eaux pluviales ou sur le réseau de fossés situés en amont des zones urbanisées, des problèmes de nature variée : remontées d'eaux usées dans les habitations, débordement de tronçons de réseaux, ruissellements, inondations, pollution des milieux aquatiques...

Par ailleurs, pour les nouvelles zones urbanisées, les eaux pluviales issues de ces secteurs sont fréquemment connectées aux réseaux existants, ce qui suppose que ces derniers soient en capacité d'accueillir de nouveaux apports d'eaux.

Compte-tenu des coûts associés aux travaux de réhabilitation de ces réseaux, les communes ou les communautés de communes sont amenées à prioriser leurs interventions et à les phaser dans le temps.

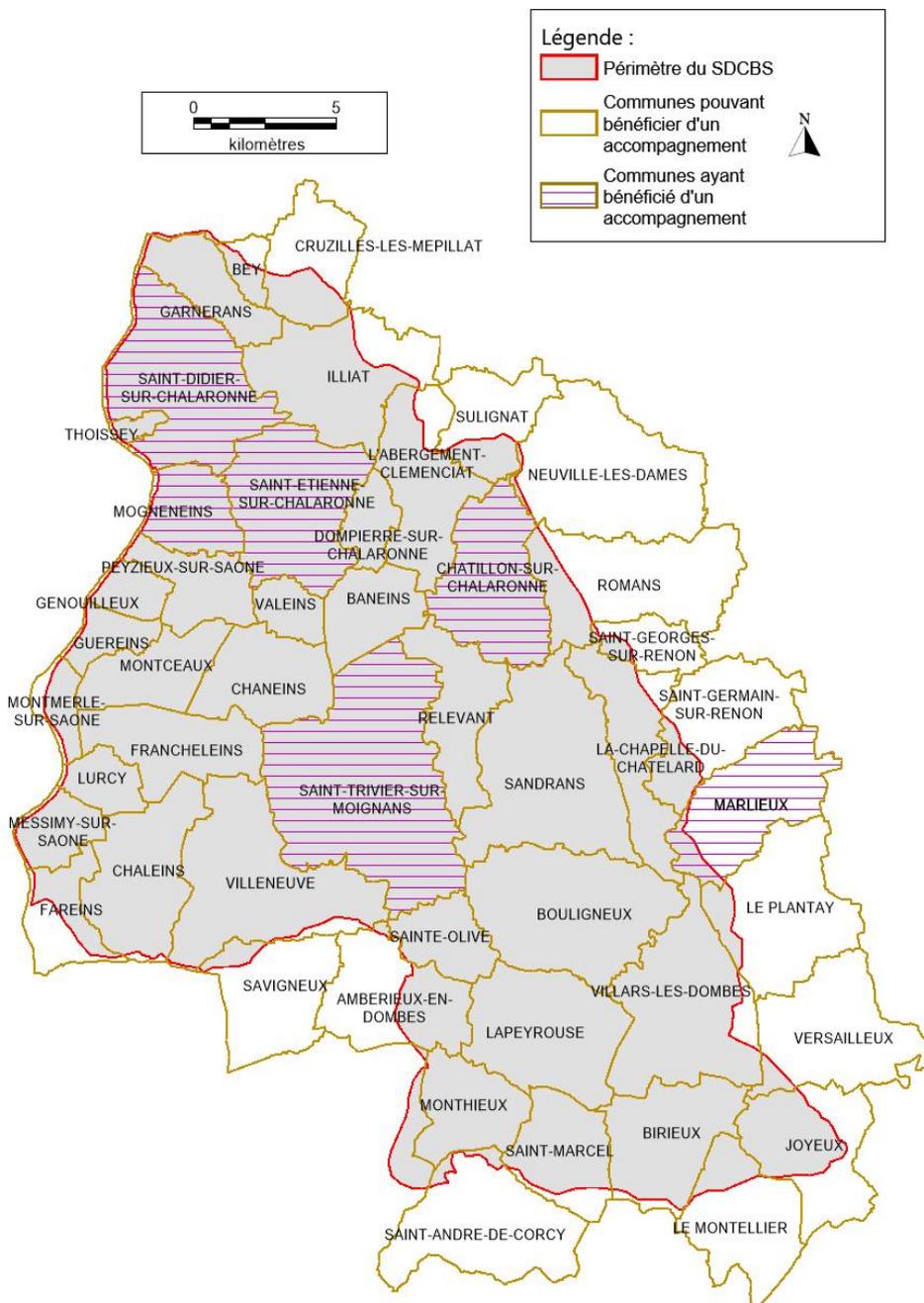
Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) constitue un outil technique d'aide à la décision pour les collectivités dans ce contexte.

Au cours du contrat de rivière, le SRDCBS a accompagné 6 communes pour la mise en place d'un SDGEP. Cette fiche action propose de poursuivre cet accompagnement qui a démontré son efficacité.

1.2. Descriptif de l'action

A la demande des communes ou communautés de communes concernées, le SRDCBS réalisera un accompagnement technique qui prendra la forme suivante :

- Appui technique à la rédaction du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau,
- Rédaction de la partie technique du dossier de consultation des bureaux d'étude et appui technique pour le choix du prestataire,
- Participation au suivi du prestataire pendant les différentes phases de l'étude :
 - Etude préalable (milieux, hydrologie, état des réseaux...),
 - Analyse quantitative (modélisations du réseau),
 - Proposition de zonage pluvial,
 - Solutions techniques.



Bassin paysager de gestion des eaux pluviales réalisé suite à la mise en oeuvre d'un SDGEP

(St Etienne sur Chalaronne)



Recueil des fiches actions "Pollutions Diffuses"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude du fonctionnement hydrogéomorphologique de la Chalaronne et Moignans (GEOPEKA, 2016)
- Le Diagnostic global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat (Réalité environnement et Géopéka, 2017)
- le diagnostic géomorphologique de l'Avanon, de la Glenne, du Vernisson, du bief de Valeins, du Relevant et de la Calonne (SRDCBS 2018)
- l'inventaire des zones humides de plus de 1000 m² du Département de l'Ain (CEN, 2013)
- l'inventaire des zones humides de moins de 1000 m² du SRDCBS (SRDCBS, 2007)
- le bilan de l'évolution des zones humides sur le périmètre du SRDCBS (SRDCBS 2017)
- Suivi Allégé de Bassin de la Chalaronne du Département de l'Ain et du SRDCBS (Gay environnement, 2015)
- Bilan de l'intervention du SRDCSB sur les espèces invasives entre 2008 et 2017 (SRDCBS, 2018)
- Bilan piscicole du Contrat de rivière Chalaronne et des bassins adjacents (FDAAPPMA01, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuellles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieeux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Alétration de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Alétration de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

Tableau des actions pollutions diffuses du SRDCBS- Programmation 2020-2022

N° de l'Action	Intitulé de l'action	Lieu	Maître d'Ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau			CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						LP	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
A4	Mise en place de petits aménagements de limitation des transferts sur les têtes de bassin versant	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	15 000 €			0 €	33%	5 000 €	40%	6 000 €		0 €	27%	4 000 €
A5	Suivi des actions du dispositif agro environnemental de la PAC	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	animation pm.											
A6	Diagnostic agricole des bassins versants de la Mâtre, de l'Appéum et du Rougeat	SRDCBS	SRDCBS	2020	5 000 €					0 €					100%	5 000 €
A7	Informier / former des utilisateurs non agricoles de pesticides et de fertilisants	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	animation pm.											
A8	Poursuite du partenariat engagé avec la profession agricole	SRDCBS	SRDCBS	2020/2022	animation pm.											
Total Enjeu Qualité de l'eau hors assainissement					20 000 €	0	0%	0 €		5 000 €		6 000 €		0 €		9 000 €

Total général

20 000 €			0 €		5 000 €		6 000 €		0 €		9 000 €
----------	--	--	-----	--	---------	--	---------	--	-----	--	---------

Action n°	4	A4	Mise en place de petits aménagements de limitation des transferts sur les têtes de bassin versant		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu		Sous Bv SDAGE	SA_03_04	tout BV
Objectif	Diminuer la charge en sédiments fins et améliorer la qualité de l'eau		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature des travaux	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	AGR0202 - AGR0303-AGR0802		TRA	15 000 €	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les têtes de bassin versant des cours d'eau situés sur le territoire du SRDBS ont toutes une occupation du sol dominée par les grandes cultures. Il y a donc un transfert de matières fines dans les cours d'eau, ce qui entraîne un colmatage des fonds ainsi qu'une turbidité de l'eau. Cette dernière est également fortement aggravée en période de crue.

Plusieurs fossés provenant de zones agricoles ont été identifiés sur le cours de la Calonne et en particulier sur les communes de Chaneins et Montceaux. Ces fossés sont identifiés comme des voies d'apport en sédiments fin dans le cours d'eau.

L'objectif va consister à aménager ces fossés afin de piéger des sédiments fins de type terres et limons.

1.2. Descriptif de l'action

Les aménagements vont devoir apporter des résultats dès leur mise en place, par opposition à une haie à plat qui demande une dizaine d'années pour être efficace.

Lorsque c'est possible, l'élargissement du fossés pourra être réalisé. Il s'agit de créer un bassin de rétention avec des pentes douces lorsque c'est possible et une végétation herbacée dense. L'objectif va consister à augmenter la surface de piégeage des sédiments.

Que ces bassins soient créés ou non, des fascines seront mises en place sur les fossés. Des pieux seront battus en 2 lignes parallèles ou en quinconce. Puis des fagots de branchages seront battus et bloqués par un tasseau fixé aux pieux. Ces derniers ne seront pas recoupés afin de pouvoir recharger l'ouvrage en cas de sédimentation importante à l'amont.

L'ouvrage pourra être constitué de végétaux vivants ou morts. Dans le cas de pieux et fagots morts, une recharge régulière devra être prévue. la durée de vie des fagots "inertes" sans recharge est de 5 à 7 ans d'après l'AREAS.

Il faudra également anticiper le curage des ouvrages et l'export des sédiments sur des parcelles agricoles situées sur des secteurs où il n'y a pas d'érosion des sols.

Enfin, d'après l'AREAS, les fascines mises en place en bordure de cultures "*permettent de piéger 60 à 99 % des particules selon les conditions géologiques, pédologiques, agricoles et climatiques*".

2- Objectifs visés/gains escomptés

Réduction du colmatage des cours d'eau par les matières en suspension et limons en provenances des parcelles cultivées.

3- Indicateurs

Mise en place de fascine sur les fossés identifiés.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Mise en place de petits aménagements de limitation des transferts sur les têtes de bassin	SRDCBS	15 000 €	Agence de l'eau RMC	0%	0
			CD01	33%	5 000 €
			AURA	40%	6 000 €
			SRDCBS	27%	4 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Agriculteurs / Communes / riverains / AAPPMA

Action n°	5	A5	Suivi des actions du dispositif agro environnemental de la PAC		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu		Code masse d'eau	SA_03_04	tout BV
Objectif	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur le milieu		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		AGR0303	ANIMATION	animation pm.	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Deux Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ont été mis en place ces dernières années au sein du périmètre du SRDCBS. Pour chaque PAEC, des enjeux ont été identifiés et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été proposées pour répondre à ces enjeux. Sur les 2 PAEC, les principaux enjeux retenus sont l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité liée aux étangs de la Dombes d'une part et aux prairies humides du Val de Saône d'autre part.

Les MAEC prennent la forme de contrats rémunérés basés sur le volontariat, à destination des agriculteurs et établis pour une durée de 5 ans. Les MAEC proposées s'intéressent à de nombreux types de couverts : il peut s'agir de la mise en place de bandes enherbées au-delà de la réglementation, de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires sur les grandes cultures, de retarder la fauche sur des prairies humides, de restaurer des mares, d'entretenir de manière raisonnée des haies...

Pour le PAEC Chalaronne aval, les contrats ont été établis en 2015 et 2016. Ils l'ont été en 2016 et 2017 sur le PAEC Dombes-Saône. Les MAEC engagées étant assez complexes, elles nécessitent un accompagnement technique et administratif des agriculteurs qui se sont engagés au fil des campagnes de contractualisation et jusqu'à l'échéance de leurs contrats (2020 à 2022 selon les secteurs).

Par ailleurs, la programmation budgétaire européenne arrivant à terme pour la période 2014-2020, la nouvelle programmation 2021-2027 va être construite dans les mois à venir suite aux élections européennes. Elle devrait déboucher sur de nouvelles actions opérationnelles en 2021 ou 2022 selon l'avancée des discussions au sein des Etats membres.

1.2. Descriptif de l'action

En 2020, l'action consistera principalement à :

- réaliser un suivi administratif des contrats MAEC engagés,
- réaliser les bilans annuels phytosanitaires pour les MAEC réduction de l'usage des pesticides et les plans de gestion pour les MAEC prairies/bandes enherbées/mares.

En 2021 et 2022, l'action présentée ci-dessus se poursuivra jusqu'à échéance des derniers contrats au 15 mai 2022. Une veille technique sera également assurée au cours de cette période pour suivre les négociations autour de la PAC 2021/2027, notamment pour le nouveau dispositif de MAE qui devrait être mis en place en 2021 ou 2022.

Sur la base des enseignements tirés de l'animation des MAEC et des modalités à venir des nouvelles MAE, les élus du SRDCBS pourront alors se positionner sur l'opportunité de déposer un nouveau projet MAE.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Accompagner les agriculteurs engagés en MAEC,
- Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de la biodiversité associée aux étangs de la Dombes et du Val de Saône,
- Préparer les prochaines mesures agro-environnementales dans le cadre de la PAC 2021-2027.

3- Indicateurs

- Nombre de bilans phytosanitaires réalisés chaque année,
- Nombre de plans de gestion réalisés chaque année.

4- Plan de financement

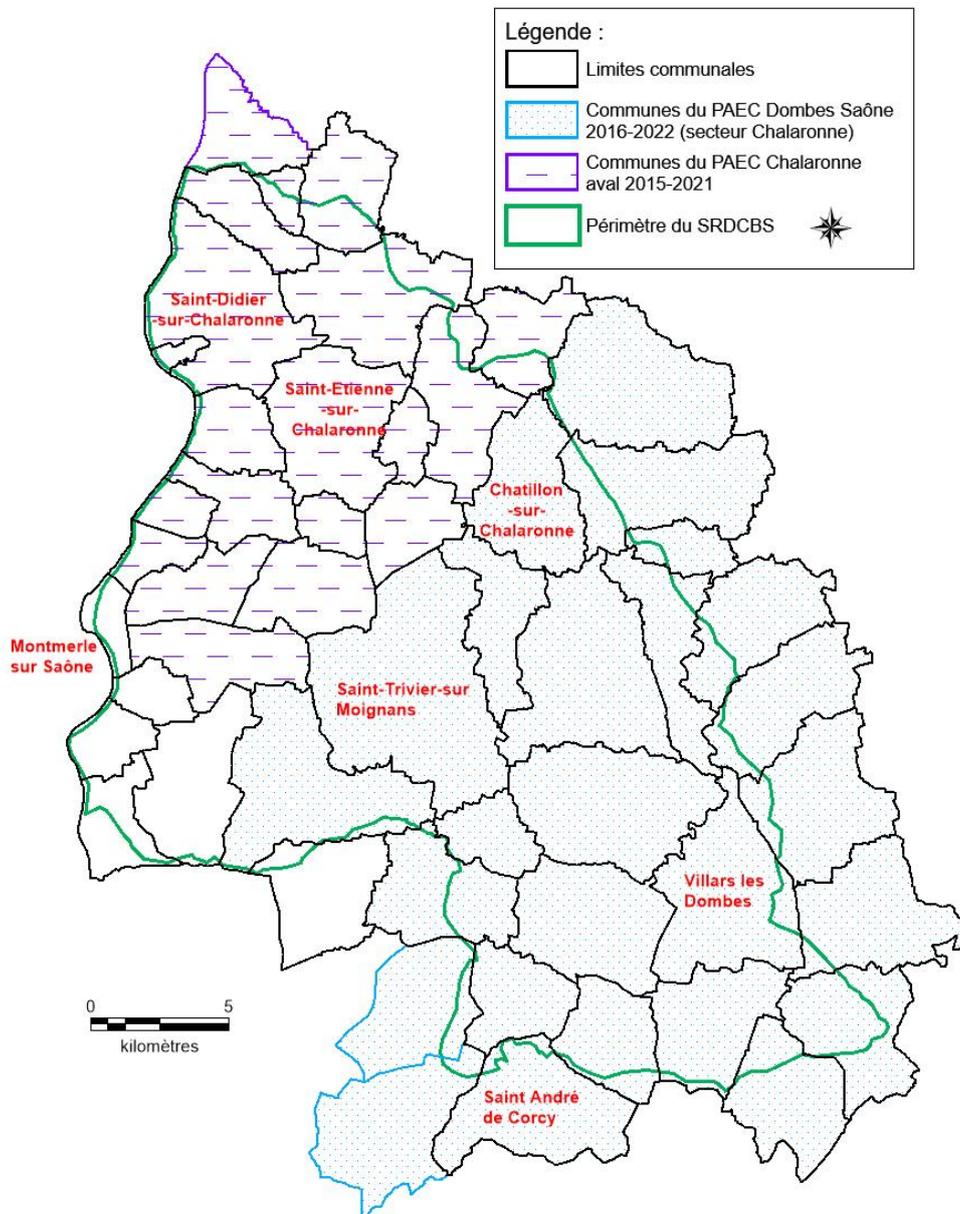
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Suivi des actions du dispositif agro environnemental de la PAC	SRDCBS	animation pm.	Agence de l'eau RMC		
			CD01		
			AURA		
			SRDCBS		

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Pilotage du dispositif MAE : groupe de travail Agriculture et Territoires,
- Partenaires administratifs : DDT de l'Ain et DRAAF.



Ci-contre : Méteil (mélange de céréales à paille et de légumineuses)

(Juillet 2018)



Action n°	6	A6	Diagnostic agricole des bassins versants de la Mâtre, de l'Appéum et du Rougeat		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu		Code masse d'eau	FRDR10688/11362/10402	Mâtre / Appéum/Rougeat
Objectif	Acquisition de connaissances		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature des travaux	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	AGR0201-AGR0301		ANIMATION	5 000 €	2020

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Depuis août 2018, le périmètre du SRDCBS s'est étendu dans le sud du Val de Saône aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat, suite à la dissolution du SIAH du canton de Saint Trivier sur Moignans.

En 2006, dans le cadre des études préalables au contrat de rivière, une étude des pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires avait été réalisée en interne dans le cadre d'un stage. Ce travail avait permis de construire plusieurs fiches actions du contrat et de mieux connaître les pratiques agricoles et non agricoles à l'oeuvre sur le territoire.

13 ans plus tard, la plus grande partie des utilisations de produits phytosanitaires en Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI, ex zones non agricoles) a disparu suite aux différentes évolutions réglementaires et donc également au niveau de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat.

Sur ces 3 bassins versants, l'agriculture constitue une activité économique importante de par l'importance des surfaces en grandes cultures. Dans le même laps de temps, les usages agricoles de produits phytosanitaires ont sensiblement évolué (retraits de matières actives, évolutions de la réglementation applicable à ces produits...) : malgré ces changements, ces produits constituent toujours une source potentielle de pollution des milieux aquatiques car une petite partie des matières actives pulvérisées au champ peut atteindre le réseau hydrographique.

L'étude objet de cette fiche-action a pour ambition de mieux connaître ces pratiques phytosanitaires sur ces 3 bassins versants mais également l'ensemble des caractéristiques du milieu (pente, type de sol, occupation du sol...) qui ont une influence significative sur les transferts au sein de ces bassins versants.

1.2. Descriptif de l'action

Cette étude prendra la forme d'un stage de 6 mois pour un étudiant de M2 ou d'école d'ingénieurs. Elle sera pilotée par le groupe de travail Agriculture et Territoires.

Après avoir choisi la méthode de diagnostic (CORPEN, SIRIS...), l'étude se déroulera en plusieurs étapes :

- Recueil des données nécessaires (y compris des statistiques agricoles sur ces bassins versants),
- Construction d'une base SIG pour réaliser les différents croisements de variables au niveau des sous bassin-versants,
- Interprétation des résultats,
- Proposition d'actions à mettre en oeuvre en lien avec la nouvelle PAC 2021-2027 en cours de discussion et les actions déjà identifiées dans le contrat de milieu.

En fonction du temps et des moyens disponibles, ce travail pourra être complété par une cartographie du réseau de fossés et une actualisation des données disponibles sur l'ensemble du territoire du SRDCBS.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Améliorer la connaissance des pratiques agricoles et des différents milieux présents sur les bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat.
- En lien avec la nouvelle PAC 2021-2027, proposer des actions à destination du monde agricole sur ces 3 bassins versants, en complément des mesures d'ores et déjà identifiées dans le présent contrat de milieux.

3- Indicateurs

- Programme d'actions agricoles sur les 3 bassins versants

4- Plan de financement

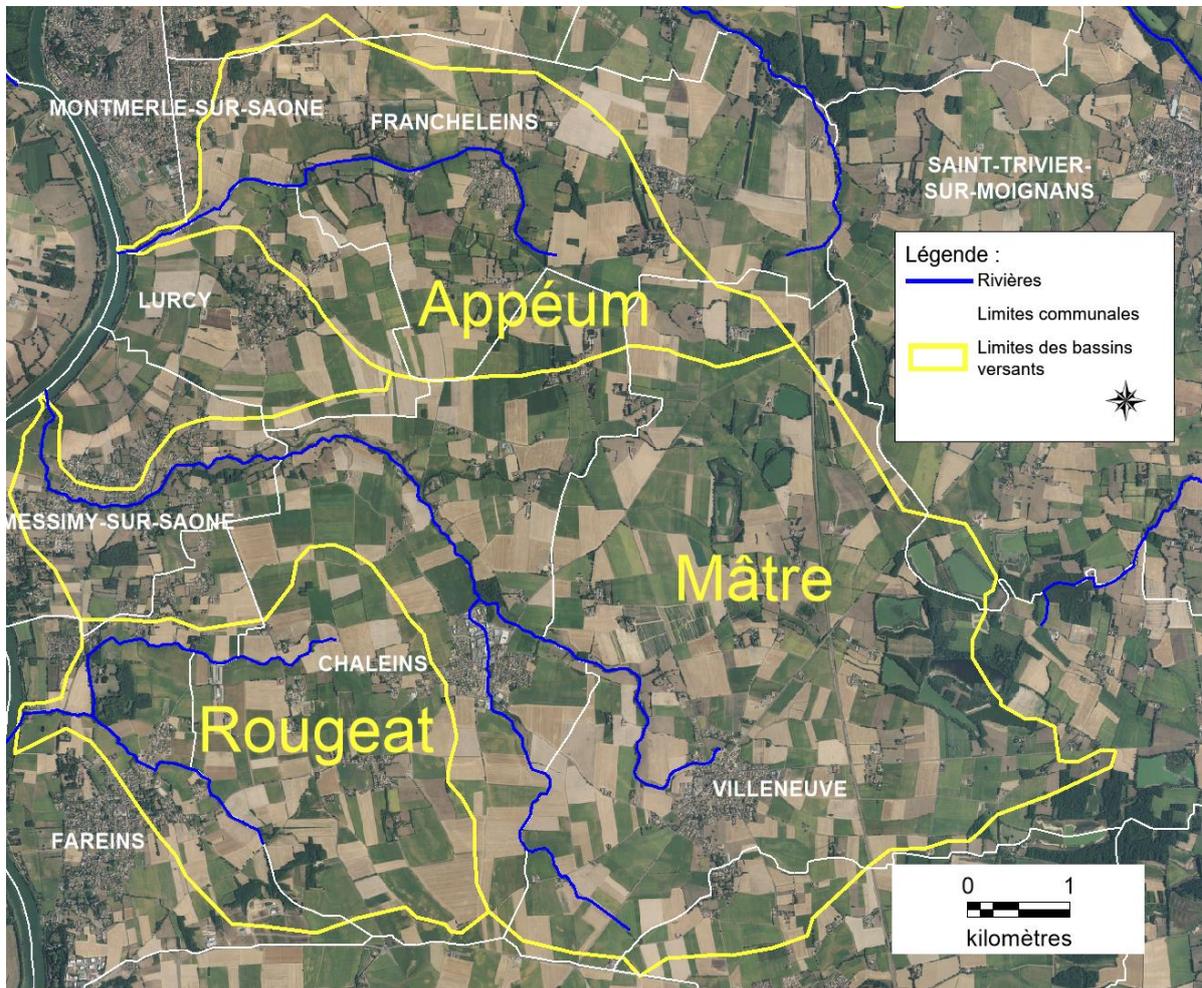
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Petit matériel et acquisition de données cartographiques et/ou statistiques	SRDCBS	1 350 €	Agence de l'eau RMC	0%	- €
Rémunération du stagiaire pendant 6 mois		3 500 €	CD01	0%	- €
Frais de déplacement du stagiaire		150 €	AURA	0%	- €
Total		5 000 €	SRDCBS	100%	5 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude (stage)																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Partenaire technique : Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Pilotage de l'étude : Groupe de travail Agriculture et Territoires



Ci-dessus : Bassin-versant de la Mâtre en amont de l'aménagement hydraulique de Messimy sur Saône

(Avril 2019)

Action n°	7	A7	Informier / former des utilisateurs non agricoles de pesticides et de fertilisants		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu		Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout BV
Objectif	Réduction de l'impact des pratiques non agricoles sur le milieu		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature des travaux	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
	SRDCBS	COL0201	ANIMATION	animation pm.	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La réglementation et les différents plans nationaux ont profondément modifié l'utilisation des pesticides en JEVI (Jardins, Espaces Verts et Infrastructures, ex. zones non agricoles).

Les lois Labbé, de Transition Ecologique pour la Croissance Verte (TECV) et les différentes déclinaisons du plan Ecophyto ont conduit, pour les particuliers, à une interdiction de tous les produits phytosanitaires de synthèse à compter du 1^{er} janvier 2019, après une première étape d'interdiction de vente en libre service depuis le 1^{er} janvier 2017. Seuls demeurent autorisés pour ces usages les produits de biocontrôle, les produits à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique. Pour les communes, l'interdiction est effective depuis le 1^{er} janvier 2017 sur la très grande majorité des espaces verts.

Pour les fertilisants (matières azotées et phosphorées principalement), la réglementation applicable n'a pas évolué pour les particuliers. Au même titre que les fertilisants pour des usages agricoles, ces matières peuvent impacter la qualité de l'eau des rivières notamment au niveau des concentrations en nitrates, en phosphore total ou en orthophosphate.

Cette fiche-action a pour objectif de poursuivre la sensibilisation des particuliers et des communes à ces problématiques.

1.2. Descriptif de l'action

La présente fiche-action concernera d'une part les bonnes pratiques à mettre en oeuvre au jardin (massifs fleuris, potagers, surfaces engazonnées, gestion des terrasses...) pour limiter le recours aux engrais issus de l'agrochimie (en privilégiant le recyclage des matières organiques issues du jardin ou des engrais organiques) et poursuivre l'accompagnement à l'utilisation de techniques alternatives aux pesticides pour la gestion des adventices et des différentes espèces indésirables.

Elle concernera d'autre part les communes (élus et agents communaux) afin de poursuivre la dynamique engagée depuis le contrat de rivière. Il s'agira surtout de mettre en place des formations en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) la plupart du temps.

Le public visé étant par nature très fragmenté, cette sensibilisation prendra des formes très diverses qui restent en grande partie à définir. A titre d'exemples, voici quelques pistes :

- Soirée-débat,
- Participation du SRDCBS à des réunions publiques d'informations multi-thématiques organisées par les communes,
- Participation du SRDCBS à des événements locaux,
- Travail avec les jardinerie du territoire...

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Assurer une transition vers un entretien sans produit phytosanitaire de synthèse pour la gestion des adventices et des espèces indésirables en JEVI et en espaces verts communaux sur tous les espaces verts,
- Concourir à la réduction des pollutions diffuses pour les matières azotées et phosphorées en JEVI et en espaces verts communaux.

3- Indicateurs

- Nombre d'évènements auquel le SRDBS aura participé et/ou aura organisé en lien avec la présente fiche-action,
- Nombre et type de documents produits en lien avec la fiche-action An1,
- Nombre d'agents communaux formés.

4- Plan de financement

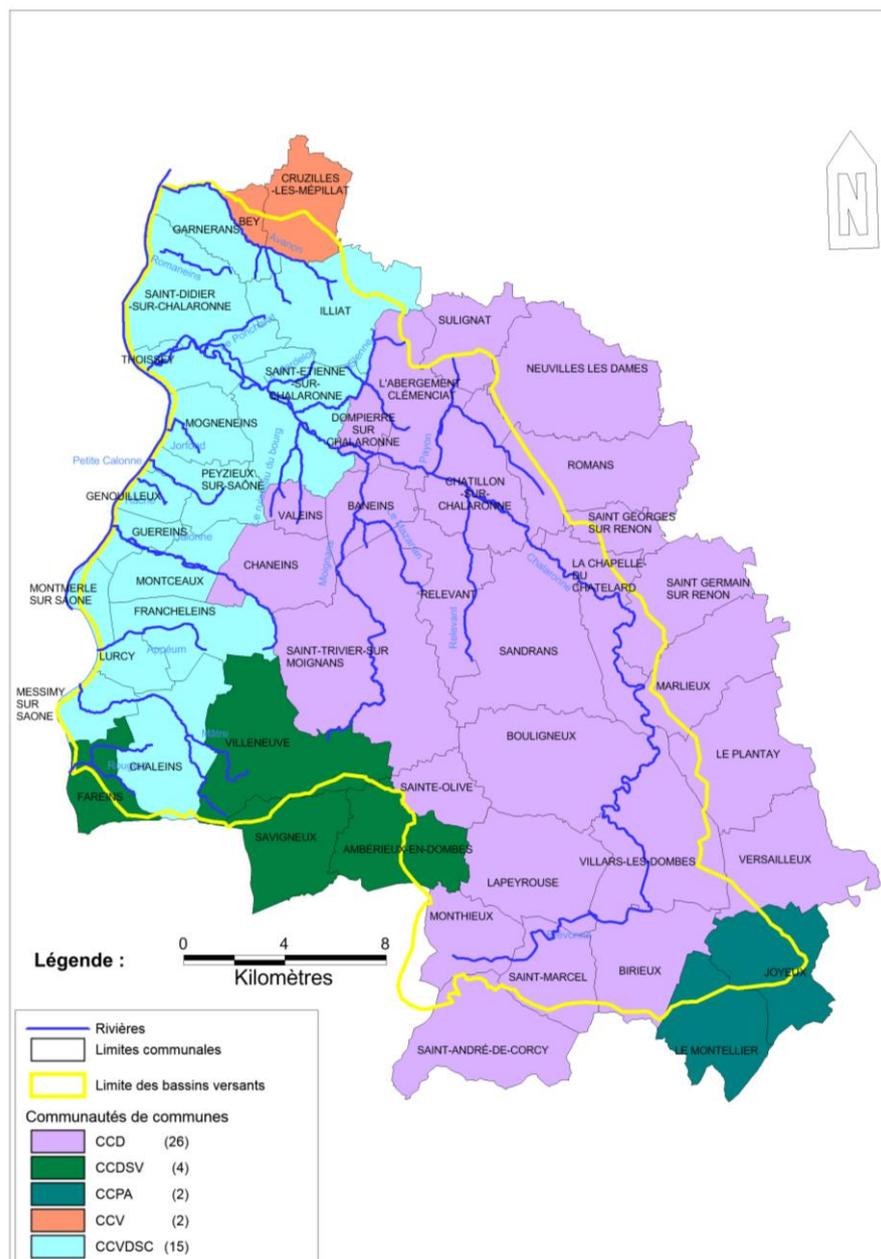
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Informer / former des utilisateurs non agricoles de pesticides et de fertilisants	SRDCBS	animation pm.	Agence de l'eau RMC		
Former les agents aux bonnes pratiques permettant de supprimer les pesticides sur tous les espaces verts et réduire la fertilisation			CD01		
Production de documents de sensibilisation/information (pm, Cf. fiche-action An1)			AURA		
			SRDCBS		

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	
Animation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Partenaires techniques : associations locales, jardinerie (principalement Gamm Vert), CFPH de Lyon-Ecully, CNFPT (pour les agents communaux)



Sources : IGN-SIG SRTC- Mars 2018

Ci-contre : Association de plantes dans le potager (haricot, pavot de Californie, blette, phacélie...)

(Source : jardiner-autrement.fr)



Action n°	8	A8	Poursuite du partenariat engagé avec la profession agricole		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu		Code masse d'eau	SA_03_04	tout BV
Objectif	Réduction de l'impact des pratiques agricoles sur le milieu		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			SRDCBS		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		AGR0303	ANIMATION	animation pm.	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La qualité des milieux aquatiques est fortement liée à l'occupation des sols qui les bordent. L'exploitation agricole des parcelles riveraines des cours d'eau et la gestion de ces mêmes cours d'eau appellent depuis plusieurs années à un partenariat entre la profession agricole et le syndicat.

Ce dernier s'est déjà traduit par la définition et l'animation de MAET puis de MAEC, l'échange de pratique, la sensibilisation et la mise en oeuvre d'actions concrètes autour des questions de ruissellement, d'érosion des sols, de qualité de l'eau etc...

Le syndicat propose notamment depuis plusieurs années aux agriculteurs qui le souhaitent, la mise en place de haies en bordure de parcelles et de fossés, la création ou la restauration de mares, l'aménagement des berges, des mares et des sources pour limiter le piétinement bovin etc.

La question du problème croissant de la disponibilité en eau pour les étangs piscicoles de Dombes et les rivières, conduisent également à avoir une réflexion collective sur l'optimisation du remplissage des étangs, mais aussi sur la rationalisation de l'eau à l'échelle d'une chaîne.

1.2. Descriptif de l'action

Dans un contexte de baisse de la disponibilité en eau liée au changement climatique et de problèmes de qualité des milieux aquatiques toujours prégnants, il est proposé de poursuivre le partenariat engagé avec la profession agricole qui pourrait prendre la forme suivante :

- développement des échanges de pratiques et des expérimentations,
- organisation de journées de formation ,
- relais des problématiques rencontrées par les gestionnaires des milieux et développement de solutions quand il y en a,
- poursuite des échanges entre les techniciens , les agriculteurs et les élus etc.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Meilleure appropriation des problématiques de chacun - mise en oeuvre de solutions partagées

3- Indicateurs

Nombre de formations, de réunions, de sorties sur le terrain et d'échanges de pratiques

4- Plan de financement

Animation p.m.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Chambre d'agriculture de l'Ain, communautés de communes, Syndicat de la Veyle, Apped





Recueil des fiches actions

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude du fonctionnement hydrogéomorphologique de la Chalaronne et Moignans (GEOPEKA, 2016)
- Le Diagnostic global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat (Réalité environnement et Géopéka, 2017)
- le diagnostic géomorphologique de l'Avanon, de la Glenne, du Vernisson, du bief de Valeins, du Relevant et de la Calonne (SRDCBS 2018)
- l'inventaire des zones humides de plus de 1000 m² du Département de l'Ain (CEN, 2013)
- l'inventaire des zones humides de moins de 1000 m² du SRDCBS (SRDCBS, 2007)
- le bilan de l'évolution des zones humides sur le périmètre du SRDCBS (SRDCBS 2017)
- Suivi Allégé de Bassin de la Chalaronne du Département de l'Ain et du SRDCBS (Gay environnement, 2015)
- Bilan de l'intervention du SRDCSB sur les espèces invasives entre 2008 et 2017 (SRDCBS, 2018)
- Bilan piscicole du Contrat de rivière Chalaronne et des bassins adjacents (FDAAPPMA01, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuellles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieeux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- OF 6B : Préserver, restaurer et gérer les zones humides

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Alétration de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Alétration de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)

Tableau récapitulatif des actions Rivières du SRDCBS 2020-2022

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre d'ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau			CD 01		RAURA		AUTOFINANCEMENT SRDCBS	
						LP	taux	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
R1	Mettre en œuvre des clôtures et abreuvoirs pour empêcher l'accès du bétail au lit mineur et à des ZH menacées et/ou dégradées	Francheleins/ St Etienne / Dompierre/Relevant	SRDCBS	pluriannuel	153 114 €	24	50%	76 557 €	17%	25 519 €	13%	20 410 €	20%	30 628 €
R2	Respecter le principe de non intervention sur les tronçons de cours d'eau pré-identifiés et en bon état	tout BV	SRDCBS	au fil du temps	animation pm.									
R3	Définition de l'espace de bon fonctionnement des rivières dans les secteurs à forte pression d'urbanisation	Villars-les-Dombes-Châtillon/Ch - Saint Etienne/Ch- Saint-Didier	SRDCBS	2020/2021	animation pm.	24								
R4	Etude de faisabilité pour l'aménagement du Seuil du Verney (Mâtre)	Messimy/S	SRDCBS	2022	17 000 €	24	50%	8 500 €		0 €	30%	5 100 €	20%	3 400 €
R5	Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mâtre présents sur son cours médian en lien avec les usagers	Chaleins /Messimy	SRDCBS	2020/2022	73 532 €	24	50%	36 766 €	17%	12 255 €	13%	9 802 €	20%	14 709 €
R6	Consolidation de la protection de berge au droit du déversoir d'orage situé en amont du parking de carrefour Market à Châtillon	Châtillon/Ch	Châtillon/Ch / SRDCBS	2022	75 000 €			0 €		0,00 €		0 €	100%	75 000 €
R7	Aménagements des 7 seuils entre la confluence Relevant Chalaronne et le pont de la RD pour diversifier les habitats, créer un lit d'étiage et permettre le franchissement piscicole	Châtillon/Ch	SRDCBS	2020/2021	120 000 €	24	50%	60 000 €	17%	20 000 €	13%	15 996 €	20%	24 004 €
R8	Restaurer l'espace de bon fonctionnement de la Chalaronne en amont et dans la zone d'influence de l'ancienne retenue du Seuil de St Didier	St Didier/Ch	St Didier/Ch - SRDCBS	2020	225 000 €	24	50%	82 500 €	17%	27 500 €	13%	21 995 €	41%	93 006 €
R9	Restauration morphologique du Moignans par l'effacement du passage à gué busé et remplacement par un pont	Baneins	SRDCBS	2020/2021	63 461 €	24	50%	31 730 €	17%	10 577 €	13%	8 459 €	20%	12 694 €
R10	Restauration morphologique du Moignans par la création d'une nouvelle rivière contournant l'ancien seuil du moulin de Baneins	Baneins	SRDCBS	2020/2021	100 000 €	24	50%	50 000 €	17%	16 667 €	13%	13 330 €	20%	20 003 €
R11	Etude des solutions d'aménagements possibles du seuil des îlons compte tenu des contraintes	St Etienne/Ch	SRDCBS	2021	18 000 €	24	50%	9 000 €	0%	0 €	13%	2 399 €	37%	6 601 €
R12	Dérasement du seuil de la STEP de Guéreins	Guéreins	SRDCBS	2019/2020	8 424 €	24	50%	4 212 €	17%	1 404 €	13%	1 123 €	20%	1 685 €
R13	Aménagement ou dérasement du seuil Frèresjean à l'aval du pont de la RD933	Guéreins	SRDCBS	2020/2021	24 360 €	24	50%	12 180 €	17%	4 060 €	13%	3 247 €	20%	4 873 €
R14	Concertation et étude de solutions d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de la pelle du stade de Guéreins	Guéreins	SRDCBS	2020/2021	16 000 €	24	50%	8 000 €	0%	0 €	13%	2 133 €	37%	5 867 €
R15	Dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Bâtie à Chaneins	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	19 980 €	24	50%	9 990 €	17%	3 330 €	13%	2 663 €	20%	3 997 €
R16	Développer des actions de lutte contre les espèces invasives	Tout BV*	SRDCBS	pluriannuel	177 425 €	24	30%	53 228 €	17%	29 571 €	33%	58 550 €	20%	36 076 €
R17	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des différentes actions de restauration des milieux aquatiques (ZH, Rivière) - conventionnement avec la SAFER	tout BV	SRDCBS	2020/2022	35 000 €	24	70%	24 500 €	A déf			0 €	30%	10 500 €

Total général

1 126 297 €		467 163 €		150 883 €		165 208 €		343 043 €
-------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------	--	-----------

Bonus grand cycle

R10 - Bonus	Bonus - Aménagement paysager du site	Baneins	SRDCBS/ commune	2020/2021	24 250 €	24	30%	7 275 €	16,667%	4 042 €	33,33%	8 083 €	20%	4 851 €
R15- Bonus	Bonus - Aménagement paysager du site	Chaneins	SRDCBS / commune	2020/2021	24 250 €	24	30%	7 275 €	16,667%	4 042 €	33,33%	8 083 €	20%	4 851 €

Action n°	5	R1	Mettre en œuvre des clôtures et abreuvoirs pour empêcher l'accès du bétail au lit mineur et à des ZH menacées et/ou dégradées		
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR10196 / 577b / 11362 / 12108	Glennes, Bief de Valeins, Appéum, Relevant
Objectif	Diminuer la charge en sédiments fins et améliorer la morphologie des berges et du lit		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Francheleins/ St Etienne / Dompierre/Relevant		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF2-OF6A		TRA	153 114 €	pluriannuel

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les troupeaux ont régulièrement accès au lit des cours d'eau, que ce soit pour l'abreuvement ou le franchissement. Il s'agit la plupart du temps de bovins et plus rarement d'équins. A noter que les bovins ont tendance à beaucoup plus stagner dans le lit des rivières.

Le piétinement du lit et des berges par les animaux peut entraîner des dégradations importantes :

- érosion des berges,
- colmatage des fonds,
- disparition de la ripisylve,
- banalisation du lit par élargissement de ce dernier et étalement de la lame d'eau,
- réchauffement de l'eau,
- dégradation de la qualité de l'eau,
- eutrophisation,
- piétinement des habitats aquatiques et des frayères.

Ces perturbations sont aggravées par les étiages, souvent importants, des cours d'eau du territoire du SRDCBS.

1.2. Descriptif de l'action

L'action va consister à rencontrer les exploitants agricoles, et les propriétaires, afin de leur proposer des aménagements permettant de réduire, voire supprimer l'accès des animaux au cours d'eau. Il s'agit de systèmes d'abreuvements, de franchissement, de mises en défens. Les travaux de débroussaillages, élagage et abattages sont également à prévoir de manière à poser les clôtures et à garantir leur pérennité.

Les aménagements proposés sont choisis en fonction des pratiques des exploitants, de la taille des troupeaux, de la taille des parcelles, de la pente des cours d'eau, de la hauteur des berges, de la largeur du lit, de sa sinuosité et de la hauteur de la lame d'eau.

Le degré de dégradation du lit et des berges est également évalué ainsi que la récurrence de la problématique à l'échelle du cours d'eau. Les travaux ne sont donc pas systématiques. Les aménagements "bétail" peuvent également être mis en place sur des sources.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Les travaux d'aménagements pour le bétail ont, sur le territoire du SRDCBS, pour principaux objectifs :

- d'améliorer la qualité de l'eau,
- d'améliorer la qualité morphologique des cours d'eau,
- de réduire le colmatage des fonds.

Il s'agit donc de permettre l'abreuvement des animaux uniquement sur les points aménagés et le franchissement uniquement au niveau des passerelles et éventuellement des passages à gué.

3- Indicateurs

Nombre d'aménagements réalisés.

4- Plan de financement

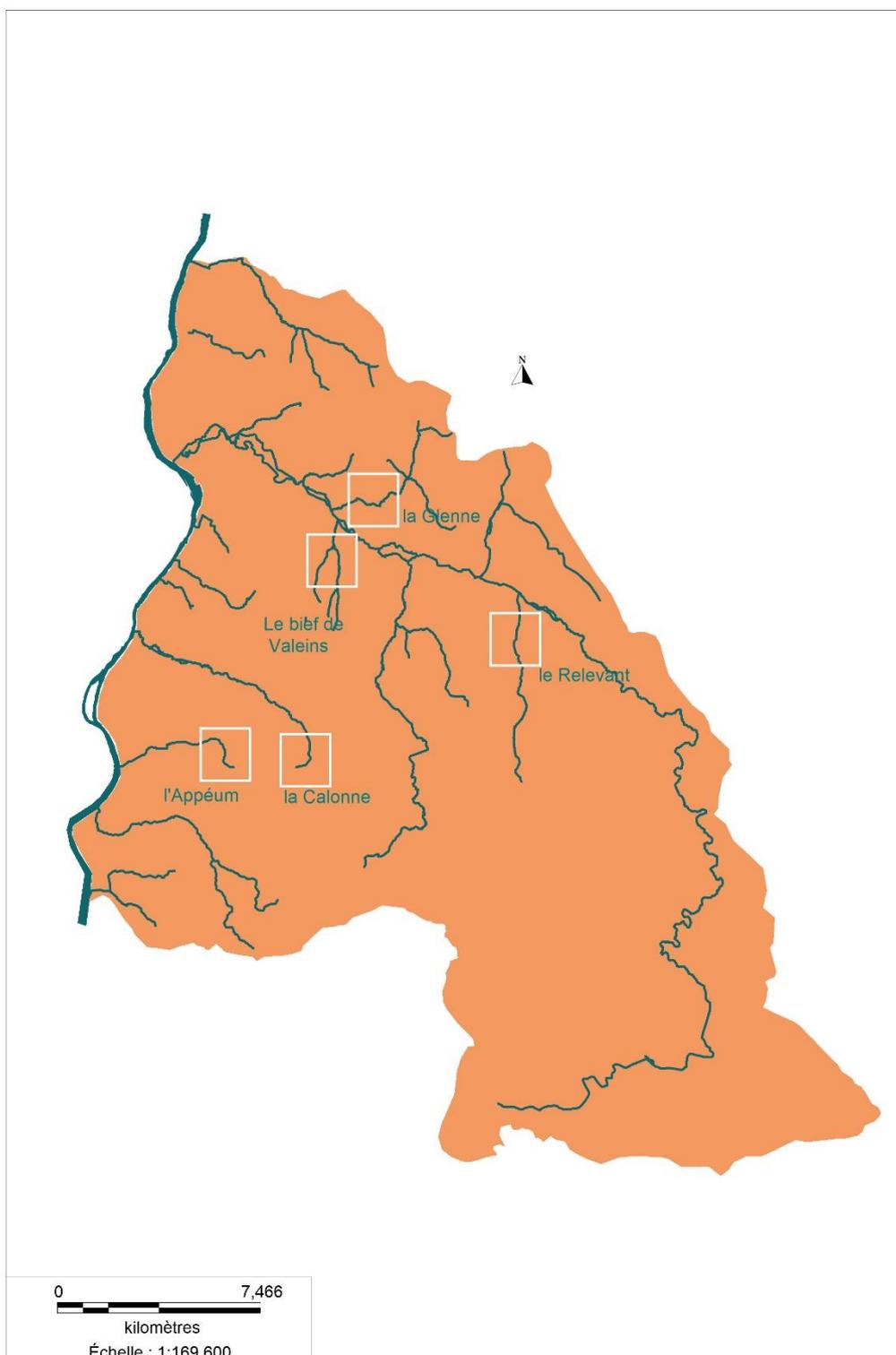
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Mettre en œuvre des clôtures et abreuvoirs pour empêcher l'accès du bétail au lit mineur et à des ZH menacées et/ou dégradées	SRDCBS	153 114 €	Agence de l'eau RMC	50%	76 557
			CD01	17%	25 519
			AURA	13%	20 410
			SRDCBS	20%	30 628

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat de territoire Dombes Saône



Carte : Localisation des secteurs identifiés sensibles au piétinement (SIG SRDCBS)

Action n°	6	R2	Respecter le principe de non intervention sur les tronçons de cours d'eau pré-identifiés et en bon état		
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Préservation de la qualité morphologique		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			tout BV		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF2-03		animation	animation pm.	au fil du temps

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Comme le montre la carte ci-après, certains tronçons de rivières ont aujourd'hui une bonne qualité géomorphologique. La préservation de cette dynamique naturelle passe avant tout par une non intervention. Il est fortement conseillé de ne pas aménager ces secteurs sauf au droit des enjeux. La dynamique restera naturelle et permettra la préservation des milieux naturels, la non aggravation de la transmission des crues et le maintien d'un équilibre morpho dynamique.

Ce bon état à l'échelle d'un tronçon géomorphologique cohérent peut cependant cacher des dysfonctionnements localisés liés à la présence d'un seuil ou d'un aménagement ponctuel par exemple. Des opérations pouvant améliorer les conditions écologiques pourront toutefois être entrepris sur ces zones de dysfonctionnements localisés.

1.2. Descriptif de l'action

Par une animation de proximité, le SRDCBS veillera à l'absence d'intervention sur les tronçons identifiés en bon état et qui pourrait conduire à une dégradation de sa qualité. Seules les actions identifiées dans le contrat de milieu ou permettant de protéger des enjeux pourront être envisagées.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Non dégradation des tronçons identifiés en bon état.
Concertation avec les riverains.

3- Indicateurs

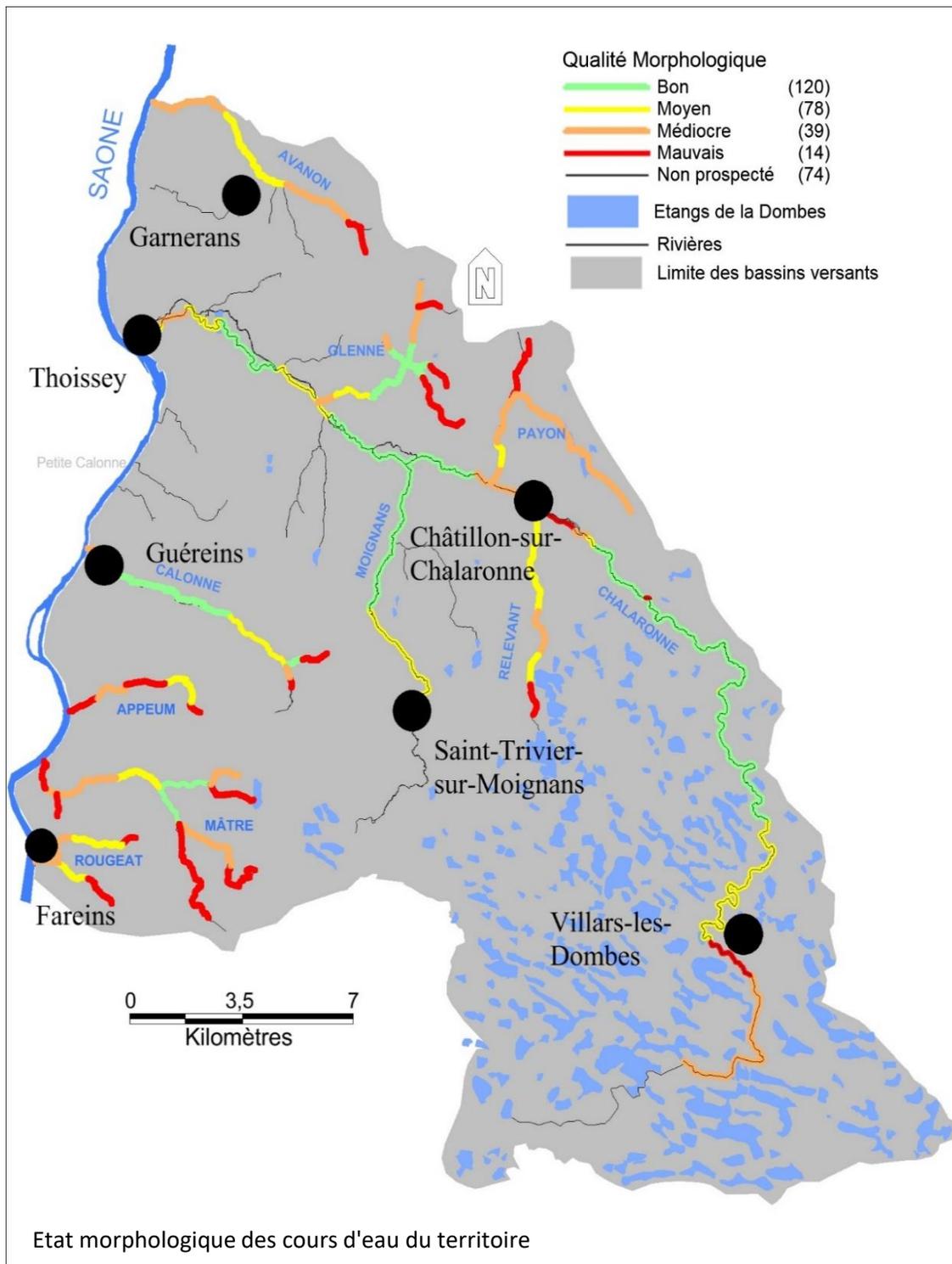
Linéaire en bon état géomorphologique en 2019 et en 2021.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020												Année 2021												Année 2022												
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
Concertation																																					

6- Partenaire et/ou procédures associées

Service de la police de l'eau de la DDT - AFB



Action n°	7	R3	Définition de l'espace de bon fonctionnement des rivières dans les secteurs à forte pression d'urbanisation		
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Préservation de la qualité morphologique		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Villars-les-Dombes- Châtillon/Ch - Saint Etienne/Ch- Saint-Didier /Ch - Thoissey - Guéreins - Lurcy -Montmerles/S - Messimy/S - Villeneuve - Chaleins - Fareins		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	0	ETUDE	animation pm.	2020/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Les milieux aquatiques subissent d'importantes pressions liées à la modification de l'occupation du sol que ce soit dû à l'évolution des pratiques agricoles ou bien à l'urbanisation. Du fait des projections proposées dans les 2 SCOT certains secteurs sont plus soumis que d'autres à la pression de l'urbanisation ou ont été plus aménagés par le passé. Pour autant, l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau passe par la préservation et/ou la restauration de l'espace de bon fonctionnement de ces derniers.

1.2. Descriptif de l'action

Sur la base des données capitalisées dans les différentes études conduites depuis 2003, le SRDCBS cherchera à identifier l'espace de bon fonctionnement de plusieurs portions de rivières :

- celui de la Chalaronne dans la traversée de Villars-les Dombes, Bouligneux, Châtillon/Chalaronne, St Etienne/Chalaronne et St Didier/Ch Thoissey;
- Celui de la Calonne dans la traversée de Guéreins
- celui de l'Appéum dans les traversées de Lurcy, Montmerles/S et de Francheleins
- Celui de la Mâtre dans les traversées de Villeneuve, Messimy/S et Chaleins
- Celui du Rougeat dans les traversées de Chaleins et de Fareins

Cet espace de fonctionnement sera mis en corrélation des aménagements actuels des rivières ainsi que des projets futurs dans l'objectif de le restaurer et ou de le préserver.

2- Objectifs visés/gains escomptés

L'objectif principal des actions envisagées sur ce tronçon est de restaurer le lit de l'Appéum afin de regagner en qualité morphologique et écologique, depuis sa confluence avec la Saône et en remontant vers l'amont.

3- Indicateurs

Qualité géomorphologique du linéaire

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC
Définition de l'espace de bon fonctionnement des rivières dans les secteurs à forte pression d'urbanisation	SRDCBS	animation pm.

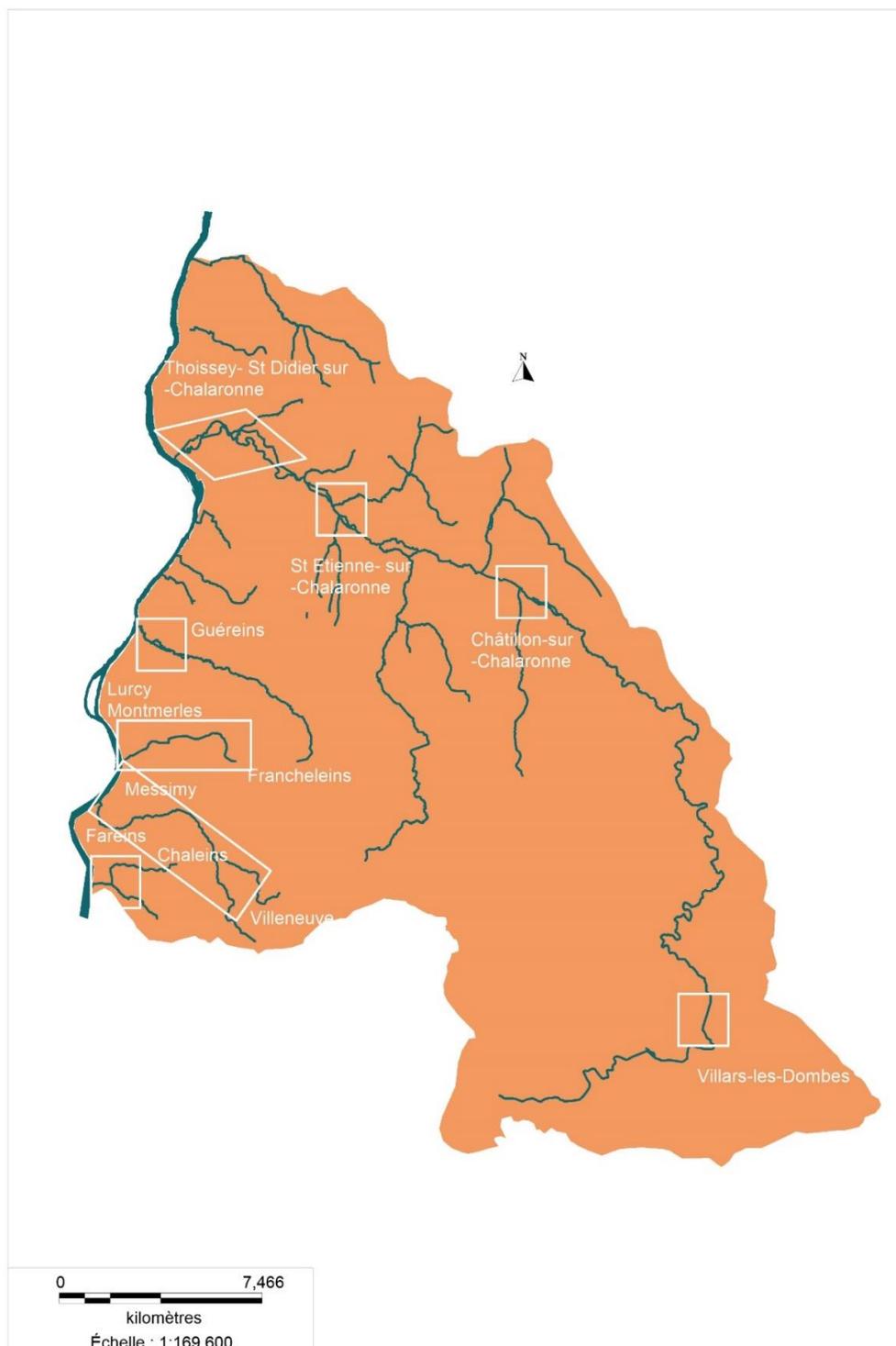
5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	D		
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat Dombes Saône

Carte : Localisation des secteurs identifiés pour la définition des EBF (SIG SRDCBS)



Action n°	8	R4	Etude de faisabilité pour l'aménagement du Seuil du Vernay (Mâtre)		Code ROE
					inconnu
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR10688	Mâtre
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Messimy/S		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	SDAGE 2022/2027		TRA	17 000 €	2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le seuil du Vernay est un ouvrage qui servait autrefois à l'alimentation du bief du Moulin de Messimy-sur-Saône. Ce bief n'est à ce jour plus fonctionnel ; le seuil n'a donc plus d'utilité de prime abord. Il s'agit de l'ouvrage générant la hauteur de chute la plus importante sur l'ensemble du bassin-versant ; il existe en effet près de 6 m de différentiel entre la crête du seuil et le fond du lit en aval.

En conséquence, ce dernier contraint le tronçon hydromorphologiquement homogène situé en amont (de la confluence avec le ruisseau des Boulières au seuil du Vernay) qui, bien qu'il ait été jugé de bonne qualité morphologique, ne présente pas suffisamment de dynamique au regard des apports hydriques reçus. De la même façon, le tronçon aval (du seuil du Vernay à la limite des zones urbaines de Messimy) subit également une influence de la part de cet ouvrage.

Au-delà des impacts dus à la morphologie du cours d'eau, le seuil du Vernay impacte fortement la continuité piscicole et sédimentaire.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération doit impérativement commencer par une étude de faisabilité visant à déterminer la stratégie d'aménagement la plus cohérente pour le milieu et les usagers du cours d'eau. En effet, le seuil est relativement élevé et les conséquences d'une éventuelle suppression doivent être pleinement appréhendées de sorte à ne pas provoquer des conséquences négatives au droit des tronçons amont qui sont de qualité hydromorphologique bonne à très bonne. En effet, la destruction du seuil va engendrer un rétablissement du profil d'équilibre et nécessairement un enfoncement du lit : les berges deviennent ainsi plus abruptes et les ouvrages d'art peuvent être déchaussés. La destruction de ce type de seuil doit être accompagnée par des mesures d'accompagnement de grande ampleur pour reprendre les profils en travers (nécessaire acquisitions foncières de l'ordre de 50 m de part et d'autre du cours d'eau). Il est donc important de commencer par une quantification des impacts (positifs et négatifs) de l'ensemble des solutions techniques envisageables.

Le phasage de l'opération pourra être le suivant :

- réalisation des levés topographiques nécessaires ;
 - production d'une étude de faisabilité conduisant à la production d'un AVP au niveau du scénario privilégié.
- Cette étude permettra la production de l'ensemble des données utiles à la quantification des impacts (ex : modélisation hydraulique, etc.) et demandé par les services instructeurs (dont l'Agence Française de Biodiversité) préalablement à la réalisation des ouvrages.

En fonction des conclusions, les phases de dossiers réglementaires pourraient être lancées pour une réalisation des travaux dans un contrat ultérieur.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Les objectifs principaux associés à cette action sont ainsi de restaurer la continuité biologique et sédimentaire et, si la modification/suppression du seuil est possible, contribuer à la restauration d'une dynamique plus importante du cours d'eau, garante d'une amélioration de la qualité morphologique.

3- Indicateurs

Réalisation de l'étude de diagnostic et définition de différents scénarios.

4- Plan de financement

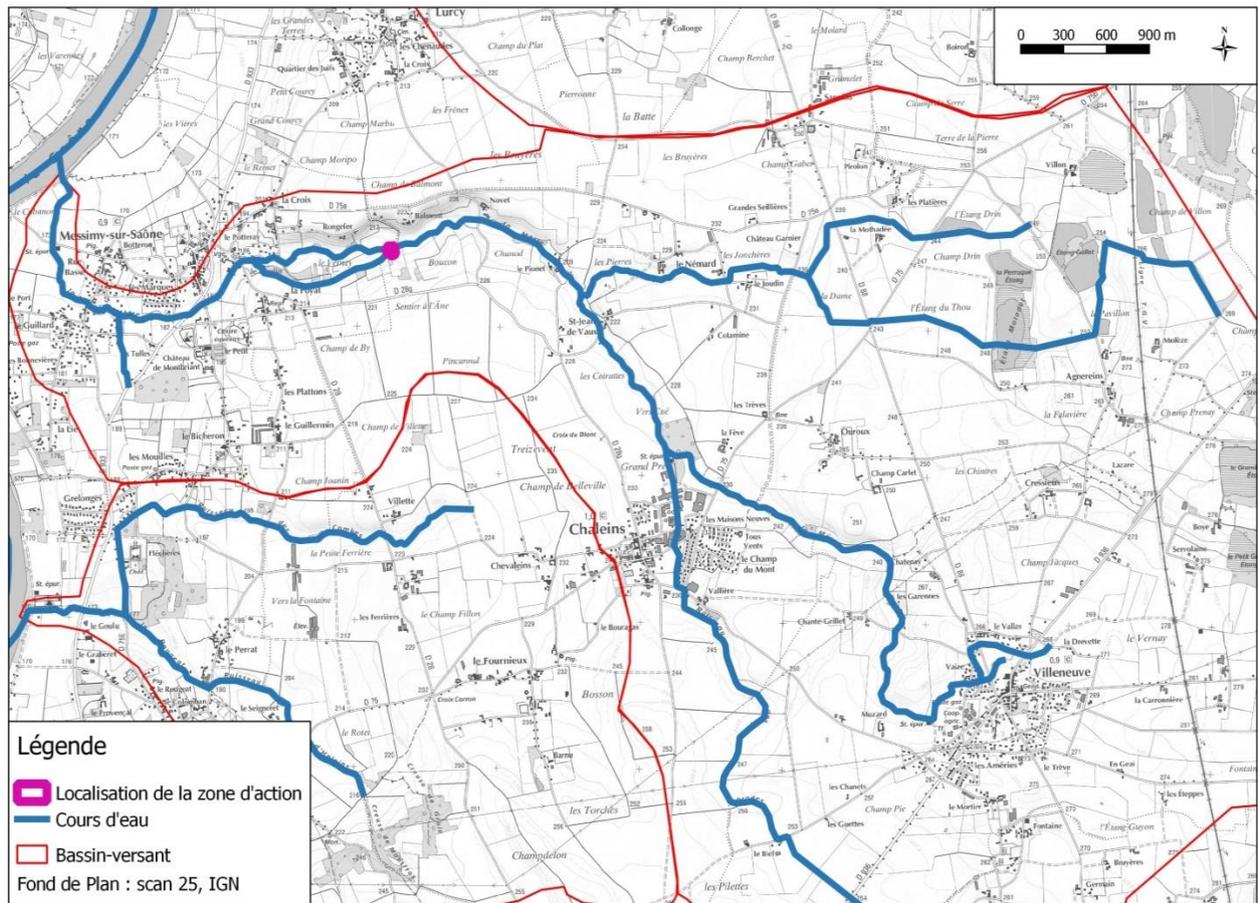
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeur	%	Montant € TTC
Levés topographiques	SRDCBS	5 000 €	Agence de l'eau RMC	50%	8 500 €
Diagnostic et étude AVP	SRDCBS	12 000 €	CD01	0%	- €
	Total	17 000 €	AURA	30%	5 100 €
			SRDCBS	20%	3 400 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Topographie																																				
Diagnostic																																				
DLE/DIG																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Programme LEADER - Contrat de territoire Dombes Saône



Action n°	R5	Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mâtre présents sur son cours médian en lien avec les usagers			Code ROE
					inconnu
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR10688	Mâtre
Objectif	Restauration géomorphologique par la réduction de l'impact des ouvrages		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Chaleins /Messimy		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		SDAGE 2022/2027	TRA	73 532 €	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La **Mâtre** compte 50 seuils transversaux, soit 4,4 seuils par km. Ces seuils ne sont pas répartis de manière homogène sur l'ensemble de son linéaire. Ils sont, en effet, principalement localisés sur deux portions du de la Mâtre, à savoir :

- aux alentours de sa confluence avec le ruisseau des Prades (entre les Pk 6 et 8), où sont localisés 20 seuils sur près de 1,2 km soit une densité de 16,7 seuils/km de linéaire,
- en amont de Messimy-sur-Saône (entre les Pk 2,5 et 3,5), où 13 seuils sont présents sur près de 800 m soit une densité de 16 seuils/km de linéaire. Il s'agit pour beaucoup de petits seuils ayant été édifiés à des fins halieutiques.

Ces seuils perturbent, voire bloquent la continuité écologique en plus de favoriser la sédimentation des fonds sur ces secteurs très sensibles au colmatage. Enfin, en induisant des surlageurs, les habitats sont homogénéisés ce qui est aggravé en étiage.

1.2. Descriptif de l'action

L'action va consister à aménager/supprimer les petits seuils. La suppression sera favorisée dès que possible, mais dans certains cas, la réalisation d'échancrures ou la coupe partielle des seuils en bois peut apporter une plus-value en matière de diversification des écoulements.

L'aménagement ou le retrait pourront s'accompagner d'aménagements rustiques destinés à diversifier les écoulements, mais aussi favoriser la pratique de la pêche. Il pourra s'agir de pose de blocs, souches, épis, etc.

L'aménagement ou la suppression des seuils se fera progressivement c'est à dire par tronçons de rivière afin de laisser le temps aux acteurs d'observer le bénéfice des travaux sur le fonctionnement de la rivière.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration de la continuité écologique.
 Auto épuration et diversification des écoulements et des habitats
 Désenvasement naturel du lit mineur par suppression des obstacles

3- Indicateurs

Nombre de seuils aménagés/linéaire de cours d'eau réouvert

4- Plan de financement

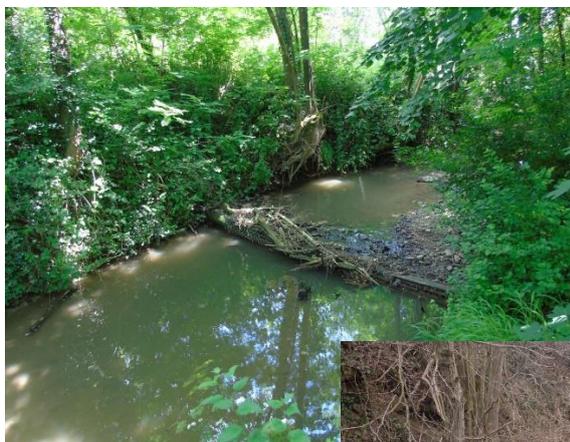
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mâtre présents sur son cours médian en lien avec les usagers	SRDCBS	73 532 €	Agence de l'eau RMC	50%	36 766 €
			CD01	17%	12 255 €
			AURA	13%	9 802 €
			SRDCBS	20%	14 709 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

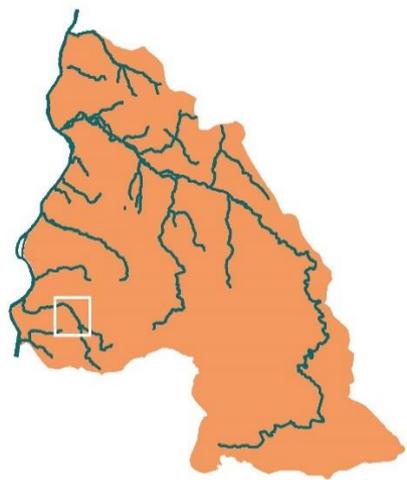
Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

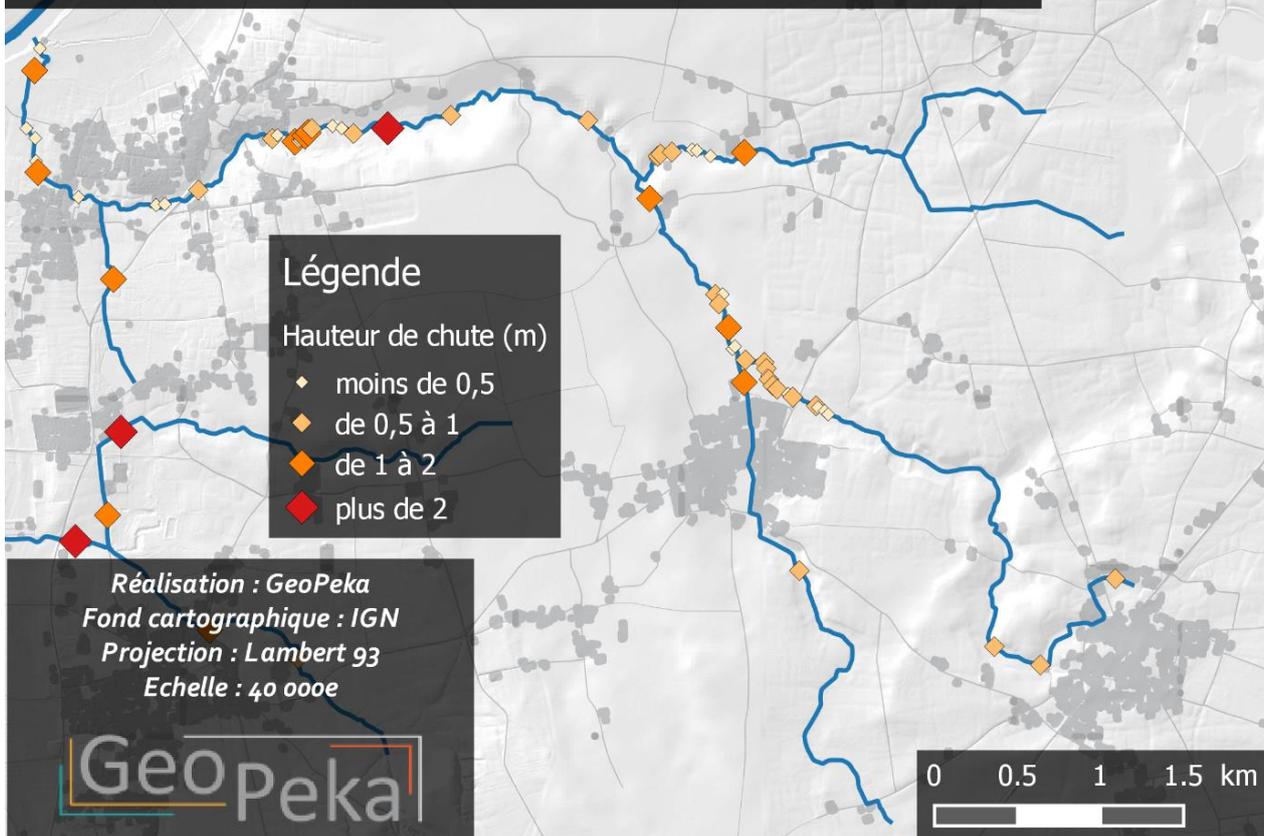
Associations de pêche / communes.



Seuils rustiques sur la Mâtre



Localisation des seuils sur la Mâtre et ses affluents



Action n°	R6	Consolidation de la protection de berge au droit du déversoir d'orage situé en amont du parking de carrefour Market à Châtillon		
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux	Code masse d'eau	FRDR577a	Chalaronne amont
Objectif	Réduire le risque de rupture de la canalisation d'assainissement dans la rivière	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		Châtillon/Ch		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
Châtillon/Ch / SRDCBS	MIA0202	TRA	75 000 €	2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Chalaronne a été dans les années 60 complètement canalisée dans la traversée de Châtillon sur Chalaronne pour répondre à différents problèmes d'inondation et de salubrité publique. Les berges bétonnées datent de cette époque et supportent la conduite principale d'eaux usées. Au fil des années, des affouillements ont pu être observés sur le mûr à l'aval du pont de la rue Pierre Jême. Une première tranche de travaux à l'aval immédiat du pont a été réalisée en 2012. Lors de la pêche électrique de sauvegarde des poissons avant la réalisation des travaux de dérasement du mûr situé plus à l'aval en rive droite, la fédération de pêche a noté un important affouillement au pied de l'ouvrage au droit d'un déversoir d'orage de la canalisation principale des eaux usées. L'affouillement étant important (environ de 2 m de profondeur) il risque d'entraîner un effondrement qui pourrait venir déstabiliser la conduite des eaux usées et dans le pire des scénarii la rompre.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consistera dans un premier temps à qualifier l'étendue des désordres par la réalisation de levés topographiques et géotechniques adaptés.

Le bureau d'étude en charge de la maîtrise d'oeuvre du projet proposera ensuite un scénario d'aménagement. Au vu de ce qui a été pratiqué plus en amont, il s'agira sans doute de reconstituer la longrine béton au pied du mur constituant la berge. Le linéaire exact des désordres n'est pas connu à ce jour.

Compte tenu de sa localisation et de la nature des travaux envisagés, une DIG et un DLE seront nécessaires. Les travaux de confortement de la berge pourront ensuite être réalisés.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Sécuriser le transport des EU
 Limiter les risques de pollution des milieux aquatiques

3- Indicateurs

Linéaire de berge consolidée

4- Plan de financement

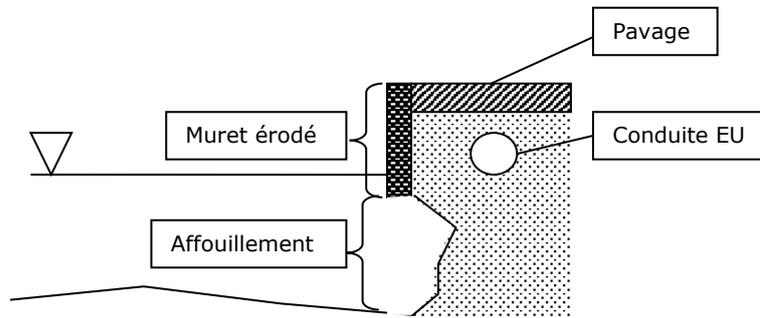
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Consolidation de la protection de berge au droit du déversoir d'orage	Châtillon/Ch / SRDCBS	75 000 €	Agence de l'eau RMC	0%	- €
			CD01	0%	- €
			AURA	0%	- €
			Châtillon/Ch / SRDCBS	100%	75 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

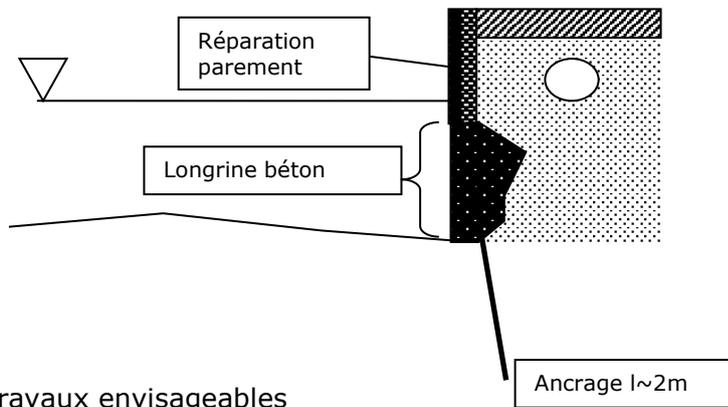
Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO												J	F	M	A	M	J	J																		
Concertation												J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
DLE/DIG																								J	F	M	A	M	J	J						
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat de territoire Dombes Saône



a) Etat actuel



b) travaux envisageables



Action n°	R7	Aménagements des 7 seuils entre la confluence Relevant			Code ROE
		Chalaronne et le pont de la RD pour diversifier les habitats, créer un lit d'étiage et permettre le franchissement piscicole			64625/64284/64285/ 64286/64287/64288
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR12108	Relevant
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Châtillon/Ch		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		SDAGE 2022/2027	TRA	120 000 €	2020/2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La confluence Relevant/Chalaronne est fortement anthropisée puisque sur ces 65 derniers mètres, le Relevant présente un lit bétonné avec une sur largeur, des berges sous forme de murs bétonnés et un profil en escalier sous la forme de 7 seuils.

4 de ces seuils sont de simples barrettes bétonnées. Le seuil à la confluence constitue une marche de 0,70 m de hauteur dont 0,40 m hors d'eau. Les deux seuils amont présentent un radier incliné.

La continuité écologique n'est pas assurée, ce qui est préjudiciable pour le déplacement des poissons. Par ailleurs, en cas de pollution de la Chalaronne sur ce secteur urbain, les poissons ne pourraient pas trouver refuge dans l'affluent.

Le lit du Relevant est très peu attractif pour la faune et la flore sur ce secteur.

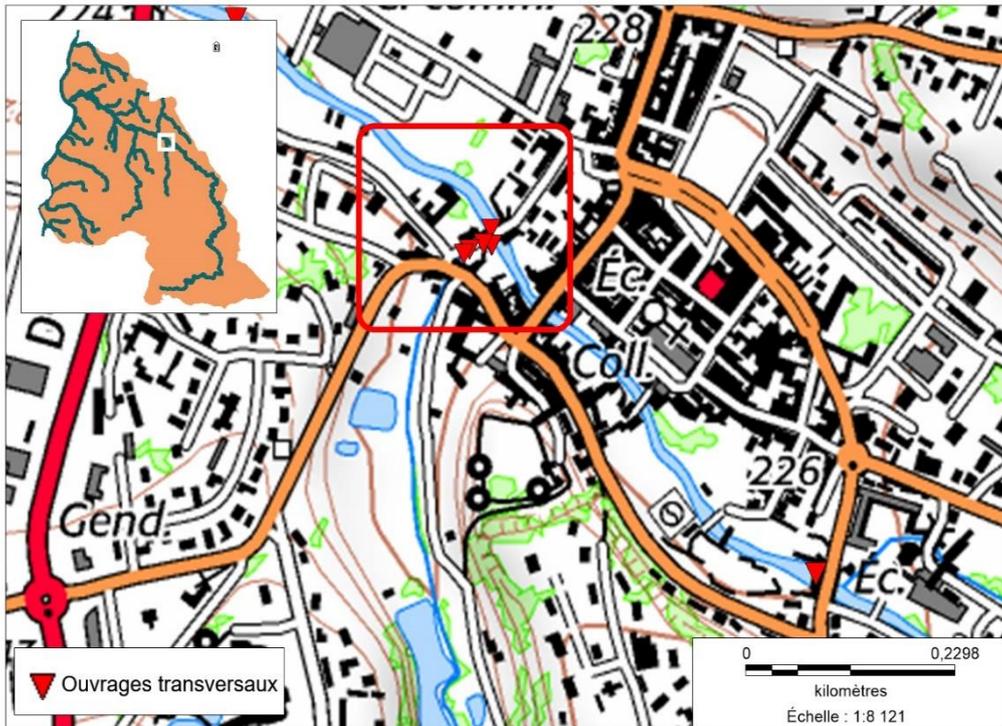
L'aménagement de ce tronçon en terme de continuité écologique, mais aussi d'attractivité biologique est nécessaire. Le contexte urbain incite à mettre en oeuvre des aménagements qui apporteront une plus-value paysagère.

1.2. Descriptif de l'action

Concernant les 4 seuils de type barrettes et les 2 seuils amont, l'idéal serait de les supprimer sous réserve que cela n'affaiblisse pas les fondations en berge. Si cela n'est pas possible, l'échancrure doit être étudiée.

Concernant le seuil aval, la suppression ne semble pas possible sans déstabiliser la totalité du seuil barrant la Chalaronne.

Une rampe d'enrochement est à étudier. Il faudra sans doute également étudier la réhausse de la lame d'eau en aval du seuil (pré-barrage ?).



**Localisation des seuils ROE
64625/64284/64285/64286/64287/64288**



Action n°	#	R8	Restaurer l'espace de bon fonctionnement de la Chalaronne en amont et dans la zone d'influence de l'ancienne retenue du Seuil de St Didier		
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR577b	Chalaronne aval
Objectif	Restauration géomorphologique		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			St Didier/Ch		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
St Didier/Ch - SRDCBS		MIA0203	TRA	225 000 €	2020

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Chalaronne dans la traversée de St Didier sur Chalaronne est contrainte par différents aménagements dans son lit majeur. Au droit du camping, la berge en rive droite a été fortement aménagée suite aux crues de 2008 et 2009 sur le secteur le plus étroit du camping. Dans le grand méandre situé à l'aval, le dérasement du seuil supprime l'effet retenu. La modification des écoulements et le déstockage progressif des sédiments présents dans la retenue, viennent fragiliser la berge rive droite et par la même rendre vulnérables les installations situées derrière.

Dans ce contexte, il perdure une volonté de protéger les berges en rive droite et de consolider les protections en place et en mauvais état, tout en permettant à la Chalaronne de pouvoir dissiper son énergie sur la rive opposée.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en la définition et la réalisation de travaux qui permettront de restaurer l'espace de bon fonctionnement de la Chalaronne dans l'emprise amont de l'ancienne retenue du seuil. Pour la stabilisation du profil en long, il est envisagé la création d'un seuil de fond en amont immédiat des atterrissements existants, afin que l'érosion régressive liée au dérasement du seuil ne vienne pas à terme déstabiliser les ouvrages de protection et le seuil de la passerelle du moulin neuf.

L'étude diagnostic permettra de définir les travaux supplémentaires à mettre en oeuvre pour redonner un espace de bon fonctionnement à la rivière tout en intégrant les contraintes liées à l'exploitation du camping en rive droite.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- restauration de la connectivité latérale associée ou non à la création de milieux annexes
- protection des installations du camping
- limitation des phénomènes d'érosion régressive

3- Indicateurs

Surface zone inondable restaurée

4- Plan de financement

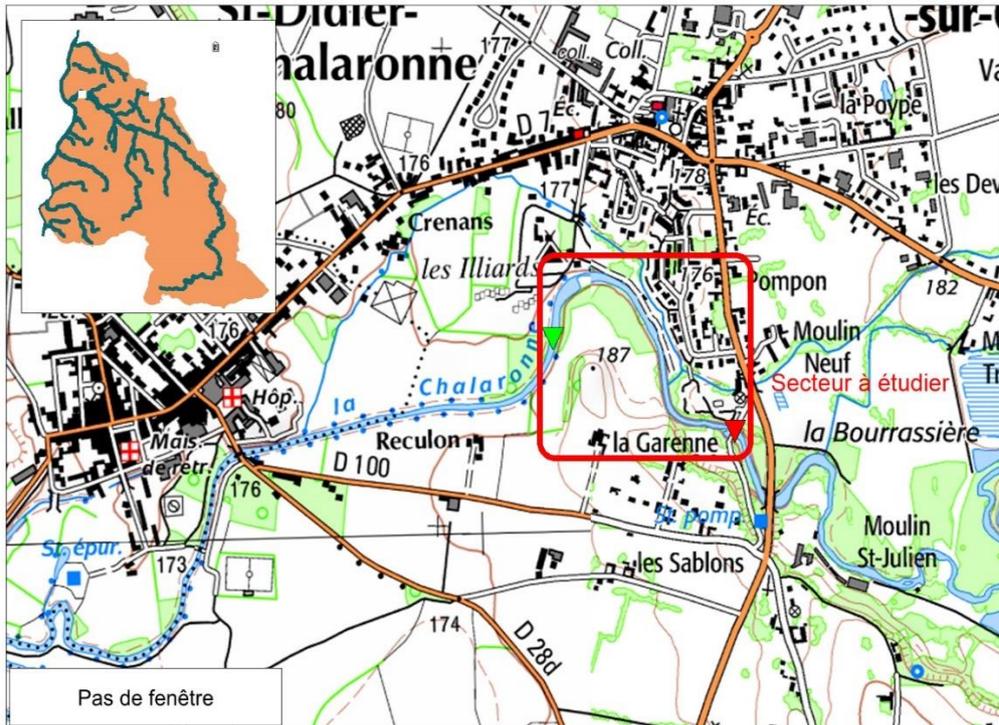
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeur	%	Montant € TTC
Topographie	St Didier/Ch - SRDCBS	5 000 €	Agence de l'eau RMC	50%	82 500 €
Définition de l'espace de fon fonctionnement et des travaux à réaliser	St Didier/Ch - SRDCBS	10 000 €	CD01	17%	27 500 €
Travaux de restauration de l'EBF	St Didier/Ch - SRDCBS	150 000 €	AURA	13%	21 995 €
Enrochement	St Didier/Ch -	60 000 €	St Didier/Ch - SRDCBS	41%	93 006 €
	Total	225 000 €			

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Topographie	■	■																																		
Diagnostic			■	■	■	■	■	■	■																											
Concertation			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■													
DLE/DIG										■	■	■	■	■	■	■	■																			
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat de territoire Dombes Saône - Programme LEADER Dombes Saône



Rive gauche de la Chalaronne à restaurer - vue vers l'aval



Rive droite de la Chalaronne à protéger - vue vers l'aval

Action n°	R9	Restauration morphologique du Moignans par l'effacement du passage à gué busé et remplacement par un pont			Code ROE 24044
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux	Code masse d'eau	FRDR11722	Moignans	
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		Baneins			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	MIA0202	TRA	63 461 €	2020/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le Moignans voit sa continuité bloquée en aval du lavoir de Baneins par un passage à gué bétonné dans lequel les écoulements se réalisent par des buses. Ces dernières au nombre de 6 sont sous-dimensionnées ce qui entraîne leur encombrement et le blocage des sédiments en amont.

La migration piscicole est bloquée et l'ouvrage est régulièrement bouché par des galets. L'écoulement se réalise alors en partie par-dessus le gué et les véhicules roulent dans l'eau ce qui aggrave les risques de pollution.

D'après le bureau d'étude Geopoeka qui a réalisé le diagnostic géomorphologique du Moignans en 2016, le passage à gué participerait à l'incision du lit du Moignans.

1.2. Descriptif de l'action

Le passage à gué sera remplacé par un pont cadre. Ce dernier sera légèrement surdimensionné de 25 % comparé à la largeur du lit mineur du Moignans afin de ne pas entraîner de mise en vitesse dans l'ouvrage et en aval.

Les dimensions du pont cadre seront de 6 x 5 m (ou 6 x 4 m en fonction des engins qui circuleront). L'ouvrage reposera sur une semelle béton ce qui impliquera de travailler à sec avec un batardeau et une déviation de l'écoulement.

La semelle et le pont cadre seront posés parallèlement à la pente moyenne du tronçon.

Le pont cadre sera enfoncé de 0,30 à 0,50 m. dans le lit du Moignans, de manière à reconstituer un fond

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Restauration de la continuité écologique (poissons et sédiments).
- 1,5 km de rivière décloisonné

3- Indicateurs

linéaire décloisonné

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Travaux dérasement du passage à gué et remplacement par un pont cadre	SRDCBS	63 461 €	Agence de l'eau RMC	50%	31 730 €
			CD01	17%	10 577 €
			AURA	13%	8 459 €
			SRDCBS	20%	12 694 €

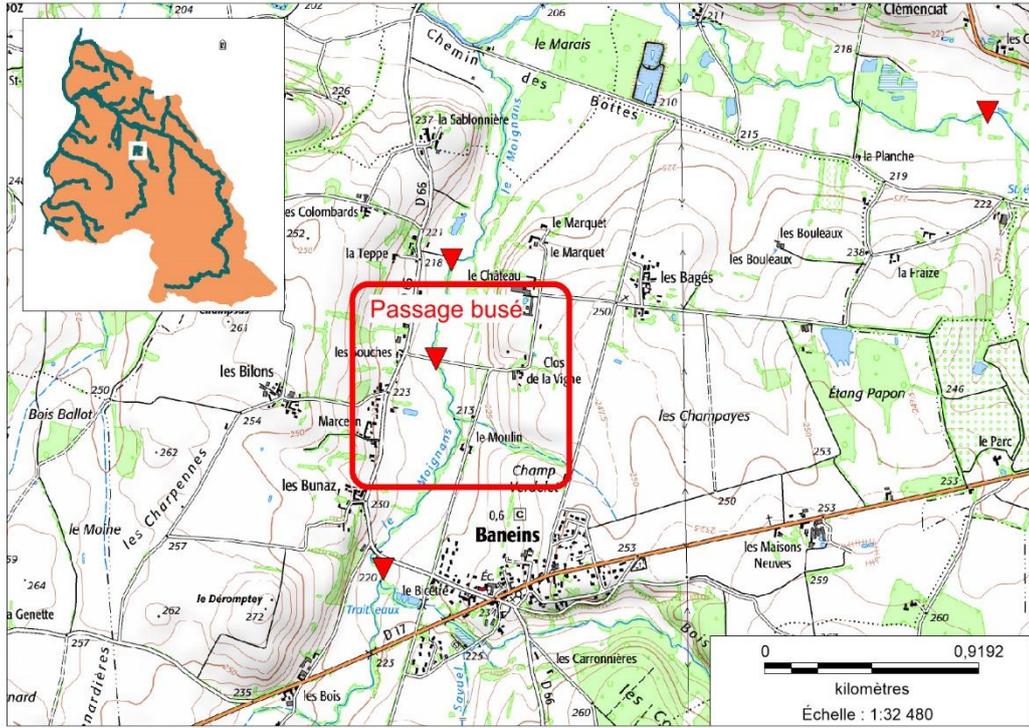
chiffrage à affiner en attente éléments fournisseurs

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO	■	■	■	■	■																															
Concertation				■	■	■	■																													
DLE/DIG												■	■	■	■	■	■	■	■																	
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Commune de Baneins / AAPPMA la Conservatrice



Action n°	# R10	Restauration morphologique du Moignans par la création d'une nouvelle rivière contournant l'ancien seuil du moulin de Baneins			Code ROE 24051
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau FRDR11722	Moignans	
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es) Baneins		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		MIA0202	TRA	100 000 €	2020/2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le seuil de Baneins permettait l'alimentation en eau du moulin du village. Il est constitué d'un déversoir en pierres maçonnées formant une hauteur de chute de 2 à 2,5 m. La franchissabilité piscicole est impossible. Compte tenu du remplissage de la retenue, le seuil est partiellement transparent au transit de la charge solide comme en témoigne les dépôts de sédiments grossiers au pied de l'ouvrage. Le transit est néanmoins sensiblement ralenti par la rupture de pente du remous solide. Le seuil génère un faciès lentique sur 250 m et modifie sensiblement les habitats dans un secteur dominé par des alternances de radiers et de mouilles. Le bief de dérivation n'est plus fonctionnel. Par ailleurs l'ouvrage présente des traces d'altérations notables sur les parements latéraux.

Même s'il n'a plus d'usage, il contribue à valoriser le site qui abrite une aire de pique-nique et un ancien lavoir. La dimension paysagère des futurs aménagements sera donc importante.

Enfin, le seuil est situé juste en aval de la confluence entre le Moignans et le Mazanan. Le Mazanan se situe à une soixantaine de mètres en amont du seuil et exactement dans l'axe de ce dernier. Il y a donc 2 cours d'eau qui sont situés dans le remous liquide du seuil.

1.2. Descriptif de l'action

Compte tenu de la hauteur du seuil, la création d'un nouveau lit qui le contournera totalement en rive gauche du Moignans sera privilégiée.

Afin de conserver l'intérêt paysager du site, il ne paraît pas opportun de supprimer le seuil.

D'après Géopéka, le nouveau lit aurait une longueur d'environ 70 m pour une pente de 3 %. Le bureau d'étude met en avant le risque d'incision sur les 250 m. en amont.

La définition précise du projet devra permettre de régler la question de l'emprise foncière du projet, d'affiner la longueur du nouveau tracé et sa morphologie ainsi que les risques d'incision associés.

Pour diversifier les milieux humides annexes au cours d'eau, il sera également étudié la possibilité de créer des zones humides ou en eau en amont et aval de l'ancien seuil.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Restauration de la continuité écologique sur 3,4 km,
- Maintien de la valeur paysagère du site,
- Restauration des habitats,
- Création de milieux humides annexes.

3- Indicateurs

Linéaire de rivière décloisonné - linéaire restauré

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Etude et travaux de création d'un nouveau lit contournant le seuil	SRDCBS	100 000 €	Agence de l'eau RMC	50%	50 000 €
				30%*	7 275 €
Bonus - Aménagement paysager du	SRDCBS / commune	24 250 €	CD01	17%	20 709 €
		124 250 €			
			AURA	17%	21 413 €
			SRDCBS	20%	24 854 €

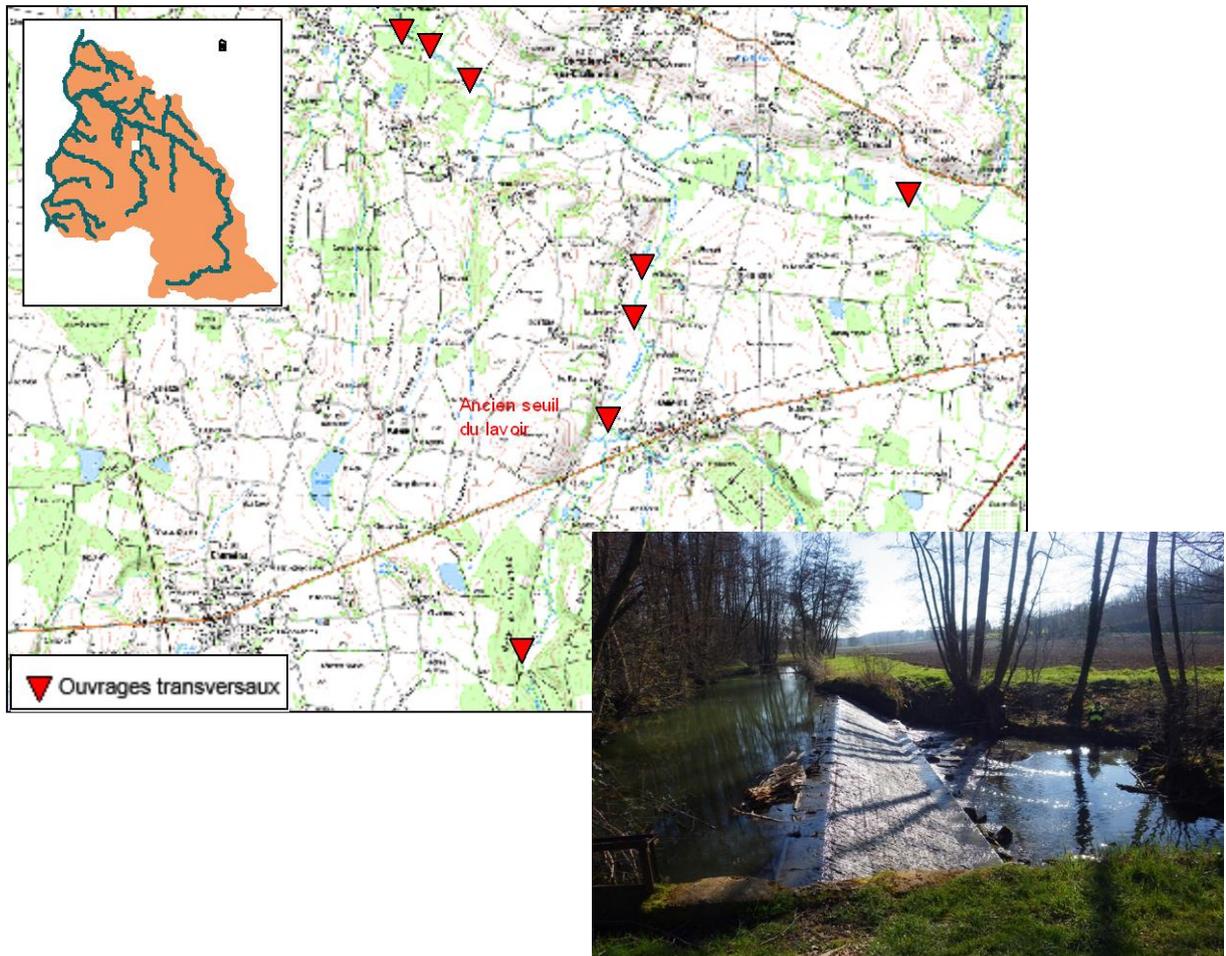
* Montant de la subvention pris sur le bonus grand cycle

5- Calendrier prévisionnel - Durée

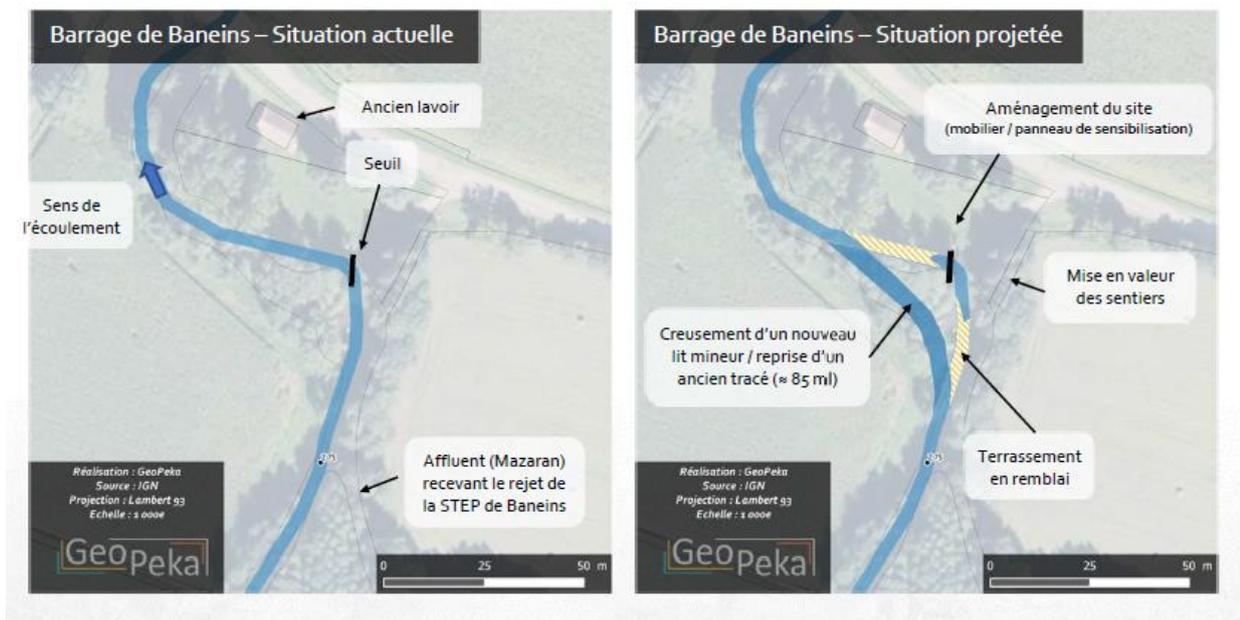
Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO	■	■	■	■	■																															
Concertation				■	■	■	■																													
DLE/DIG												■	■	■	■	■	■	■	■	■																
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Commune de Baneins / AAPPMA la Conservatrice



Schémas de principes du projet avant et après travaux par Geopeka. Le projet devra être affiné par des mesures de terrain et des modélisations précises.



Action n°	# R11	Etude des solutions d'aménagements possibles du seuil des îlons compte tenu des contraintes			Code ROE 23982
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau FRDR577b	Chalaronne aval	
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			St Etienne/Ch		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		MIA0203	ETUDE	18 000 €	2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le barrage des Ilons est situé en amont de la traversée urbaine de Saint-Etienne-sur-Chalaronne. Ce seuil permettait l'alimentation d'une prise d'eau en rive gauche de la Chalaronne afin de faire fonctionner le *Moulin du bourg*. Celui-ci est mentionné dans les archives dès 1773 et figure sur la carte de Cassini (XVIII^e siècle). Ce moulin restera en activité jusqu'à son incendie en 1966. Les ruines du moulin ont récemment été achetées pour être transformées en habitations. Des travaux sur l'ancien bâtiment sont en cours. L'actuel propriétaire souhaite curer le bief de manière à restaurer une alimentation permanente de l'ancien canal sous la bâtisse. Des démarches auprès de la DDT ont été entreprises.

Le remplissage important de la retenue du barrage des Ilons permet un transit des sédiments mais ce transfert est significativement ralenti par la rupture de pente du remous solide. L'impact sur le transit sédimentaire est d'autant plus important que le tronçon sur lequel se place l'ouvrage est morphologiquement actif et en aval immédiat de la confluence avec le Moignans, contributeur essentiel au transport solide de la Chalaronne. La présence de ce seuil engendre également par effet de retenue une homogénéisation des habitats benthiques sur 270 mètres. Actuellement le barrage des Ilons est l'ouvrage transversal qui constitue le verrou le plus important pour le transport sédimentaire sur le cours de la Chalaronne.

Pour autant et compte tenu des usages actuels et futurs, le dérasement paraît difficilement envisageable.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à recruter un maître d'oeuvre afin d'étudier différents scénarios d'aménagements qui permettraient :

- de garantir les différents usages actuels et futurs,
- de limiter l'impact de l'ouvrage sur le transport sédimentaire.

L'ensemble de ces propositions seront chiffrés et étudiés avec les différentes parties prenantes : aappma, commune, propriétaire du moulin.

En fonction des résultats de la concertation et du coût de l'opération au regard de son efficacité, la mise en oeuvre des travaux pourrait être programmée dans un futur contrat 2022-2024.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Améliorer le transit sédimentaire de la Chalaronne - restaurer la continuité écologique

3- Indicateurs

Diagnostic réalisé - différents scénarios définis et chiffrés au niveau AVP

4- Plan de financement

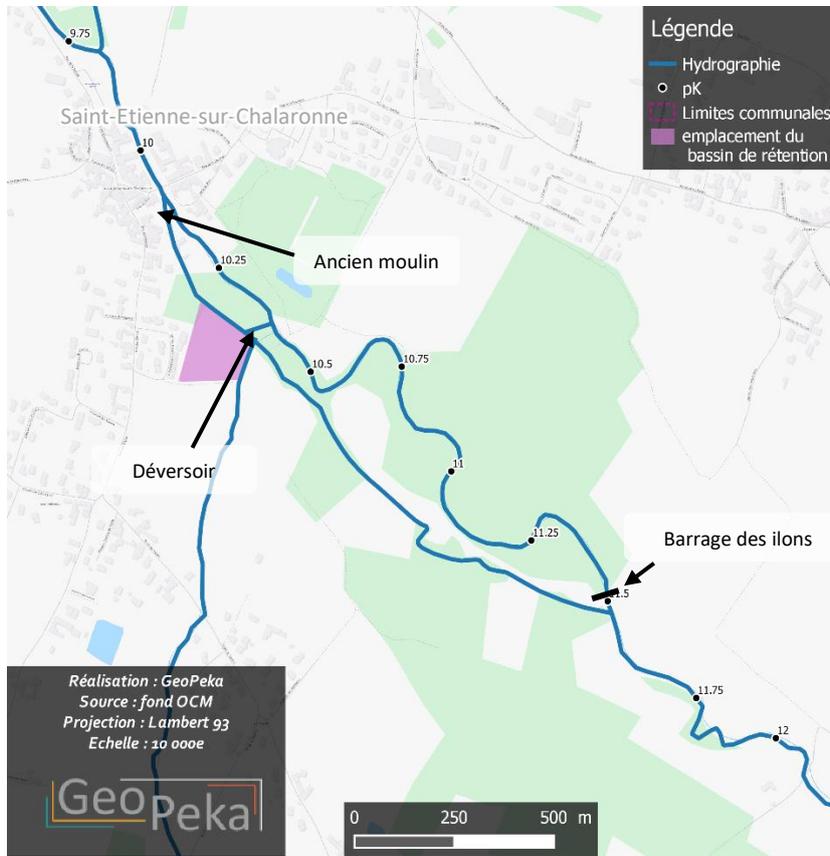
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Etude des solutions d'aménagements possibles du seuil des îlons compte tenu des contraintes	SRDCBS	18 000 €	Agence de l'eau RMC	50%	9 000 €
			CD01	0%	- €
			AURA	13%	2 399 €
			SRDCBS	37%	6 601 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Diagnostic																																				
Concertation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

DDT - propriétaire du moulin - Commune - Aappma



Action n°	# R12	Dérasement du seuil de la STEP de Guéreins			Code ROE inconnu
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau FRDR11120	Calonne	
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es) Guéreins		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		MIA0301	TRA	8 424 €	2019/2020

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Calonne est le dernier affluent rive gauche de la Saône dans le département de l'Ain à abriter une population de Truites fario fonctionnelle. Cette espèce est accompagnée de 2 autres poissons patrimoniaux : le Chabot et la Lamproie de planer.

Bien que l'occupation des sols sur les têtes de bassin de la Calonne soit composée de grandes cultures, son cours médian et aval est composé majoritairement d'une zone humide et de prairies. Ceci explique en grande partie l'état de conservation actuel de la Calonne.

La Calonne est classée en liste 2 sur son cours médian et 4 ouvrages prioritaires ont doré et déjà été aménagés ou supprimés. Compte tenu des enjeux, la continuité écologique reste une problématique jugée prioritaire sur la Calonne.

Il subsiste, en effet, de nombreux seuils en aval et en amont qui doivent être aménagés afin d'être cohérent et efficace envers les actions déjà menées. La présente fiche action traite du seuil situé le plus en aval, soit 400 m en amont de la confluence avec la Saône. Cette ouvrage d'une hauteur de chute de 0,55 m. avec un radier infranchissable apr niveau bas sera appelé le seuil de la STEP de Guéreins.

1.2. Descriptif de l'action

Aucun usage particulier a été trouvé dans les archives pour ce seuil. La pente de la rivière est plus importante en amont du seuil, la section aval étant calée par le profil de la Saône. L'absence d'usages apparent conduit à préconiser la suppression du seuil (arasement).

Les berges seront légèrement retalutées en pente douce au droit du seuil.

La rive droite pourra être abaissée et retalutée afin de permettre un débordement dans la peupleraie. Cette dernière action est une option qu'il faudra étudier finement en raison de la présence de la station d'épuration de Guéreins, à proximité immédiate.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration de la continuité écologique sur 900 m .

3- Indicateurs

Suppression du seuil - linéaire décloisonné et restauré

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeur	%	Montant € TTC
Dérasement du seuil de la STEP de Guéreins	SRDCBS	8 424 €	Agence de l'eau RMC	50%	4 212 €
			CD01	17%	1 404 €
			AURA	13%	1 123 €
			SRDCBS	20%	1 685 €

Budget prévisionnel affiné:

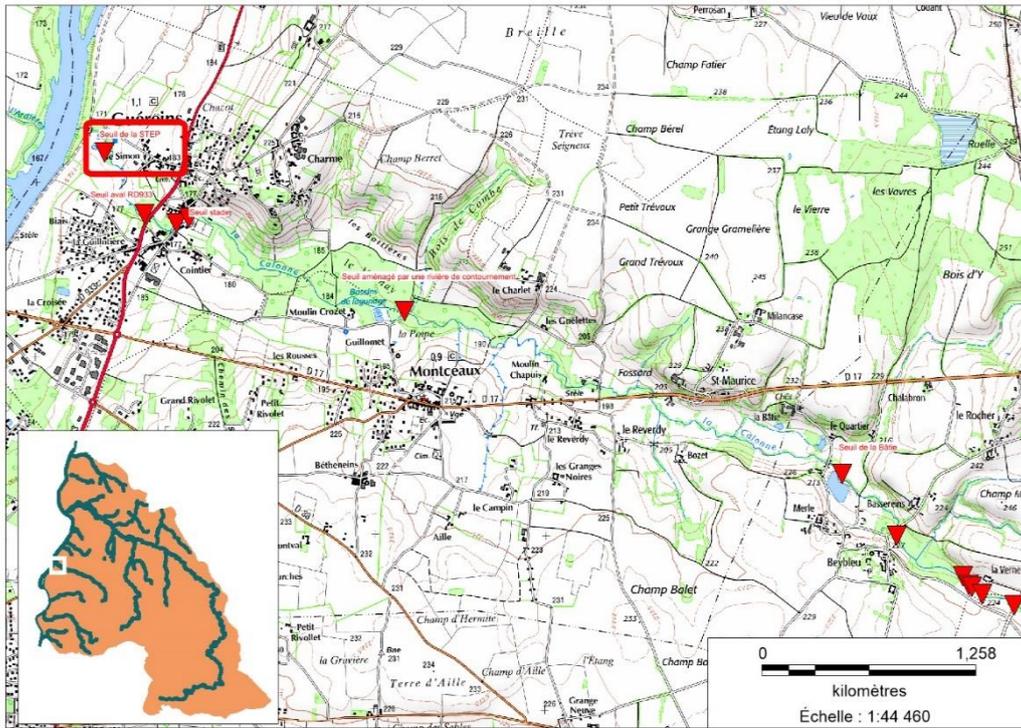
Coûts	Unité	Coût unitaire HT	Quantités	Coût total HT	Coût total TTC
Installation chantier	Forfait	2 000 €	1	2 000 €	2 400 €
Abattages	U	60 €	20	1 200 €	1 440 €
Retrait seuil	m3	45 €	61	2 745 €	3 294 €
Evacuation décharge	m3	15 €	61	915 €	1 098 €
Retalutage rives G et D	ml	8 €	20	160 €	192 €
TOTAL				7 020 €	8 424 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat de territoire Dombes Saône - Communauté de communes Val de Saône Centre - Commune - AAPPMA - Agriculteur riverain



Vue amont

Vue aval



Action n°	# R13	Aménagement ou dérasement du seuil Frèresjean à l'aval du pont de la RD933			Code ROE inconnu
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau FRDR11120	Calonne	
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Guéreins		
Maître d'ouvrage		Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS		MIA0301	TRA	24 360 €	2020/2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Calonne est le dernier affluent rive gauche de la Saône dans le département de l'Ain à abriter une population de Truites fario fonctionnelle. Cette espèce est accompagnée de 2 autres poissons patrimoniaux : le Chabot et la Lamproie de planer.

Bien que l'occupation des sols sur les têtes de bassin de la Calonne soit composée de grandes cultures, son cours médian et aval est composé majoritairement d'une zone humide et de prairies. Ceci explique en grande partie l'état de conservation actuel de la Calonne.

La Calonne est classée en liste 2 sur son cours médian et 4 ouvrages prioritaires ont doré et déjà été aménagés ou supprimés. Compte tenu des enjeux, la continuité écologique reste une problématique jugée prioritaire sur la Calonne.

Il subsiste, en effet, de nombreux seuils en aval et en amont qui doivent être aménagés afin d'être cohérent et efficace envers les actions déjà menées. La présente fiche action traite du seuil situé juste en aval du pont de Guéreins (RD 933). Nous l'appellerons le seuil de la RD 933. Il est situé 450 m. en amont du seuil de la STEP de Guéreins et présente une hauteur de chute de 0,60 m. avec un radier infranchissable par niveau

1.2. Descriptif de l'action

Le seuil dit seuil des Frèresjean servait autrefois à l'irrigation des prairies de Biais et était géré par le syndicat du même nom. Les prises d'eau sont aujourd'hui remblayées et le barrage ne sert plus depuis de nombreuses années. En l'absence d'usages, la suppression du seuil (arasement) est préconisée. Etant donné que les fondations de l'ouvrage comprennent des murs et murets en berge, il faudrait idéalement supprimer ces points durs sur 3 m. en rive droite et 8 m. en rive gauche.

Si cette option était retenue, le retalutage des 2 berges sera nécessaire en plus d'une protection de berge en rive gauche. Cette dernière est en effet actuellement verticale. La combinaison d'une fascine et d'un lit de plants et plançons ou une couche de branche à rejets en cas de pente suffisamment douce est adaptée.

L'arasement du seuil demande cependant des précautions particulières, car le pont de la RD 933 est situé juste en amont. Une mission de topographie pour évaluer les risques d'érosion régressive est nécessaire.

L'avis du service départemental des routes est également nécessaire afin de connaître la faisabilité du projet en rapport avec la constitution et l'ancrage du pont.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration de la continuité écologique sur 1,1 km

3- Indicateurs

Suppression du seuil - linéaire décloisonné et restauré

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Aménagement ou dérasement du seuil Frèresjean à l'aval du pont de la RD933	SRDCBS	24 360 €	Agence de l'eau RMC	50%	12 180 €
			CD01	17%	4 060 €
			AURA	13%	3 247 €
			SRDCBS	20%	4 873 €

Budget prévisionnel affiné:

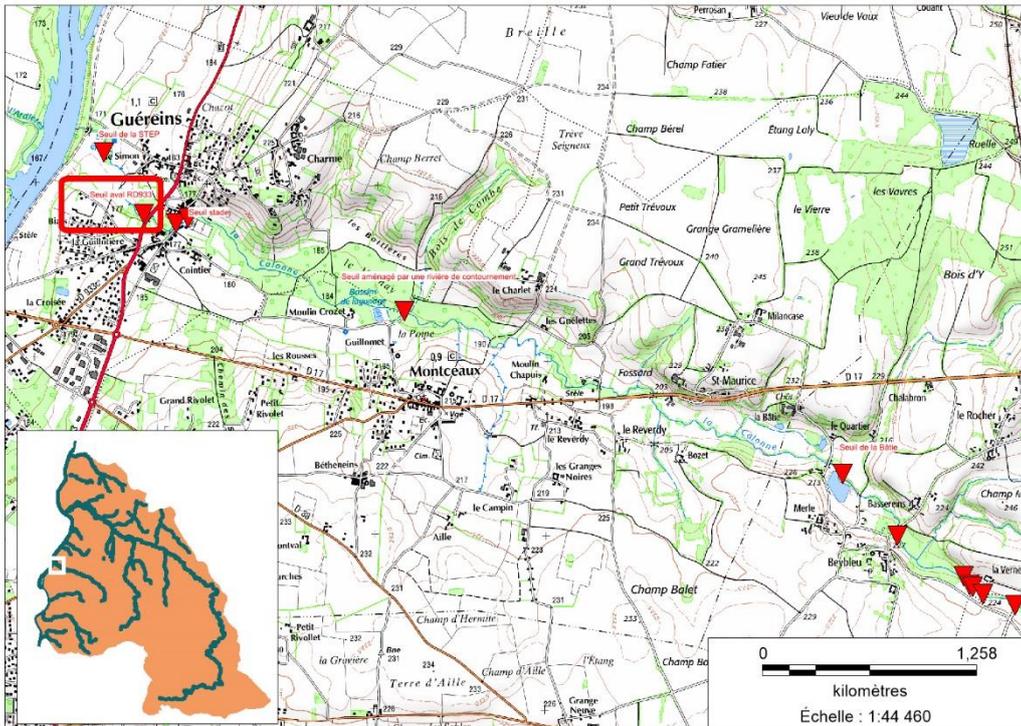
Coûts	Unité	Coût unitaire HT	Quantités	Coût total HT	Coût total TTC
Mission de topographie	Forfait	2 000 €	1	2 000 €	2 400 €
Installation chantier	Forfait	2 000 €	1	2 000 €	2 400 €
Création d'une piste en rive gauche	Forfait	3 000 €	1	3 000 €	3 600 €
Abattages	U	60 €	20	1 200 €	1 440 €
Retrait seuil	m3	45 €	80	3 600 €	4 320 €
Evacuation décharge	m3	15 €	80	1 200 €	1 440 €
Retrait murs bajoyers	m3	45 €	60	2 700 €	3 240 €
Evacuation décharge	m3	15 €	60	900 €	1 080 €
Retalutage rives Get D	ml	8 €	50	400 €	480 €
Fascine	ml	75 €	30	2 250 €	2 700 €
Lit de plants et plançons	ml	35 €	30	1 050 €	1 260 €
TOTAL				20 300 €	24 360 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Contrat de territoire Dombes Saône - syndicat des prairies du Biais - Commune - AAPMA



Action n°	#	R14	Concertation et étude de solutions d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de la pelle du stade de Guéreins			Code ROE
						27768
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR11120	Calonne	
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es)			
			Guéreins			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	MIA0301		ETUDE	16 000 €	2020/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Calonne est le dernier affluent rive gauche de la Saône dans le département de l'Ain à abriter une population de Truites fario fonctionnelle. Cette espèce est accompagnée de 2 autres poissons patrimoniaux : le Chabot et la Lamproie de planer.

Bien que l'occupation des sols sur les têtes de bassin de la Calonne soit composée de grandes cultures, son cours médian et aval est composé majoritairement d'une zone humide et de prairies. Ceci explique en grande partie l'état de conservation actuel de la Calonne.

La Calonne est classée en liste 2 sur son cours médian et 4 ouvrages prioritaires ont dorés et déjà été aménagés ou supprimés. Compte tenu des enjeux, la continuité écologique reste une problématique jugée prioritaire sur la Calonne.

Il subsiste, en effet, de nombreux seuils en aval et en amont qui doivent être aménagés afin d'être cohérent et efficace envers les actions déjà menées. La présente fiche action traite du seuil situé derrière le stade de Guéreins.

Il s'agit d'une vanne automatisée qui permet d'alimenter un bief qui traverse le village. Si ce bief n'a plus d'usage, la commune y est attachée en raison de la valeur paysagère apportée par les 2 bras de la Calonne dans le bourg de Guéreins.

L'aménagement du seuil devra donc garantir l'alimentation constante en eau du bief.

1.2. Descriptif de l'action

Dans un premier temps, il serait souhaitable d'ouvrir la vanne entre les mois d'octobre et mars. Cela permettrait la circulation piscicole sachant que la hauteur de chute est de 2 m., mais aussi la reproduction des salmonidés étant donné que des radiers sont noyés dans les 200 m. de retenue. Le linéaire supplémentaire décloisonné approche les 350 m.

De plus, l'ouverture de la vanne permettra de chasser les sédiments accumulés. Cette mesure devra être cependant compatible avec l'alimentation constante en eau du bief.

Une mission topographique et une modélisation hydraulique sont nécessaires afin d'évaluer la possibilité de connecter le bief en amont du remous liquide engendré par le seuil. L'alimentation du bief serait donc

Si cela n'était pas possible, d'autres techniques devront être évaluées. La suppression du seuil est à envisager dans le cas où une alimentation pérenne du bief serait trouvée.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration de la continuité écologique entre octobre et mars tout en garantissant l'alimentation du bief.
Linéaire total décloisonné de 5 km

3- Indicateurs

Ouverture de la vanne entre octobre et mars / maintien en eau du bief pendant la période de Fraie de la truite et des débits les plus importants permettant le transit sédimentaire.

4- Plan de financement

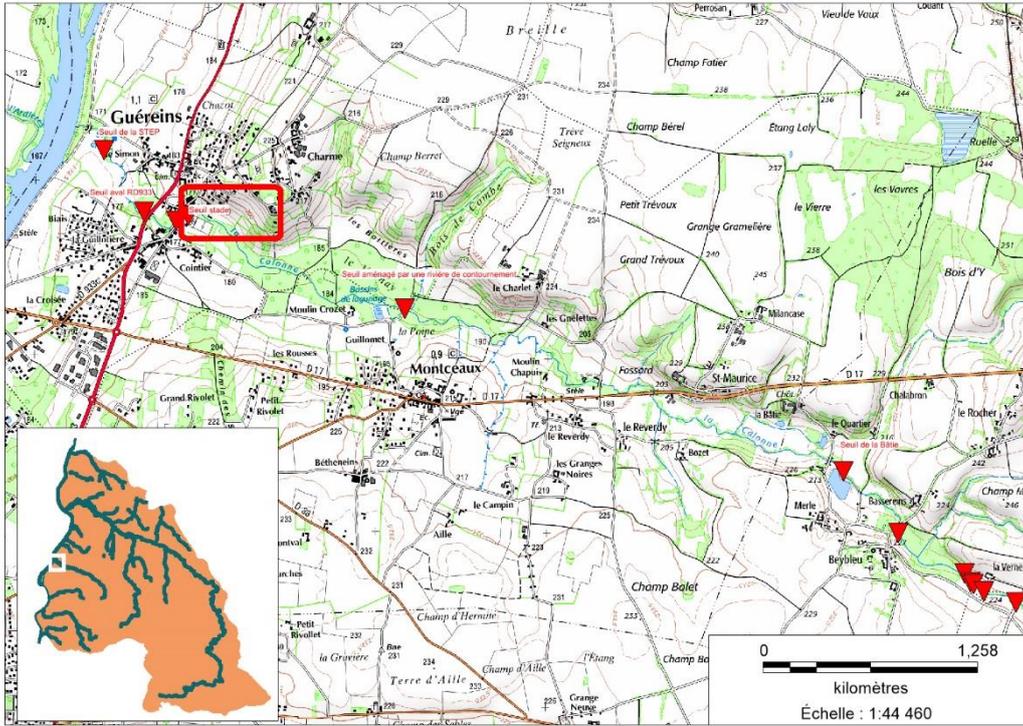
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Concertation et étude de solutions d'aménagement pour le rétablissement de la continuité écologique au droit de la pelle du stade de Guéreins	SRDCBS	16 000 €	Agence de l'eau RMC	50%	8 000 €
			CD01	0%	- €
			AURA	13%	2 133 €
			SRDCBS	37%	5 867 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

AAPPMA / commune de Guéreins / Fédération de pêche 01 / riverains / SOGEDO



Le bief



La prise d'eau du bief par niveau bas



Action n°	# R15	Dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Bâtie à Chaneins			Code ROE
					27768
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux		Code masse d'eau	FRDR11120	Calonne
Objectif	Restauration morphologique par la réduction de l'impact des ouvrages transversaux		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			Chaneins		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	MIA0301		TRA	19 980 €	2020/2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Calonne est le dernier affluent rive gauche de la Saône dans le département de l'Ain à abriter une population de Truites fario fonctionnelle. Cette espèce est accompagnée de 2 autres poissons patrimoniaux : le Chabot et la Lamproie de planer.

Bien que l'occupation des sols sur les têtes de bassin de la Calonne soit composée de grandes cultures, son cours médian et aval est composé majoritairement d'une zone humide et de prairies. Ceci explique en grande partie l'état de conservation actuel de la Calonne.

La Calonne est classée en liste 2 sur son cours médian et 4 ouvrages prioritaires ont doré et déjà été aménagés ou supprimés. Compte tenu des enjeux, la continuité écologique reste une problématique jugée prioritaire sur la Calonne.

Il subsiste, en effet, de nombreux seuils en aval et en amont qui doivent être aménagés afin d'être cohérent et efficace envers les actions déjà menées. La présente fiche action traite du seuil situé au lieu dit *Le Quartier* à Chaneins. Cet ouvrage que nous appellerons le seuil Quartier présente une hauteur de chute de 2,20 m. Il est situé 1300 m. en amont du seuil Chapuis qui a été dérasé en 2016. L'aménagement de ce seuil permettrait de réouvrir 600 m. de rivière sur un des derniers tronçons amont présentant une morphologie

1.2. Descriptif de l'action

Le seuil servait autrefois à l'alimentation en eau du moulin de la Bâtie. En raison de l'absence d'usages, la suppression du seuil (arasement) est préconisée. Etant donné que les fondations de l'ouvrage comprennent des murs et murets en berge, il faudrait idéalement supprimer ces points durs sur XX m. en rive droite et XX m. en rive gauche.

Le dérasement du seuil devra s'accompagner d'un aménagement plus global du site en lien avec la restauration de la zone humide "source Bassereins". Une attention particulière sera portée à la non déconnexion de la zone humide avec la Calonne et au traitement des confluences entre les différentes sources du secteur et le nouveau lit.

Compte tenu de la qualité morphologique dégradée de la Calonne sur le secteur, les travaux de dérasement devront s'accompagner de travaux d'amélioration des habitats et de recharge granulométrique. Une étude plus fine sur la base d'un levé topographique permettra de le préciser.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration de la continuité écologique sur 560 m- Restauration morphologique de la Calonne et diversification de ses habitats - amélioration de l'autoépuration.

3- Indicateurs

Dérasement du seuil - linéaire décloisonné et restauré

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Dérasement du seuil de l'ancien moulin de la Bâtie à Chaneins	SRDCBS	19 980 €	Agence de l'eau RMC	50%	9 990 €
				30%*	7 275 €
Aménagement paysager du site	SRDCBS / commune	24 250 €	CD01	17%	7 372 €
		44 230 €	AURA	24%	10 746 €
			SRDCBS	20%	8 847 €

* Montant de la subvention pris sur le bonus grand cycle

Budget prévisionnel affiné:

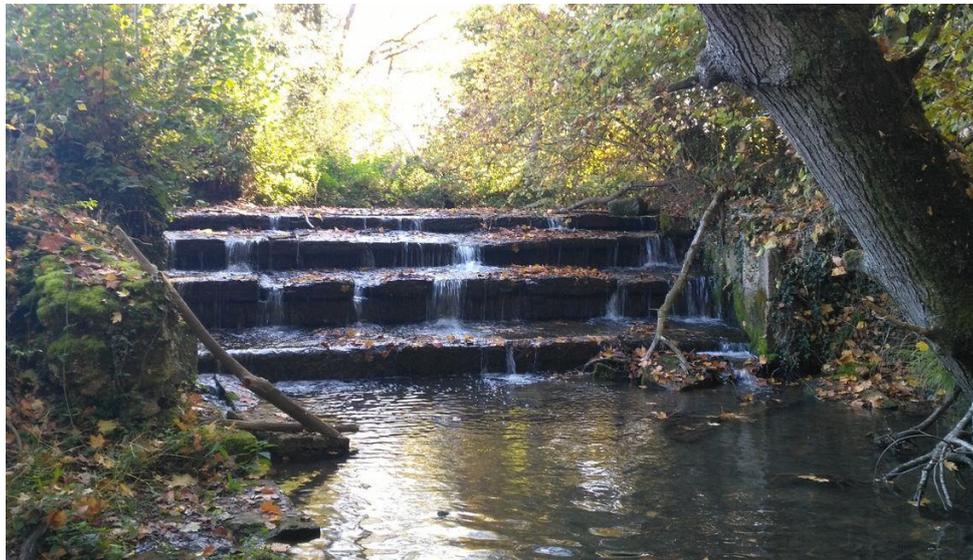
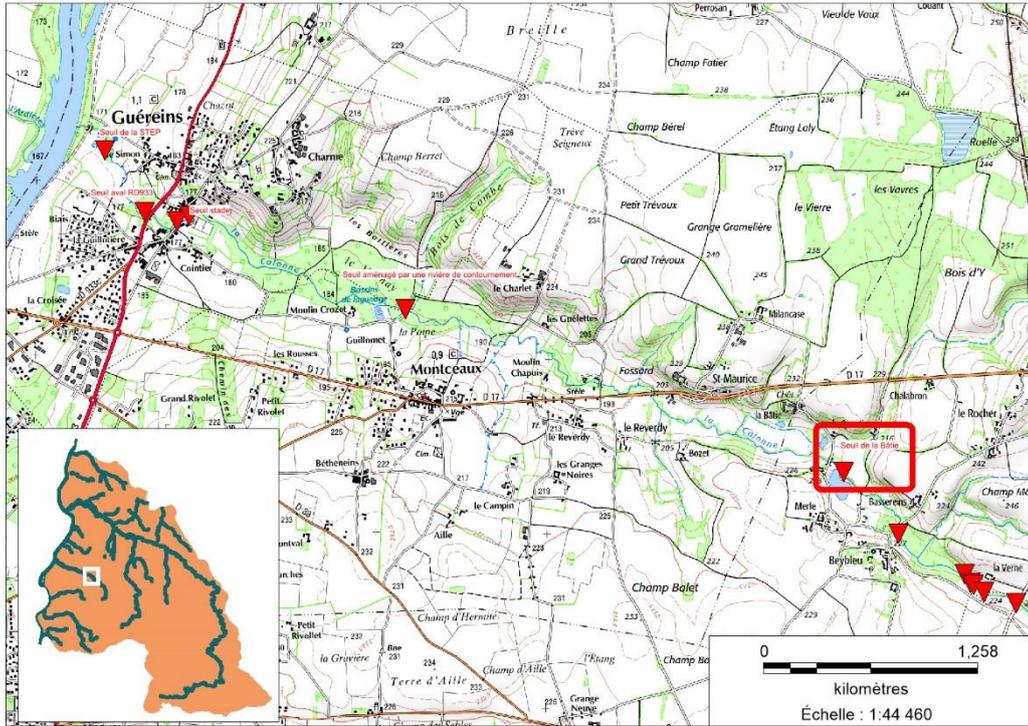
Coûts	Unité	Coût unitaire HT	Quantités	Coût total HT	Coût total TTC
Mission de topographie	Forfait	2 000 €	1	2 000 €	2 400 €
Installation chantier	Forfait	2 000 €	1	2 000 €	2 400 €
Abattages	U	60 €	45	2 700 €	3 240 €
Retrait seuil	m3	45 €	120	5 400 €	6 480 €
Evacuation décharge	m3	15 €	120	1 800 €	2 160 €
Retrait murs bajoyers	m3	45 €	23	1 035 €	1 242 €
Evacuation décharge	m3	15 €	23	345 €	414 €
Retalutage rives G et D	ml	8 €	40	320 €	384 €
Lit de plants et plançons	ml	35 €	30	1 050 €	1 260 €
TOTAL				16 650 €	19 980 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

AAPPMA / commune de Guéreins / Fédération de pêche 01 / riverains



Action n°	# R16	Développer des actions de lutte contre les espèces invasives		
Enjeu	Fonctionnement géomorphologique et écologique des milieux	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout BV
Objectif	Favoriser la biodiversité en berge	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		Tout BV*		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	0	TRA	177 425 €	pluriannuel

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La problématique des espèces invasives concerne essentiellement les végétaux sur le territoire du SRDCBS.

Les problématiques causées par ses plantes sont :

- une atteinte à la biodiversité,
- un mauvais maintien des berges,
- une perturbation des usages,
- une banalisation des berges.

Les espèces qui posent problème sont les Renouées asiatiques, la Balsamine de l'Himalaya, le Raisin d'Amérique et l'Hydrocotyle fausse renoncule.

Les 3 dernières sont pour l'instant très localisées tandis que les Renouées sont essentiellement présentes sur la Chalaronne et plus particulièrement en aval de Saint Etienne sur Chalaronne où elle est omniprésente.

En effet, elle est présente de manière disséminée entre Saint Etienne sur Chalaronne et Châtillon sur Chalaronne et absente en amont de Châtillon, sauf dans Villars les Dombes. La nature des substrats sablo-limoneux et la faible dynamique de la rivière sur le plateau de la Dombes expliquent en partie cette localisation. A partir de Châtillon, la rivière est de plus en plus dynamique avec une pente qui augmente et des nappes de galets qui sont déplacés par la rivière, ce qui disperse et broie les rhizomes de Renouée.

Le SRDCBS a agit pendant 5 ans sur les végétaux invasifs. Le bilan réalisé au printemps 2019 des résultats sont très variables : certaines stations sont en effet en expansion malgré les actions de lutte réalisées.

1.2. Descriptif de l'action

Suite au bilan réalisé au printemps 2019, il est proposé de :

- poursuivre la lutte pour l'Hydrocotyle fausse renoncule (priorité n°1), le Raisin d'Amérique (priorité n°2), et maintenir une veille sur la station de Balsamine de Villars les Dombes. Pour rappel, ces stations sont toutes très localisées dans l'espace.

Concernant les Renouées, il est proposé de poursuivre les actions sur les stations qui ont connu une régression de leur surface et de leur densité suite aux travaux menés. Il s'agit essentiellement des stations sur lesquelles ont été réalisés bâchage + plantations + arrachages.

Il est également proposé de poursuivre la fauche (et éventuellement l'arrachage) sur les stations en bord de route. En effet, le service des routes fauche les berges sans précaution, donc autant prendre les devants pour empêcher le développement de ces foyers ce qui limitera les risques de dispersion.

Contrairement aux années précédentes, il faudra désormais prévoir l'export des produits de fauche et d'arrachage ou le brûlage sur site lorsque c'est possible.

Concernant les autres stations de Renouées, sur lesquelles il n'y a pas eu de résultats probants et/ou qui sont sur des secteurs sans enjeux, un protocole de suivi sera mis en place, afin d'évaluer l'évolution des foyers et la pertinence pour intervenir dans le futur.

La même doctrine est proposée pour les nouvelles stations de Renouées asiatiques qui seront signalées / trouvées, sauf exception liée à des enjeux spécifiques comme un risque majeur de propagation ou un usage spécifique incompatible avec la présence de la plante.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Maintien des travaux de lutte sur les stations existantes d'Hydrocotyle fausse renoncule et de Raisin d'Amérique.

Maintien des actions sur certaines stations de Renouées et veille sur la station de Balsamine de l'Himalaya à Villars les Dombes et campagnes d'arrachages si plante retrouvée.

Protocole de suivi des autres stations de Renouées à réaliser en interne.

3- Indicateurs

Réduction de surface des stations d'invasives avec travaux.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Développer des actions de lutte contre les espèces invasives	SRDCBS	177 425 €	Agence de l'eau RMC	30%	53 228 €
			CD01	17%	29 571 €
			AURA	33%	58 550 €
			SRDCBS	20%	36 076 €

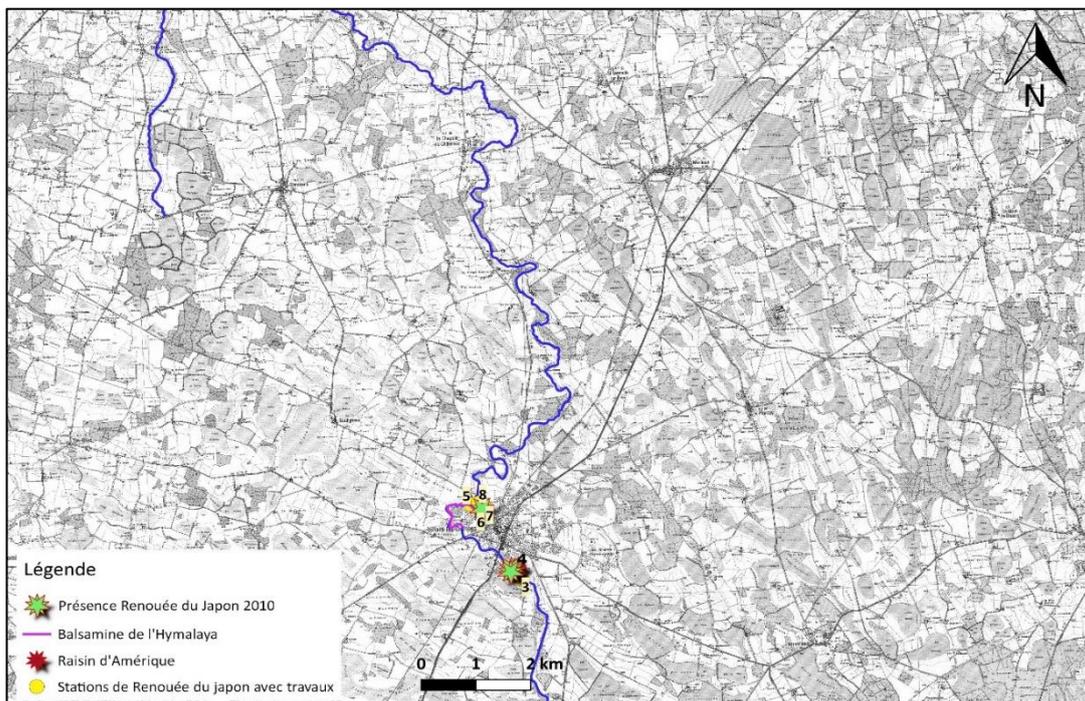
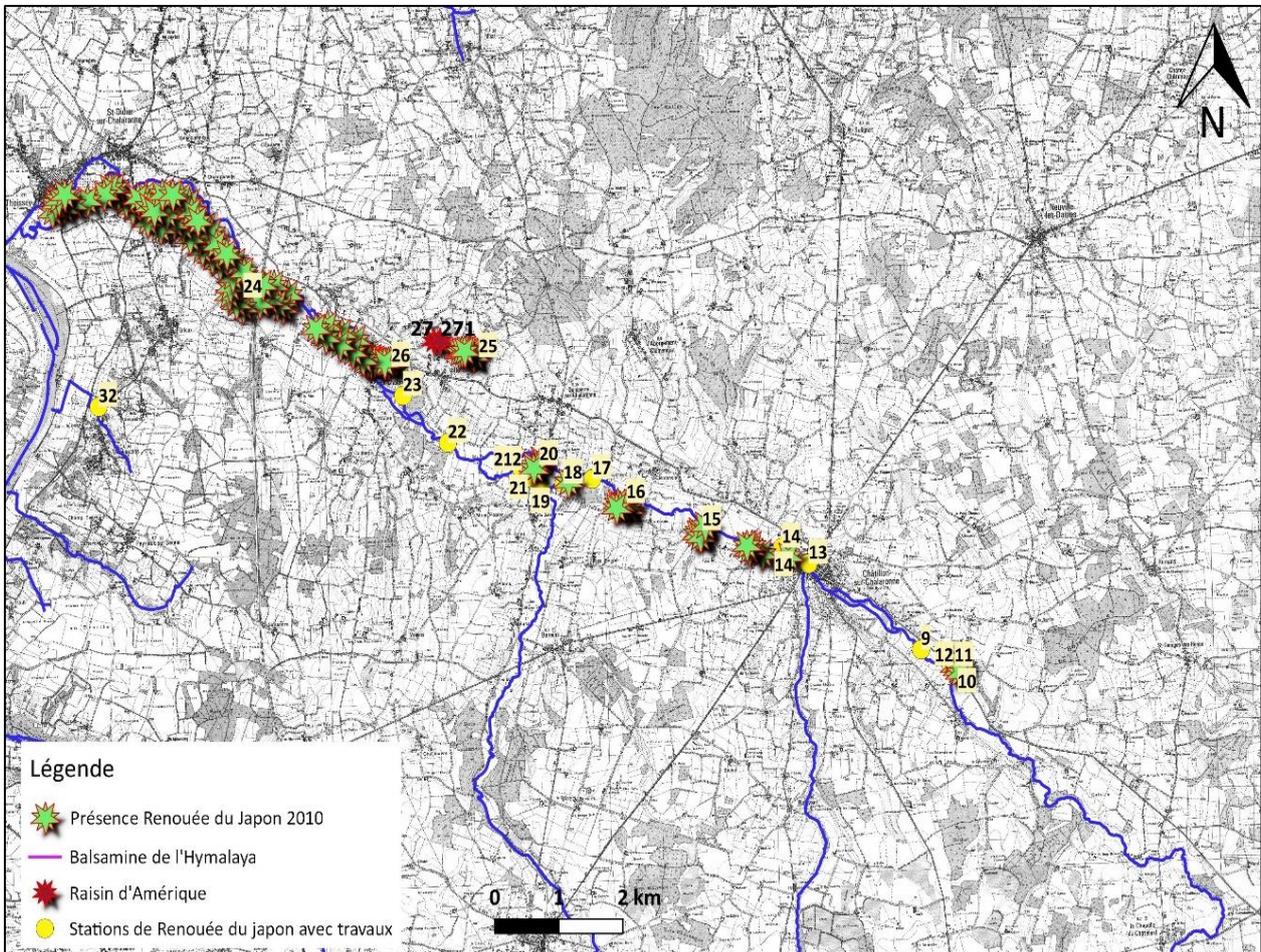
5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

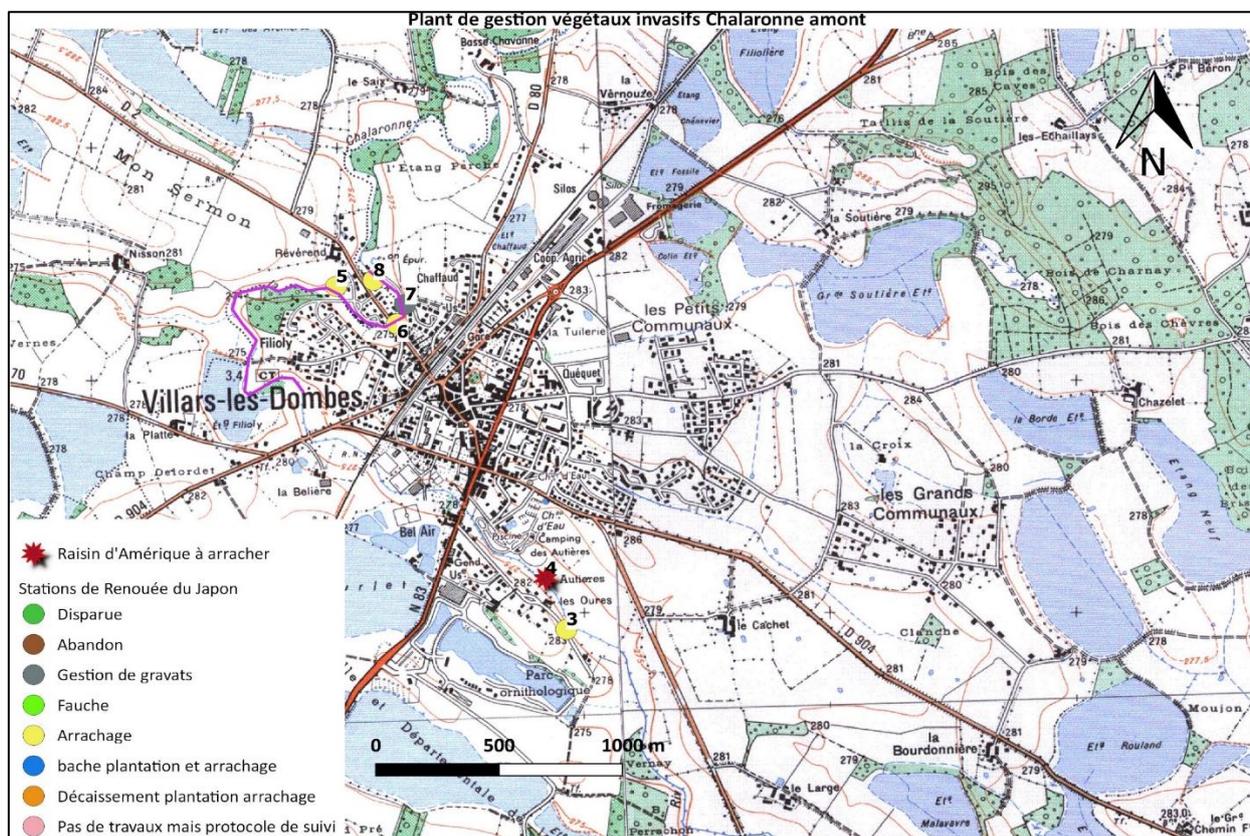
6- Partenaire et/ou procédures associées

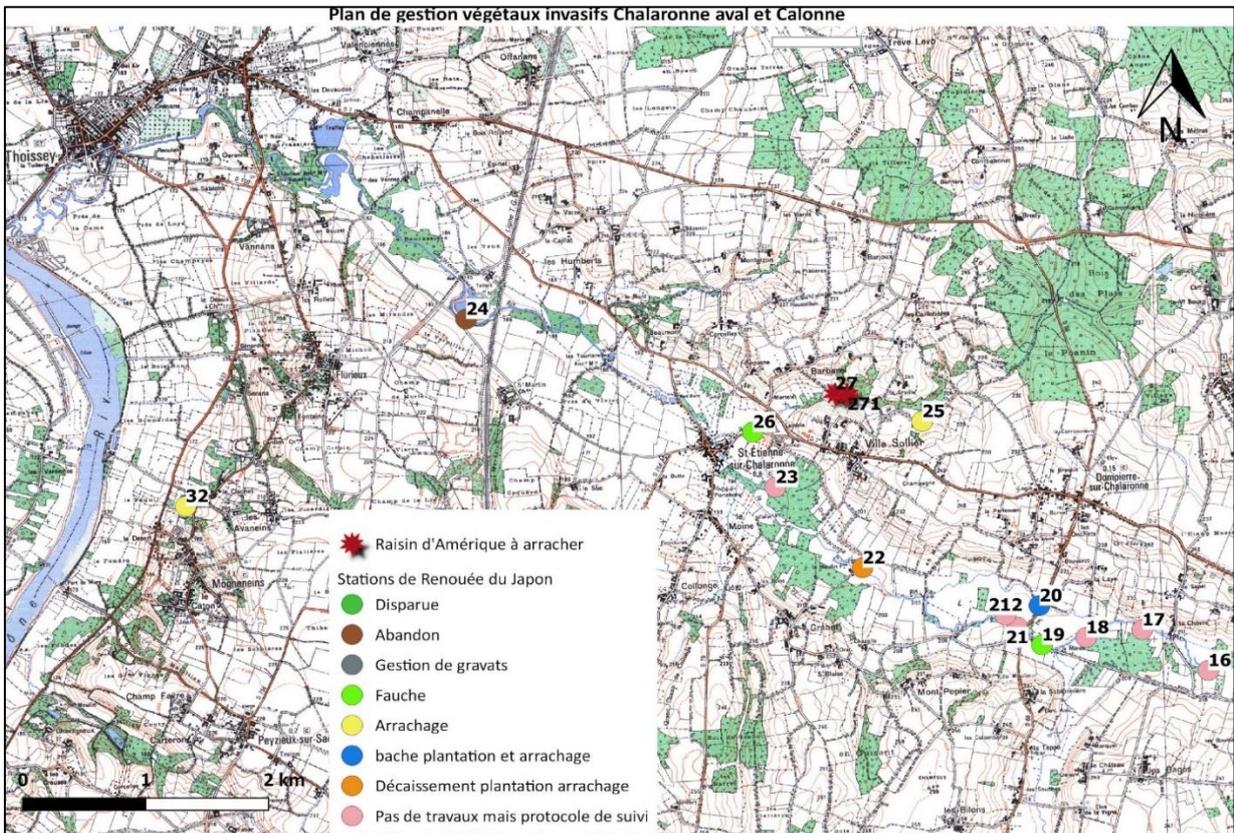
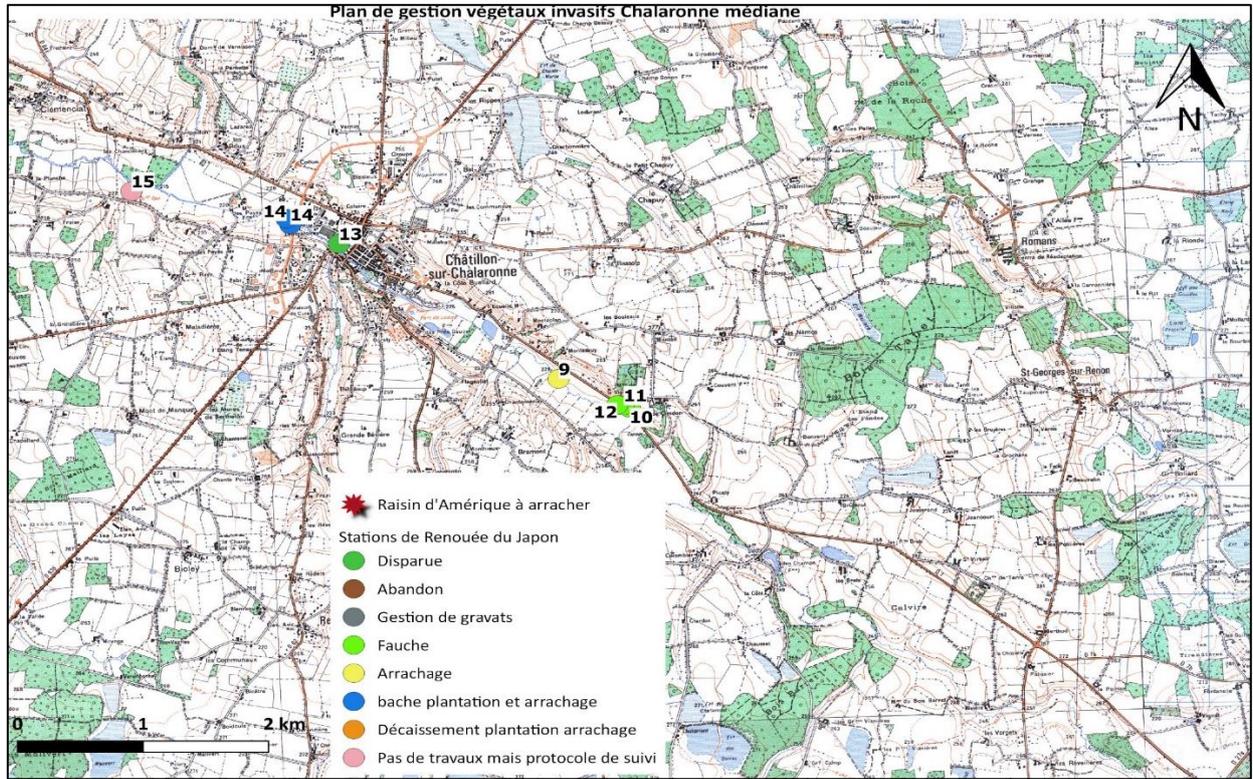
La commune de Saint Didier sur Chalaronne pour arrêt de la fauche des berges du fossé contenant de l'Hydrocotyle. Objectif de maintien de l'ombrage et de la concurrence par la végétation autochtone.

Présence de Renouées asiatiques en 2010 sur la Chalaronne et stations avec travaux dès 2011



Stratégies de lutte par station: focus sur la Chalaronne





Action n°	#	R17	Définition d'une stratégie foncière pour la mise en œuvre des différentes actions de restauration des milieux aquatiques (ZH, Rivière) - conventionnement avec la SAFER		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu / Fonctionnement hydrologique		Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Mise en place d'une stratégie foncière		Commune (s)/secteur concerné (es)		
			tout BV		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021		Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	AGR0202/AGR0303/MIA0203/MIA0202		ETUDE + ACQUISITION	35 000 €	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Au cours des 3 prochaines années, le SRDCBS sera amené à réaliser différents travaux concernant les rivières de son périmètre ainsi que les zones humides associées, tant sur la Dombes que dans le Val de Saône.

Pour ces différentes actions, la problématique foncière devrait être posée de diverses manières en fonction de la nature, de l'ampleur des projets et des volontés des propriétaires/exploitants concernés. Au cours du contrat de rivière, une seule parcelle de prairie a été acquise par le SRDCBS sur la commune de Dompierre sur Chalaronne. De plus, suite à la dissolution du SIAH de St Trivier, le syndicat est désormais propriétaire de 4 aménagements hydrauliques sur les communes de Villeneuve et de Chaleins. Pour les différents travaux menés, le SRDCBS s'appuyait jusqu'à présent sur la signature de conventions avec les propriétaires/exploitants et pouvait être amené à établir une DIG classique ou simplifiée de type Warzmann.

Pour ce nouveau contrat, l'idée serait de déployer une palette plus large d'outils fonciers en fonction des projets mis en place et plus globalement du contexte associé à chaque action. Ce déploiement reposerait sur la définition en début de contrat d'une stratégie foncière qui prendrait la forme d'une étude réalisée en interne.

1.2. Descriptif de l'action

La stratégie foncière sera établie en 3 phases précisées ci-dessous :

- localisation de l'intervention foncière : il s'agira d'identifier précisément les secteurs stratégiques sur lesquels le SRDCBS concentrera ses efforts. Les sous-bassins versants dombistes faisant l'objet de restauration de fossés et de création de petites zones humides en eau libre (Cf. fiche-action Bio 4) ainsi que certains tronçons amont de la Chalaronne sont d'ores et déjà pré-identifiés,
- évaluer les possibilités d'actions foncières à court, moyen et long-terme. Sur les secteurs pré-identifiés, il s'agira notamment de recenser les propriétaires, évaluer les prix du foncier... Cette évaluation s'appuiera notamment sur l'outil Vigifoncier développé par les SAFER,
- définir pour chaque secteur les objectifs et les modes d'intervention. Il pourra s'agir d'outils de protection, de changements de pratiques, d'acquisition, de veille foncière sur un secteur identifié...

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Déployer les outils fonciers les plus adaptés à chaque action à mettre en oeuvre en lien avec les rivières du territoire ou ses zones humides,
- Acquérir des parcelles sur des secteurs à enjeux en vue de la réalisation de travaux de restauration ou de préservation de milieux,
- Disposer d'une réserve foncière sur des secteurs ne présentant pas d'enjeux qualité de l'eau ou biodiversité de manière à disposer de leviers de négociation (pour des travaux nécessitant une maîtrise foncière importante sur des zones à enjeux),

3- Indicateurs

- Surfaces acquises sur les secteurs à enjeux,
- Nombre de conventions de maîtrise d'usage établies : bail rural à clause environnementale, obligations réelles environnementales...

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Définition d'une stratégie foncière (étude)	SRDCBS	Animation pm	Agence de l'eau RMC	70%	24 500 €
Mise en place d'un conventionnement avec la SAFER pour accès à Vigifoncier		21 000 €	CD01*	A déf	- €
Acquisition de parcelles et frais connexes		14 000 €	AURA	0%	- €
Total		35 000 €	SRDCBS	30%	10 500 €

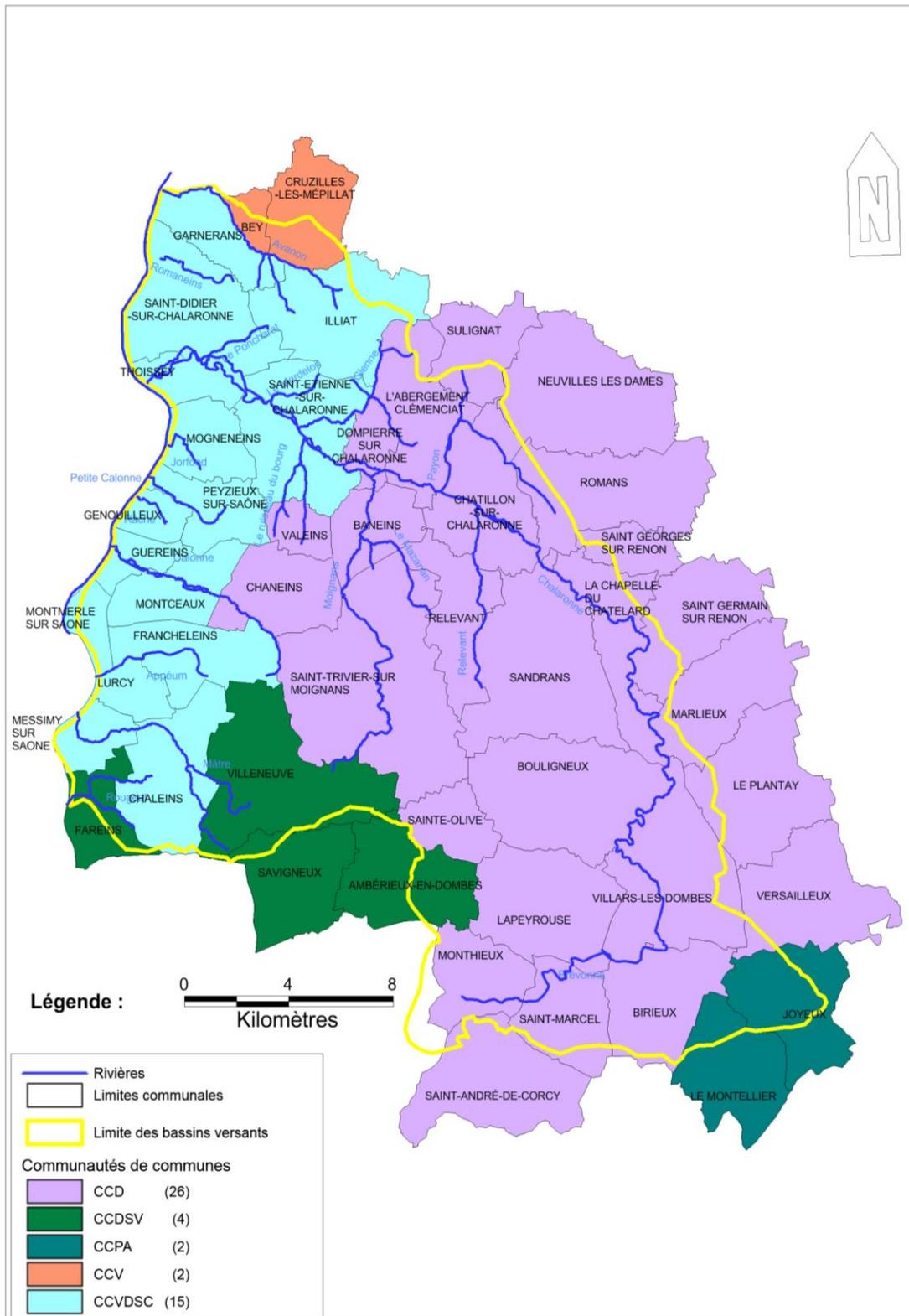
* aide possible à l'acquisition selon le taux de l'opération

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude pour définition de la stratégie	■																																			
Veille foncière et acquisitions éventuelles													■												■											

6- Partenaire et/ou procédures associées

Partenaires techniques : SAFER Auvergne-Rhône-Alpes (conventionnement pour la plateforme vigifoncier), Etablissement Public Foncier de l'Ain





Recueil des fiches actions "Zones Humides"

L'ensemble des actions proposées ci-après repose sur différents diagnostics conduits :

- L'étude du fonctionnement hydrogéomorphologique de la Chalaronne et Moignans (GEOPEKA, 2016)
- Le Diagnostic global des bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat (Réalité environnement et Géopéka, 2017)
- le diagnostic géomorphologique de l'Avanon, de la Glenne, du Vernisson, du bief de Valeins, du Relevant et de la Calonne (SRDCBS 2018)
- l'inventaire des zones humides de plus de 1000 m² du Département de l'Ain (CEN, 2013)
- l'inventaire des zones humides de moins de 1000 m² du SRDCBS (SRDCBS, 2007)
- le bilan de l'évolution des zones humides sur le périmètre du SRDCBS (SRDCBS 2017)
- Suivi Allégé de Bassin de la Chalaronne du Département de l'Ain et du SRDCBS (Gay environnement, 2015)
- Bilan de l'intervention du SRDCSB sur les espèces invasives entre 2008 et 2017 (SRDCBS, 2018)
- Bilan piscicole du Contrat de rivière Chalaronne et des bassins adjacents (FDAAPPMA01, 2017)

Définition des acronymes :

Code masse d'eau : code attribué à une rivière ou une portion de rivière

Sous bassin SDAGE : Code attribué aux bassins versants du SRDCBS

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

OF: Orientation Fondamentale du SDAGE 2015-2021

PDM : Programme de mesures du SDAGE

PAOT : programme d'actions opérationnelles territorialisées issue du PDM du SDAGE

TRA : Travaux

Liste des Orientations fondamentales auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer un gesticio durable des services publics d'eau et assainissement
- OF 4: renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- OF 5 A : Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
- OF 5B : Lutter contre l' eutrophisation
- OF 5D : Lutter contres la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
- OF 5E : Evaluer, prévenir, et maîtriser les risques pour la santé humaine
- OF 5E-A : Masses d'eau et aquifères stratégiques pour l'alimentation en eau potable
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieieux aquatiques et des zones humides
- OF 6A : Agir sur la morphologie et le décloisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Liste des mesures du PDM auxquelles il est fait référence dans les fiches actions :

Aléstration de la continuité

MIA0301 : Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique

Aléstration de la morphologie

MIA0202 : Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

MIA0203 : Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes

Pollution diffuse par les pesticides

AGR0202 : limiter les transferts d'intrants et l'érosion des sols au-delà des exigences de la Directive nitrate

AGR0303 - Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0802 - Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 - Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substances

ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement

ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

ASS0302 - Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0402 - Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

ASS0502 - Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)

Tableau récapitulatif des actions Zones Humides du SRDCBS 2020-2022

N° de l'Action	Intitulé de l'action	lieu	Maitre ouvrage	Année de réalisation	Montant total TTC	Aide agence de l'eau			CD 01		RAURA		EUROPE		AUTOFINANCEMENT MO	
						LP	taux	Sub	taux*	Sub	taux	Sub	taux	Sub	taux	Montant
Zh1	Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du territoire	Tout BV	SRDCBS	2020-2021	animation pm.											
Zh2	Développer un zonage et des prescriptions particulières dans les SCOT et les PLU visant la préservation des zones humides	tout BV	SRDCBS	2020/2022	animation pm.											
Zh3	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide "source du château" en vue de la protéger contre le piétinement bovin	Francheleins	SRDCBS	2020	10 000 €		47%	4 668 €	33%	3 333 €	0%	0	20%	1 999		
Zh4	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la Bâtie sur la Calonne	Chaneins	SRDCBS	2020/2021	10 000 €		47%	4 668 €	33%	3 333 €	0%	0	20%	1 999		
		Total Actions Enjeu fonctionnement écologique			20 000 €	0 €		9 336 €		6 667 €	0 €	0 €		3 998 €		
H1	Identifier et faire reconnaître l'influence du système des étangs de Dombes sur l'hydrologie des cours d'eau en vue de la proposition d'actions	Dombes	SRDCBS	2021	animation pm.			0 €								
H2	Entretien restauration des fossés des étangs de la Dombes associé à la création de petites zones humides en eau libre	tout bv	SRDCBS	pluriannuel	180 000 €	24	30%	0 €	33%	60 000 €	40%	72 000 €		27%	48 000 €	
H3	Mettre en place une concertation avec les producteurs d'eau potable du territoire	tout BV	SRDCBS	pluriannuel	animation pm.			0 €								
H4	Recherche d'une nouvelle ressource pour sécurisation et diversification de l'AEP – Nappe des Cailloutis – secteur Nord-Ouest y compris bonification réseau AEP	tout BV	SEP BDS	2020/2021/2022	1 019 210 €		60%	449 763 €	20%	160 882,00 €					392 566 €	
H5	Etude de l'impact de la retenue située sur l'Appéum au lieu-dit Moine en amont du Bourg de Francheleins	Francheleins	SRDCBS/particulier	2022	25 608 €									100%	25 608 €	
H6	Poursuite du travail engagé avec les services de la DDT pour le respect des débits réservés	tout BV	SRDCBS / DDT	pluriannuel	animation pm.											
H7	Assurer le suivi de l'hydrologie des rivières au niveau des stations équipées et bancariser les données	tout BV	SRDCBS	pluriannuel	10 000 €			0 €						100%	10 000 €	
Total général					1 254 818 €	- €	37%	459 099 €	18%	227 549 €	6%	72 000 €	- €	38%	480 172 €	

Action n°	Zh1	Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du territoire			
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu/ fonctionnement hydrologique	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv	
Objectif	Restaurer les zones humides	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		Tout BV			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	OF6B-01	ETUDE	animation pm.	2020-2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le SRDCBS a réalisé un bilan de l'évolution des zones humides de son territoire entre 2006 et 2012 sur la base de l'inventaire Départementale des zones humides de plus de 1000 m² et de celui réalisé en interne sur celle de moins de 1000 m². Le Département de l'Ain a élaboré en parallèle une cartographie et une identification des trames vertes et bleues. L'ensemble des données actuellement disponibles servira de base à la définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides permettant d'associer les différents acteurs du territoire à l'enjeu de leur préservation et de leur restauration. Une attention particulière sera portée aux petites zones humides moins identifiées et moins connues et dont le maillage est très important pour les milieux et le soutien d'étiage.

1.2. Descriptif de l'action

Le plan de gestion stratégique des zones humides sera réalisé par le personnel du SRDCBS à l'échelle de son territoire.

Il cherchera dans un premier temps à qualifier les fonctions que le SRDCBS souhaite voir exercées par les différentes zones humides identifiées (soutien d'étiage, épuration, expansion de crue etc...). En parallèle les différentes pressions qui s'exercent sur ces dernières seront recherchées : urbanisation, remblaiement, agriculture intensive, drainage, déprises agricoles etc...

Ce travail sera suivi par un comité de pilotage associant les différentes parties prenantes (Collectivités, profession agricole, pisciculteur etc...) afin que l'ensemble des fonctions et des pressions identifiées soient partagées par tous et fassent consensus.

Le croisement de ces informations permettra ensuite de qualifier les enjeux de préservation, de non dégradation ou de restauration associés à chacune des zones humides.

A l'issue de ce travail, un premier plan de gestion stratégique sera élaboré. Il devra s'attacher à exprimer la volonté des acteurs sur les fonctions avérées à préserver mais également sur les fonctions potentielles à restaurer.

Le croisement de la faisabilité politique, technique et financière tenant compte des usages et du foncier existant permettra pour finir une hiérarchisation des actions à engagées.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Péréniser les services, effectifs ou potentiels, rendus ou offerts par les zones humides
 Identifier les milieux qui sont conservés et soumis à des pressions faibles appelant des actions de prévention
 Identifier les milieux qui font l'objet de pressions à l'origine de dégradation de certaines fonctions exigeant des mesures de maîtrise ou de réduction de ces pressions,
 Identifier les milieux dont certaines fonctions sont dégradées et qui devraient faire l'objet de mesures de restauration par réduction ou suppression des pressions identifiées

3- Indicateurs

Plan de gestion stratégique des zones humides validé

4- Plan de financement

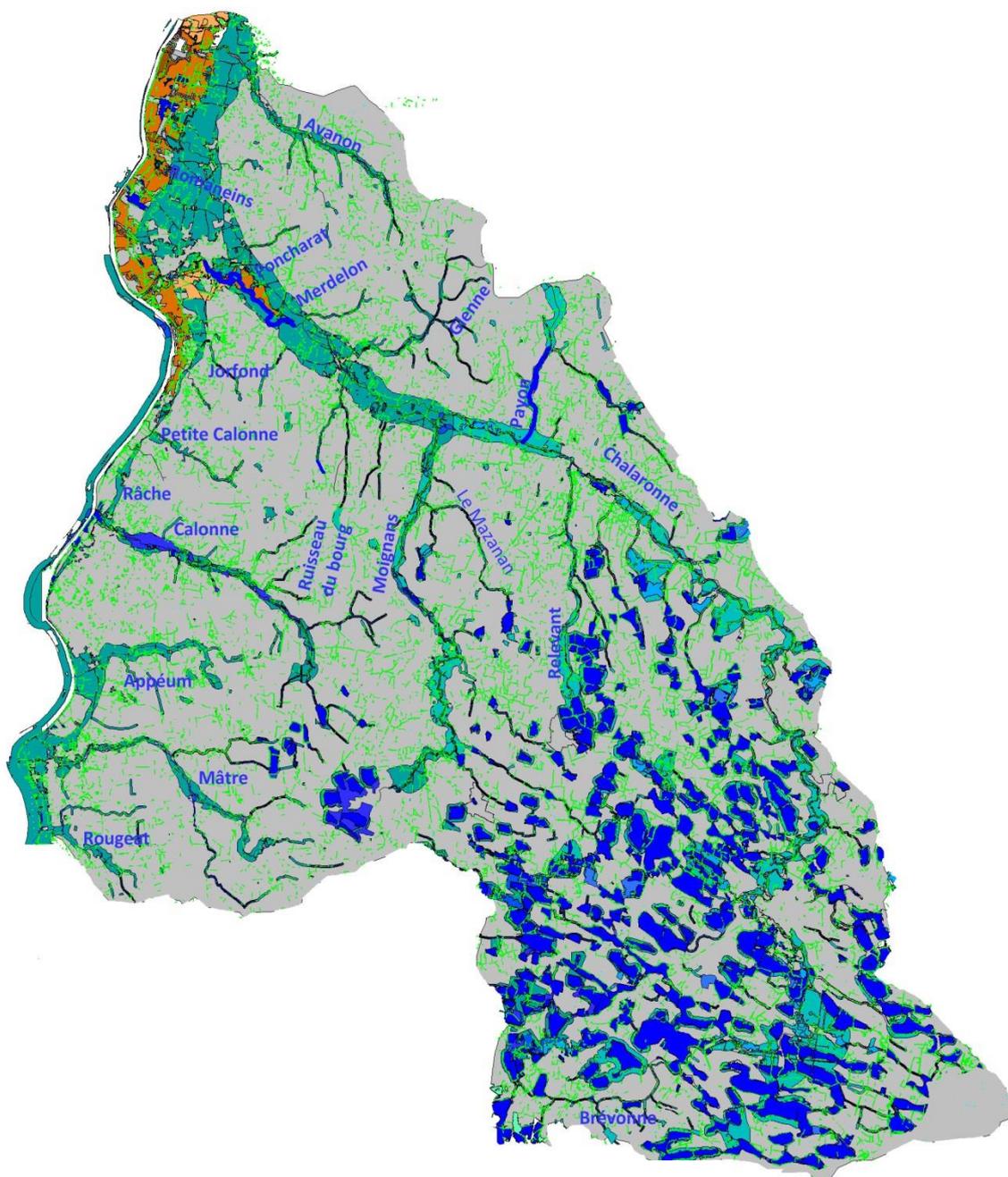
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Elaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides du territoire	SRDCBS	animation pm.			
Mise en œuvre du plan de gestion	SRDCBS	A définir			

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022																							
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
Elaboration	■																																															
Concertation	■																																															
Mise en œuvre													■																																			

6- Partenaire et/ou procédures associées

Département de l'Ain - CEN - CC Centre Dombes - collectivités en charge des SCOT et des PLU - chambre d'agriculture - Service de l'Etat - Agence de l'Eau -Région Auvergne Rhône Alpes



Zones humides

- 0 - Coeur de biodiversité
- 1 - Continuité à maintenir
- 2 - Continuité à favoriser
- 3 - Continuité à renforcer

Continuités forestières

- 0 - Coeur de biodiversité
- 1 - Continuité à maintenir
- 2 - Continuité à favoriser
- 3 - Continuité à renforcer

Continuités bocagères

- 0 - Coeur de biodiversité
- 1 - Continuité à maintenir
- 2 - Continuité à favoriser
- 3 - Continuité à renforcer

- Haies
- Petites zones humides

Action n°	Zh2	Développer un zonage et des prescriptions particulières dans les SCOT et les PLU visant la préservation des zones humides		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu/ fonctionnement hydrologique	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Préserver les zones humides	Commune (s)/secteur concerné (es) tout BV		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF6B-04	Animation	animation pm.	2020/2022

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le bilan de l'évolution des zones humides réalisé par le SRDCBS entre 2006 et 2012 a montré que les principales menaces sur les zones humides sont liées au remblaiement soit à des fins agricoles soit à des fins d'urbanisation.

La matérialisation des zones humides dans les PLU par un zonage particulier permet de les porter à connaissance des différentes parties prenantes. Elle permet également de faire de la pédagogie et d'entamer le dialogue sur l'intérêt de leur préservation.

1.2. Descriptif de l'action

Dans le cadre du premier contrat de rivière, le Syndicat a participé à l'élaboration de plusieurs PLU dans l'objectif de porter à connaissance des élus et des différents usagers les problématiques liées aux milieux aquatiques et aux zones humides et développer des zonages particuliers.

Avec les dernières réformes du code de l'urbanisme, les collectivités ont aujourd'hui l'obligation de s'intéresser aux corridors écologiques présents sur leur territoire.

Le SRDCBS souhaite poursuivre ce partenariat avec les collectivités et permettre le développement de zonage spécifique permettant la préservation des zones humides de son territoire. L'action consiste donc à se faire connaître auprès des communes lors de la révision d'un PLU ou d'un SCOT et proposer les éléments de zonages à disposition ainsi que les différentes prescriptions qui pourraient être proposées.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Limiter l'urbanisation en zones humides
Préserver les zones humides du territoire

3- Indicateurs

Nombre de PLU auquel le SRDCBS a participé

4- Plan de financement

Animation pour mémoire

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020					Année 2021					Année 2022																									
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Suivi PLU																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Communes - EPCI et SCOT

Action n°	Zh3	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide "source du château" en vue de la protéger contre le piétinement bovin		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu/ fonctionnement hydrologique	Code masse d'eau	FRDR11362	Appéum
Objectif	Préserver les zones humides	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		Francheleins		
Maître d'ouvrage	Pression SDAGE 2022-2027	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	Altération de la Morphologie/hydrologie	TRA	10 000 €	2020

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le SRDCBS a réalisé un bilan de l'évolution des zones humides de son territoire entre 2006 et 2012 sur la base de l'inventaire Départementale des zones humides de plus de 1000 m² et de celui réalisé en interne sur celles de moins de 1000 m². Le Département de l'Ain a élaboré en parallèle une cartographie et une identification des trames vertes et bleues. Un travail d'analyse poussée des données a permis l'identification des zones humides à préserver, à renforcer et à favoriser. La compilation de l'ensemble de ces données conduit le SRDCBS a proposé la mise en place de plan de gestion sur 2 zones humides menacées du territoire :

- la première sur le bassin de la Calonne est une prairie humide avec des sources en cours de comblement et laisser à l'état de friches depuis plusieurs années,
- le second secteur au niveau des sources du Château sur l'Appéum menacé par le piétinement bovin (cf. Fiche ZH3)

Ces deux secteurs ont été choisis car ils correspondent à des portions de rivières sur lesquels des travaux importants sur le lit seront réalisés. Il était logique que la question des zones humides à proximité soit traitée de manière concomitante.

Les sources visées par le plan de gestion sont situées dans des parcelles pâturées aujourd'hui menacées par le piétinement bovin. Elles n'ont été recensées ni dans l'inventaire Départementale ni dans celui du SRDCBS (hors périmètre avant 2018) mais été identifiées dans le cadre de l'étude diagnostic global des bassins orphelins.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à la réalisation du plan de gestion de la zone. Ce dernier comprendra :

- un diagnostic fonctionnel de la zone: par la collecte d'informations et des investigations de terrain, il permettra d'avoir une vision d'ensemble de la situation du site sur ses différentes composantes ;
- l'identification des enjeux: il s'agit d'analyser ces éléments en croisant l'état du fonctionnement du site avec les pressions et les menaces qui pèsent dessus ; il permet ainsi de définir la « valeur » du site dans l'expression de ces fonctions ; mais aussi d'identifier les dysfonctionnements, leurs causes et leurs conséquences.
- la définition d'objectifs à long terme : proposition d'une vision future du site par rapport aux problématiques identifiées ;
- la définition d'objectifs opérationnels et d'un programme d'actions : déclinaison de la vision à long terme en objectifs à court terme et en actions à mener durant le plan de gestion et permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Ce plan de gestion sera réalisé en interne par le personnel du syndicat. Il est toutefois prévu un budget complémentaire pour permettre l'intervention de spécialiste éventuel notamment sur les questions de faune et de flore par exemple ou bien l'acquisition de données complémentaires (topographie, hydrologie etc...).

2- Objectifs visés/gains escomptés

Préservation de la cascade de tuf,
Gestion du piétinement par le bétail,
Sensibilisation des riverains et usagers,

3- Indicateurs

Préservation de la cascade de tuf / mise en défens / réalisation d'un suivi biologique.

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financeur	%	Montant € TTC
Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide "source du château" en vue de la protéger contre le piétinement bovin	SRDCBS	Animation P.M	Agence de l'eau RMC	47%	4 668 €
Acquisition données complémentaires		10 000 €	CD01	33%	3 333 €
Mise en œuvre du plan de gestion		A définir			
			AURA	0%	- €
			SRDCBS	20%	1 999 €

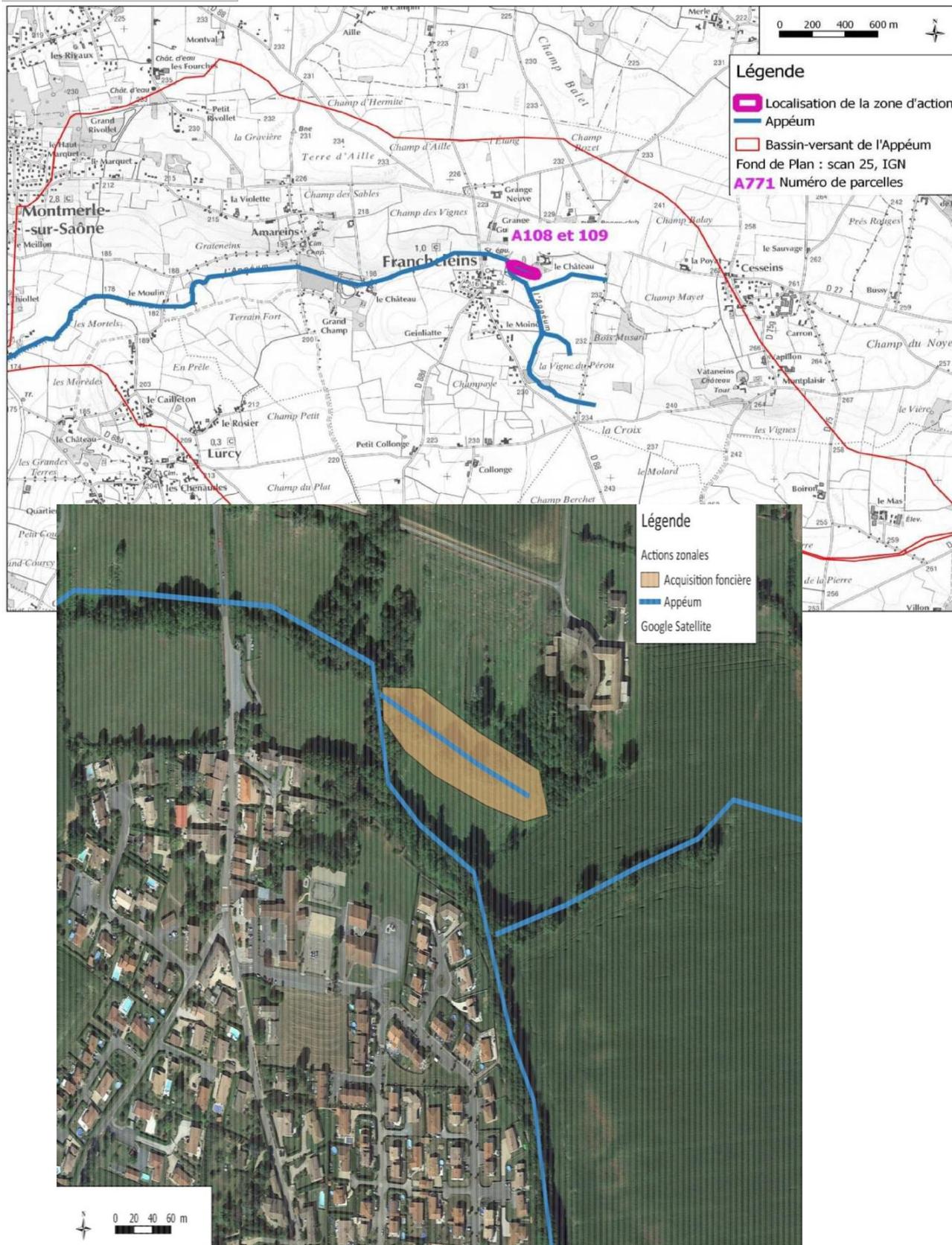
5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
PG Appéum																																				
Concertation																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Commune de Francheleins / exploitants agricoles et riverains/CEN/CD01.

Localisation du site



Photos de la cascade de tuf et du ruisseau



Action n°	Zh4	Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la Bâtie sur la Calonne			
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu/ fonctionnement hydrologique	Code masse d'eau	FRDR11120	la Calonne	
Objectif	Restaurer les zones humides	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		Chaneins			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS	OF6B-01	ETUDE/TRA	10 000 €	2020/2021	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le SRDCBS a réalisé un bilan de l'évolution des zones humides de son territoire entre 2006 et 2012 sur la base de l'inventaire Départementale des zones humides de plus de 1000 m² et de celui réalisé en interne sur celles de moins de 1000 m². Le Département de l'Ain a élaboré en parallèle une cartographie et une identification des trames vertes et bleues. Un travail d'analyse poussée des données a permis l'identification des zones humides à préserver, à renforcer et à favoriser. La compilation de l'ensemble de ces données conduit le SRDCBS a proposé la mise en place de plan de gestion sur 2 zones humides menacées du territoire :

- la première sur le bassin de la Calonne est une prairie humide avec des sources en cours de comblement et laisser à l'état de friches depuis plusieurs années,
- le second secteur au niveau des sources du Château sur l'Appéum menacé par le piétinement bovin (cf. Fiche ZH3)

Ces deux secteurs ont été choisis car ils correspondent à des portions de rivières sur lesquels des travaux importants sur le lit seront réalisés. Il était logique que la question des zones humides à proximité soit traitée de manière concomitante.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à la réalisation du plan de gestion de la zone. Ce dernier comprendra :

- un diagnostic fonctionnel de la zone: par la collecte d'informations et des investigations de terrain, il permettra d'avoir une vision d'ensemble de la situation du site sur ses différentes composantes ;
- l'identification des enjeux: il s'agit d'analyser ces éléments en croisant l'état du fonctionnement du site avec les pressions et les menaces qui pèsent dessus ; il permet ainsi de définir la « valeur » du site dans l'expression de ces fonctions ; mais aussi d'identifier les dysfonctionnements, leurs causes et leurs conséquences.
- la définition d'objectifs à long terme : proposition d'une vision future du site par rapport aux problématiques identifiées ;
- la définition d'objectifs opérationnels et d'un programme d'actions : déclinaison de la vision à long terme en objectifs à court terme et en actions à mener durant le plan de gestion et permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Ce plan de gestion sera réalisé en interne par le personnel du syndicat. Il est toutefois prévu un budget complémentaire pour permettre l'intervention de spécialiste éventuel notamment sur les questions de faune et de flore par exemple ou bien l'acquisition de données complémentaires (topographie, hydrologie etc...).

2- Objectifs visés/gains escomptés

Proposer un plan de gestion opérationnel
 Restaurer et préserver le fonctionnement de la zones humide
 Sensibiliser les propriétaires et exploitants des parcelles concernées

3- Indicateurs

Plan de gestion réalisé

4- Plan de financement

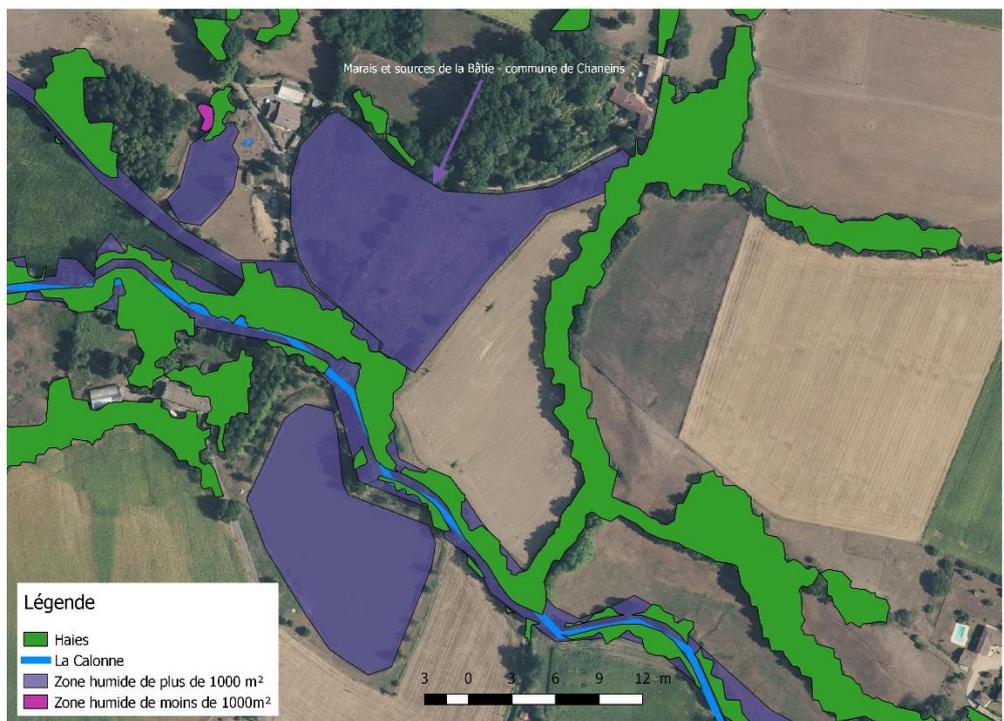
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Elaboration d'un plan de gestion de la zone humide de la Bâtie sur la Calonne	SRDCBS	animation p.m.	Agence de l'eau RMC	47%	4 668 €
Acquisition de données		10 000 €	CD01	33%	3 333 €
Mise en œuvre du plan de gestion		A définir	AURA	0%	- €
			SRDCBS	20%	1 999 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
PG Calonne																																				
Concertation																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Propriétaires exploitants parcelles / commune de Chaneins /Département de l'Ain - CEN - Agence de l'Eau



Action n°	H1	Identifier et faire reconnaître l'influence du système des étangs de Dombes sur l'hydrologie des cours d'eau en vue de la proposition d'actions		
Enjeu	Fonctionnement hydrologique	Code masse d'eau	FRDR577a/ 12108/11703 /11722/	Chalaronne/Relevant/ Payon/Moignans
Objectif	Améliorer la gestion quantitative à l'échelle du territoire	Commune (s)/secteur concerné (es) Dombes		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF7-B	ETUDE	animation pm.	2021

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le système des étangs de Dombes repose sur un remplissage par les eaux de pluies issues du ruissellement et du drainage agricole des terres. Avec la baisse de la pluviométrie de ces dernières années et/ou de la modification des périodes de pluies, des difficultés apparaissent :

- difficulté de remplissage des étangs en hiver après leur vidange
- difficulté de maintien d'un niveau d'eau suffisant faute de précipitation estivale et/ou de journée caniculaire

Ces difficultés de remplissage entraînent par ailleurs une baisse de la productivité de l'étang.

La Chalaronne et certains de ses affluents ne disposent pas de "sources" à proprement dites sur leur tête de bassin. Leurs débits sont constitués des trops pleins des étangs et/ou des eaux de pluies détournées des étangs quand ceux-ci sont pleins.

Le système ainsi conçu fait que l'eau de pluie qui tombe est captée en premier lieu par les étangs sur la tête de bassin de la Chalaronne et ne permet pas de venir soutenir les débits de la rivière.

1.2. Descriptif de l'action

Le fonctionnement hydrologique de la Chalaronne et de ses affluents est intimement lié à celui des étangs de la Dombes. Dans un contexte de réchauffement climatique déjà visible sur le territoire, la quantité d'eau disponible pour les différents usages diminue.

Cette action consiste donc à poursuivre le travail engagé avec l'animateur du site natura 2000 Dombes pour une meilleure compréhension du fonctionnement des chaînes d'étangs et de l'impact du système sur le fonctionnement hydrologique de la rivière. L'objectif est de constater et non de dénoncer afin de pouvoir faire évoluer la gestion future des rivières du territoire dans ce contexte singulier.

Les éléments de diagnostics seront partagés au sein d'un comité de pilotage pour que des actions concrètes et faisant consensus puissent être proposées le cas échéant.

Le comité de pilotage sera constitué a minima de la CC Dombes, de l'APPED, de la CA01, de la DDT, de l'Agence de l'eau, du Département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du SM2V, de l'ISARA et de

Action n°	H2	Entretien restauration des fossés des étangs de la Dombes associé à la création de petites zones humides en eau libre		
Enjeu	Qualité des eaux et du milieu/fonctionnement hydrologique	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout BV
Objectif	Diminuer la charge en sédiments fins et améliorer la qualité de l'eau / Améliorer la circulation de l'eau	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		tout bv		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	AGR0202 - AGR0303-AGR0802-COL0201	TRAVAUX	180 000 €	pluriannuel

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Dombes représente une vaste zone humide constituant la tête de bassin versant de la Chalaronne et accueillant une biodiversité exceptionnelle (reconnue par le site Natura 2000 des étangs de la Dombes).

Le bon fonctionnement de cette zone repose sur une circulation complexe de l'eau au niveau des chaînes d'étangs, par l'intermédiaire d'un réseau dense de fossés. Outre leur rôle de transfert des écoulements, les fossés assurent un rôle de corridor écologique en connectant les étangs entre eux mais aussi un rôle de rétention et de dégradation des polluants.

Au fil des années, le réseau de fossés a connu un déficit d'entretien source d'importants dysfonctionnements : inondation des terres agricoles, limitation de l'alimentation en eau des étangs, déficit de soutien des débits de rivières, conflits de voisinage...

Pour répondre à cette problématique, un premier programme de restauration des fossés a été mis en œuvre de 2010 à 2014 à l'échelle de 17 communes de la Dombes. Un bilan de ce programme de travaux a été réalisé en 2016. Il a permis d'établir un second programme objet de cette fiche action.

1.2. Descriptif de l'action

Les travaux menés par le syndicat concerneront uniquement des fossés d'intérêt collectif dont la cartographie a été réalisée en interne sur la base de réunions communales. Les fossés étant pour la plupart situés sur des parcelles privées, le syndicat sera amené à se substituer aux propriétaires et exploitants riverains pour engager ces travaux dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG). Des conventions seront également signées avec les riverains concernés. L'échelle de travail sera le sous-bassin versant afin de disposer d'une bonne cohérence hydrologique.

En fonction de l'état du fossé et des objectifs associés à chaque tronçon, le fossé pourra faire l'objet d'une restauration au niveau de son profil (curage) et/ou de sa végétation rivulaire (broussailles et/ou ripisylve). Chaque sous-bassin versant disposera d'au moins une zone humide aménagée. Il s'agira d'aménagements rustiques qui pourront prendre différentes formes en fonction des possibilités sur site : restauration de mares, élargissement de fossés, transformation de lagunage...

PLAN DE SITUATION :

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Le programme pluriannuel comporte 3 objectifs principaux :
- Améliorer la circulation de l'eau au sein du bassin versant (des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs) dans un contexte où les eaux issues des bassins versants se font de plus en plus rares (changement climatique),
 - Améliorer la qualité des eaux en créant ou restaurant au moins une zone humide par bassin versant. Ces zones permettront d'abattre certaines substances polluantes dissoutes (matières azotées, phosphorées, pesticides) et de créer des zones préférentielles de dépôt pour les matières en suspension,
 - Restaurer la biodiversité associée aux petites zones humides situées à proximité des étangs

3- Indicateurs

- Linéaire de fossés restaurés
- Nombre de zones humides aménagées

4- Plan de financement

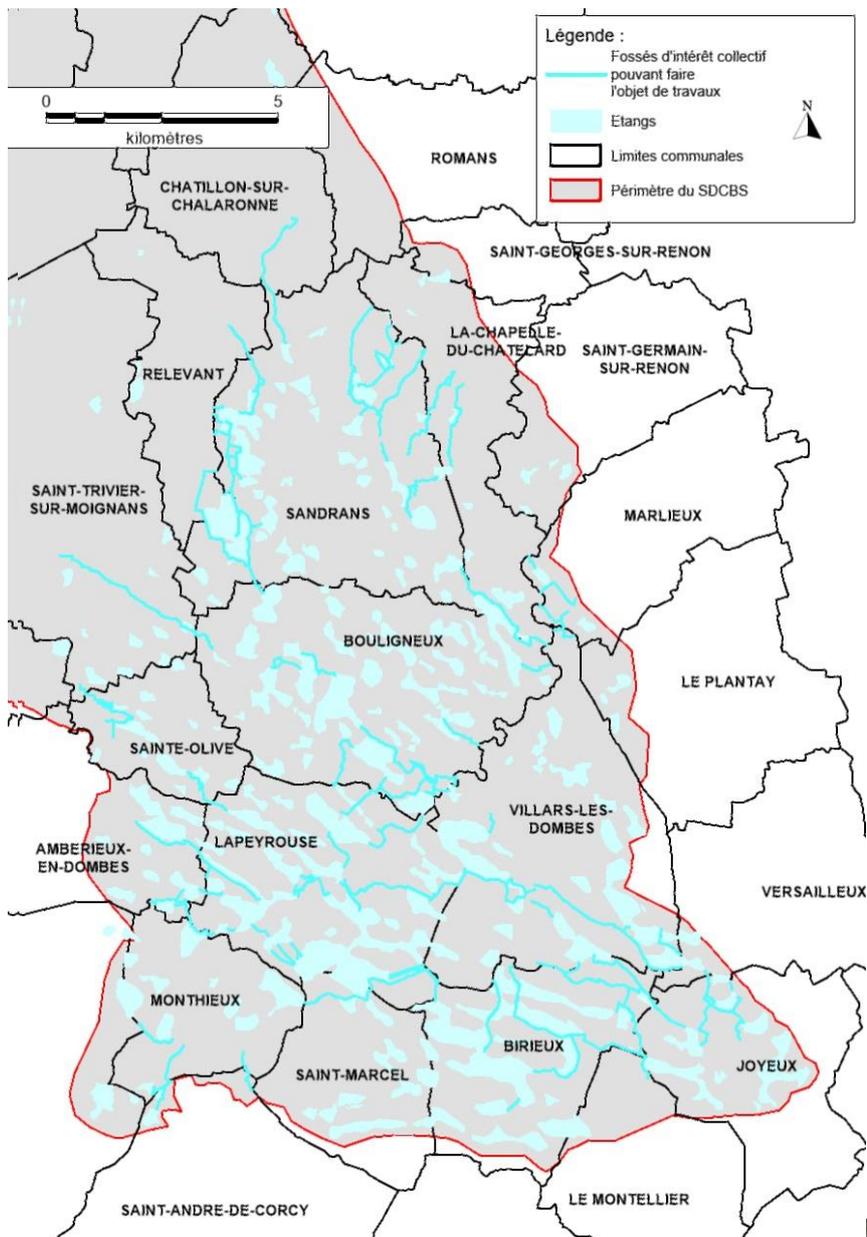
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Entretien restauration des fossés des étangs de la Dombes associé à la création de petites zones humides en eau libre	SRDCBS	180 000 €	Agence de l'eau RMC	0	- €
			CD01	33%	60 000 €
			AURA	40%	72 000 €
			SRDCBS	27%	48 000 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Concertation	[Barre bleue continue]																																			
DIG	[Barre bleue]												[Barre bleue]												[Barre bleue]											
Travaux	[Barre orange]			[Barre orange]									[Barre orange]												[Barre orange]											

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Procédures associées : contrat de territoire Dombes Saône jusqu'en 2021 et programme Leader Dombes Saône jusqu'en 2021



Légende :

- Fossés d'intérêt collectif pouvant faire l'objet de travaux
- Etangs
- Limites communales
- Périmètre du SDCBS

- Communes de :**
- Ambérieux en Dombes
 - Birieux
 - Bouligneux
 - Châtillon sur Chalaronne
 - Joyeux
 - La Chapelle du Châtelard
 - Lapeyrouse
 - Le Montellier
 - Marlieux
 - Monthieux
 - Relevant
 - Saint André de Corcy
 - Sainte Olive
 - Saint Marcel
 - Saint Trivier sur Moignans
 - Sandrans
 - Villars les Dombes

Fossé de ceinture de l'étang Charbonnière
(Châtillon sur Chalaronne)



Action n°	H3	Mettre en place une concertation avec les producteurs d'eau potable du territoire		
Enjeu	Fonctionnement hydrologique	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout bv
Objectif	Améliorer la connaissance des prélèvements et optimiser les usages de la ressource	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		tout BV		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF7-B	Animation	animation pm.	pluriannuel

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

L'étude de la nappe des Cailloutis de la Dombes a montré que la Chalaronne et sa nappe d'accompagnement était en lien avec la nappe des cailloutis de la Dombes à plusieurs endroits. La nappe des Cailloutis vient en particulier alimenter la Chalaronne et ses affluents mais aussi tous les cours d'eau qui descendent du plateau pour rejoindre la Saône sur la Côtère : Calonne, Mâtre, Appéum etc...

Les syndicats d'AEP et les rivières sont dépendants de cette ressource en eau souterraine. Pour autant, il n'existe par d'habitude de travail en commun entre les syndicats d'AEP et le SRDCBS.

Les relations identifiées entre la nappe et la rivière et les problématiques associées : turbidité des prélèvements en période de hautes eaux ou bien au contraire limitation du soutien d'étiage sont autant de sujets qui mériteraient la mise en place d'échanges plus fréquents entre les syndicats AEP et le SRDCBS. Depuis le 1/01/2018, ils sont au nombre de 3 : le SAEP de Fareins, le SAEP de Montmerles et ses environs, le SAEP Bresse Dombes Saône.

1.2. Descriptif de l'action

L'action consiste en la mise en place d'une rencontre annuelle voir bi-annuelle du PTIE regroupant les 3 syndicats AEP et le SRDCBS afin d'échanger sur les différents sujets en commun et faire évoluer les pratiques.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Meilleure efficacité dans la gestion des prélèvements en période de hautes eaux ou basses eaux
limitation de l'impact des prélèvements AEP sur les débits des rivières

3- Indicateurs

Une réunion par an

4- Plan de financement

Animation pour mémoire

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Concertation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Syndicats d'alimentation en eau potable

Action n°	H4	Recherche d'une nouvelle ressource pour sécurisation et diversification de l'AEP – Nappe des Cailloutis – secteur Nord-Ouest y compris bonification réseau			
Enjeu	Fonctionnement hydrologique	Sous BV SDAGE	FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques de la	
Objectif	Etude du fonctionnement hydrologique	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		tout BV			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € HT	Année (s) de réalisation	
SEP BDS	OF5E-A	ETUDE	1 019 210	2020/2021/2022	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La nappe des Cailloutis de la Dombes nommée "Cailloutis plioquaternaires Dombes – sud » avec le n° FRDO135 dans le SDAGE 2010-2015 a été définie comme Aquifère Stratégique dans ce dernier, au regard de sa qualité et de sa potentialité en matière de fourniture d'eau. A la demande de l'Agence de l'Eau, le syndicat Dombes Saône a porté une étude de Ressource Majeure, réalisée par Burgeap en 2015-2016.

La nappe des Cailloutis de la Dombes devrait permettre de satisfaire quantitativement les besoins projetés à l'horizon 2040, ainsi que de nouveaux bassins d'alimentation ou ressources de secours, peu développés dans ce secteur. La situation du plateau de la Dombes, bordé par les agglomérations des vallées alluviales, renforce l'intérêt stratégique de cette ressource.

La nappe des Cailloutis est toutefois difficile à exploiter du fait des transmissivités aléatoires des matériaux aquifères.

L'étude de Ressource Majeure a permis de définir :

- des zones de sauvegarde, définies en fonction du caractère aquifère de la zone, de leur protection par la couverture, des pressions polluantes (occupation du sol) et de la qualité de l'eau. Ces zones sont relativement bien connues, souvent déjà exploitées par des captages d'alimentation en eau potable
- des zones à prospecter, définies à grande échelle, situées à proximité de grands bassins de population et présentant a priori un potentiel hydrogéologique intéressant.

1.2. Descriptif de l'action

La présente action porte sur la réalisation des investigations hydrogéologiques de la zone "entre Beauregard et l'Abergement Clémenciat", sur la bordure Ouest des Cailloutis : recherche d'une nouvelle ressource pour sécurisation et diversification de l'AEP.

Nota : afin de pouvoir engager cette démarche avec des éléments opérationnels, le cahier des charges de la présente action a été établi par l'hydrogéologue en fin de la mission relative à la Ressource Majeure.

L'étude comprendra :

- appropriation des données et visites de sites
- prospections géophysiques, sur une base de 5 profils par panneaux électriques totalisant 40 km afin de dresser la géométrie de l'aquifère et les résistivités apparentes. Une implantation prévisionnelle est définie au cahier des charges en fonction des contraintes et de l'occupation du sol, elle pourra être adaptée après visites détaillées.
- investigations localisées, par la réalisation de piézomètres de reconnaissance, sur une base de 10 piézomètres à 60 mètres de profondeur,
- réalisation de deux forages d'essai sur les sites retenus, avec essais de pompage caractérisant la productivité et analyse d'eau complète de type Nouveau Captage,

Les dossiers de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau pour les piézomètres et forages sont inclus dans la mission.

Selon les résultats des investigations, le programme des essais pourra être adapté en cours d'étude.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- définition de zones pour des ressources futures, dans l'objectif de diversifier et sécuriser l'alimentation en eau
- possibilité de préserver ces zones par les outils d'urbanisme (SCOT, PLU) et/ou par des moyens opérationnels : mise en place de baux environnementaux, acquisitions foncières

3- Indicateurs

- réalisation des investigations géophysique à grande échelle
- réalisation des piézomètres puis forages d'essai

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € HT	Financier	%	Montant € HT
Recherche d'une nouvelle ressource pour sécurisation et diversification de l'AEP – Nappe des Cailloutis – secteur Nord-Ouest y compris bonification	SEP Bresse Dombes Saône	480 000 €	Agence de l'eau RMC	60%	288 000 €
				30%*	161 763 €
			CD01**	20%	96 000 €
				15%	80 882 €
Renforcement –renouvellement de réseau eau potable - BONUS*		539 210,00 €	AURA		
		1 019 210 €	SEP BDS	39%	392 566 €

* Action financées par l'AE avec le bonus petit cycle /**selon modalité de la politique de l'eau du Département en cours.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
consultation																																				
BE Hydrogéologie																																				
géophysique																																				
piézomètres																																				
forages																																				

En raison des procédures Loi sur l'Eau pour les piézomètres et forages, et des possibles adaptations du programme d'investigations, le planning global de l'opération est estimé entre 24 et 36 mois.

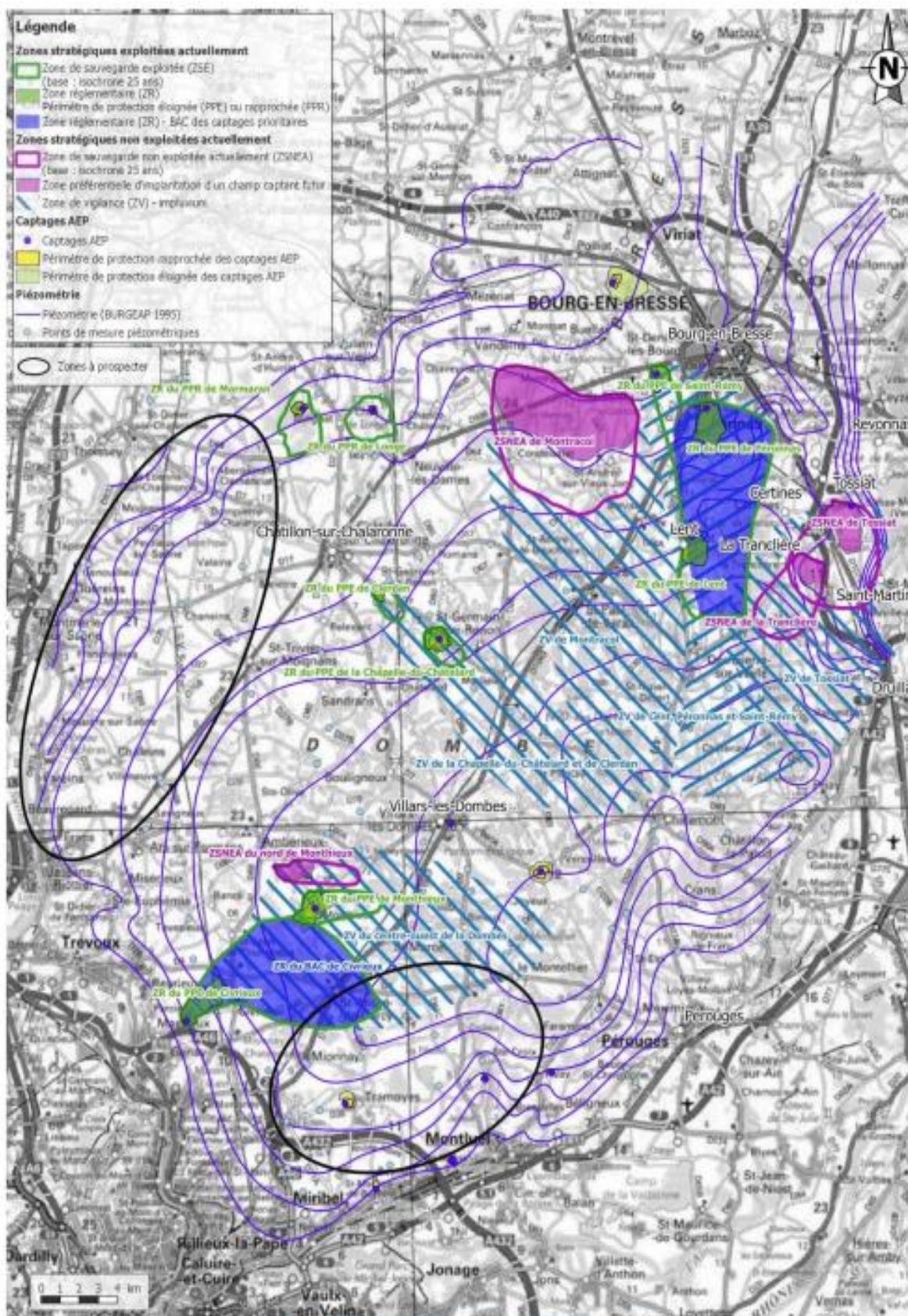


Figure 1 : Zones de sauvegarde retenues

Action n°	H5	Etude de l'impact de la retenue située sur l'Appéum au lieu-dit Moine en amont du Bourg de Francheleins			Code ROE
Enjeu	Fonctionnement hydrologique	Code masse d'eau	FRDR1136 2	Appéum	
Objectif	Limitation des prélèvements	Commune (s)/secteur concerné (es) Francheleins			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS/ particulier	OF7-B	ETUDE/TRA	25 608 €	2022	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

A quelques centaines de mètres de la source du l'Appéum, l'étang Moine, situé sur la parcelle A231 de la commune de Francheleins, dérive les eaux du cours d'eau pour son alimentation. Son barrage coupe transversalement le lit mineur de l'Appéum. La circulation du cours d'eau se fait donc à travers l'étang et le cours d'eau reprend à l'aval de la digue de l'étang.

En étiage la problématique de ce tronçon vient du fait que l'ensemble du débit du cours d'eau est intercepté dans l'étang. Si le trop plein est en fonctionnement, alors le cours d'eau bénéficie d'un apport; dans le cas contraire, le cours d'eau présente un risque d'assec en aval du barrage de l'étang Moine.

Cet étang présente un volume de 27 000 m³ : il est alimenté directement par le cours d'eau mais possède une alimentation complémentaire via un forage prélevant en nappe d'eau souterraine.

Le but de l'opération est de permettre de maintenir un écoulement régulier dans le cours d'eau en s'assurant que le débit nécessaire à un maintien de la vie aquatique est restitué en tout temps.

L'opération se justifie par le fait que l'Appéum est un cours d'eau présentant des assecs réguliers, en opposition avec les cours d'eau situés dans le secteur, et que cet étang est le seul dans ce secteur à intercepter 100% des écoulements transitant dans le lit mineur.

Un repérage sur site a d'ailleurs permis de constater qu'en cas d'assec de l'Appéum le propriétaire de l'étang remplit le plan d'eau avec son forage et qu'à l'aval de ce dernier aucun débit ne s'écoule.

1.2. Descriptif de l'action

L'étang Moine a été créé entre 1986 et 1992 (comme en atteste l'étude des photographies aériennes historiques) et avant la création de cet étang, l'Appéum traversait librement la parcelle du propriétaire.

L'opération consiste en une concertation avec le propriétaire pour définir avec celui-ci les modalités qui permettront le maintien d'un débit réservé au cours d'eau, si un écoulement est observé en amont de l'étang. D'un point de vue réglementaire l'étang aurait du être conçu avec une rivière de contournement.

Ce système permet ainsi de conserver une alimentation pseudo-naturelle du cours d'eau lorsqu'il n'y a pas besoin d'eau pour alimenter l'étang.

Etant donné qu'actuellement la totalité du débit passe par l'étang cela induit nécessairement un

réchauffement et une eutrophisation des eaux, voire un assec en aval lorsque l'étang n'est pas à son seuil de remplissage maximal (pas de déversement au droit de l'ouvrage de vidange).

L'Etang Moine semble ne pas être conforme d'un point de vue réglementaire, étant donné qu'il a été implanté sans autorisation spécifique.

Une étude diagnostic de mise en conformité réglementaire de l'étang est à mettre en place. Elle définira les caractéristiques techniques (dimensionnement) de l'ouvrage au regard de la mise en application de l'Arrêté du 27/08/1999.

L'ouvrage de vidange de l'étang est une vanne de fond. Afin de maintenir un débit réservé, un ouvrage de trop plein par surverse de type moine serait approprié, le système actuel ne permettant pas le remplissage de l'étang.

Plusieurs solutions techniques sont possibles:

- 1- règlement d'eau avec ouverture permanente de la vanne de fond sur les faibles débits, de manière à empêcher l'assec,
- 2- création d'un bras de contournement,
- 3- remplacement de la vanne de fond par un moine,
- 4- fermeture de la vanne de fond et mise en place d'un trop plein.

En raison des très faibles débits d'étiage de l'Appéum, les solutions 1 et 2 semblent les plus réalistes et efficace pour garantir le débits réservés du ruisseau le plus longtemps possible et sans risque de coupure. Les solutions 2, 3 et 4 seraient les plus adaptées si l'Appéum ne connaissait qu'exceptionnellement l'assec.

2- Objectifs visés/gains escomptés

Restauration du débit réservé dans l'Appéum.

3- Indicateurs

Restauration du débit réservé dans l'Appéum.

4- Plan de financement

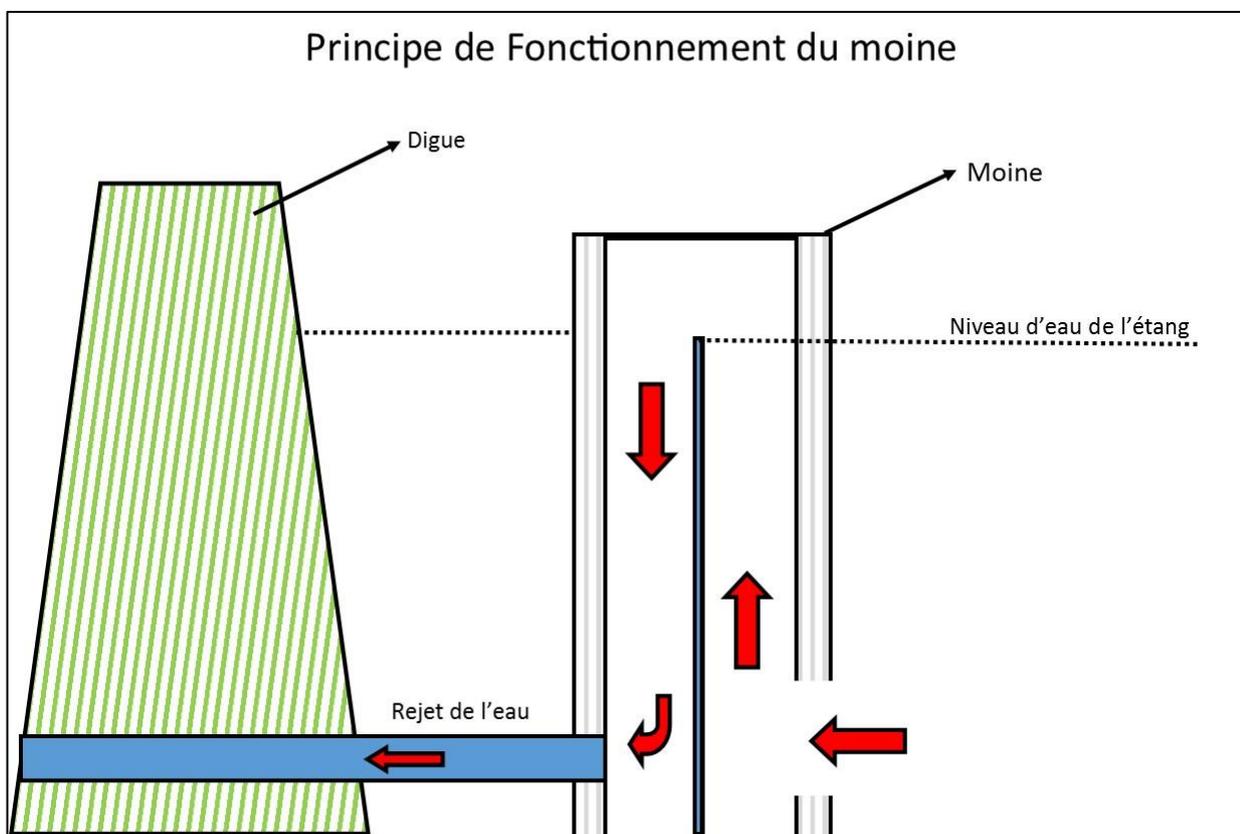
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Etude de l'impact de la retenue située sur l'Appéum au lieu-dit Moine en amont du Bourg de Francheleins	SRDCBS/ particulier	25 608 €	Agence de l'eau RMC	0	- €
			CD01	0	- €
			AURA	0	- €
			SRDCBS/ particulier	100%	25 608 €

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
AVP/PRO																																				
Concertation																																				
DLE/DIG																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

Commune de Francheleins / propriétaire et exploitant de l'étang / riverains/DDT.



Le moine présente l'avantage de prélever l'eau du fond de l'étang, normalement plus froide, puis de la réoxygéner en la faisant ensuite chuter de la hauteur de l'ouvrage. Le système de planche amovibles est de plus facilement manoeuvrable.

Localisation du site

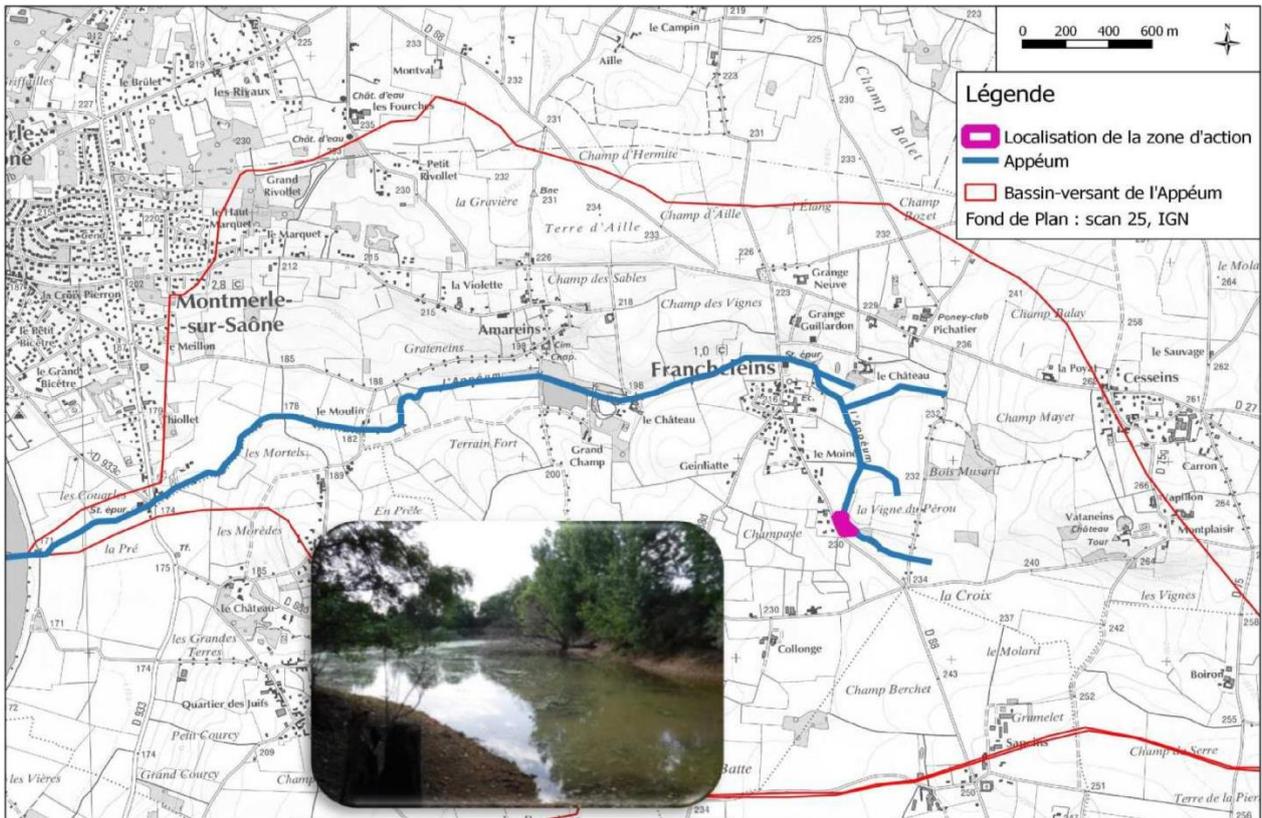
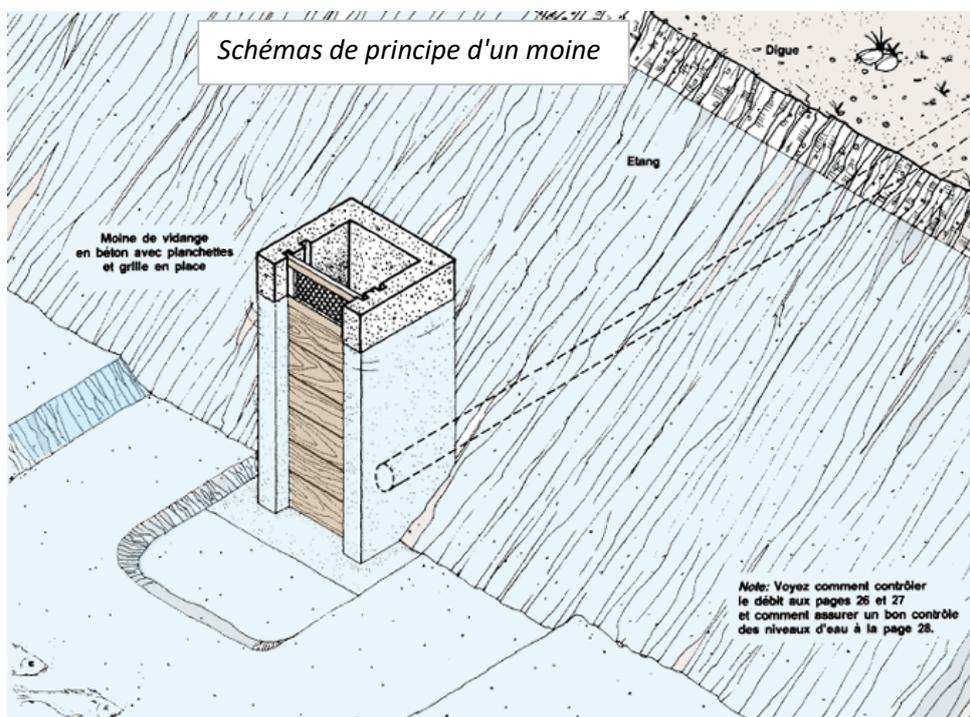


Photo de l'étang à sec



Photo de la vanne de



Action n°	H6	Poursuite du travail engagé avec les services de la DDT pour le respect des débits réservés			
Enjeu	Fonctionnement hydrologique	Code masse d'eau	SA_03_04	tout BV	
Objectif	Etude du fonctionnement hydrologique	Commune (s)/secteur concerné (es)			
		tout BV			
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation	
SRDCBS / DDT	OF7	ANIMATION	animation pm.	pluriannuel	

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

La Chalaronne, la Calonne, l'Appéum et le Rougeat possèdent des anciennes dérivations d'alimentation en eau de moulin par exemple qui dérivent une partie du débit de la rivière sur plusieurs centaines de mètre. La réglementation impose qu'un débit minimum biologique coule dans la rivière d'origine. Ce dernier ne peut être inférieur au 1/10^{ième} du module c'est à dire au débit moyen annuel de la rivière.

Les écarts constatés entre le module et les débits d'étiages sont importants et sont accentués ces dernières années par le déficit de recharge hivernal des nappes et la hausse des T° C estivales.

Il n'est donc pas rare que le débit de la rivière atteigne une valeur inférieure au 1/10^{ième} du module. Dans ce cas précis, la réglementation interdit en théorie la dérivation de l'eau.

Les droits d'eau des différents ouvrages sont anciens et un travail de meilleure compréhension du fonctionnement des ouvrages, des besoins des usagers a été engagé avec la DDT.

1.2. Descriptif de l'action

L'opération consiste à poursuivre le travail engagé avec la DDT sur la compréhension du fonctionnement des ouvrages et l'analyse des droits d'eau anciens existants.

Il pourra aboutir le cas échéant à la rédaction d'un nouveau droit d'eau assorti de prescriptions

2- Objectifs visés/gains escomptés

Maintenir un débit minimum dans les rivières garantissant la vie aquatique

3- Indicateurs

Nombre d'échanges avec la DDT

4- Plan de financement

Animation p.m.

5- Calendrier prévisionnel - Durée

	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
Programme	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
animation																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

DDT - propriétaires de droit d'eau - usagers

PLAN DE SITUATION :

Action n°	H7	Assurer le suivi de l'hydrologie des rivières au niveau des stations équipées et bancariser les données		
Enjeu	Fonctionnement hydrologique	Sous BV SDAGE	SA_03_04	tout BV
Objectif	Assurer un suivi hydrologique des cours d'eau	Commune (s)/secteur concerné (es)		
		tout BV		
Maître d'ouvrage	Mesures PDM et/ou PAOT et/ou O.F. SDAGE 2016-2021	Nature de l'opération	Coût € TTC	Année (s) de réalisation
SRDCBS	OF7	ETUDE + TRAVAUX	10000	pluriannuel

1- Contexte et nature de l'action

1.1. Contexte/Problématiques

Le SRDCBS dispose à l'heure actuelle de 5 stations limnimétriques sur son territoire :

- 2 stations gérées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur la Chalaronne à Châtillon sur Chalaronne et Villars les Dombes (pour cette dernière depuis 1972),
- 3 stations gérées par le SRDCBS depuis 2012 :
 - sur la Chalaronne à Saint Etienne sur Chalaronne (aval du bassin versant),
 - sur la Calonne à Guéreins (aval du bassin versant).

Dans le cadre du présent contrat de milieu, le SRDCBS envisage d'installer au moins 1 nouvelle station dont l'emplacement reste à définir avec précision.

L'ensemble des stations produit des données qui sont transmises, dans le cadre d'un pas de temps plus ou moins court, à la DREAL qui alimente le site Hydroréel permettant de suivre les débits des cours d'eau.

Ces suivis de débit sont utiles pour mieux connaître les différents débits caractéristiques de chaque rivière comme ceux d'étiage, en temps de crue...

La collecte de ces données suppose de disposer de stations en bon état de fonctionnement et d'outils de communication performants pour assurer une circulation efficace des données, de la station aux serveurs du site hydroréel en passant par les locaux du SRDCBS pour le stockage des données produites.

1.2. Descriptif de l'action

Cette fiche-action propose de poursuivre les modalités mises en oeuvre au cours du contrat de rivière :

- La maintenance des stations limnimétriques gérées par le SRDCBS fait l'objet d'un contrat de maintenance établi avec une entreprise spécialisée. Ce contrat prévoit notamment une visite annuelle des installations de suivi des hauteurs d'eau sur les deux sites concernés.
- Au niveau des locaux du syndicat, un ordinateur est dédié à la réception des données en provenance des sondes et fonctionne 24h/24 et 7j/7. A partir de cet ordinateur, les données sont ensuite transmises au site internet Hydroréel pour alimenter les chroniques de débits des différentes stations. L'arrêt des lignes analogiques suppose de revoir le mode de transmission des données entre les stations existantes et le SRDCBS.
- Les données collectées par les sondes sont également accessibles au niveau du syndicat pour des téléchargements ou des consultations plus ponctuelles (par exemple un suivi d'étiage en période estivale, une préparation de travaux en rivière...).

Ces modalités s'appliqueront également aux (à la) nouvelle(s) stations mise(s) en place au cours du contrat de milieu.

2- Objectifs visés/gains escomptés

- Assurer la maintenance des stations limnimétriques installées en 2012 sur la Chalaronne et la Calonne (idem pour la (les) nouvelle(s) stations(s) implantée(s)),
- Assurer la transmission des données entre les stations et les services de la DREAL pour intégration dans Hydroréel,
- Bancariser les données produites au niveau d'un poste informatique du SRDCBS pour pouvoir utiliser les données au fil de l'eau en fonction des besoins (suivi d'étiage, chronique d'un épisode de crue...)

3- Indicateurs

- Nombre de stations mises en place

4- Plan de financement

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total € TTC	Financier	%	Montant € TTC
Modification du système de transmission des données des limnimètres existant	SRDCBS	10000	Agence de l'eau RMC		
			CD01		
			AURA		
			SRDCBS	100%	10000

5- Calendrier prévisionnel - Durée

Programme	Année 2020												Année 2021												Année 2022											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Animation																																				
Travaux																																				

6- Partenaire et/ou procédures associées

- Partenaire technique : DREAL Auvergne Rhône-Alpes

PLAN DE SITUATION :

